

COMPTE RENDU

de la 12^e Assemblée Générale

Kinshasa, Zaïre
8-18 septembre 1975



Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Morges, Suisse
1976

Publications UICN Nouvelle Série Document supplémentaire No 44-F

DOUZIEME ASSEMBLEE GENERALE

Kinshasa, Zaïre
8-18 septembre 1975

COMPTE RENDU

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Morges, Suisse
1976

© Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources,
1976

Publié avec l'aide financière de l'UNESCO, subvention 1976 DG/2.1/414/43

Avant-propos

L'Assemblée générale est le principal organe élaborant la politique de l'Union.

Elle se réunit tous les trois ans en session ordinaire pour exercer les fonctions spécifiées dans les Statuts. Depuis la réunion inaugurale de Fontainebleau en 1948, l'Assemblée générale s'est réunie à Bruxelles, Belgique (1950); à Caracas, Venezuela (1952); à Copenhague, Danemark (1954); à Edimbourg, Ecosse (1956); à Athènes, Grèce (1958); à Varsovie, Pologne (1960); à Nairobi, Kenya (1963); à Lucerne, Suisse (1966); à New Delhi, Inde (1969); et à Banff, Canada (1972).

La 12e Assemblée générale s'est réunie à Kinshasa au Zaïre, au centre de conférence de N'Sele sur l'invitation du gouvernement zaïrois, Etat membre de l'Union, les 9, 17 et 18 septembre 1975 au cours de ses 45e à 49e sessions. Le présent volume contient les documents officiels de la réunion, y compris le rapport des débats et les décisions avec rapports et autres documents à l'appui.

Les tribunes libres sur les questions relatives aux activités de l'UICN ont eu lieu les 10 et 17 septembre 1975 au soir. Une série de groupes de discussions non-officiels sur divers thèmes de la conservation se sont également réunis pendant la période de l'Assemblée générale. Les rapports concernant ces questions figurent à la section V du présent volume.

En association avec la réunion de l'Assemblée générale, la 13e réunion technique a eu lieu au même endroit les 8, 10 et 17 septembre 1975, sur le thème "La conservation pour les responsables des prises de décisions". Les documents et compte rendu paraissent séparément dans les publications "Nouvelle Série" de l'UICN.

Au cours de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif s'est réuni deux fois, et chacune des commissions s'est également réunie.

De nombreux participants ont pris part à la célébration officielle du 50e anniversaire de la création du parc national des Virunga qui a eu lieu à Rwindi du 12 au 14 septembre 1975.

Le présent compte rendu existe également en anglais.

Table des matières

	<u>Page</u>
I. Compte-rendu	
45e Session de l'Assemblée générale	11
Ouverture de l'Assemblée générale	
Nomination du comité de vérification des pouvoirs	
Messages de bienvenue	
Enumération des nouveaux Etats membres	
46e Session de l'Assemblée générale	12
Récents développements dans la conservation mondiale et rôle en évolution de l'UICN	
Premier rapport du comité de vérification des pouvoirs	
Ratification et retrait de membres	
Nomination des comités	
47e Session de l'Assemblée générale	15
Exclusion des membres	
Rapport du comité des comptes	
Remise de la Médaille John C. Phillips	
Rapport sur le travail de l'Union	
Rapports des commissions	
48e Session de l'Assemblée générale	18
Résolutions sur la conservation	
Cotisations des membres	
49e Session de l'Assemblée générale	22
Rapport du Comité du programme et du budget	
Election des responsables de l'Union	
Résolutions sur la conservation (suite)	
Tenue de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale	
Remise des médailles du WWF	
Clôture de la douzième Assemblée générale	
II. Documents de l'Assemblée générale	
GA.75/1	29
Rapport des activités de l'UICN depuis la onzième Assemblée générale	
GA.75/2	75
Comptes de l'Union pour 1972, 1973 et 1974	
GA.75/3	86
Projet de programme et de budget pour 1976 - 1978	
GA.75/4	103
Cotisations des membres - augmentations proposées par le Conseil exécutif	
GA.75/5	109
Rapport de la Commission de l'écologie pour la période 1973 - 1975	

		<u>Page</u>
GA.75/6	Rapport de la Commission de l'éducation pour la période 1973 - 1975	112
GA.75/7	Rapport de la Commission de la planification de l'environnement pour la période 1973 - 1975	117
GA.75/8	Rapport de la Commission de la politique environnementale, du droit et de l'administration pour la période 1973 - 1975	121
GA.75/9	Rapport de la Commission internationale des parcs nationaux pour la période 1973 - 1975	124
GA.75/10	Rapport de la Commission du service de sauvegarde pour la période 1973 - 1975	128
GA.75/11 (Rév.)	Ratification de l'admission de nouvelles organisations membres	133
GA.75/12 (Rév.)	Exclusion des membres	142
GA.75/13 (Rév.)	Composition de l'UICN depuis la onzième Assemblée générale	144
GA.75/14 (Rév.)	Candidature aux élections	147
GA.75/15 (Rév.)	Nomination des membres des comités de l'Assemblée générale	157
GA.75/16 (Rév.)	Résolutions sur la conservation	158
GA.75/17	Rapport du comité des comptes	168
GA.75/18	Premier rapport sur les pouvoirs	169
GA.75/19 (Rév.)	Rapport du comité du programme et du budget	170
GA.75/20	Rapport du comité de vérification des pouvoirs	205
GA.75/21 (Rév.)	Deuxième rapport sur l'état des pouvoirs	206
GA.75/22	Premier rapport du comité des résolutions	207
GA.75/23	Rapport sur le résultat des élections des responsables de l'UICN	208
GA.75/24	Second rapport du comité des résolutions	214
III.	Documents de la conférence	
GA.12 Conf. 1	Ordre du jour révisé des sessions de l'Assemblée générale	219
GA.12 Conf. 2	Allocution de bienvenue par la Citoyenne Lessedjina Kiaba Lema	221
GA.12 Conf. 3	Discours d'ouverture par le Lieutenant-général Mobutu Sese Seko	223
GA.12 Conf. 4	Discours d'ouverture par le Président de l'UICN	229
GA.12 Conf, 5	Message de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	237
GA.12 Conf. 6	Message de l'UNESCO	239
GA.12 Conf. 7	Message du Programme des Nations Unies pour l'environnement	242

		<u>Page</u>
GA.75/8	Message du Conseil international pour la protection des oiseaux	244
GA.75/9	Message du Fonds mondial pour la nature	245
GA.75/10	Message de l'Organisation de l'unité africaine	248
GA.75/11	Message de l'Organisation mondiale de la santé	249
GA.75/12	Autres messages à l'Assemblée générale	250
GA.75/13	Récents développements dans la conservation mondiale et évolution du rôle de l'UICN	251
GA.75/14	Médaille John C. Phillips	252
GA.75/15	Déclaration à l'Assemblée générale	253
GA.75/16	Remise des médailles	254
GA.75/17	Remerciements	256
IV.	Participants	
	Participation à la 1.2 ^e Assemblée générale	259
V.	Tribunes libres et groupes de discussion non-officiels	297

I. COMPTE RENDU

45e Session* de la douzième Assemblée générale

Mardi 9 septembre 1975, 9h30 - 12h30

Ouverture

1. Le Président de l'Union, le professeur D.J. Kuenen, prend la présidence et déclare la 12e Assemblée générale en session.
2. Le ministre zaïrois de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, la citoyenne Lessedjina Kiaba Lema, prononce une allocution de bienvenue (GA.12 Conf. 2).
3. Le Président-fondateur du Mouvement populaire de la révolution, Président de la République, le lieutenant-général Mobutu Sese Seko, prononce le discours d'ouverture (GA.12 Conf. 3) et déclare officiellement la 12e Assemblée générale ouverte.
4. Le gouverneur délégué de la banque du Zaïre offre au Président de la République du Zaïre le premier ensemble de trois pièces commémoratives émis par le Zaïre pour la collection de monnaies "Sauvez la Nature", patronnée par l'UICN et le WWF.
5. Après le départ du Président de la République du Zaïre, le Président de l'UICN mentionne le changement de date de la session d'ouverture de la 12e Assemblée générale par suite de la journée de deuil national proclamée le 8 septembre 1975 à la suite de la mort du lieutenant général Massiala Kinkela, chevalier de l'ordre des Compagnons de la Révolution, qui a trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère. L'Assemblée a observé quelques instants de silence à la mémoire du défunt. Le Président prononce ensuite son discours d'ouverture à l'Assemblée (GA.12 Conf. 4).

Nomination du comité de vérification des pouvoirs

6. Référence est faite au document GA.75/15 (Rév) donnant les noms des personnes désignées par le Conseil exécutif pour faire partie du Comité de vérification des pouvoirs.

Résolution No 399**

Il a été décidé à l'unanimité "de nommer un comité de vérification des pouvoirs composé des cinq personnes spécifiées dans le document GA.75/15(Rév.)".

Messages de bienvenue

7. Des messages de bienvenue sont lus par M. H. Steinlin au nom de la FAO (GA.12 Conf. 5); M. Patrick de Rahm, UNESCO (GA.12 Conf. 6);

* Les séances de l'Assemblée générale ont été numérotées des Sessions 45 à 49, dans l'ordre selon l'habitude

** Conformément aux pratiques antérieures, les résolutions de l'Assemblée générale sont numérotées dans un ordre continu.

M. Kai Curry-Lindahl, au nom du PNUE (GA.12 Conf.7) et du CIPO (GA.12 Conf.8); M. L. Hoffmann, WWF (GA.12 Conf.9); M. K.M. Katondo, Organisation de l'Unité Africaine (GA.12 Conf.10); et M. Richard Drzwiecki, OMS (GA.12 Conf.11). Les autres messages figurent dans le document de la conférence GA.12 Conf. 12.

Nouveaux Etats membres

8. Le Président annonce que depuis la 11e Assemblée générale, douze Etats ont déclaré leur adhésion aux Statuts de l'UICN. Il s'agit de : l'Australie, le Bangladesh, l'Iran, l'Islande, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, l'Oman, la République arabe lybienne, le Samoa-Occidental et le Venezuela.

Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour tel qu'il a circulé, avec les corrections annoncées, est adopté à l'unanimité (voir la version révisée dans GA.12 Conf.1).

(La séance est alors ajournée à 12h30 jusqu'à mardi 9 septembre 1975 à 14h30).

46e Session de la douzième Assemblée générale

Mardi 9 septembre 1975, 14h30 - 17h30

Lecture du rapport sur le travail de l'Union

10. Le Président présente officiellement le rapport du travail de l'Union depuis la 11e Assemblée générale, qui a été approuvé par le Conseil exécutif (GA.75/1), et le dépose sur le bureau pour débats ultérieurs. Mention est faite du décès de Lord Hurcomb, membre d'honneur de l'UICN, survenu après que le rapport ait été préparé. Lord Hurcomb fut président de l'Union de 1954 à 1960.

Récents développements dans la conservation mondiale et rôle en évolution de l'UICN

11. Le Directeur général, M. Gerardo Budowski, entame un débat sur le thème des récents développements de la conservation mondiale et du rôle en évolution de l'UICN. Ses réflexions sont résumées dans le document de la conférence GA.12 Conf.13.
12. Au cours du débat, M. J.P. Doets* (Pays-Bas), souligne l'importance des déclarations d'impacts sur l'environnement, et de la publication de l'UICN sur ce thème.

* Les noms des orateurs sont suivis du pays de résidence, ou, dans le cas des participants venant d'organisations internationales, par les initiales de celles-ci. Les titres et adresses des participants figurent dans la section IV.

13. M. Jimoh Omo-Fadaka (Nigéria) mentionne l'intérêt de faire participer les groupes régionaux aux activités de l'UICN. Le président et le Directeur général parlent des activités régionales qui ont eu lieu récemment; il était prévu d'étendre ces activités plutôt que des structures régionales. M. Paul Leyhausen (RFA) insiste sur le fait que l'UICN doit éviter tout changement radical et souligne qu'il ne conviendrait pas de créer des subdivisions régionales à l'intérieur de la Commission du service de sauvegarde, par exemple. Sir Peter Scott (R-U) apprécie le souci exprimé par M. Leyhausen, mais aime l'idée de réseaux régionaux, fondés peut-être, dans certains cas, sur les groupes nationaux. Il est important de conserver une Union à l'action pénétrante et acérée.
14. M. J. Norton Boyd (R-U) souligne les limites financières imposées à l'UICN et demande s'il serait possible de faire payer les conseils donnés, à titre de frais généraux. Le Directeur général souligne que l'Union ne fait pas payer les services rendus aux membres, sauf lorsque ceux-ci nécessitent des investigations particulières, des fonds étant alors recherchés pour que le travail puisse être fait. Une partie des fonds actuellement à la disposition de l'UICN devant d'ailleurs couvrir les frais généraux.

Premier rapport sur les pouvoirs

15. Le Président et le Directeur général présentent leur rapport sur la vérification des pouvoirs reçus (GA.75/18).

Rapport du comité de vérification des pouvoirs

16. Le Président du comité de vérification des pouvoirs, M. W.E. Burhenne, lit le rapport de son comité (GA.75/20).

Résolution No 400

Il est décidé à l'unanimité : "que le premier rapport sur les pouvoirs est adopté et ses recommandations approuvées".

Résolution No 401

Il est décidé à l'unanimité : "que, dans les circonstances indiquées dans le premier rapport du comité de vérification des pouvoirs, les délégations des Etats membres du Tchad et de Côte d'Ivoire sont autorisées à voter à l'Assemblée générale malgré le non-paiement des cotisations, étant bien entendu que cette décision ne crée pas un précédent pour les décisions qui seront prises à l'avenir".

Ratification de l'adhésion des membres

17. Le Président se réfère au document GA.75/11 et aux addenda concernant la ratification de l'adhésion des organisations admises com-

me membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale, conformément aux Statuts (la version révisée de ce document est GA.75/11 (Rév)).

Résolution No 402

Il a été décidé à l'unanimité : "que l'adhésion des organisations spécifiées dans les annexes 1 à 4 du document de la conférence GA. 75/11 (Rév) est ratifiée".

18. Une objection ayant été émise quant à la ratification de l'adhésion de Stichting Koninklijke Rotterdamse Diergaarde (Pays-Bas), il est décidé que cette question sera réexaminée par le Conseil exécutif.

Retrait de membres

19. Le Président attire l'attention des participants sur le retrait de membres depuis la 11e Assemblée générale, mentionné dans le document GA.75/13, et des corrections qui y ont été apportées (la version révisée figure dans le document GA.75/13 (Rév.)).

Exclusion des membres

20. Le Président attire l'attention des participants sur le document GA.75/12 concernant l'exclusion des membres dont les cotisations sont restées impayées pendant deux ans ou plus. Après discussion, il est décidé de reporter ce point à la 47e Session, le mercredi 17 septembre 1975.

Lecture des comptes pour 1972-1974; projet de programme et de budget pour 1975-1978; et proposition d'augmentation des cotisations des membres

21. L'attention des participants est attirée sur les documents GA.75/2 : Comptes de l'Union pour 1972, 1973 et 1974; GA.75/3 : Projet de programme et de budget pour la période de 1976 à 1978; et GA.75/4 : Cotisations des membres, proposition d'augmentation par le Conseil exécutif. Le premier de ces documents est transmis au comité du programme et du budget. Par ailleurs, le document GA.75/4 sera examiné par des réunions ad hoc de délégués de membres gouvernementaux et non gouvernementaux.

Nomination des comités

22. Le Conseil exécutif avait désigné les membres de plusieurs comités de l'Assemblée générale (GA.75/15). Des remplacements sont effectués pour remplir les sièges laissés vacants par les délégués qui ne sont pas arrivés (la version révisée est GA.75/15 (Rév)).

Résolution No 403

Il est décidé à l'unanimité : "que le comité des comptes sera formé des quatre personnes nommées dans le document GA.75/15 (Rév.).

Résolution No 404

Il est décidé à l'unanimité : "que le comité du programme et du budget sera formé par les 14 personnes mentionnées dans le document GA.75/15 (Rév.)".

Résolution No 405

Il est décidé à l'unanimité : "que le comité des résolutions est formé des dix personnes mentionnées dans le document GA.75/15 (Rév.)".

(La réunion est ajournée à 12h30 jusqu'au mercredi 17 septembre 1975, à 14h30).

47e Session de la douzième Assemblée générale

Mercredi 17 septembre 1975, 14h30 - 16h30

Second rapport sur les pouvoirs

23. Le président et le Directeur général délégué présentent un rapport sur leur examen plus approfondi des pouvoirs reçus (GA.75/21 (Rév.)).

Exclusion de membres

24. Le Président attire l'attention des participants sur le document CA.75/12 (Rév.) préparé par le Conseil exécutif à la suite des débats, à la lumière des remarques préliminaires de la 46e Session (voir paragraphe 20 du compte rendu).

Résolution No 406

Il est décidé à l'unanimité : "que les privilèges de tout membre n'ayant pas réglé ses cotisations depuis trois ans ou plus, sont suspendus jusqu'au paiement desdites cotisations".

25. La réunion examine le deuxième projet de résolution figurant dans le document GA.75/12 (Rév.). Un amendement est proposé par M. D.C. Kungu (Kenya) en vue de la suppression des conditions stipulées dans le projet de résolution.

Résolution No 407

Il est décidé à l'unanimité : "que le projet de résolution du document GA.75/12 (Rév.) relatif à l'exclusion d'un certain nombre d'organisations est amendé par la suppression de la dernière partie du projet de résolution commençant par "A cette condition".

26. La résolution amendée est alors mise aux voix.

Résolution No 408

Il est décidé à l'unanimité : "que les neuf organisations membres figurant au paragraphe 2 du document GA.75/12 (Rév.) sont exclues aux termes du paragraphe 13 de l'Article II des Statuts pour défaut de paiement des cotisations, si celles-ci restent impayées au 30 juin 1976".

Rapport du comité des comptes

27. Le Président du comité des comptes, M. Christian Jouanin, présente le rapport du comité des comptes (GA.75/17).

Résolution No 409

Il est décidé à l'unanimité : "que le rapport du comité des comptes est adopté et que le rapport du vérificateur des comptes de l'Union pour les années 1972, 1973 et 1974 est accepté et que le Conseil exécutif est déchargé de ses responsabilités pour la période en question".

Remise de la Médaille John C. Phillips

28. Le Président retrace brièvement la vie de John C. Phillips, éminent naturaliste, explorateur, écrivain et conservationiste, en l'honneur de qui fut créée la Médaille John C. Phillips pour services distingués rendus à la conservation internationale (GA.12 Conf. 14). La médaille de 1975 est décernée à Sir Frank Fraser Darling, du Royaume-Uni, avec la citation suivante :

"A Sir Frank Fraser Darling, homme de science éminent et pionnier de la conservation, pour avoir présidé de façon inspirée et modeste au développement de la pensée écologique, et pour ses multiples contributions au concept moderne de la conservation fondée sur les principes écologiques.

Ses publications classiques, provenant d'études patientes et habiles réalisées sur le terrain, comptent parmi les plus importants documents de base de la science écologique. Ils ont servi d'ouvrages de références à toute une génération de personnes qui ont travaillé dans ce domaine, et ils ont contribué à l'élaboration des politiques gouvernementales de conservation de la nature. Sir Frank a participé à la création d'importantes institutions consacrées à la conserva-

tion de la nature, dans son pays et ailleurs; au cours de sa vie, il a apporté une contribution à l'UICN à bien des égards, et il s'est inlassablement attaché à poursuivre les objectifs de la conservation des éléments et des sites sauvages".

29. M. J. Morton Boyd reçoit la médaille au nom de Sir Frank qui n'a pas pu être présent. Il parle brièvement de la contribution remarquable apportée par Sir Frank; il se déclare honoré de recevoir la médaille en son nom. La remise est saluée par de vifs applaudissements.

Rapport sur le travail de l'Union

30. Le Président attire l'attention des participants sur le rapport sur le travail de l'Union depuis la 11e Assemblée générale (GA.75/1), présenté à la 46e Session.

Résolution No 410

Il est décidé à l'unanimité : "que le rapport sur le travail de l'Union depuis la 11e Assemblée générale est adopté, et que le président, le Conseil exécutif, le Directeur général et les membres du Secrétariat sont félicités pour le travail remarquable qu'ils ont accompli".

Rapport du comité du programme et du budget

31. Le Président du comité du programme et du budget, M. Lee M. Talbot, présente le projet de rapport de son comité. Le comité a tenu des séances ouvertes à tous, et accepté de nouveaux commentaires émanant des participants. L'examen du rapport a été reporté à la 48e Session du jeudi 18 septembre 1975.

Rapports des commissions

32. Les rapports des commissions pour la période de 1973-1975 ont été présentés comme suit :

- | | |
|--|------------|
| a) Commission de l'écologie | (GA.75/5) |
| b) Commission de l'éducation | (GA.75/6) |
| c) Commission de la planification de l'environnement | (GA.75/7) |
| d) Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement | (GA.75/8) |
| e) Commission internationale des parcs nationaux | (GA.75/9) |
| f) Commission du service de sauvegarde | (GA.75/10) |

33. Lors de la discussion des rapports, M. J. Morton Boyd (R.-U.) mentionne que le Comité du R.-U. pour la conservation internationale de la nature est préoccupé du fait que de nombreuses zones protégées du Royaume-Uni ne figurent pas dans la liste des Nations Unies des parcs nationaux et des réserves analogues. Il propose que la Commission internationale des parcs nationaux révise les critères

d'inclusion des zones protégées dans la liste des Nations Unies pour tenir compte de cette situation. M. Ray F. Dasmann (UICN) indique que la commission, lors de ses réunions de la semaine passée, a souligné la nécessité de donner la priorité à l'examen des critères relatifs à tous les types de zones protégées.

34. Sir Peter Scott (R.-U.) attire l'attention sur des points spécifiques du rapport de la Commission du service de sauvegarde. Il précise qu'une nouvelle espèce de sanglier (Catagonus wagneri) vient d'être découverte dans la région de Gran Chico au Paraguay, et qu'elle pourrait être protégée dans l'un des sept parcs actuellement créés dans ce pays. M. Jorge Ibarra (Guatemala) rappelle à l'Assemblée la nécessité de prendre des mesures de protection du quetzal.
35. M. M.F. Mörzer Bruyns (Pays-Bas) soulève la question de la coopération entre les commissions. Le président déclare que cela est une des fonctions du Secrétariat. Le Comité du programme et du budget porte une attention particulière à la question.
36. M. John Perry (E.-U.) attire l'attention de l'assistance sur les distingués services rendus par M. F. Carlos Lehmann à la Commission du service de sauvegarde; ses efforts ont notamment abouti à ce qu'aucun oiseau sauvage n'a été exporté de Colombie en 1974. Sa disparition est une grande perte pour la cause de la conservation. L'Assemblée observe une minute de silence à sa mémoire,
37. Plusieurs participants abordent des questions relatives à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Cette question fait l'objet de plus amples discussions à la tribune libre réunie le mercredi 17 septembre 1975 au soir.

(La réunion est ajournée à 16h30 jusqu'au jeudi 18 septembre 1975 à 9h00).

48e Session de la douzième Assemblée générale

Jeudi 18 septembre 1975, 9h00 - 12h30

Résolutions sur la conservation

38. Le Président du Comité des résolutions, le professeur J.D. Ovington (Australie), présente le premier rapport du comité (GA.75/22) et une série de projets de résolutions sur la conservation. Ceux-ci avaient été discutés lors d'une réunion du comité ouverte à tous, et amendés à la lumière des discussions. Il propose donc qu'ils soient adoptés par l'Assemblée générale.
39. Les résolutions sur la conservation de 1 à 9 sont adoptées par l'Assemblée générale. (Elles figurent dans le document GA.75/16 (Rév); on se réfère ci-dessous aux résolutions sur la conserva-

tion par le numéro qui leur a été attribué dans ce document précédé des initiales RC). Les points importants soulevés lors des débats sont rapportés ci-dessous

40. Forêts tropicales humides (RC.6) : M. Jan Abrahamsen (Norvège), se réfère à un autre projet de résolution soumis à ce propos, et réclamant une convention sur la conservation des forêts tropicales humides. Le président déclare que cette question sera examinée par le Conseil exécutif,
41. Principes remplaçant le RMC (RC.8) : En réponse à une question de M. Raphael Jingu (Tanzanie), M. Lee Talbot (E.-U.) déclare que la série de conférence à laquelle il est fait allusion dans cette résolution avait impliqué la participation de nombreux biologistes s'occupant de la production de base des populations sauvages et de personnes chargées de gérer la faune et la flore sauvages, disposant d'une expérience acquise dans toutes les parties du monde. Leurs conclusions ont fait une remarquable unanimité. M. Paul Leyhausen (RFA) dit que l'un des problèmes posés par le RMC est qu'il implique le maintien des populations à un niveau sous-optimal, en particulier dans le cas des prédateurs.
42. Plusieurs commentaires et propositions d'amendements sont faits en ce qui concerne les autres projets de résolutions sur la conservation soumis par le comité. Il est décidé que le comité les examinera au cours d'une réunion ouverte à tous avant le début de la 49e Session.

Cotisations des membres

43. Le Président attire l'attention des participants sur le document GA.75/4 traitant des propositions du Conseil exécutif quant à un nouveau barème des cotisations des membres. Celles-ci avaient été examinées au cours de réunions séparées des membres des catégories gouvernementale et non gouvernementale. Ces réunions n'avaient pas proposé de modifications au projet de résolutions soumis par le Conseil exécutif.
44. M. D. von Hegel (RFA) déclara que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est en faveur d'une situation financière saine pour l'UICN. Il est donc, en principe, prêt à partager avec les autres membres, sur une base équitable, les dépenses nécessaires, à condition :
 - a) que le programme et le budget de l'UICN soient construits sur le modèle habituel des autres organisations internationales, et contiennent les informations et explications nécessaires concernant les activités et leurs coûts;
 - b) que l'augmentation des cotisations proposée pour 1976, qui est de 126% pour la République fédérale d'Allemagne, soit expliquée en fonction des cotisations des autres membres, preuves à l'appui;

- c) que les autres Etats membres acceptent de payer en 1976 les cotisations relevées, et
- d) que des mesures soient prises pour s'assurer que tous les membres paient leurs cotisations régulièrement, et que le Conseil exécutif insiste auprès de ceux qui ont des arriérés depuis 1973 sans raisons valables.
45. Le professeur A.G. Bannikov (URSS) suggère que les augmentations proposées pour les cotisations des Etats et des agences membres soient plus modérées, et qu'elles ne prennent pas effet avant la prochaine Assemblée générale; qu'en outre, du fait de la réorganisation de divers types de frais locaux (experts, conférences, etc.), certains pays soient autorisés, dans des cas particuliers, à régler une partie de leurs cotisations en monnaie locale.
46. M. Lars-Erik Esping (Suède) déclare que la Suède, bien que n'étant pas encore Etat membre, paiera les cotisations d'Etat membre telles qu'elles sont augmentées pour 1976. M. D.F. McMichael (Australie) déclare que le gouvernement australien est prêt à payer les cotisations augmentées, et que la somme en question est modeste en regard du travail fourni par l'Union. M. J.P. Doets (Pays-Bas) dit que le gouvernement néerlandais paiera les cotisations augmentées et détachera du personnel pour travailler à l'UICN. M. Gaston Bejarano (Bolivie) déclare que son pays a bénéficié des avantages et de l'aide offerts par l'UICN, et qu'il est sûr que son gouvernement acceptera les augmentations proposées. M. Marc J. Dourojeanni (Pérou) soutient la proposition d'augmentation, déclarant qu'il considère minimes les cotisations comparées aux budgets gouvernementaux et aux sommes versées aux autres organisations internationales. M. G. Rochat (Suisse) dit que le gouvernement suisse est en train d'examiner la proposition d'augmentation, et que selon lui elle sera acceptée. M. El-Hadji Sene (Sénégal) avait espéré une augmentation plus modeste.
47. M. Curtis Bohlen (E.-U.) dit que bien que les Etats-Unis ne soient pas Etat membre, les agences concernées sont prêtes à payer les cotisations augmentées suivant le taux applicable aux Etats membres. Elles sont d'accord pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité du programme et du budget, et envisagent sérieusement de détacher du personnel auprès de l'UICN. M. W.E. Burhenne (RFA) déclare que les organisations nationales membres de son pays payeront plus que l'augmentation proposée.
48. Le Président déclare qu'apparemment la plupart des délégués sont en faveur des augmentations proposées, bien que certains soient liés par la procédure gouvernementale. Il a posé la question de la cotisation des membres avant le rapport du Comité du programme et du budget, étant donné que le budget est touché par la décision concernant les cotisations. Il attire l'attention du Conseil exécutif sur les diverses questions soulevées lors de l'Assemblée générale, y compris la proposition émanant du Comité du programme et du budget qu'un comité des finances soit nommé. Il lui semble

que pour donner suite à toutes les propositions avancées, La convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pourrait s'avérer nécessaire dans le courant de l'année prochaine. M. Lee Talbot (E.-U.) souligne que même avec l'augmentation proposée, les cotisations des membres ne formeront que le 15% des revenus, et que pour la catégorie des membres non gouvernementaux, les cotisations actuelles ne couvrent pas les coûts des services rendus aux membres.

49. Le Président demande alors à l'Assemblée générale de mettre les propositions aux voix.

Résolution No 411

Il est décidé (sans voix contre mais avec plusieurs abstentions) : "que, à compter de 1976, les cotisations annuelles des membres se répartissent comme suit :

A. Etats membres

<u>Groupes</u>	<u>Cotisations en francs suisses</u>
1	2.500
2	5.000
3	7.500
4	10.000
5	15.000
6	20.000
7	25.000
8	30.000
9	40.000
10	50.000

B. Toutes les autres catégories de membres

Cotisations : 500 francs suisses

Résolution No 412

Il est décidé (sans voix contre) "qu'à compter de 1976, le total des cotisations des agences membres qui relèvent du gouvernement central d'un Etat non membre, s'élèvera au tiers de la cotisation applicable à cet Etat s'il était membre".

50. M. J. Morton Boyd (R.-U.) déclare que la voix qu'il a déposée en faveur de la résolution No 411 est sujette à l'approbation par son gouvernement, du rapport du Comité du programme et du budget, et d'autres questions que celui-ci est susceptible de vouloir examiner avant de donner son approbation. M. Arne Schi/tz (Danemark) dit que la délégation danoise a voté en faveur de la résolution No 411 sous réserve de l'approbation ultérieure du gouvernement danois. M. El Rayeh Omer Hasaballa (Soudan) déclare que la délégation soudanaise a voté en faveur de la résolution No 411 à condition que l'augmentation des cotisations soit approuvée et ratifiée par le Conseil du peuple (Parlement soudanais) et que l'augmentation ne soit effective qu'à compter du début du prochain

exercice, soit le 1er juillet 1976. M. Jan Abrahamsen (Norvège) déclare que le Parlement norvégien examinera l'augmentation proposée en janvier 1976, et qu'il s'abstient donc de voter.

51. M. John Perry (E.-U.) prend la parole au nom du American Committee for International Conservation qui représente de nombreuses organisations nationales américaines membres de l'UICN. Le Committee avait proposé au Conseil exécutif un barème de cotisations applicables aux membres non gouvernementaux; cette proposition avait été avancée trop tard pour pouvoir être examinée par l'Assemblée générale. Les organisations américaines sont malgré tout disposées à appliquer leur proposition sur une base volontaire. En réponse à une question de M. John I. Nicol (Canada), le président dit que le barème suggéré pour les cotisations sera examiné par le Conseil exécutif et que ses recommandations seront soumises par écrit aux membres.

Rapport du Comité du programme et du budget

52. Le rapport du Comité du programme et du budget est présenté par le Président du comité, M. Lee M. Talbot.

(La réunion est ajournée à 12h30 jusqu'au jeudi 18 septembre 1975 à 14h00).

49e Session de la douzième Assemblée générale

Jeudi 18 septembre 1975, 14h00 - 17h30

Rapport du Comité du programme et du budget (suite)

53. Les débats sur ce point forment la suite de la 48e session. Le rapport est l'aboutissement de longues réunions du comité, avec plusieurs séances ouvertes à tous auxquelles de nombreux délégués ont participé. Les suggestions faites alors et les propositions résultant des débats sur ce point sont incluses dans la version finale du rapport figurant dans le document GA.75/19 (Rév.),

Résolution No 413

Il est décidé à l'unanimité : "que le rapport du Comité du programme et du budget figurant dans le document GA.75/19 (Rév.) est adopté".

Election des responsables de l'Union

54. Le Président attire l'attention des participants sur le document GA.75/14 et les corrections qui ont circulé (document amendé GA.75/14 (Rév.)). Il avait été décidé que l'élection se ferait par scrutin écrit.

Résolution No 414

Il est décidé à l'unanimité : "qu'à la douzième Assemblée générale, le scrutin pour l'élection des membres du Conseil exécutif et des responsables de l'Union se fait par scrutin écrit comme suit :

- a) un seul bulletin de vote est utilisé permettant un vote par oui/non/abstention pour les candidats présentés, sans possibilité de choix, et avec vote par ordre de préférence lorsqu'il y a plus d'un candidat pour un seul poste;
 - b) chaque bulletin de vote est destiné à un vote sur chaque question, les membres ayant droit à deux ou trois voix reçoivent respectivement deux ou trois bulletins de vote : à condition qu'aux termes du paragraphe 8 de l'Article IV, des organisations nationales membres aient droit à une fraction de voix, les bulletins de votes qui leur sont attribués portent mention de la valeur fractionnaire qui s'applique à eux;
 - c) les bulletins de vote blancs sont utilisés par les membres gouvernementaux et seront marqués en conséquence! les bulletins de vote jaunes sont utilisés par les membres non gouvernementaux et sont marqués en conséquence;
 - d) les candidats présentés sans choix sont élus à la majorité simple des voix pour, en ne comptant que les voix pour les voix contre;
 - e) lorsque les candidats sont présentés en groupe avec choix multiple, les voix sont comptées par préférence, comme suit :
 - (i) le votant indique son ordre de préférence en apposant les chiffres 1, 2, 3, 4 aux noms des candidats, de façon appropriée;
 - (ii) les chiffres figurant auprès du nom de chaque candidat sont totalisés;
 - (iii) un compte est effectué séparément pour les membres non gouvernementaux et les totaux ainsi obtenus sont équilibrés de façon que les voix de chaque catégorie de membres aient un poids égal;
 - (iv) le candidat ayant le total le plus bas est élu au poste vacant et le candidat arrivant en deuxième position est élu au deuxième poste vacant, s'il y en a un".
55. Le Rrésident décrit la méthode qui a permis de déterminer les candidatures (paragraphe 6 de GA.75/14 (Rév.)). Des délégués d'Amérique Latine lui avaient dit que les membres qu'ils représentent n'ont pas reçu les lettres demandant des propositions de candidatures. Le Conseil exécutif a envisagé la possibilité de redemander des propositions de candidatures, mais a finalement décidé qu'il ne convenait pas de le faire, certains délégués ayant reçu des instructions de leurs organisations, et ne pouvant pas s'en référer à elles. M. Nelson Geigel Lope-Bello (Venezuela) prend la parole au nom des délégués d'Amérique Latine. Il dit que les personnes d'Amérique

Latine proposées comme candidats au Conseil exécutif n'appartiennent pas au courant principal du mouvement de la conservation. En conséquence, les délégations au nom desquelles il parle ont décidé de ne pas voter pour ces candidats et ont invité les autres délégués de s'abstenir de voter pour eux.

56. Le président explique les changements survenus dans les candidatures originales, trois des candidats s'étant retirés. En conséquence, les postes resteront vacants pour cette fois. Des critiques ont porté sur le fonctionnement de l'UICN, émanant des membres et des commissions. Le secrétariat n'a pas toujours été conscient de tous les problèmes, et de plus de nouveaux problèmes ont surgi pendant l'Assemblée générale. Il en est résulté notamment que le Directeur général a décidé de ne pas se représenter et qu'il a fait circuler une déclaration à cet effet (GA.12 Conf.15). Le Conseil exécutif l'a persuadé de rester en fonction pour une période intérimaire de six mois au plus, le temps de trouver un successeur. Il suggère de ne pas approfondir la question pour le moment.
57. Les bulletins de vote sont alors recueillis. Les résultats de l'élection figurent dans le document GA.75/23.
58. Le Président attire l'attention des participants sur les propositions supplémentaires émanant du Conseil exécutif, au paragraphe 19 du document GA.75/14 (Rév.).

Résolution No 415

Il est décidé à l'unanimité : "que M. Theodor R. Swem est nommé président de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées pour une période intérimaire; que le Conseil exécutif a capacité pour nommer le président de cette commission; et que M. Perez M. Olidon (Kenya) est élu vice-président supplémentaire de cette commission.

Résolutions sur la conservation (suite)

59. Le Président du Comité des résolutions, le professeur J.D. Ovington (Australie), présente le deuxième rapport du comité (GA.75/24) qui couvre les dernières résolutions sur la conservation. Les résolutions sur la conservation de 10 à 12 sont adoptées par l'Assemblée générale (GA.75/16 (Rév.)).

Les questions importantes soulevées au cours des débats figurent ci-dessous.

60. Energie et conservation (RC.12) : M. Vladimir M. Galouchine (URSS) souligne que les propositions faites par le Comité du programme et du budget ne couvrent pas l'énergie. Il est d'avis que la réunion n'est pas à même d'examiner la question de façon adéquate, et que par conséquent, sa délégation s'abstient de voter. Le professeur Ovington souligne que cette résolution a été préparée par un groupe spécial sur l'énergie nommé par le Conseil exécutif et comp-

tant parmi ses membres des experts reconnus spécialisés dans divers aspects de la question, et qui a poursuivi ses délibérations pendant plus de deux ans.

Tenue de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale

61. Le Président demande des propositions pour la tenue de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, Le professeur A.G. Bannikov (URSS) lance au nom du gouvernement de l'Union soviétique, une invitation officielle pour que l'Union tienne sa prochaine session ordinaire en URSS.

Résolution No 416

Il est décidé à l'unanimité : "que l'invitation du gouvernement de l'Union soviétique de tenir la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale en URSS en 1978 est acceptée par acclamations".

Remise des médailles du WWF

62. M. Fritz Vollmar, Co-directeur général du Fonds mondial pour la nature remet des médailles représentant le gorille de montagne pour lequel le gouvernement zaïrois assume l'ultime responsabilité, à MM. Muema Ngoy Toka, Gahuranyi Tanganika et Kabala Matuka pour leurs travaux dans le domaine de la conservation au Zaïre (GA.12 Conf.16).

Clôture de la douzième Assemblée générale

63. Le Président soumet à l'Assemblée la résolution de remerciements suivante.

Résolution No 417

Il est décidé à l'unanimité : "que la 12e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Kinshasa au Zaïre, en septembre 1975 remercie chaleureusement le gouvernement de la République du Zaïre pour son hospitalité envers l'Union, rendant possible la tenue de la réunion au centre de conférences de N'Sele; et exprime son appréciation des dispositions prises pour ses travaux, notamment par les activités du Comité national zaïrois, et des divers sous-comités, et les efforts consentis par les organisations et les personnes qui ont contribué au succès de cet événement".

64. Avant de déclarer l'Assemblée close, le président étend ses remerciements aux divers groupes qui ont particulièrement contribué au succès de la réunion. Ses remarques figurent dans le document GA.12 Conf.17.

D.J. Kuenen
Président

Gerardo Budowski
Directeur général

Frank G. Nieholls
Directeur général délégué

II. DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT DES ACTIVITES DE L'UICN DEPUIS LA ONZIEME ASSEMBLEE GENERALE

Préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

I. INTRODUCTION

Le rapport d'activité de l'Union depuis la onzième Assemblée générale, est établi conformément aux dispositions prises par l'Article VII.6 des Statuts.

Les trois ans qui se sont écoulés depuis la réunion de Banff ont été une période de consolidation pendant laquelle les domaines de travail choisis alors, ont été explorés de façon approfondie. Le management a visé des ressources renouvelables du monde, en mettant l'accent sur les habitats menacés et les espèces en danger, a continué d'être la préoccupation centrale. Le thème des réunions de Banff : "La conservation à l'appui du développement", a été servi dans la réalisation de ces objectifs, par la formulation de directives écologiques destinées à aider les planificateurs et les responsables des décisions à s'assurer que les programmes de développement sont préparés et réalisés conformément aux impératifs de la conservation.

Cette préoccupation s'exprime dans le thème choisi pour l'Assemblée générale et la Réunion technique de l'Union à Kinshasa : "La Conservation pour les responsables des prises de décisions",

Le principal centra d'activités continue d'être la conservation de l'environnement naturel, qui constitue le rôle prépondérant de l'Union. La conservation des communautés biotiques a fait l'objet d'une attention particulière, l'accent étant mis sur les parcs nationaux et autres aires protégées. On a commencé à explorer systématiquement, région par région, les écosystèmes représentatifs et leur état de conservation. L'attention s'est également portée sur les habitats marins critiques, et sur les problèmes liés à la création et au management des parcs et réserves marins. L'UICN s'est préoccupée davantage de la surveillance continue des espèces et des communautés biotiques en fonction de l'état de la conservation dans le monde. La position dirigeante de l'UICN dans le domaine de la conservation est largement reconnue. Elle a établi des liens de travail efficaces avec de nombreuses organisations et un nombre considérable de scientifiques et de fonctionnaires gouvernementaux de la plupart des pays, en concentrant toutefois ses efforts sur les pays en voie de développement. Elle a également largement progressé dans la coordination des activités de conservation grâce à ses multiples contacts avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, avec d'autres organismes non gouvernementaux, et avec un très grand nombre d'organismes s'intéressant à ce domaine; d'ailleurs bon nombre d'entre elles ont adhéré à l'Union ou lui sont associées par des relations de travail. Au cours des trois dernières années, l'Union a étendu avec succès ses activités à un plus grand nombre de pays, et s'est montrée capable, plus que jamais, d'aider les pays en

voie de développement à résoudre leurs problèmes de conservation.

Le rôle de l'Union l'amène à formuler une stratégie mondiale de la conservation, à découvrir les lacunes, à déterminer l'ordre de priorité des mesures à prendre, à estimer quelles sont les situations critiques et quelles sont celles qui offrent des possibilités particulières d'agir, ainsi que les facteurs qui empêchent ou entravent l'action. Sur cette base, un vaste programme d'action est actuellement mis au point et sera réalisé grâce aux efforts de nombreux groupes et organismes. L'UICN est soutenue dans son entreprise par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE); le WWF et d'autres collaborateurs se sont joints à elle pour mener à bien sa réalisation.

L'UICN assume de plus en plus le rôle d'une "conscience" mondiale dans les questions de conservation et dans de nombreux autres domaines. Le rôle qu'elle joue en émettant des directives sur des questions générales de conservation, en servant de catalyseur pour susciter des actions de conservation et en donnant un avis scientifique impartial à d'autres organisations de conservation et en particulier à son organisation soeur, le Fonds mondial pour la nature, est jugé fondamental pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans toute sa diversité et pour le maintien de possibilités d'options pour l'avenir.

Le présent rapport décrit, dans leurs grandes lignes, les activités réalisées pendant ces trois dernières années, et passe en revue les suites données aux décisions prises par l'Assemblée générale de Banff. Il est satisfaisant de pouvoir annoncer qu'en dépit des limites financières actuelles, les activités de l'Union ont atteint un niveau sans précédent, et que des progrès considérables ont été faits dans la réalisation des objectifs fixés lors de la 11e Assemblée générale.

II. RESUME DES ACTIVITES

Les projets inscrits au programme de travail de l'Union et les résultats obtenus ont été décrits dans les rapports annuels de 1972, 1973, et 1974; en conséquence, le présent rapport ne mentionne que brièvement les principaux points des projets en cours les plus importants. Ce résumé complète les rapports individuels des six commissions pour cette période de trois ans, présentés dans les documents de la Conférence GA.75/5-10.

La conservation pour les responsables des prises de décisions

Les planificateurs et les responsables des décisions sont de plus en plus conscients de l'importance de tenir compte des facteurs écologiques dans toutes les phases du développement. La publication "Ecological Principles for Economic Development", écrite par Raymond F. Dasmann, John P. Milton, et Peter H. Freeman, sous la direction de Sir Hugh Elliot, et qui a été préparée conjointement par l'UICN et la Conservation Foundation (Washington), et qui est parue il y a trois ans, exposait les concepts écologiques de base dont devraient tenir compte ceux qui se proposent de modifier de façon importante les systèmes naturels dans le ca-

dre du développement économique.

Directives écologiques pour le développement

La formulation des directives écologiques applicables à des biomes spécifiques ou à des cas régionaux, a beaucoup progressé.

Deux importantes réunions, l'une à Caracas au Venezuela en février 1974, et l'autre à Bandoeng en Indonésie en mai 1974, se sont penchées sur des directives écologiques pour le développement dans les régions de forêts tropicales humides. Les conclusions des deux réunions ont été publiées, et l'on prépare actuellement des directives applicables dans tout le biome de forêt tropicale. Une étude a été réalisée pour déterminer les mécanismes environnementaux défavorables qui accompagnent fréquemment l'aménagement moderne des terres sur les îles - opposés à l'aménagement traditionnel; des directives écologiques pour la mise en valeur des îles ont été publiées. Cette tâche se poursuit actuellement par une étude similaire des régions côtières. Par ailleurs, la réunion tenue en Asie du Sud-Ouest a abouti à des directives intéressantes plus particulièrement les zones arides et semi-arides. La préparation de directives sur les prairies tropicales progresse.

Planification et management de l'environnement

L'UICN a été à l'origine de la réunion d'un grand nombre d'organismes non gouvernementaux des pays alpins, pour examiner les répercussions des activités humaines sur les écosystèmes alpins, et les corrections à y apporter. Ce programme, qui a duré plus de deux ans, a réuni un symposium international à Trente, en Italie. Les conclusions ont été exprimées sous forme d'un plan d'action en 90 points, couvrant un large éventail d'activités, et qui sert maintenant de base aux campagnes organisées dans toute la région.

Le tourisme a été examiné en fonction de la conservation. Il offre une justification économique à court terme pour la conservation des régions naturelles et des valeurs culturelles et sociales. Dans certains pays, il est une importante source de revenus, mais bien trop souvent, développé de façon excessive, il menace les régions naturelles, la faune et la flore indigènes, entraînant l'épuisement des ressources naturelles, et provoquant des pollutions visibles et une dégradation culturelle. Ainsi, le tourisme risque de compromettre sa propre santé économique et son avenir en détruisant les ressources sur lesquelles il se fonde. Ce point de vue de l'UICN a été exprimé au cours de réunions convoquées par des organisations internationales ou régionales de tourisme. Un groupe de travail a précisé les paramètres entrant en ligne de compte, et un rapport est en cours de préparation pour évaluer la place du tourisme dans le développement, et définir des directives de développement pour un tourisme fondé sur des principes écologiques.

Des études préliminaires pilotes ont été entreprises sur l'état de conservation de parties sélectionnées de la côte méditerranéenne. Des difficultés ont été rencontrées pour trouver des ressources adéquates permettant de terminer ce travail. Au moment où un projet méditerranéen

intégré, traitant de divers facteurs relatifs au développement, était réalisé sous l'égide du PNUE, le centre d'intérêt de l'UICN s'est déplacé vers la conservation des zones marines et des zones humides côtières (voir ci-dessous).

Il est essentiel que des écologistes fassent partie des équipes de planification si l'on veut promouvoir l'utilisation des principes écologiques dans la formulation et l'exécution des projets de développement économique. Une étude a été réalisée sur les attitudes et pratiques actuelles des planificateurs vis-à-vis de l'intégration d'écologistes dans le processus de planification. Un rapport sur la place des écologistes dans les équipes de planification est actuellement en cours de préparation.

La conservation des paysages culturels est toujours un problème d'actualité. Un séminaire a eu lieu en Roumanie sous l'égide de l'UICN, pour examiner la conservation et le développement des paysages culturels. On a préparé une courte brochure pour aviser les autorités compétentes de l'importance d'effectuer des études sur les paysages pour comprendre leur fonctionnement et envisager d'éventuels changements. Une liste existe de ces études, sur leur portée et leurs éléments.

Dernièrement, la Banque mondiale a demandé à l'UICN de fournir des éléments écologiques d'une étude préalable à des investissements dans le tourisme (Kenya) et la mise en valeur forestière (Guyane).

Habitats menacés et aires protégées

Une bonne partie du programme de l'UICN pour ces trois dernières années a été consacré à l'identification et à la protection des habitats menacés. Au moment même où les rapports étaient faits, on entreprenait l'examen systématique des écosystèmes représentatifs sur une base régionale. Une première étape consistait à identifier les régions à réserver compte tenu du réseau de régions protégées déjà en place, puis une seconde étape visait à faire des recommandations en vue de protéger de nouvelles zones afin de couvrir la totalité des écosystèmes des régions. Dans ce contexte, la priorité est accordée aux habitats des espèces menacées et aux biotopes qui courent le plus de risques du fait des activités humaines.

Les écosystèmes de l'Afrique de l'Est ont été examinés et ont fait l'objet d'un rapport complet qui a été discuté au cours de la réunion régionale de Tanzanie en 1974; un large accord a été conclu sur un plan d'action et les mesures à prendre en priorité. Des dispositions ont été prises pour que des consultations régulières aient lieu entre les autorités compétentes des parcs nationaux et celles du management de la faune et de la flore sauvages, pour poursuivre les échanges d'informations et coordonner les activités, surtout dans les zones frontalières.

Des études semblables ont été entreprises en Amérique Centrale, pour lesquelles différentes organisations - la FAO, l'UNESCO, le PNUE, le PNUD, le Rockefeller Brothers Fund, le WWF, et l'UICN - ont étroitement coopéré. Là encore, un rapport complet décrivant les écosystèmes de la

région et recommandant des mesures de conservation, a été préparé. La réunion régionale qui s'est tenue en 1974 au Costa Rica a examiné ce rapport pour en faire la base de son action et a déterminé les priorités de celle-ci. Un projet régional du PNUD offre la base sur laquelle les recommandations de la réunion peuvent être appliquées, surtout celles qui concernent la création d'un parc national dans chacun des six pays de la région, ainsi que plusieurs parcs frontaliers qui seront gérés selon des normes reconnues. Parallèlement, les possibilités de créer des emplois ruraux dans la région sur la base du système intégré des parcs nationaux, étaient passées en revue.

On a également examiné le système des parcs nationaux et des réserves en Europe septentrionale et occidentale. La protection et le management varient grandement d'une région à l'autre; pour ce qui est de la contribution que ces zones apportent au système mondial des parcs et des réserves, force est de constater que certaines parties de l'Europe n'atteignent pas les normes requises pour le nombre des régions et l'attention à leur accorder. L'étude fera l'objet d'un rapport d'ici la fin de l'année. Des études similaires ont été entreprises pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest, et pour la région du Pacifique Sud; d'autres études devraient être faites successivement, la prochaine devant être consacrée à l'Asie du Sud-Est.

Parcs et réserves marins : Au cours des trois années écoulées, les travaux ont porté sur l'identification, la description, et la conservation des habitats marins essentiels à la survie des espèces et des communautés biotiques, et à leur protection et management. De très nombreuses informations sur les habitats marins sont disponibles dans plusieurs organisations, de différentes sources, notamment chez les experts du monde entier, mais il faut encore les rassembler. Parallèlement, l'on s'attache à formuler des directives pour la protection, l'utilisation et le management de ces habitats critiques et des écosystèmes dont ils font partie. L'accent est mis sur les habitats rares, menacés ou fragiles, ou qui abritent des espèces menacées ou un certain nombre d'espèces endémiques. On s'attache particulièrement à localiser les habitats indispensables à la survie des mammifères marins.

Deux études régionales ont été organisées dans ce cadre; elles devraient se terminer dans le courant de l'année. On a passé en revue les parcs et réserves marins existant dans la Méditerranée et identifié les nouvelles zones qui devraient être protégées. Les représentants des pays méditerranéens, qui se réuniront en Tunisie en décembre 1975, examineront un rapport à ce sujet. Ces travaux sont intégrés au vaste programme d'amélioration de l'environnement méditerranéen qui est réalisé sous l'égide du PNUE. Une deuxième étude concerne l'océan Indien septentrional, y compris la mer Rouge et le golfe Persique, La réunion de travail qui a eu lieu à Téhéran en mars 1975 a permis de recenser les données existantes et d'établir un ordre de priorités pour l'étude. Il est ressorti de la réunion de Téhéran un certain nombre de principes et de recommandations sur la conservation des zones marines. Ceux-ci ont été d'un apport très positif à la réunion internationale patronnée par l'UICN qui a eu lieu à Tokyo en mai 1975, et qui portait sur les parcs et réserves marins. Cette réunion a mesuré les progrès réalisés dans la création

GA.75/1, suite

des parcs et des réserves marins, et a formulé des recommandations d'action spécifique dans ce domaine. La réunion a eu en outre le mérite de porter à la connaissance des autorités compétentes, l'urgence de prendre des mesures de conservation dans les zones côtières, et d'établir à cet effet, des directives et un ordre de priorités.

Un groupe de travail restreint a été formé pour examiner les questions relatives au droit de la mer et envisager quelles seraient les mesures de conservation appropriées que l'UICN pourrait prendre. La question d'éventuels parcs mondiaux comprenant de vastes zones marines a été examinée. A cet égard, le gouvernement des îles Cook a offert de mettre en réserve l'île de Manuae comme parc marin mondial; la réalisation de ce projet est actuellement à l'étude.

Mesures concernant des parcs et des réserves spécifiques

Outre les activités très larges mentionnées ci-dessus, l'UICN, en étroite collaboration avec le WWF, a continué son action pour que des régions spécifiques soient mises en réserves comme parcs nationaux ou autres réserves analogues, et s'est engagée dans des projets sur le terrain en vue de leur création. Elle a également apporté son concours aux problèmes de management des parcs, notamment à celui de la mise au point des plans de management et des conseils pour la formation du personnel. Les exemples suivants illustrent bien ce qui a été fait à cet égard depuis 1972 :

A la suite d'une requête du gouvernement du Costa Rica, l'examen des parcs nationaux et des réserves potentiels a été entrepris en collaboration avec le département local des parcs nationaux. L'UICN a apporté son concours au développement du parc national de Santa Rosa, ainsi que d'autres régions.

A la demande du gouvernement des Seychelles, un rapport a été préparé sur la conservation des zones marines, qui envisage la création de parcs marins et comprend des plans détaillés de management pour chaque région choisie. La région de Ste Anne a été légalement constituée en parc national marin.

A la demande du Conseil pour la faune et la flore sauvages du Sind (Pakistan), une assistance a été apportée dans la préparation du plan de management du sanctuaire de faune sauvage de Kirthar, dans une région semi-aride. Il est prévu de faire de la réserve un parc national.

A la suite de conversations avec le gouvernement mauritanien, un rapport a été préparé pour le développement à long terme de la réserve de Banc d'Arguin - important site marin protégeant une avifaune d'une grande diversité.

Collaborant avec des groupes locaux, l'UICN a conseillé les autorités grecques sur des aires qu'elles se proposent de protéger. Le parc national de Mikra Prespa a été créé, tandis que des mesures de conservation sont prévues pour le delta d'Evros.

Espèces sauvages menacées

Pour assurer la survie des espèces menacées, il faut combiner les mesures à long terme, la protection des habitats, et la création de réserves, à d'autres opérations à court terme. A cet égard, l'Union a participé à un grand nombre d'actions spécifiques, illustrées par les exemples suivants :

Primates : Les activités concernant les primates ont été reconsidérées; le nouvel ordre des priorités est le suivant : sur la base des espèces, la priorité doit être accordée aux anthropoïdes; dans les plans d'action, la priorité va à la conservation des habitats; parmi les habitats nécessitant une protection, la forêt humide du Cameroun doit être considérée comme prioritaire. Dans ce cadre, de nombreux projets sont en bonne voie. L'on se préoccupe également sérieusement, notamment avec l'OMS, de réglementer l'utilisation des primates retirés de leur milieu naturel pour la recherche.

Félins : L'UICN s'est lancée avec le WWF dans une importante campagne pour la conservation du tigre, principalement en Inde où le gouvernement a consenti un important financement, mais aussi au Bangladesh, en Indonésie et au Népal. L'UICN et le gouvernement indien sont en liaison étroite pour la préparation de plans de management pour les principales réserves de tigres qui ont été instituées en Inde; des membres du Secrétariat ont visité des sites et ont participé à cette campagne de différentes manières. Selon des rapports récents, l'état du tigre et de ses proies s'améliore dans certaines régions.

Une vaste étude sur le terrain, de la répartition et de l'état des populations de léopards et de guépards, a été entreprise en Afrique, au sud du Sahara. On a ainsi pu recueillir des données sur la répartition actuelle des deux espèces et leur état du point de vue biologique, économique et juridique dans leurs aires de distribution. On s'est rendu compte que la pression qui s'exerce sur le guépard est considérable, et que si des mesures de conservation exceptionnelles ne sont pas prises, leur nombre actuel sera réduit de moitié en l'espace d'une décennie. Des mesures de conservation urgentes ont été instamment demandées, et apparemment, sa protection nécessite une forme d'exploitation multiple de son aire de distribution. Bien que menacé, le léopard semble courir un risque moins grand que le guépard, et paraît s'être mieux adapté que la plupart des grands mammifères d'Afrique, à la pression que l'homme exerce sur les environnements naturels. La situation est différente d'un pays à l'autre du fait de l'exploitation illicite et d'autres facteurs. Des monographies préparées par l'UICN sur les deux espèces sont actuellement sous presse. Parallèlement, une étude est actuellement réalisée pour déterminer la répartition géographique, l'état juridique et biologique des populations de jaguars et d'ocelots et d'autres félidés d'Amérique tropicale, et pour étudier la dynamique de ces populations et déterminer le rythme acceptable de prises pour le commerce.

Loups : Une campagne a été lancée au cours des trois dernières années pour que l'opinion publique européenne ait une meilleure appréciation du loup et que les scientifiques et les personnes liées au management

de la faune sauvage en ait une meilleure compréhension. Une série de visites a permis de conférer avec les organismes locaux et les scientifiques concernés, et a abouti à une réunion sur la conservation du loup en Europe. Un manifeste comprenant une déclaration de principes et des recommandations de conservation a été formulé et ratifié par la Commission du service de sauvegarde et le Conseil exécutif.

Mammifères marins : Au cours de plusieurs réunions de la Commission internationale baleinière, on a souligné l'importance d'un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine et la nécessité d'augmenter l'effort de recherche. Des projets de recherche concernant la conservation de la baleine ont été examinés, et un ordre de priorité établi. L'état des marsoins, des dauphins, et des petites baleines pour la pêche dans le monde a été examiné, et les résultats ont été publiés. La conservation des Siréniens a également été passée en revue.

Une réunion a permis de se rendre compte de l'état actuel des populations de phoques amoindries et menacées, et de recommander des mesures pour améliorer leur conservation. Dans les futurs programmes sur les espèces menacées, la priorité a été donnée au phoque moine (des Caraïbes, d'Hawaï, et de Méditerranée), et en second lieu, aux otaries à fourrure (Galapagos, Guadeloupe, et Juan Fernandez). La réunion a en outre préparé une série de recommandations sur la conservation globale des phoques dans leur ensemble.

Cerfs : Un vaste programme a été organisé pour les cerfs qui représentent près d'un dixième des espèces menacées figurant dans le Red Data Book. Dans l'immédiat, l'objectif est d'exercer un management plus efficace pour assurer la survie d'une trentaine d'espèces et de sous-espèces; à long terme, l'objectif est de restaurer la protection des cerfs dans la nature. Les efforts se sont tout d'abord concentrés sur l'Asie - puisque c'est sur ce continent que se trouve le plus grand nombre de cerfs menacés - mais ils sont à présent étendus à l'Amérique Latine.

Addax et oryx : Une étude de l'état actuel et potentiel des habitats de l'addax et de l'oryx algazel, a été entreprise. On prévoit que des programmes nationaux de conservation, comprenant la création ou le renforcement des réserves, seront réalisés dans les pays des régions du Sahara et du Sahel.

Reptiles : Etant donné la préoccupation grandissante des répercussions de l'exploitation des tortues marines, les problèmes concernant ces espèces ont été examinés. Il en est ressorti une déclaration de principes et des recommandations sur l'utilisation des tortues marines à des fins commerciales, préparées et acceptées par la CSS et le Conseil exécutif. A la lumière de ces principes, l'Union a donné un avis à l'Etat de Californie, sur la question des licences pour le commerce des tortues marines.

Des réunions ont porté sur la conservation des populations sauvages de crocodiles. L'ordre entier des crocodyliens est gravement menacé, et une surveillance plus stricte est nécessaire.

Plantes : En vue d'un effort accru en faveur de la conservation des espèces végétales, un nouvel organe a été créé au sein de la CSS : le comité des plantes menacées. On a réorienté l'action initiale vers un examen des plantes menacées de régions spécifiques et vers la formulation de programmes de conservation. Les résultats paraîtront dans le nouveau volume du Red Data Book qui sera consacré aux plantes. Le travail de compilation est effectué par un petit secrétariat associé au comité.

Le Red Data Book et les autres inventaires

Dans la planification des priorités et des stratégies, il est essentiel de réunir et d'évaluer le plus possible de données sur les espèces menacées et les zones protégées. C'est pourquoi la compilation et la remise à jour de diverses publications de l'UICN se poursuit.

Red Data Book : Cette série de volumes à feuillets volants dans laquelle figurent les principaux groupes d'espèces menacées, a été réévaluée et plusieurs tomes ont fait l'objet d'importantes révisions. En 1973, le Tome I, Mammalia, a été entièrement révisé; les feuillets se présentent maintenant sous une forme nouvelle, les catégories d'espèces menacées ont été redéfinies, et l'on a ajouté la catégorie des espèces "vulnérables". De même, la révision du Tome II Aves, a été entreprise par le Conseil international pour la préservation des oiseaux, et devrait paraître dans le courant de l'année prochaine. La révision du Tome III, Amphibia and Reptilia, est terminée et le nouveau volume est sous presse.

Un nouveau tome sur les plantes menacées est en cours de préparation. Au lieu de consacrer un feuillet à chaque espèce, on prépare une compilation des espèces menacées dans une région donnée, avec des remarques sur les mesures de conservation nécessaires. Quand cela s'avère utile, on se propose de préparer une compilation portant sur les membres menacés d'une famille donnée ou d'un autre groupe naturel de plantes. Plusieurs unités du nouveau format doivent paraître au début de l'année prochaine.

Liste des Nations Unies et Répertoire mondial : Depuis 1973, la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues est publiée annuellement et dans un nouveau format. La liste couvre les zones protégées qui répondent aux critères définis par la Commission internationale des parcs nationaux (CIPN) et indique le nom, la taille, et l'année de création de l'aire protégée. Le Répertoire mondial des parcs nationaux et autres aires protégées fournira une plus ample information sur les zones protégées. Un nombre considérable de renseignements ont été recueillis, et le premier volume de feuillets de données portant sur plus de deux cents parcs et réserves est en cours de parution. D'autres volumes sont actuellement préparés sur la base de données déjà en main, mais l'effort se poursuit pour réunir les données indispensables pour que le répertoire couvre non seulement les aires protégées de la liste des Nations Unies, mais aussi d'autres régions moins rigoureusement protégées.

Répertoire des zones humides : La compilation du Répertoire des zones humides d'importance internationale - qui consiste en une série de feuillets donnant le même type d'information sur chaque zone humide - se poursuit. Il s'agit là d'un outil précieux pour la sélection des zones humides qui devraient être protégées. Le répertoire se présente comme la continuation de trois grands projets : AQUA, pour la conservation des habitats aquatiques (lacs et rivières), MAR, pour la conservation et le management des marais, marécages, et autres zones humides des régions tempérées, et TELMA, pour la conservation des tourbières existantes ou en formation. On s'est d'abord préoccupé des sites du MAR, en particulier de ceux qui ne figurent pas dans la liste actuelle du MAR. Le premier tome du répertoire doit paraître au début de 1976.

Green Book : A la suite d'un exercice pilote destiné à tester et améliorer les mécanismes de sélection, la compilation du Green Book a commencé; celui-ci fera l'inventaire des paysages remarquables et fournira une base d'action pour les conserver. Les paysages sont sélectionnés en fonction de leur beauté ou de leur lien avec l'histoire culturelle locale. La protection de ces paysages se fera par le zonage ou selon toute autre méthode empêchant qu'ils soient touchés par le développement industriel, urbain, ou autre. Les premiers travaux fondés sur l'étude pilote portaient sur les paysages culturels d'Europe.

Les conventions internationales

Espèces menacées : La Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction, qui a été ouverte à la signature à Washington en février 1973, est entrée en vigueur le 1er juillet 1975. L'UICN avait préparé les projets initiaux, et participé au secrétariat technique de la réunion qui avait été convoquée par le gouvernement américain pour conclure la convention. Agissant au nom du PNUE, elle assure actuellement le secrétariat aux termes de la convention.

A cet égard, le rôle de l'UICN a été d'avertir les gouvernements sur les mesures à prendre pour adhérer à la convention et appliquer ses clauses. Agissant sous contrat avec la Communauté économique européenne, l'Union a préparé un rapport sur les mesures que devraient prendre les membres du Marché commun, qui sont des pays importateurs particulièrement importants. En prévision de la première réunion des Parties à la convention qui doit avoir lieu en Suisse en 1976, la tâche a été de trouver des moyens permettant de rendre plus facile l'identification des spécimens, préparer une liste des noms communs des espèces, et dégrossir d'autres questions qui seront examinées par la réunion. On s'est saisi de chaque occasion offerte pour presser les gouvernements de devenir Parties à la convention. On s'est également attaché, par l'intermédiaire des membres de l'Union, à attirer l'attention de l'opinion publique sur le rôle qu'elle peut jouer dans l'application réelle de la convention et dans la surveillance de son fonctionnement.

Zones humides : La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, signée en Iran en février 1971, vient tout juste d'entrer en vigueur. L'UICN a

participé à la formulation de la convention, et aux termes de celle-ci, en assurera le secrétariat. L'UICN coopère avec le Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS) à presser les gouvernements d'adhérer à la convention. La compilation du répertoire des zones humides est liée à cette activité. Parallèlement, on s'est saisi de toutes les occasions possibles pour attirer l'attention des gouvernements et du grand public, par des campagnes d'informations, des publications, et d'autres moyens, dont des réunions techniques sur ce thème.

Patrimoine mondial : La Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel, fut adoptée à Paris en novembre 1972 par la Conférence générale de l'UNESCO; l'UICN doit apporter son concours à l'UNESCO en assurant le secrétariat de la convention. La convention doit bientôt entrer en vigueur. L'attention s'est d'abord portée sur les critères de sélection des zones naturelles sur lesquelles portera la convention; des conversations ont lieu actuellement avec les responsables chargés des zones culturelles afin d'harmoniser les vues respectives.

Ours blancs : Réunies à Oslo en novembre 1973, les cinq nations proches du pôle nord ont conclu un Accord relatif à la conservation des ours blancs. L'accord repose sur un projet préparé par l'UICN, laquelle assurait le secrétariat technique de la réunion. L'accord permet la protection quasi complète des ours blancs de l'Arctique. Au moment où le présent rapport d'activités est préparé, deux gouvernements ont ratifié l'accord; celui-ci entrera en vigueur quand trois instruments de ratification auront été déposés.

Mer des Wadden : A la suite de conversations officieuses qui ont eu lieu en 1974 entre le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, et les Pays-Bas, il est apparu clairement que les trois gouvernements étaient en faveur d'une certaine forme de coopération en vue de la conservation de la mer des Wadden, et qu'une initiative de l'UICN en ce sens serait la bienvenue. Un projet de convention sur la conservation de la région de la mer des Wadden a donc été préparé et envoyé aux trois gouvernements. Les Pays-Bas devraient accueillir une réunion internationale en vue de conclure cette convention.

Pacifique Sud : A la suite de conversations préliminaires entre différents gouvernements concernés, la rédaction d'un projet de convention sur la conservation dans la région du Pacifique Sud a été entreprise. Ce projet a été envoyé aux gouvernements ayant droit de faire partie de la Commission du Pacifique Sud. Le gouvernement du Samoa-Occidental, Etat membre de l'Union, a invité les gouvernements concernés à se réunir à Apia en 1976 pour conclure la convention. L'UICN a été priée d'assurer le secrétariat technique de la réunion, et à cet effet, elle collaborera étroitement avec la Commission du Pacifique Sud.

Espèces migratrices : A la suite d'une requête de la République fédérale d'Allemagne, un projet de convention sur la protection des espèces sauvages migratrices a été préparé. Le gouvernement de ce pays a décidé d'accueillir une conférence pour considérer la conclusion d'une telle convention, et enverra le projet aux gouvernements dans un proche avenir.

Politique et droit de l'environnement

Le nombre croissant des applications des lois environnementales et les relations réciproques qu'elles engendrent à tous les niveaux avec les activités économiques et sociales, à l'échelle mondiale, a progressivement conduit l'UICN à participer davantage aux mécanismes de gouvernement et de conservation. Ceci implique l'étude de la base juridique sous-jacente à la protection environnementale par le biais de projets de traités et de conventions, de la mise au point de politiques environnementales, et de l'identification et de l'étude des principes légaux touchant aux problèmes de l'environnement. Quelques grandes questions de politique ont été abordées en particulier le concept "d'addition" comme par exemple, le financement additionnel pour les pays en voie de développement qui tiennent compte de considérations environnementales dans leurs programmes de développement; la notion de "compensation" qui va de pair, et qui est liée à la neutralisation des effets contraires sur le commerce des pays en voie de développement, du fait des mesures prises par les pays industrialisés dans leurs soucis de préserver l'environnement; et les déclarations d'impact environnemental en tant qu'instruments de politique gouvernementale. Des mesures ont également été prises pour assister les gouvernements dans la formulation de politiques nationales de conservation et des programmes nationaux d'action.

Le président de l'Union a effectué en Tunisie une mission qui a abouti à la rédaction d'un rapport complet offrant au gouvernement tunisien un avis reposant sur une large base, concernant les problèmes de conservation nationaux; ce rapport comprend une série de recommandations de mesures spécifiques de conservation.

Une mission au Samoa-Occidental, entreprise en collaboration avec le Comité consultatif des Nations Unies pour le développement, pour le Pacifique Sud, a abouti à un rapport qui a mis au point un programme de mise en réserve de parcs nationaux et d'autres réserves, et établi l'ordre de priorité des recommandations.

Le Centre du droit de l'environnement de l'UICN

L'activité du Centre de droit de l'environnement de l'UICN s'est élargie du fait du développement du Système d'information sur le droit de l'environnement (ELIS) et du nombre croissant des études internationales de droit comparé de l'environnement. L'ensemble des lois et autres textes juridiques du Centre a été encore enrichi et remis à jour, et est considéré comme la plus grande collection multinationale de documents sur le droit de l'environnement. Un index sur ordinateur, fondé sur le programme STAIRS, est approfondi en collaboration avec le PNUE, et grâce à une généreuse contribution du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, Les gouvernements ont été invités à désigner des juristes pour participer à l'analyse de leur propre juridiction et à son inclusion dans ELIS.

Des résumés des lois et réglementations internationales régissant la protection des espèces ainsi que leur importation et leur exportation,

ont été préparés sous forme de feuillets volants. Une vaste collection de traités et de conventions multilatéraux; directement ou indirectement liés aux problèmes de l'environnements, a été réunie; grâce à une entreprise conjointe., la plupart de ces documents ont été publiés sous forme de feuillets volants. Un certain nombre d'avis ont été donnés aux gouvernements sur la mise au point ou la révision de législations de l'environnement; des études spécifiques ont été faites en vue de fournir des directives pour de nouvelles lois dans ce domaine. En même temps, avec l'aide de juristes qui ont visité le Centre à des fins d'étude, il a été possible de compléter des études concernant l'adoption de nouveaux concepts légaux relatifs aux problèmes de l'environnement, d'une juridiction à l'autre. On a étudié la possibilité d'adopter la servitude de panorama en vigueur aux Etats-Unis, comme technique de conservation en Europe; l'élargissement du droit des personnes privées et des associations à intenter des actions pour protéger l'environnement; la possibilité d'ester en justice aux termes du droit public privé ou international, à l'encontre d'activités préjudiciables à l'environnement, dont l'origine se trouve en dehors du pays du demandeur; et l'extension éventuelle de l'expérience américaine aux autres pays sous forme de déclarations concernant l'impact des activités sur l'environnement.

On a également examiné la notion de propriété privée en fonction de la planification et du contrôle de l'aménagement du territoire. Ceci a d'importantes répercussions sur la mise en place de moyens de contrôle de la conservation, et la création de zones protégées. A cet égard, une étude a traité des problèmes rencontrés dans la création des réserves écologiques.

Groupe de travail sur l'énergie : Le Conseil exécutif a créé un groupe de travail spécial pour examiner les répercussions sur la conservation de la demande grandissante en énergie et les différents moyens d'y répondre. Le groupe de travail devait soumettre au Conseil exécutif une déclaration de politique en matière de conservation et d'énergie. Cette déclaration exista actuellement sous forme de projet et sera examinée par le Conseil exécutif à sa session précédant immédiatement la 12e Assemblée générale.

Les concepts de développement de la conservation

Tandis que dans l'ensemble, l'accent a été mis sur la conservation appliquée, la base théorique - concepts scientifiques et philosophiques - a également fait l'objet d'une certaine attention. Le maintien ou le renforcement de la diversité, la nécessité de préserver les options futures, et la nécessité de se donner de nouveaux objectifs de la planification nationale - notamment dont la qualité de la vie - sont autant de thèmes qui furent introduits à l'occasion de discours inauguraux préparés sur demande par l'UICN pour des réunions internationales et nationales, partout dans le monde, pour une large audience de pays, de cultures et de langues.

Il faut souligner à ce propos que le personnel de l'UICN a préparé des communications pour des réunions convoquées par la FAO, l'UNESCO, et d'autres institutions, et a travaillé conjointement avec d'autres orga-

nisations à d'autres réunions.

Une classification des communautés biotiques a été préparée et publiée. Elle était nécessaire pour déterminer les priorités dans la création des réserves naturelles et pour l'élaboration de programmes pour la création des biota. Cette classification est utilisée par le projet 8 de l'UNESCO, le Programme de l'homme et de la biosphère (MAB), qui porte sur la conservation des communautés biotiques, notamment par la création de réserves de la biosphère. On s'attache actuellement à parfaire cette classification et à améliorer la cartographie des provinces biotiques du monde.

À cet égard, on a mis au point une classification de la végétation compatible avec la classification des provinces biotiques. C'est une version modifiée de la classification mondiale de la végétation de l'UNESCO, qui a été préparée pour permettre d'utiliser les différents inventaires que l'UICN a maintenant réalisés.

Education environnementale

Les différents aspects de l'éducation environnementale ont été examinés attentivement. L'effort dans ce domaine a été orienté vers les centres de décisions où les programmes scolaires sont planifiés. Des réunions officielles, le plus souvent de portée internationale mais tenues sur une base régionale, ont souligné la nécessité d'intégrer la conservation environnementale aux programmes scolaires à tous les niveaux et de façon permanente, plutôt que sous forme de quelques cours dans le secondaire, comme c'est généralement le cas. On a également mis l'accent sur l'éducation en dehors de l'école, comme une possibilité à utiliser.

La mise au point de matériel éducatif a été considérée. On prépare actuellement un manuel de conservation de l'environnement à l'usage des classes du primaire et du secondaire, qui devrait bientôt paraître dans le commerce.

De même, un dictionnaire des termes de la conservation a été préparé; il comporte de courtes définitions en anglais, français, allemand, russe, et espagnol. On a fait circuler une édition provisoire en anglais, français et russe; le dictionnaire est maintenant préparé dans sa forme définitive, à la lumière des commentaires reçus. Cette entreprise a été faite avec le Laboratoire central pour la conservation de la nature, de Moscou.

Un séminaire pilote portant sur la méthodologie de l'éducation environnementale en Afrique de l'Est, a été réuni en coopération avec la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, et d'autres organisations, pour examiner comment incorporer l'approche environnementale dans les programmes scolaires au niveau local. Le séminaire s'est avéré précieux en ce qu'il a exploré les problèmes propres aux régions et a indiqué les mesures à prendre en conséquence.

Un groupe de travail international sur les programmes d'éducation environnementale portant sur le milieu de montagne, s'est réuni à Aoste en

Italie, avec la participation de sept pays, sous l'égide des organisations intéressées. Les participants se sont accordés sur les priorités de l'éducation en matière de conservation dans les régions montagneuses. Un manuel technique doit être préparé, qui comportera des informations sur les éléments du milieu de montagne de première importance pour le maintien de l'équilibre actuel, déterminera les principaux dangers qui menacent le milieu de montagne, et indiquera les mesures à prendre pour maintenir ou restaurer ce milieu.

Plusieurs cours ont été organisés avec la collaboration d'autres organisations, à l'intention du personnel enseignant la conservation de l'environnement. La plus grande partie du temps était consacrée à des travaux visuels, l'accent étant mis sur la mise au point de méthodes d'enseignement des études environnementales.

Le projet portant sur la création d'un centre autonome de promotion de l'éducation en matière de conservation de l'environnement dans les pays francophones, a progressé. Ce projet couvre différents éléments tels que livres, manuels scolaires, échanges de spécialistes, visites d'experts, etc. On espère qu'il contribuera à corriger le déséquilibre existant actuellement dans ce domaine entre les pays anglophones et francophones.

Une brochure sur la conservation dans le cadre de la vie quotidienne doit être distribuée aux enfants des écoles primaires en Inde. Des publications semblables doivent être préparées pour d'autres pays.

L'UICN s'est jointe à l'UNESCO pour la préparation d'une conférence mondiale sur l'éducation environnementale qui doit avoir lieu en 1976 en URSS. Ce sera le point culminant d'une série de travaux ayant porté notamment sur l'examen des nouvelles tendances en matière d'éducation environnementale, sur la définition des besoins et des ressources, et sur une série de séminaires régionaux devant préparer la contribution des régions à la conférence mondiale.

Prise de conscience par le public des problèmes de la conservation

On s'est attaché à ce que la communauté prenne conscience des problèmes de la conservation, et s'oriente vers une action concrète dans ce domaine. A cette fin, des cadres de l'Union ont apporté leur contribution en assistant à des réunions, en publiant des articles, en intervenant sur les ondes, et en utilisant d'autres media. Un écrivain scientifique membre du personnel a permis d'étendre notre audience en rédigeant régulièrement des articles qui sont le fer de lance des campagnes que l'Union a entreprises, notamment celles concourant à sauvegarder les forêts tropicales humides, à promouvoir l'application de la convention sur les espèces menacées, à favoriser la conservation des zones humides et la protection des régions marines. Ces articles paraissent dans des journaux à grand tirage, en particulier ceux qui ont une audience internationale, ainsi que dans des revues lues par ceux qui s'intéressent à la conservation.

On a particulièrement veillé à intéresser le public à des organismes vivants qui ne jouissent pas - comme les mammifères et les oiseaux - de

GA.75/1, suite

la faveur générale : par exemple, les reptiles et les plantes. En outre, on a étudié comment rendre plus accessibles au public, les principaux problèmes et concepts de la conservation, notamment ceux qui sont passés sous silence ou déformés par les media. En collaboration avec le WWF, des circulaires pour la presse ont été faites à chaque fois que cela s'avérait approprié. On a également saisi toutes les occasions qui s'offraient de coopérer avec la radio et la télévision.

Publications

Paru en 1972, 1973, et 1974, le Year Book a fourni des informations coordonnées sur les activités de l'UICN. Aux termes des Statuts, le rapport annuel est inclus dans le Year Book.

Le Bulletin paraît toujours mensuellement et inclut régulièrement des déclarations indiquant la position de l'UICN sur des thèmes l'intéressant particulièrement. Les articles du Bulletin sont largement reproduits et cités. Il continue d'être publié en anglais et en français, et paraît depuis peu tous les mois en espagnol, grâce à l'Instituto de la Caza Fotografica y Ciencias de la Naturaleza (Madrid). La tâche a été entreprise par le Dr Luis Blas Aritio dont l'organisation se charge de traduire, d'imprimer, et de diffuser cette version du Bulletin, qui a une large distribution en Espagne et en Amérique Latine.

Les comptes-rendus des conférences patronnées par l'UICN paraissent dans les publications de l'UICN "Nouvelle Série", et parmi les documents supplémentaires. D'autres séries de publications paraissent, selon la nécessité : documents occasionnels de l'UICN (consacrés à des compilations et des rapports spéciaux sur des thèmes particuliers ressortant des projets de l'UICN); monographies de l'UICN (couvrant des études d'intérêt général sur les taxa, ainsi que d'autres questions techniques); et documents de politique et de droit de l'environnement (portant sur des études spéciales liées aux travaux de la Commission des politiques, du droit, et de l'administration de l'environnement).

Toutes ces publications figurent dans l'Annexe 1. Il faut souligner l'augmentation considérable du volume des publications. Par ailleurs, les membres du personnel ont rédigé des articles pour des revues spécialisées et pour un certain nombre de réunions techniques.

Réunions et conférences

L'UICN a patronné un certain nombre de réunions internationales et a été représentée à plusieurs réunions et conférences. Les plus importantes d'entre elles sont indiquées dans les Annexes 2 et 3. Certaines ont été préparées en collaboration avec le PNUE et ont été d'importants éléments dans des projets régionaux. A cet égard, il faut mentionner la participation de l'UICN au programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère.

III. REALISATION DU PROGRAMME 1973 - 1975

Le programme et le budget pour la période de 1973-75, approuvés par l'Assemblée générale de Banff, envisageaient le renforcement et l'approfondissement des nouvelles lignes de travail qui avaient été établies au début des trois années précédentes. On espérait alors pouvoir considérer - si les ressources financières de l'Union le permettaient - d'autres problèmes touchant à la planification de l'environnement et au management des ressources.

Dans la pratique, de grands progrès ont été enregistrés dans la réalisation du programme, mais les limitations imposées par les moyens financiers (qui seront discutés plus loin dans le présent rapport), ont fait que le personnel, loin de voir ses effectifs augmenter, a été réduit, ce qui a empêché la pleine réalisation des activités projetées. Le personnel surchargé a travaillé dans des conditions difficiles pour parvenir aux résultats dont il est fait état ici.

La situation du personnel en août 1975 est précisée dans l'Annexe I du document GA.75/3. On remarquera qu'il est à un niveau plus bas que celui qui était prévu par le programme approuvé par l'Assemblée générale de Banff.

Pendant presque toute la période qui vient de s'écouler, l'UICN a eu la chance de pouvoir bénéficier des services de M. Robert I. Standish, chargé de l'information, et de M. Harry A. Goodwin, écologiste spécialisé dans les plantes menacées (pendant les six premiers mois de cette même période). Tous deux étaient détachés par le Département de l'Intérieur des Etats-Unis. Par ailleurs, M. Bruce Weber et Mme Katherine Weber ont travaillé pendant un an au secrétariat comme volontaires du US Peace Corps. Par les services très appréciés qu'ils ont rendus, ils ont grandement contribué au fonctionnement efficace du secrétariat.

Subvention de la Fondation Ford

La Fondation Ford a octroyé une nouvelle subvention (No 700-0243 A) d'un montant total de \$ 300.000 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1974. La subvention, qui était le prolongement de celle de \$ 650.000 octroyée au cours de la période précédente, a contribué financièrement au travail général de l'Union, et plus particulièrement à augmenter les effectifs du secrétariat. Ces subventions ont eu une importance capitale en ce qu'elles ont permis la réalisation du programme d'expansion formulé à New Delhi. La Fondation Ford est vivement remerciée pour son assistance précieuse.

Smil Barell-Stiftung

Le Emil Barell-Stiftung a octroyé une subvention totalisant 1 million de francs suisses, pour la période de 1973-74, là encore pour assister l'Union financièrement. Cette subvention est arrivée à un moment critique des finances de l'Union, et il convient de remercier ici cette aide magnifique apportée par la fondation, qui a son siège en Suisse.

Rockefeller Brothers Fund

Le Rockefeller Brothers Fund a apporté une contribution de \$ 62.500 pour l'étude de l'écosystème de l'isthme d'Amérique Centrale mentionné précédemment dans ce rapport. Il a également accordé une subvention de \$ 40.000 comme aide générale pour la période de 1975-1976. Ces subventions sont vivement appréciées.

Collaboration avec le WWF

Depuis l'Assemblée générale de Banff, l'UICN a bénéficié du chaleureux soutien du WWF (en particulier sous forme d'un don très généreux de \$ 100.000 pour marquer le 25e anniversaire de l'UICN); les liens de travail se sont consolidés et resserrés. Les dispositions prises à la fin de 1971 pour administrer en commun tous les projets de l'UICN et du WWF, ont fonctionné de façon harmonieuse. Le management des projets est confié à un comité composé des membres de la direction des deux secrétariats, qui tiennent régulièrement des réunions de travail afin de faciliter l'action et de réaliser une coordination efficace.

Le WWF a financé annuellement des projets pour une somme de US \$ 1 million, réunie spécialement à cet effet par ses 26 sections nationales, et consacrée principalement aux pays en voie de développement. Le personnel des deux secrétariats consacre un temps considérable à ces projets, dont la sélection nécessite le travail de spécialistes associés aux diverses commissions de l'UICN. Ces activités de management aboutissent à des projets plus efficaces et permettent d'utiliser au mieux le temps du personnel. Le WWF, dans le cadre de cette association plus étroite avec l'UICN, a fourni des capitaux plus importants pour couvrir les dépenses de base de l'Union. Il a officiellement accepté d'aider l'UICN à réunir des fonds. Toute demande en vue d'obtenir des fonds n'est présentée qu'après consultation entre les deux organisations.

L'UICN et le WWF patronnent ensemble la Collection de monnaies "Sauvez la Nature" pour laquelle 24 Etats souverains battent monnaie à cours légal en nombre limité. Les pièces représentent une espèce menacée de chacun des 24 pays. Le bénéfice de la vente de la Collection sera réparti entre les pays émetteurs (qui pour la plupart, consacreront les sommes recueillies au financement de programmes de conservation), et l'UICN et le WWF. En l'état actuel des choses, on ne peut guère faire d'estimations précises quant aux revenus qui proviendront de cette source, mais il est certain que la Collection apportera une contribution substantielle aux finances de l'Union, et qu'elle sera un outil précieux dans la promotion de la conservation dans les pays participants.

Cette étroite collaboration a une importance fondamentale pour l'Union, et s'avère extrêmement satisfaisante.

Nouveau siège commun

Les difficultés rencontrées auparavant dans l'installation à Genève d'un siège commun pour l'UICN et le WWF étalent dues aux sévères restrictions

imposées à la construction en Suisse. Une fondation spéciale avait été créée grâce à un don de 10 millions de francs suisses réservé expressément à la construction du siège commun; cette somme a été augmentée depuis.

Les activités de construction ayant repris en Suisse, et le financement étant assuré, les plans sont actuellement en cours d'achèvement et la construction doit bientôt commencer. Un terrain de choix a été acquis au bord du lac Léman, près du jardin botanique et des bâtiments de l'ONU. Le nouveau siège devrait être prêt vers la fin de 1977.

Conseil exécutif et comité exécutif

Aux termes des Statuts, les décisions politiques devant être prises entre deux Assemblées générales sont du ressort du Conseil exécutif et du comité exécutif. Le Conseil exécutif s'est réuni immédiatement après l'Assemblée générale de Banff, en septembre 1972, puis en mai 1973, mai 1974, et mai 1975. Une autre réunion doit avoir lieu juste avant l'Assemblée générale de Kinshasa, Le comité exécutif s'est réuni en novembre 1973, novembre 1974, et avril 1975.

Ces réunions ont supervisé la bonne marche du programme de l'Union approuvé pour la période de trois ans. Le Conseil a également formulé des déclarations concernant un certain nombre de problèmes importants touchant à la conservation. Le Conseil exécutif a mis sur pied un groupe de travail ad hoc pour examiner l'organisation et la structure de l'UICN. A la suite des travaux du groupe, le Conseil exécutif a été amené à prendre des décisions concernant la future structure et les méthodes de travail des commissions. Cette question est traitée dans le document GA.75/3.

Les commissions

Les six commissions créées par l'Assemblée générale ont eu pour mission de fournir un avis sur les divers projets qui forment le programme de l'Union, et ont également apporté une contribution appréciable dans la sélection des projets soumis au WWF pour le financement. En même temps, les commissions ont considéré les problèmes de conservation qui ont surgi au cours des trois dernières années, et ont présenté des propositions à leur sujet au Conseil exécutif et au Secrétariat.

Une somme a été incluse au budget de 1973-1975 au poste des "coûts supplémentaires", pour couvrir les dépenses occasionnées par les déplacements pour assister aux réunions. L'Assemblée générale avait convenu de maintenir ce poste à condition que des fonds puissent être réunis. Malheureusement, comme cela est indiqué plus loin dans le rapport, il a fallu faire face à des difficultés considérables pour réunir les fonds destinés à couvrir les dépenses de base du programme auxquelles l'Assemblée générale avait accordé la priorité. Malgré ces difficultés, cinq des commissions ont pu se réunir, dont quelques-unes plus d'une fois (la CSS 4 fois) au cours des trois années écoulées.

Membres

On s'est particulièrement attaché aux cours des trois dernières années à améliorer les services destinés aux membres et à établir avec eux des liens plus étroits. A cet égard, on peut mentionner que M. John Perry assure la liaison entre les membres non-gouvernementaux des Etats-Unis, et le secrétariat. Dans le Royaume-Uni, le Nature Conservancy Council, qui constitue le lien officiel entre l'Union et le Royaume-Uni en tant que membre, a mis sur pied le Comité pour la conservation de la nature internationale, qui comprend des représentants de tous les membres de l'UICN de ce pays ainsi que d'autres organisations intéressées par les activités de l'Union. Des dispositions ont également été prises en Suède et en Nouvelle-Zélande pour assurer la liaison des membres de l'UICN de ces pays. Cette question doit être approfondie au cours des trois prochaines années.

Depuis l'Assemblée générale de Banff, le nombre des membres de l'Union a augmenté régulièrement. Le nombre des Etats membres est passé de 29 à 39; celui des agences de 88 à 111; celui des organisations nationales de 194 à 230; et celui des organisations internationales de 18 à 20. De plus, 14 organisations sont entrées dans la catégorie des membres affiliés n'ayant pas droit de vote. L'UICN est maintenant représentée par ses membres dans 97 pays. La question des membres est traitée dans le document GA.75/13.

Coopération avec les institutions spécialisées de l'ONU

Au cours de la période écoulée, une étroite association de travail s'est développée entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UICN. Le PNUE a financé certains projets de l'UICN, ce qui a permis d'engager des experts-conseils; il a en outre apporté une aide qui a permis aux pays en voie de développement d'envoyer des délégués à des réunions régionales. Une aide a été apportée notamment pour les projets d'élaboration d'un système de parcs nationaux en Amérique Centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique occidentale et centrale, et dans le Pacifique Sud; pour les études des habitats marins critiques dans la Méditerranée et dans l'océan indien septentrional; pour la mise au point de directives écologiques pour le développement des régions de forêts tropicales en Amérique Latine et en Asie du Sud-Est; pour la mise en valeur des régions arides et semi-arides du Moyen Orient et de l'Asie du Sud-Ouest. L'assistance du PNUE s'est également portée sur des projets relatifs à l'éducation environnementale et à la prise de conscience des problèmes par le public, ainsi que sur la constitution d'un secrétariat pour la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction.

Dernièrement, le PNUE a consenti une aide destinée à renforcer la capacité de l'Union à réaliser son programme de conservation des écosystèmes. Le secrétariat sera donc renforcé et des fonds permettront que des experts-conseils effectuent des études similaires à celles mentionnées dans le paragraphe précédant, dans d'autres régions, entreprennent des études de la situation dans différents pays, et de façon générale, améliorent la réalisation des projets UICN/WWF dans ce domaine. Cette aide

généreuse du PNUE dénote le rôle particulier que joue l'UICN dans la conservation des écosystèmes, et arrive au moment opportun dans le développement de l'Union.

Groupe de la conservation des écosystèmes

Un groupe de la conservation des écosystèmes a été créé en mai 1975 pour faciliter la coordination entre les quatre principales organisations internationales s'occupant de la conservation des écosystèmes : le PNUE, la FAO, l'UNESCO, et l'UICN. Convoqué par le PNUE, ce groupe s'est déjà réuni deux fois au siège de l'UICN à Morges et permet une liaison très étroite des programmes de travail des quatre organisations dans cet important secteur de la conservation. On espère que cette étroite coordination des activités rendra plus efficaces les activités conduites sur le terrain, et les services rendus aux pays qui ont demandé une assistance (la plupart de ceux-ci sont d'ailleurs membres de l'UICN). Dans le groupe, les tâches se répartissent comme suit :

PNUE - faciliter la coopération et encourager l'action;

UICN - déterminer les régions dont les problèmes requièrent l'attention;

UNESCO - recherche, éducation, et formation scientifique;

FAO - management et formation aux niveaux professionnels et techniques.

Toutefois, il a été décidé que cette définition ne devait pas être suivie trop strictement, mais qu'en fait, il convenait d'adopter une attitude pragmatique qui permettrait - par de nouvelles réunions du groupe - de discuter des programmes, des projets, et des tâches spécifiques dans lesquelles chacune des organisations s'est engagée. Mais surtout, la coordination s'effectuera par une approche fondée sur les problèmes à résoudre plutôt que sur les organisations.

L'UICN continue d'entretenir des liens étroits avec l'UNESCO, surtout par le programme sur l'homme et la biosphère (MAB). L'Union collabore sous contrat avec l'UNESCO à diverses questions liées au projet 8 du MAB "Conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent". La collaboration s'étend également au domaine de l'éducation environnementale. L'UNESCO a relevé de façon substantielle la subvention de base qu'elle accordait à l'UICN. Cette subvention se monte à présent à \$ 17.500.

D'étroits contacts ont aussi été maintenus avec la FAO, en particulier dans le domaine du management de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux. Les deux organisations ont entrepris en commun des programmes d'activités et ont échangé des avis et des informations. Ces activités sont facilitées par la participation des deux organisations au groupe de la conservation des écosystèmes.

Grâce au statut consultatif qui lui est accordé, l'UICN peut maintenir des liens avec l'ONUDI, l'OMS, et l'OMM ainsi qu'avec l'ONU à New York et à Genève. Des liens étroits existent avec le PNUD et la Banque mondiale.

Relations avec d'autres organisations internationales

L'UICN a maintenu le contact avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle a en outre noué des contacts avec des organisations liées au tourisme.

Relations avec les ONG internationales

Grâce à un accord conclu avec le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), impliquant inter alia IBP, SCOPE, et le Conseil international des sciences sociales (CISS), il y a eu un échange d'information sur les programmes; une participation plus rationnelle aux réunions a par ailleurs été rendue possible. Outre ses liens étroits avec le Conseil international pour la préservation des oiseaux (CIPO), l'Union poursuit ses contacts avec le Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS), la Société internationale pour la protection des animaux (SIPA), le Bureau mondial du scoutisme, la Fédération internationale du planning familial (FIPP), et le Secrétariat international du service volontaire (SISV).

Autres contacts

Au cours des trois dernières années, grâce à l'association avec le PNUE et le WWF, les contacts sur le terrain se sont multipliés avec les pays en voie de développement, sous forme de visites du président de l'UICN, des membres du Conseil exécutif, des présidents et membres des commissions, des membres du Secrétariat, et des experts-conseils. Dans bien des cas, ces contacts ont porté sur des activités précises telles que réunions, missions, ou projets particuliers. Des contacts ont eu lieu avec des pays du monde entier (la liste qui suit n'est pas exhaustive). En Afrique : Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Kenya, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rhodésie, Rwanda, Sénégal, Souaziland, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, et Zaïre; en Asie : Bangladesh, Birmanie, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, et Thaïlande; en Amérique Latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Pérou, Porto Rico, et Venezuela; en Océanie : Iles Cook, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, et Samoa-Occidental. Parallèlement, outre les visites rendues en Europe occidentale et en Amérique du Nord, de bonnes relations ont été poursuivies avec l'Europe de l'Est et l'Asie : Bulgarie, Mongolie, Roumanie, URSS, et Yougoslavie. A chaque fois que cela était possible, des contacts ont été pris au cours de ces visites, avec les membres de l'UICN.

Mention particulière doit être faite des bonnes relations qui existent avec les autorités de Suisse, pays où l'UICN a son siège. Des manifestations locales ont salué le 25e anniversaire de l'Union, et la coopération a été des plus cordiales pour les questions de conservation et de bon fonctionnement du Secrétariat.

Budget

Il avait été précisé à Banff, que le budget de US \$ 3.170.000, couvrant les dépenses de base des trois années, à venir, était fondé sur le montant requis pour la simple poursuite du programme, avec le personnel existant alors. Il avait également été souligné que la réalisation du programme dépendrait des fonds qui seraient disponibles. Dans la pratique, les projections de revenus - en particulier ceux provenant des fonds de capital - se sont développés plus lentement que prévu, et le déficit a été reporté de 1972, à 1973, et à 1974. De plus, le montant des dépenses (effectuées en francs suisses, alors que les revenus sont perçus en dollars) du revenu disponible ayant augmenté plus rapidement que prévu, il a été nécessaire de réduire les effectifs du personnel. Bien que l'année ne soit pas terminée, il apparaît, sur la base des présentes estimations, que le montant final des dépenses pour la présente période de trois ans sera assez proche de l'estimation faite en 1972 (estimation : US \$ 3.170.000; dépenses réelles prévues : US \$ 3.130.000). Les capitaux devraient être suffisants (y compris ceux provenant de la Collection de monnaies) pour couvrir les dépenses en question.

IV. AUTRES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALEStatuts

L'Assemblée générale de Banff avait amendé les Statuts de l'UICN. Les Statuts amendés ont été envoyés aux membres.

Deux circulaires d'information (GA.72/29 et GA.72/30), préparées par le comité exécutif au sujet de l'interprétation des Statuts, ont circulé dans l'Assemblée générale de Banff. L'une portait sur la méthode de sélection des membres du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a décidé à cet égard de consulter les membres de l'Union; ceux-ci ont donc été priés de proposer des noms de candidats à l'élection du Conseil exécutif. On a tenu compte des propositions reçues dans la sélection des personnes dont l'élection au Conseil exécutif par l'Assemblée de Kinshasa, devrait être envisagée. A cette occasion, il a été décidé de présenter plus de candidats que de sièges à remplir, afin que l'Assemblée générale ait le choix dans l'élection du Conseil exécutif.

La seconde circulaire concernait les critères d'admission des membres affiliés, l'interprétation à donner à l'Asie en tant que zone géographique aux fins de l'Article II. 9, et enfin, la manière d'interpréter la suspension ou l'exclusion d'un membre aux termes de l'Article II. 10 et 11. Le Conseil exécutif a décidé au stade actuel de ne pas proposer de nouveaux amendements aux Statuts incluant ces points d'interprétation; par contre, une déclaration a circulé parmi les membres indiquant que le Conseil considère sa décision sur ces points comme obligatoire, et qu'il s'appuyerait donc sur cette interprétation.

Membres

L'Assemblée générale de Banff avait adopté la résolution Ko 387 portant

sur l'augmentation des cotisations des membres. Les cotisations des organisations nationales étaient fixées à un minimum de 100 dollars avec effet immédiat; les membres de cette catégorie étaient en outre priés de consentir des montants additionnels. Vingt-quatre de ces membres se sont engagés à verser plus que la cotisation minimale (plusieurs payaient même déjà plus que le minimum avant la décision de l'Assemblée générale). Les montants sont indiqués dans le Year Book de l'UICN de 1974. En tout, 13 membres ont demandé à être transférés dans la catégorie des membres affiliés (dont la cotisation minimale est de 50 dollars par an). Cette question est traitée dans le document GA.75/4.

La résolution demandait également une augmentation des cotisations appliquées aux Etats membres, et que le nouveau barème devienne obligatoire en 1975. Onze membres ont accepté de payer leurs cotisations selon le nouveau barème à compter de 1973. Les Etats membres qui ont joint l'Union depuis l'Assemblée de Banff ont payé le nouveau taux (il s'agit de 9 Etats membres).

Les agences membres qui relèvent du gouvernement central d'un pays qui n'est pas membre de l'UICN, ont été priées de régler collectivement un montant équivalant à un tiers de la cotisation que payerait le pays en question s'il était membre. Les agences des pays suivants ont accepté ce principe : Ghana, Pérou, Afrique du Sud, Trinidad et Tobago, et URSS. Les agences de France et des Etats-Unis ont accepté de payer collectivement l'équivalent de la cotisation qu'aurait à payer leur pays s'il était membre.

Résolutions sur la conservation

Un total de 23 résolutions portant sur différents thèmes ont été adoptées par la 11e Assemblée générale. Ces résolutions ont été portées à la connaissance des autorités compétentes, et l'on s'est efforcé de les faire appliquer. La participation de l'UICN à cette action est précisée ci-dessous; d'autres organisations ont également pris des mesures.

RC. 1 : Conférence de Stockholm : L'UICN s'est jointe au secrétariat du PNUE pour réaliser un certain nombre de projets relevant du plan d'action de la Conférence de Stockholm.

RC. 2 : Conservation du patrimoine mondial : La Conférence générale de l'UNESCO, réunie à Paris du 17 octobre au 18 novembre 1972, avait adopté la Convention sur le patrimoine mondial culturel et naturel. Jusqu'à présent, 15 pays ont ratifié la convention, qui entrera en vigueur après que 20 pays soient devenus Parties. L'UICN doit siéger au comité du patrimoine mondial et assistera l'UNESCO en assurant le secrétariat du comité.

RC. 3 : Convention sur la conservation des zones humides : Des mesures ont été prises pour inviter les gouvernements à adhérer à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine; l'UICN s'est jointe au BIRS dans

ces activités. La convention entrera en vigueur quatre mois après que sept Etats soient devenus Parties. Jusqu'à présent, six Etats ont pris les mesures nécessaires, et l'on s'attend à ce que d'autres pays deviennent Parties dans un proche avenir.

RC.4 : Programme sur l'homme et la biosphère : L'UICN a étroitement collaboré au programme MAB, tant pour les réunions du Conseil international de coordination et du bureau du MAB, que pour les projets techniques. L'UICN joue notamment un rôle important dans le projet 8 : "Conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent". Sous contrat avec l'UNESCO, elle prépare une classification révisée des provinces biotiques du monde qui est un élément de base de MAB 8; elle prépare également des recommandations fondées sur des études régionales des réserves de la biosphère.

RC. 5 : Activités de la FAO en matière d'environnement : Au cours de la dernière période, la PAO a continué d'étendre ses activités touchant à l'environnement. D'étroits contacts ont été établis entre la FAO et l'UICN, qui ont procédé à des échanges d'information officieux et ont instauré une étroite coordination sur différents plans. Le groupe de la conservation des écosystèmes (PNUE, FAO, UNESCO, UICN) créé récemment, constitue un organisme officiel de coordination des activités liées à la conservation des écosystèmes,

RC. 6 : Principes écologiques pour le développement économique : Le livre de Raymond F. Dasmann, John P. Milton, et Peter H. Freeman intitulé "Ecological Principles for Economic Development", publié par John Wiley and Sons Ltd, pour l'UICN et la Conservation Foundation, a été largement distribué et est actuellement en réimpression. On en prépare des traductions en plusieurs langues. De nouvelles mesures (déjà mentionnées dans ce rapport), ont été prises dans ce domaine, et portent essentiellement sur la formulation et la promulgation de directives écologiques pour le développement.

RC. 7 ; Conservation et mise en valeur des forêts tropicales humides : Une campagne de collecte de fonds a été spécialement lancée par le WWF en collaboration avec l'UICN pour la conservation des forêts tropicales humides. Une série de projets ont été formulés qui portaient surtout sur la création de nouvelles zones protégées et l'amélioration des zones protégées déjà existantes en forêt tropicale humide. Certains de ces projets sont déjà en cours de réalisation. Dans le même temps, deux conférences régionales - l'une en Amérique Latine et l'autre en Asie du Sud-Est (voir plus haut) - ont examiné différents aspects de la conservation des zones de forêts tropicales et ont participé à la formulation de directives écologiques pour ce biome.

RC. 8 : Tourisme équilibré : L'UICN a participé à des réunions et à des activités avec l'Union internationale des organismes officiels de voyage (UIOOV), la Pacific Area Travel Association (PATA), et l'Alliance internationale de tourisme (AIT), qui portaient essentiellement sur les aspects écologiques et techniques de la réduction des répercussions néfastes du tourisme. Un groupe de travail spécial étudie cette question et travaille à la préparation d'un rapport à ce sujet. Le WWF a réussi

à obtenir l'accord de la grande majorité des compagnies aériennes du monde sur l'interdiction de transporter des trophées et des produits animaux pris illégalement.

RC. 9 : Exploitation du pétrole dans la Méditerranée : Une résolution a été portée à l'attention des pays riverains de la Méditerranée et des organisations internationales concernées. Un important projet portant en premier lieu sur toutes les formes de pollution en Méditerranée est actuellement coordonné par le PNUE; une convention sur la pollution de la Méditerranée devrait être conclue en 1976. L'UICN apporte son concours à ce projet en effectuant des études de parcs et de réserves marins existants ou potentiels dans cette région.

RC. 10 ; Facteurs écologiques dans la planification des limites des parcs et des réserves : Le fondement de cette recommandation a été présenté dans des réunions sur les parcs nationaux et incorporé aux avis donnés par l'Union en ce qui concerne la création et l'amélioration des parcs nationaux et autres aires protégées.

RC. 11 ; Parcs et réserves marins : L'UICN poursuit depuis deux ans en collaboration avec le WWF, un grand projet portant sur les habitats marins critiques. L'un des résultats a été la préparation de directives pour la création et le management des zones marines protégées et une exploration préliminaire des habitats marins. En coopération avec les autorités japonaises et d'autres organisations internationales, l'UICN a tenu à Tokyo en mai 1975, une conférence internationale sur les parcs marins, et à Téhéran en mars 1975, une réunion régionale sur les parcs marins dans l'océan Indien septentrional. Une autre réunion régionale se déroulera en Tunisie en décembre 1975, et aura pour thème les parcs marins et les réserves de zones humides dans le bassin méditerranéen. Des projets spécifiques ont également été poursuivis.

RC.12 :Aire de répartition internationale de la faune sauvage de l'Arctique : Cette question a été portée à l'attention des gouvernements canadien et américain, L'UICN s'est jointe à plusieurs de ses organisations membres pour presser les gouvernements concernés d'accepter cette proposition le plus tôt possible.

RC. 13 : Forêt Kapri des Nouvelles-Hébrides : La question d'établir une réserve intégrale de forêt dans le condominium des Nouvelles-Hébrides a été portée à l'attention des gouvernements français et anglais par l'intermédiaire des deux Commissaires-résidents.

RC. 14 : Parcs régionaux au Brésil : Cette résolution a été portée à l'attention des gouvernements du Brésil et de l'Etat de São Paulo. Elle a été particulièrement utile au secrétariat de l'environnement créé en 1973, et dirigé par le Dr Paulo Nogueira Neto, membre du Conseil exécutif de l'UICN, en ce qu'il a permis la création et le management de différents parcs au Brésil.

RC. 15 ; Protection des espèces ayant une vaste aire de répartition : Un projet de convention sur la conservation des espèces sauvages migratrices a été préparé à la requête du gouvernement de la République fédé-

rale d'Allemagne. Ce projet devrait être envoyé aux gouvernements dans un proche avenir. Les cinq nations adjacentes au pôle Nord se sont réunies à Oslo du 13 au 15 novembre 1973, et ont conclu l'Accord sur la conservation des ours blancs. L'accord a été signé par les cinq gouvernements et ratifié par deux d'entre eux. Il entrera en vigueur après trois ratifications.

RC. 16 : Conservation des ressources marines : Cette résolution a été portée à l'attention des gouvernements et des organisations internationales concernées par la pêche. L'UICN a fait des recommandations à la Commission internationale baleinière à chacune de ses réunions, pour appuyer le moratoire sur la chasse à la baleine. Elle a examiné l'état des petits cétacés, des Siréniens, et des phoques; elle a eu des contacts avec le comité consultatif mis sur pied par la FAO, pour la recherche sur les ressources marines.

RC. 17 : Commerce international de la faune et de la flore sauvages : Au cours de la réunion plénipotentiaire convoquée par le gouvernement américain en mars 1973 à Washington, la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction, a été ouverte à la signature. La convention est restée ouverte à la signature jusqu'au 31 décembre 1974, date à laquelle 57 pays avaient signé. A ce jour, quinze nations sont devenues Parties à la convention, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1975. Le PNUE a demandé à l'UICN d'assurer le secrétariat de la convention, aussi l'Union a-t-elle lancé une campagne afin que le plus grand nombre possible de pays deviennent Parties à la convention. Elle prépare également la première réunion de la Conférence des Parties qui aura lieu en 1976.

RC. 18 : Accords avec l'industrie sur l'utilisation des espèces menacées : Aucun nouvel accord de cet ordre n'a été négocié.

RC. 19 : Utilisation des espèces menacées dans la recherche et l'enseignement : Cette recommandation a été portée à l'attention de tous les groupes concernés. Une enquête est en cours concernant des exemples précis d'espèces sauvages menacées utilisées dans la recherche et l'enseignement.

RC. 20 : Utilisation des primates non-humains dans la recherche et l'enseignement : Cette résolution a été portée à l'attention des gouvernements et des organisations concernés. Le groupe de spécialistes des primates de la Commission du service de sauvegarde a été reconstitué et a préparé une nouvelle liste des priorités pour la conservation des primates non-humains. L'UICN a participé activement à des réunions convoquées par l'OMS portant sur l'utilisation des primates non-humains dans la recherche biomédicale, et a prôné un management sérieux des populations captives et de la conservation des populations sauvages.

RC. 21 : Conservation du guépard : Cette résolution a été portée à l'attention des gouvernements concernés. Un expert-conseil a étudié l'état de conservation du guépard en Afrique, et son rapport a été publié comme monographie No 4 de l'UICN "Le guépard en Afrique".

RC. 22 : Droit de l'environnement : Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a apporté une généreuse contribution financière au développement du système d'information sur le droit de l'environnement (ELIS), mis sur pied par le Centre du droit de l'environnement de l'UICN à Bonn. Le PNUE reconnaît que ELIS fait partie intégrante du Système international de référence pour l'information sur l'environnement (IRS); il a demandé aux commissions économiques régionales de l'ONU de coopérer dans les activités destinées à presser les gouvernements d'inclure leurs documents juridiques relatifs au droit de l'environnement, dans l'index d'ELIS,

RC. 23 : Education environnementale pour les professionnels : Cette résolution a été portée à l'attention des gouvernements et des organismes concernés. Cette question sera discutée au cours de la Conférence mondiale sur l'éducation environnementale qui aura lieu en URSS en 1976.

V. AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES

Conseil exécutif

M. Duncan Poore (R.-U.) a démissionné du Conseil exécutif en 1973 pour entrer au Secrétariat. M. Gilbert F. White (E.-U.) a récemment démissionné du Conseil.

Décès de membres honoraires

L'Union a le grand regret d'annoncer le décès en 1975 de deux de ses membres honoraires : Sir Julian Huxley et le Professeur Jean Baer, qui étaient membres honoraires de l'Union respectivement depuis 1950 et 1966.

Le Manoir

Le Dr Oscar Forel a fait don à l'UICN de son château du XIII^e siècle, le Manoir, situé à St Prex, à 4 km de Morges. Le château est un monument historique que l'UICN prévoit de conserver dans son état actuel, et qui sera utilisé en temps voulu comme centre de recherche et d'étude sur la conservation. Le Dr Forel continuera d'utiliser la propriété comme sa résidence. Que la reconnaissance de l'UICN s'exprime ici pour ce don très généreux.

Finances

Les subventions généreuses accordées par la Fondation Ford, par le Emil Barell-Stiftung, et par le Rockefeller Brothers Fund ont déjà été mentionnées, de même que les subsides considérables accordés par le WWF. Des subventions ont également été reçues d'autres sources, comme cela est indiqué dans le rapport financier (voir document GA.75/2). Au cours de cette période, l'UNESCO a fait passer sa subvention annuelle de \$ 10.000 à \$ 17.750. L'assistance provenant de ces diverses sources est très vivement appréciée. L'UICN a en outre obtenu des fonds supplémentaires grâce aux contrats qu'elle a signés avec les institutions spécialisées

de l'ONU, en particulier avec le PNUE.

L'inflation qui sévit en Suisse et la dévaluation du dollar par rapport au franc suisse ont eu de graves répercussions sur les finances de l'UICN. Comme on l'a mentionné plus haut, on a réussi à maintenir le total des dépenses au niveau envisagé à Banff, mais cela a été au détriment du personnel dont les effectifs ont été réduits.

Sans la Collection de monnaies "Sauvez la Nature", il serait difficile de combler le fossé entre les revenus et les dépenses. Grâce à la collection, le problème pourra être résolu.

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'UICN
PARUES DEPUIS LA 11e ASSEMBLEE GENERALE

Publications de l'UICN, Nouvelle Série

- No. 15A Addendum and Corrigendum to the Second Edition of the UN List of National Parks and Equivalent Reserves.
- No. 26 Planning for Man and Nature in National Parks, by Richard R. Forster.
- No. 27 1973 United Nations List of National Parks and Equivalent Reserves. (First issue in a new annual format.)
- No. 28 IUCN 12th Technical Meeting: Papers and Proceedings. Banff, Alberta, Canada, 12-15 September 1972.
- No. 29 Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues 1974. Edition bilingue anglais/français.
- No. 30 Ecological Guidelines for Island Development, by John McEachern and Edward L. Towle.
- No. 31 The Use of Ecological Guidelines for Development in the American Humid Tropics, Proceedings of International Meeting held at Caracas, Venezuela, 20-22 February 1974.
- No. 32 Proceedings of Regional Meeting on the Use of Ecological Guidelines for Development in Tropical Forest Areas of South East Asia, held at Bandung, Indonesia, 29 May - 1 June 1974.
- No. 33 Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues 1975. Edition bilingue anglais/français.

Documents supplémentaires de l'UICN

- No. 37 Environmental Education in an Urban Society. Proceedings of the Ninth Regional Conference of the North-West Europe Committee, IUCN Commission on Education, Rotterdam, August/September 1971.
- No. 38 Environmental Conservation Education in the School Curriculum in East European Countries.
- No. 39 Seals: Proceedings of a Working Meeting of Seal Specialists on Threatened and Depleted Seals of the World, held under the auspices of the Survival Service Commission of IUCN, 18-19 August 1972 at the University of Guelph, Ontario, Canada.
- No. 40E Proceedings of the Eleventh General Assembly of IUCN, held at Banff, Canada, 11-16 September 1972.
- No. 40F Comptes Rendus de la Onzième Assemblée Générale de l'UICN, tenue à Banff, Canada, 11-16 septembre 1972.
- No. 41 Crocodiles: Proceedings of the Second Working Meeting of Crocodile Specialists, held at Ndumu and Lake St. Lucia, Zululand, 20-27 March 1973.

Red Data Book

- Volume I Completely revised volume (Mammalia) issued in January 1973; additional new and revised sheets issued in November 1973.
- Volume I Volume serviced with 67 revised and additional sheets in January 1975.
- Volume III Volume completely revised (Amphibia & Reptilia) August 1975.

Publications hors-série de l'UICN

- No. 3 Propositions pour la création du Parc national ivoirien de Tai, par Urs Rahm.
- No. 4 Classification and Use of Protected Natural and Cultural Areas, by R. F. Dasmann.
- No. 5 A Working System for Classification of World Vegetation, by IUCN Secretariat.
- No. 6 An Ecological Survey of the Proposed Volcan Baru National Park, Republic of Panama, by Anne LaBastille.
- No. 7 A System for Defining and Classifying Natural Regions for Purposes of Conservation, by R. F. Dasmann.
- No. 8 List of Mammals Which Have Become Extinct or Are Possibly Extinct Since 1600, by H. A. and J. M. Goodwin.
- No. 9 Biotic Provinces of the World, IUCN Secretariat.
- No. 10 Ecological Guidelines for Development in Tropical Forest Areas of South East Asia, compiled by Duncan Poore.
- No. 11 Normas Ecológicas para el Desarrollo del Trópico Húmedo Americano, en espagnol.
- No. 12 Conservation of Sirenia, by G. C. L. Bertram.
- No. 13F Plan d'Action tel qu'il a été approuvé par le Symposium International "L'Avenir des Alpes".
- No. 13G Aktionsplan gutgeheissen vont Internationalen Symposium "Die Zukunft der Alpen".
- No. 13I Piano d'azione como 'è stato approvato dal Convengo Internazionale "L'Avenire delli Alpi".
- No. 14 Preliminary Classification of Coastal and Marine Environments, by G. Carleton Ray.

Monographies de l'UICN

- No. 2 Kemp's Ridley Turtle or Atlantic Ridley (Lepidochelys kemp), by P. C. H. Pritchard and René Marquez.
- No. 3 Porpoise, Dolphin and Small Whale Fisheries of the World: Status and Problems, by Edward Mitchell.
- No. 4 The Cheetah Acinonyx jubata in Africa, by Norman Myers.
- No. 5 The Leopard Panthera pardalis in Africa, by Norman Myers (in press).

Documents de politique et de droit environnementaux

- No. 4 The Concept of Compensation in the Field of Trade and Environment, by Shadia Schneider-Sawiris.
- No. 5 Source Book: Emergence of Proposals for Recompensing Developing Countries for Maintaining Environmental Quality, by Yvonne I. Nicholls.
- No. 6 Financing Environmental Measures in Developing Countries: the Principle of Additionality, by Scott MacLeod.
- No. 7 United States Experience with the Preparation and Analysis of Environmental Impact Statements: The National Environmental Policy Act, by Orlando E. Delogu.
- No. 8 Private Remedies for Transfrontier Environmental Disturbances, by Stephen C. McCaffrey.
- No. 9 Legal Aspects of Ecological Reserve Creation and Management in Canada, by R. T. Franson (in press).

Bulletin mensuel de l'UICN

- Volume 3, Nos. 10 - 12 Octobre - décembre 1972
Volume 4, Nos. 1-12 Janvier - décembre 1973
 Suppléments de mars 1973: index du Bulletin, Vol. 3, et Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction.
 Supplément d'avril 1973: Mammifères figurant dans le Red Data Book, Vol. 1, classés par ordre zoogéographique et géopolitique.
 Supplément de mai 1973: Conclusions de l'Atelier international sur les études environnementales dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.
 Supplément de novembre 1973: Résolutions du 3e Congrès international du Fonds mondial pour la nature.
 Supplément de décembre 1973: Accord sur la conservation des ours blancs.
Volume 5, Nos 1 - 12 Janvier - décembre 1974
 Supplément de février 1974: Index du Bulletin, Vol. 4.
Volume 6 Nos 1 - 8 Janvier - août 1975.
 Supplément de février 1975: Recommandations de la Réunion centre-américaine sur le management des ressources naturelles et culturelles.
 Supplément de mars 1975: Index du Bulletin Vol
Supplément d'avril 1975: Recommandations de la Conférence du Pacifique Sud sur les parcs et réserves nationaux.
 Supplément de mai 1975: Principes adoptés et recommandations générales de la Réunion régionale sur les parcs et réserves marins dans l'océan Indien septentrional, y compris la mer Rouge et le golfe Persique.
 Supplément de juillet 1975: Recommandations de la Conférence internationale sur les parcs et réserves marins.

Yearbooks de l'UICN

IUCN Yearbooks 1972, 1973, 1974

Divers

Ecological Principles for Economic Development, by Raymond F. Dasmann, John P. Milton and Peter H. Freeman. Published for IUCN and the Conservation Foundation, Washington D.C., USA, by John Wiley & Sons Ltd.

Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux; compte rendu de la conférence qui a eu lieu aux parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton, aux Etats-Unis en 1972. Publié par l'UICN en anglais, français, et espagnol pour la Commission du centenaire des parcs nationaux.

Répertoire mondial des parcs nationaux et autres aires protégées.

REUNIONS PATRONNEES OU CO-PATRONNEES PAR L'UICN

1973

20-27 mars	Groupe de spécialistes des crocodiles (CSS), Ndumu, Zouloulound.
10-13 mai	53e Session du Conseil exécutif, Morges.
24 et 28 juin	Groupe de spécialistes des baleines (CSS), Londres, R.U.
5-15 juillet	Stage international de formation pour les professeurs d'éducation environnementale, comité de l'Europe du Nord-Ouest (Commission de l'éducation), Belgique.
1er septembre	Groupe d'alerte (CSS), Paris, France.
4-15 septembre	Atelier international sur l'éducation environnementale en milieu de montagne, Aoste, Italie.
5-6 septembre	Groupe de spécialistes des loups (CSS), Stockholm, Suède.
29 septembre-7 octobre	Comité de l'Europe de l'Est (Commission de l'éducation), Belgrade, Yougoslavie.
7 octobre	34e Réunion de la Commission de l'éducation, Belgrade, Yougoslavie.
8-9 octobre	41e Réunion de la Commission du service de sauvegarde, Morges.
8-14 octobre	Comité de l'Europe du Nord-Ouest (Commission de l'éducation), Anvers, Belgique.
17-19 novembre	Réunion pour la conservation des primates, Carshalton, R.U.
23-24 novembre	19e Réunion du comité exécutif de l'UICN, Morges.

1974

20-22 février	Réunion internationale sur l'utilisation des directives écologiques pour le développement sous les tropiques humides d'Amérique, Caracas, Venezuela.
6-7 mai	Groupe de spécialistes des baleines (CSS), Morges.
7-8 mai	Commission du service de sauvegarde, Morges.
8-10 mai	54e Session du Conseil exécutif, Morges.
13-20 mai	Comité de l'Europe du Nord-Ouest (Commission de l'éducation), Glasgow, Ecosse, R.U.
21 mai	Groupe de sélection pour le <u>Green Book</u> , le Manoir, St-Prex.
29 mai-1er juin	Réunion régionale pour l'utilisation des directives écologiques pour le développement des régions de forêts tropicales humides en Asie du Sud-Est, Bandoeng, Indonésie.
26 août-6 septembre	Séminaire pilote sur la méthodologie de l'éducation environnementale en Afrique de l'Est, Mombasa, Kenya.
31 août-7 septembre	Séminaire sur l'avenir des Alpes, Trente, Italie,

14 septembre	Commission de l'écologie, La Haye, Pays-Bas.
5 octobre	Réunion sur la biologie et la conservation du phoque moine méditerranéen, Londres, R.U.
14-19 octobre	Réunion régionale sur un système coordonné de parcs nationaux et de réserves en Afrique de l'Est, Seronera Lodge, parc national du Serengeti, Tanzanie.
15 octobre	Commission de l'éducation, Morges.
25 octobre	Groupe d'alerte (CSS), Morges.
25-27 octobre	Commission du service de sauvegarde, Morges.
26 octobre	Commission de la planification de l'environnement, Morges.
7 novembre	Comité des finances de l'UICN, Morges.
8-9 novembre	20e Réunion du Comité exécutif de l'UICN, Morges.
21-24 novembre	Groupe de travail spécial (CSS) sur l'exploitation commerciale des tortues marines, Miami, E.-U.
3-5 décembre	Groupes de spécialistes des ours blancs (CSS), le Manoir, St-Prex,
9-14 décembre	Réunion Centre-Américaine sur le management des ressources naturelles et culturelles, San José, Costa Rica.

1975

15 janvier	Réunion de groupe de l'UICN sur l'étude des parcs nationaux et des réserves analogues d'Europe du Nord et de l'Ouest, Morges.
19-27 février	Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves, Wellington, Nouvelle-Zélande,
6-10 mars	Promotion de la création de parcs et de réserves marins dans l'océan Indien septentrional y compris la mer Rouge et le golfe Persique, Téhéran, Iran.
7 mars	Groupe d'alerte (CSS), Morges,
8 mars	Commission de la planification de l'environnement, Morges.
7-9 mars	Commission du service de sauvegarde, Morges.
12-14 mars	Réunion préparatoire de l'atelier de Belgrade sur l'éducation environnementales, Morges.
22-23 mars	Groupe de travail sur l'organisation et la structure de l'UICN, Morges.
27 avril	Groupe de travail sur la conservation en Grèce, Bâle, Suisse.
1er-3 mai	55e Session du Conseil exécutif de l'UICN, Morges.
11-12 mai	Commission internationale des parcs nationaux, Tokyo, Japon.
12-14 mai	Conférence internationale sur les parcs et réserves marins, Tokyo, Japon.

Annexe 2 à GA.75/1, suite

24-30 mai	Directives écologiques pour l'utilisation des ressources naturelles au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Ouest, Persépolis, Iran,
26-30 mai	Comité de l'Europe du Nord-Ouest, Commission de l'éducation, Oslo, Norvège.
29-30 mai	Groupe de la conservation des écosystèmes (PNUE/FAO/UNESCO/UICN), Morges.
29-31 mai	Comité de l'Europe orientale, Commission de l'éducation, Nessebar et Droujba, Bulgarie.
16-17 juin	Groupe de travail sur l'énergie, Morges.
22 juin	Groupe d'alerte (CSS), Londres, R.-U.
7-8 juillet	Groupe de la conservation des écosystèmes (PNUE/FAO/UNESCO/UICN), Morges.

CONFERENCES ET REUNIONS AUXQUELLES L'UICN A ETE REPRESENTEE1973

22-28 janvier	Séminaire de biologie, Instituto de Integracion Cultural, Medellin, Colombie.
6-10 février	Deuxième Symposium international sur l'écologie tropicale, Caracas, Venezuela.
12 février-3 mars	Conférence plénipotentiaire pour conclure une convention internationale sur le commerce de certaines espèces sauvages, Washington, E.-U.
22 février-1er mars	13e Atelier annuel et 22e Conférence annuelle de l'association de voyages dans la région du Pacifique, Kyoto et Tokyo, Japon.
12-16 mars	Conférence technique de la FAO sur les ressources génétiques cultivables (en coopération avec PBI), Rome, Italie.
24-31 mars	Atelier d'écologie tropicale, Turrialba, Costa Rica.
28-30 mars	Conseil de l'Europe, ministères de l'Environnement, Vienne, Autriche.
13-18 avril	Congrès international Pro-Flora Macaronesica, Las Palmas, Canaries.
16-19 avril	4e Congrès mondial des relations publiques, Genève, Suisse.
7-23 mai	26e Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, Genève, Suisse.
20-25 mai	Pacific Science Association, 2e congrès, Agana, Guam, E.-U.
4-8 juin	Symposium sur la conservation et l'utilisation des espèces sauvages en Afrique, Prétoria, Afrique du Sud.
12-22 juin	Conseil d'administration du PNUE, Genève, Suisse.
18-22 juin	Conférence internationale sur les parcs côtiers méditerranéens, Castellabate, Italie.
23-26 juin	Pacem in Maribus IV, Malte.
25-29 juin	Commission internationale baleinière, Londres, Angleterre.
29 juin-3 juillet	1ère Session du groupe de travail du CCRRM sur les mammifères marins, Londres, Angleterre.
18-20 juillet	Commission de l'éducation de l'UISB, Varsovie, Pologne.
1er-13 août	Assemblée générale de la FIJ, Brasparts, France.

2-9 septembre	12e Congrès de recherche internationale sur les plantes succulentes, Reading and Kew, Angleterre.
3-7 septembre	11e Congrès de l'Union internationale des biologistes du gibier, Stockholm, Suède.
9-17 septembre	Réunion de l'UIIRF sur le management des habitats des espèces sauvages, Budapest, Hongrie.
25-27 septembre	Projet 8 du MAB (UNESCO) groupe d'experts, Morges, Suisse.
1er-10 octobre	33e Assemblée générale de l'Union internationale des organisations officielles de voyage, Caracas, Venezuela.
4-10 octobre	Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (CIUS), deuxième Assemblée générale, Kiel, République fédérale d'Allemagne.
5 octobre	3e Congrès international du WWF, Bonn, République fédérale d'Allemagne.
5-9 novembre	61e Session du Conseil de la FAO, Rome, Italie.
10-29 novembre	17e Session de la Conférence de la FAO, Rome, Italie.
12-15 novembre	Symposium international sur les plantes menacées en Europe, ministère de la Protection de la nature et de l'environnement, Arc-et-Senans, France.
13-15 novembre	Conférence internationale sur la conservation des ours polaires, Oslo, Norvège.
20-23 novembre	Réunion du groupe de travail du projet 6 du MAB, Lillehammer, Norvège.
26 novembre-1er décembre	Symposium international sur la faune et la flore amazoniennes, Manaus, Brésil.
5-7 décembre	Réunion de la commission autrichienne de l'UNESCO sur les Alpes européennes, Vienne, Autriche.
7 décembre	Fondation Charles Darwin, Paris, France.
10-13 décembre	Conférence européenne sur les parcs et les réserves, ministère de la Protection de la nature et de l'environnement, Paris, France.
17-19 décembre	Séminaire sur les systèmes d'information, Heidleberg, République fédérale d'Allemagne.

1974

- 15 janvier 53e Session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé, Genève, Suisse.
- 21-23 janvier Aspects de la planification du développement économique, Palais des Nations, Genève, Suisse.
- 29 janvier-8 février Atelier de SCOPE sur les études des répercussions sur l'environnement, Victoria Harbour, Ontario, Canada.
- 1-3 février Dirigeants environnementaux d'Europe et d'Amérique du Nord. Université du Sussex, Brighton, R.U.
- 7-13 février Atelier sur le lamantin, Georgetown, Guyane,
- 11-16 février Alliance internationale de tourisme (AIT), 5e Congrès international sur les loisirs et les excursions, Algarve, Portugal.
- 11-23 février Symposium SCOPE/PNUE sur les sciences de l'environnement dans les pays en voie de développement, Nairobi, Kenya.
- 11-15 février Groupe de travail international MAB (UNESCO) sur les écosystèmes tropicaux et sub-tropicaux, Rio de Janeiro, Brésil.
- 27-28 février Symposium "Espèces menacées - causes et remèdes"; réunion annuelle de l'Association américaine pour l'avancement de la science, San Francisco, Californie, E.-U.
- 6-7 mars 9e Réunion de IBP, Londres, R.U..
- 11-16 mars Réunion régionale du MAB (UNESCO) sur la recherche en écologie intégrée et les besoins pour la formation dans le Sahel, Niamey, Niger.
- 11-22 mars 2e Session du Conseil d'administration du PNUE, Nairobi, Kenya.
- 25-27 mars Réunion du bureau du MAB (UNESCO), Paris, France.
- 3-5 avril Symposium du WWF et de la Smithsonian Institution sur l'appauvrissement biologiques centre de conférence de Belmont, Elkrid, Maryland, E.-U.
- 8-10 avril 3e Conférence parlementaire internationale sur l'environnement, Nairobi, Kenya.
- 2-3 mai Sous-comité pour la conservation des espèces sauvages et des habitats naturels, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
- 7 mai OMS, 27e Assemblée mondiale de la santé, Palais des Nations, Genève, Suisse,

14-17 mai	FAO, 3e Session du comité sur le développeraent forestier sous les Tropiques, siège de la FAO, Rome, Italie.
20-24 mai	UNESCO; réunion du groupe de travail sur le projet 8 du programme sur l'homme et la biosphère (MAB), Paris, France,
25 mai	Fondation Charles Darwin pour les Galapagos, Conseil exécutif, UICN, Morges.
27 mai	OMS, 54e Session du Conseil exécutif, siège de l'OMS, Genève, Suisse.
27 mai-1er juin	FAO, Réunion du groupe d'experts sur le management écologique des aires de distribution arides et semi-arides en Afrique et au Proche-Orient, siège de la FAO, Rome, Italie.
30-31 mai	Sous-comité pour la planification et le management des régions naturelles, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France,
31 mai-1er juin	Réunion de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) : Vers un droit de la mer raisonnable pour l'environnement, Londres, R.U.
3-5 juin	Directives écologiques pour le développement des ressources en forêt, en terre, et en eau, en Indonésie, Bandoeng, Indonésie.
4-7 juin	Conférence de l'OCDE sur l'éducation environnementale au niveau post-secondaire, Rungsted, Danemark.
6-12 juin	1er Congrès international sur les animaux sauvages, Moscou, URSS.
24-28 juin	26e Réunion annuelle de la Commission baleinière internationale, Londres, R.U.
20 juin-20 août	3e Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Caracas, Venezuela,
1er- 6 juillet	72e Réunion annuelle de l'Association Sud-africaine pour l'avancement de la science, Université de Rodes, Grahamstown, Afrique du Sud.
10-12	Séminaire sur les crises mondiales et un conflit possible entre les nations riches et pauvres, Université d'Etat du Michigan, East Lansing, Michigan, E.-U.
12-20 août	Xe Congrès international de la science du sol, Moscou, URSS.
19-24 août	2e Congrès mondial de l'Union internationale des sociétés forestières (UISF), Helsinki, Finlande.

19-25 août	XVTe Conférence mondiale du Conseil International pour la préservation des oiseaux, Camberra, Australie.
19-30 août	Conférence des Nations Unies sur la population mondiale Bucarest, Roumanie
2-6 septembre	Colloque européen sur les problèmes de protection de la flore en forêt, Arc-en-Senans, France.
8-14 septembre	1er Congrès international d'écologie, La Haye, Pays-Bas.
19-24 septembre	Colloque "Biologie et devenir l'homme", Sorbonne, Paris, France.
23-26 septembre	Assemblée générale du CIUS, Istanbul, Turquie,
30 septembre-5 octobre	UNESCO, Réunion régionale du MAB sur la recherche écologique intégrée et les besoins en formation en Amérique Latine, Mexico, Mexique.
3 octobre	UNESCO, consultation entre organisations sur l'éducation environnementale, Paris, France.
4-6 octobre	SEPANRIT, colloque sur les diverses formes d'utilisation du littoral et d'occupation de la mer, et les contraintes que la protection de la nature leur impose, Bordeaux, France.
7-9 octobre	UNESCO, réunion pour préparer un atelier sur l'éducation et la formation environnementale, Paris, France.
17-octobre-22 novembre	18e Session de la Conférence générale de l'UNESCO, Paris, France.
21-24 octobre	Séminaire national sur l'écologie, l'environnement, et le reboisement, Islamabad, Pakistan.
28-29 octobre	EXPO'74, Environnement'74 : 3e Symposium international sur la création du futur : Ordre du jour pour demain, Spikane, Washington, E.-U.
29-30 octobre	Groupe <u>ad hoc</u> sur le management du patrimoine naturel en Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
4-7 novembre	Comité directeur intérimaire pour un centre international de recherche sur le lamantin, Georgetown, Guyane.
18-21 novembre	7e Réunion de SCOPE, Moscou, URSS.
18-22 novembre	XIIIe Session du comité européen pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
26-27 novembre	Sous-comité pour la planification et le management de l'environnement naturel, groupe <u>ad hoc</u> sur les paysages naturels, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

28 novembre	UNESCO, réunion pour discuter des questions relatives à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel.
2-6 décembre	Conférence internationale sur la conservation des zones humides et de la sauvagine, Heiligenhafen, République fédérale d'Allemagne.
8-12 décembre	Conférence internationale sur le développement du milieu de montagne, Munich, République fédérale d'Allemagne.
10-11 décembre	lère Réunion du groupe <u>ad hoc</u> sur les espèces végétales, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
13 décembre	UNESCO, réunion des représentants des organisations non-gouvernementales, Paris, France.
16-19 décembre	Réunion <u>ad hoc</u> du groupe 2 (petits cétacés et Siréniens) du groupe de travail sur les mammifères marins du CRRM, La Jolla, Californie, E.-U.
16-20 décembre	Symposium sur l'avenir des sociétés "primitives" traditionnelles, King's College, Cambridge, R.U.
<u>1975</u>	
30 janvier	Réunion sur l'éducation et les oos, siège du WWF, Morges.
30 janvier	Comité de travail UIDJZ/UTCN/WWF, siège du WWF, Morges.
13 février	Round Island Maurice - empoisonnement des esnèces animales domestiques, section britannique du WWF, Londres, R.U.
21 février	Conseil exécutif du WWF, Palais de Soestdijk, Pays-Bas.
24-28 février	Conseillers auprès des gouvernements de la Commission économique pour l'Europe sur les problèmes de l'environnement, Genève, Suisse.
26 février-4 mars	Réunion régionale sur le recul du désert et l'écologie des zones arides, Téhéran, Iran.
4-6 mars	Agences nationales du Centre d'information pour la conservation de la nature, du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
5 mars	Conseil exécutif de la Fondation Charles Darwin pour les îles Galapagos, St Prex, Suisse.

10-11 mars	Consultations entre l'ONU et les organisations non-gouvernementales sur l'éducation environnementale, siège de l'UNESCO, Paris, France.
12-14 mars	Préparation de l'atelier de Belgrade sur l'éducation environnementale, siège de l'UNESCO, Paris, France.
17 mars-10 mai	3e Conférence de l'ONU sur le droit de la mer, Palais des Nations, Genève, Suisse.
3-12 avril	Réunion régionale pour l'élaboration de programmes à réaliser en commun pour la formation interdisciplinaire en vue de la recherche écologique, et le management des aires de distribution des zones arides et semi-arides de l'Afrique du Nord, Sfax, Tunisie.
7-11 avril	Séminaire sur l'aspect écologique de la planification du développement économique, Commission économique pour l'Europe, Rotterdam, Pays-Bas.
11-13 avril	7e Session du Conseil de liaison des ONG pour l'environnement, Nairobi, Kenya.
13-16 avril	Assemblée internationale des ONG concernées par l'environnement, Nairobi, Kenya.
17 avril-2 mai	3e Session du Conseil d'administration du PNUE, Nairobi, Kenya.
24-26 avril	Groupe conseiller technique, projet de la forêt tropicale humide, Sierra Club, San Juan, Porto Rico.
2-8 mai	L'environnement mélanésien : Changement et développement, Port Moresby, Papouasie - Nouvelle-Guinée.
8-10 mai	CIPRA, Comité international pour la protection des régions alpines, Garmisch-Partenkirchen, République fédérale d'Allemagne.
13 mai	Assemblée mondiale de la santé, Genève, Suisse.
13-15 mai	Conseil d'Amérique des ressources naturelles, Symposium sur la conservation des oiseaux marins, Seattle, Washington, E.-U.
22-23 mai	Comité pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
26-30 mai	UICN/Comité de l'Europe du Nord-Ouest de la Commission de l'éducation, Oslo, Norvège.
29-31 mai	Comité de l'éducation de l'Europe de l'Est, Nessebar et Droujba, Bulgarie.

5-6 juin	Réunion du groupe <u>ad hoc</u> sur le réseau des réserves biogénétiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
5-8 juin	14e biennale sur les contrées sauvages "Respect de la Terre : Protection globale des régions naturelles", New York, E.-U.
9-11 juin	Groupe de travail sur les mammifères marins du CCRRM, groupe IV <u>ad hoc</u> du groupe de travail, Cambridge, R.U.
9-20 juin	66e Session du Conseil de la FAO, Rome, Italie.
23-24 juin	Réunion du sous-comité sur la planification de l'utilisation des terres, et du management des régions naturelles, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
23-27 juin	Commission baleinière internationale, Londres, R.U.
26-27 juin	Sous-comité pour la conservation des espèces sauvages et des habitats naturels, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
3-10 juillet	XII Congrès botanique international, Léninegrad, URSS.
4 juillet	Conseil exécutif du WWF, Londres, R.U.
11-19 juillet	Conférence internationale des Quakers l'écologie en Méditerranée - une préoccupation pour la coopération internationale, Clarens, Suisse.
21-25 juillet	Comité directeur de la Conférence internationale sur l'éducation environnementale mondiale Moscou/Tbilissi, URSS.
30 juillet-6 août	2e Réunion de travail internationale pour la formation des enseignants pour l'éducation et la conservation environnementales, Centre du Draper's Field, Pays de Galles, R.U.

SECRETARIAT DE L'UICN
(à compter du 15 juillet 1975)

Directeur général	M. Gerardo Budowski (Venezuela)
Directeur général délégué	M. Frank G. Nicholls (Australie)
Ecologistes principaux	M. Raymond F. Basmann (E.-U.) M. Duncan Poore (R,-U.)
Ecologiste	M. Colin W. Holloway (R.-U.)
Juriste	M. F. Burhenne-Guilmin (RFA)
Secrétaires exécutifs des commissions	
Commission de l'écologie	Mlle Mona Björkiund (Suède)
Commission de l'éducation	M. Alfred H. Hoffman (A. I.)
Commission de la planification de l'environnement	M. Alfred H. Hoffman (Suisse)
Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement	M. Frank G. Nicholls (A. I.)
Commission internationale des parcs nationaux	M. Raymond F. Dasmann (A. I.)
Commission du service de sauve- garde	M. Anthony J. Mence (R.-U.)
Assistant exécutif	M. Pierre Hunkeler (Suisse)
Responsable chargé des projets spéciaux	M, Jaques Berney (Suisse)
Rédacteur scientifique	Sir Hugh F.I, Elliott, Bart. (R.-U.)
Ecrivain scientifique	M. Robert Allen (R.-U.)
Responsable de la gestion du se- crétariat	M. Alan J. Pike (R.-U.)
Responsable chargée des finances	Mme K.M.I. Williams (R.-U.)
Assistante aux finances	Mlle Anette Herforth (Danemark)
Responsable chargée de l'adminis- tration	Mme Lenore Smith (E.-U.)
Bibliothécaire	M, Arnold Koenen (Pays-Bas)
Traductrice	Mlle Dounia Bendisari (France)
Assistant à l'administration	M. Herbert Girardet (Suisse)
Responsable chargée des publications	Mme Sue G. Samson (E.-U,)
Assistante spéciale (membres)	Mlle Estelle Buckley (R.-U.)

Annexe 4 à GA.75/1, suite

Secrétaires

Mlle Corinna Cobbold (R.-U.)
Mlle Françoise Dagon (Suisse)
Mlle Carole Dickson (R.-U.)
Mlle Marlène Foley (R.-U.)
Mlle Fiona Hanson (R.-U.)
Mlle Madeleine Heyman (R.-U.)
Mme Sue Rallo (R.-U.)
Mlle Margaret Smith (R.-U.)

Réceptionniste

Mme Geneviève Python (Suisse)

COMPTES DE L'UNION POUR 1972, 1973 et 1974

Rapport préparé par Frank G. Nicholls et Kay Williams

1. Conformément aux dispositions prévues par les Statuts, les comptes de l'UICN pour les trois années 1972, 1973 et 1974 ont été vérifiés par la Fiduciaire Fernand et Philippe Guex, de la Rue de la Paix Lausanne (Suisse). Le rapport du vérificateur des comptes figure à l'Annexe 1.
2. Le bilan des dépenses et revenus pour les années 1972, 1973 et 1974 respectivement et l'état des pertes et profits aux 31 décembre 1972, 1973 et 1974 figurent aux Annexes 2 - 7 .
3. Les comptes de l'Union sont tenus en Suisse et exprimés en francs suisses et la majorité des dépenses est effectuée en francs suisses. Les cours ayant fortement varié au cours des trois dernières années, il a été décidé de ne pas convertir les chiffres en dollars.

**FIDUCIAIRE
FERNAND et PHILIPPE QUEX**

TÉLÉPHONE (021) 20 17 41 - CHÈQUES POSTAUX 10 -127 00 - TÉLEX : 24 176 QUEX CH
FG/r1

RUE DE LA PAIX 2 - 1003 LAUSANNE

Lausanne, le 25 juillet 1975

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
Les Uttins 28

1110 Morges

Messieurs,

Nous vous informons que nous avons effectué le contrôle des comptes de
votre institution, pour les exercices 1972, 1973 et 1974.

Sur la base de ces vérifications, nous vous déclarons que nous les avons
trouvés exacts.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Fiduciaire
Fernand et Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Quex', with the word 'QUEX' written in capital letters above it.

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of income and expenditure for the year ended December 31 1972

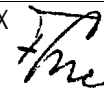
(expressed in Swiss Francs)

	<u>S.Frs</u>
<u>INCOME</u>	
Membership fees and subscriptions	380'994
Sale of publications	52'635
Interest on Deposits and Dividende	8'574
WWF Subvention and Earmarked Grants	667'452
Ford Foundation Grant	950'082
Unesco Subvention	38'400
Unesco Contracta	42'297
Miscellaneous Grants and Receipts	538'287
	<hr/> 2'678'721
ADD: Reserves brought to account in 1972	52'037
	<hr/> 2'730'758
LESS: Receipts transferred to Reserves in 1972	206'058
<u>TOTAL INCOME</u>	<hr/> 2'524'700
<u>EXPENDITURS</u>	
Personnel (incl. Insurance and provident fund)	
Senior Scientific Staff	S.Frs. 511'687
Other Scientific Staff	871'029
Auxiliary Staff	230'489
Supporting Staff	318'718
Temporary Staff	69'278
	<hr/> 2'001'201
Accommodation	48'915
Office and other administrative expenses	176'926
Travel	94'391
Library and Legal Texts	13'060
Publications	119'819
Meetings	112'155
Purchase of furniture and equipment	8'663
Special Grants-Projects	198'219
IBM Computer Programme - Legislation	99'691
Devaluation and difference in exchange	789
<u>TOTAL EXPENDITURS</u>	<hr/> 2'873'829
Excess of income over expenditure to December 31, 1971	17'305
<u>Excess of expenditure over income for the year</u>	<hr/> 349'129
Excess of expenditure over income to December 31, 1972 represented by the	
Assets less Liabilities on the statement attached	Fiduciaire 331'824

April 1973

Vu et approuvé

Fernand et Philippe GUEX
2. rue de la Paix
1003 LAUSANNE



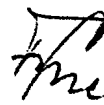
INTERNATIONAL UNION' FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of assets and liabilities at December 31, 1972
(expressed in Swiss Francs)

<u>ASSETS</u>	<u>S.Frs</u>
Cash on hand and with bankers	236'992
Cash in transit	46'192
Prudential Building Association Certificate of Deposit - \$7'000	26'616
Prepaid Expenses	129'663
Debtors	35'545
Furniture and Installations	1
<hr/>	
TOTAL ASSETS	475'009
<hr/>	
<u>LIABILITIES</u>	
Earmarked contributions not yet expended - Schedule I	459'116
Creditors	347'717
<hr/>	
TOTAL LIABILITIES	806'833
<hr/>	
Excess of Liabilities over Assets	331'824
<hr/>	

April 1973

Fiduciaire
Vu et approuvé Fernand et Philippe GUEX
2, rue de la Paix
1003 LAUSANNE



INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

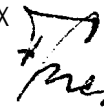
SCHEDULE I

Earmarked Reserves at December 31, 1972
(expressed in Swiss Francs)

	S.Frs.
Life Associate Fund	74'862
John G. Phillips Award	29'340
Red Data Books	134'463
Other Publications	13'305
Purchase of Microfiche Equipment	14'571
Unesco Contracta	5'496
Zoo Liaison Committee	6'572
Bunhal Marsh Investigation	306
Kouprey Project	33'468
Primate Coordination and Animal Trade Project	15'799
Establishment of a Quetzal Cloud Forest Reserve, Guatemala	1'152
Jaguar and Ocelot Survey Project	29'143
Ecological Guidelines for Development Planners	83'409
IUCN Documentation on Environmental Law	7'750
Import-Export Regulations designed to protect certain species of Wild Animals and Plants	6'520
Directory of Governmental Environmental Protection Agencies	1'981
Environmental Quality as a Political Concept	979
	<hr/>
	459'116
	=====

April 1973

Fiduciaire
Vu et approuvé Fernand et Philippe GUEX
2, rue de la Paix
1003 LAUSANNE



INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of income and expenditure for the year ended December 31, 1973
(expressed in Swiss Francs)

<u>INCOME</u>	S.Frs.
Membership fees and subscriptions	338'969
Sale of publications	60'248
Interest on deposits and dividends	8'375
WWF Annual subvention	929'035
WWF Earmarked grants	114'177
Ford Foundation Grant	452'333
Emil Barell Stiftung Grant	500'000
Unesco subvention	32'300
Unesco contracts	4'615
Miscellaneous grants and receipts	525'489
	<u>2'965'541</u>
<u>ADD: Reserves brought to account in 1973</u>	<u>122'303</u>
	3'087'844
<u>LESS: Receipts transferred to Reserves in 1973</u>	<u>247'743</u>
	2'840'101
<u>TOTAL INCOME</u>	
<u>EXPENDITURE</u>	
Personnel (incl. insurance ami provident fund)	
Senior Scientific Staff	S.Frs. 514'807
Other Scientific Staff	566'396
Auxiliary Staff	244'415
Supporting and Temporary Staff	<u>384'185</u>
	1'709'803
Accommodation	62'869
Office and other administrative expenses	193'206
Travel	112'215
Library and Legal Texts	20'808
Publications	175'092
Meetings	21'520
Purchase of furniture and equipment	29'666
Special Grants - Projects	300'594
Devaluation and difference in exchange	7'050
	<u>2'632'823</u>
<u>Excess of expenditure over income to December 31, 1972</u>	<u>331'824</u>
<u>Excess of income over expenditure for the year</u>	<u>207'278</u>
<u>Excess of expenditure over income to December 31, 1973 represented by the</u>	
<u>Assets less Liabilities on the statement attached</u>	<u>124'546</u>

April, 1974

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUY
rue de la Paix
1003 LAUSANNE

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of assets and liabilities at December 31, 1973
(expressed in Swiss Francs)

ASSETS	S.Frs.
Cash on hand and with bankers	170'614
Prudential Building Association Certificate of Deposit - US \$ 7'000	23'240
Prepaid expenses	123'435
Debtors	310'657
Furniture and installations	1
S.A. Le Manoir de St. Prex - Shares (valuation for fiscal purposes)	80'000
<hr/> TOTAL ASSETS	<hr/> 707'947
LIABILITIES	
Earmarked contributions not yet expended - Schedule. I	584'557
Creditors	167'935
Capital Fund	80'001
<hr/> TOTAL LIABILITIES	<hr/> 832'493
<hr/> Scess of Liabilities over Assets	<hr/> 124'546

April 1974

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUX
2, rue de la Paix
1003 LAUSANNE
[Signature]

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCESSCHEDULE IEarmarked Reserves at December 31, 1973

(expressed in Swiss Francs)

	S.Frs.
Life Associate Fund	75'649
John C. Philipps Award	27'560
Red Data Books	132'967
Other publications	166'001
Zoo Liaison Committee	6'572
Kouprey project	33'469
Primate coordination and Animal Trade project	12'777
Establishment of a Quetzal Cloud Forest Reserve, Guatemala	1'152
Survival Service Commission	31'280
Ecological Guidelines for Development Planners	71'765
Environmental Legislation projects	25'365
	584'557

April, 1974

Vu et approuvé

Fiduciaire
 Fernand et Philippe GÜEX
 2, rue de la Paix
 1003 LAUSANNE
Fernand GÜEX

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of income and expenditure for the year ended December 31, 1974

(expressed in Swiss Francs)

	S.Frs.
INCOME	
Membership fees and subscriptions	508,764
Sale of publications	52,443
Interest on deposits and dividends	17,751
WWF Annual subvention	740,847
WWF Earmarked grants	241,773
Ford Foundation grant	457,997
Emil Barell Stiftung grant	500,000
Unesco subvention	31,200
UNEP special projects grants	667,601
Miscellaneous grants and receipts	341,452
	<u>3,559,828</u>
ADD: Reserves brought to account in 1974	279,147
	<u>3,838,975</u>
LESS: Receipts transferred to Reserves in 1974	410,680
TOTAL INCOME	<u>3,428,295</u>

EXPENDITURE

Personnel (incl. insurance and provident fund)		
Senior Scientific Staff	Sfrs. 897,377	
Other Scientific Staff	601,280	
Auxiliary Staff	310,335	
Supporting and Temporary Staff	<u>404,520</u>	2,213,512
Accommodation		91,205
Office and other administrative expenses		174,391
Travel		74,622
Library and Legal Texts		18,799
Publications		178,333
Meetings		14,368
Purchase of furniture and equipment		13,111
Special Grants - Projects		781,113
Devaluation of currencies and difference in exchange		35,606
TOTAL EXPENDITURE		<u>3,595,060</u>
Excess of expenditure over income to December 31, 1973		124,546
Excess of expenditure over income for the year		166,765
Excess of expenditure over income to December 31, 1974 represented by the		
Assets less Liabilities on the statement attached		<u>291,311</u>

March, 1975

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe GUÉX

[Signature]

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

Statement of assets and liabilities at December 31, 1974
(expressed in Swiss Francs)

<u>ASSETS</u>	<u>S.Frs.</u>
Cash on hand and with bankers	593,603
Prudential Building Association Certificate of Deposit - US\$ 7,000	18,200
Prepaid expenses	150,061
Debtors	4,879
Furniture and installations	1
S.A. Le Manoir de St. Prex - Shares (valuation for fiscal purposes)	80,000
<hr/> TOTAL ASSETS	<hr/> 846,744
 <u>LIABILITIES</u>	
Earmarked contributions not yet expended - Schedule I	716,090
Creditors	341,964
Capital Fund	80,001
<hr/> TOTAL LIABILITIES	<hr/> 1,138,055
 Excess of Liabilities over Assets	 291,311
<hr/>	<hr/>

March 1975

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe

[Handwritten signature]

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES

SCHEDULE I

Earmarked Reserves at December 31, 1974
(expressed in Swiss Francs)

	<u>S.Frs.</u>
Life Associate Fund	76,645
John C. Phillips Award	23,574
Red Data Books	204,439
Other publications	133,771
Endangered Species Activities	101,861
Ecological Guidelines for Development Planners	5,200
Central American Isthms Projects	8,083
Wetlands Projects	17,122
Environmental Legislation Projects	20,467
UNEP Projects	124,928
	<hr/>
	716,090
	<hr/>

March, 1975

Vu et approuvé

Fiduciaire
Fernand et Philippe 

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1976-1978

Préparé par Gerardo Budowski, Frank G. Nicholls,
Raymond F. Dasmann et Duncan Poore

INTRODUCTION

Les trois dernières années ont été très fructueuses et ont permis à l'UICN de faire des progrès remarquables dans l'étude systématique, région par région, de l'état de conservation des écosystèmes représentatifs, et de lancer des programmes d'action pratique en faveur de la conservation, dans plusieurs parties du monde. Pour cela, l'effort principal a porté sur les secteurs où l'UICN est particulièrement compétente et où elle est le mieux à même d'appuyer l'activité d'autres organisations.

Ceci a conduit l'UICN à s'en tenir aux problèmes posés par la sélection, la mise en réserve et le management de zones protégées de toutes catégories (en particulier celles qui offrent la possibilité de conserver des espèces menacées et des communautés biotiques). Une activité importante a été consacrée à cet objectif essentiel - conventions internationales sur la conservation, législation en matière de conservation, directives écologiques dans le but d'éviter les activités de développement allant à l'encontre des objectifs de la conservation, et activités éducatives afin de favoriser la prise de conscience par le public des impératifs de la conservation - mais, les réductions des effectifs du personnel, consécutives à la diminution de nos revenus réels, ont conduit à procéder à un examen soigneux de toutes les activités de l'Union pour éliminer celles qui n'ont qu'un intérêt secondaire par rapport à l'objectif principal.

Cette concentration des activités vers un objectif principal s'est faite au moment où l'on établissait les critères de sélection des projets du programme "de base" de conservation gérés conjointement par l'UICN et le WWF.

Récemment, le PNUE a reconnu la contribution particulière que l'UICN apporte à la conservation des écosystèmes, et lui a octroyé des fonds afin d'accroître les possibilités d'intervention du Secrétariat dans ce domaine.

Au cours de sa session de mai 1975, après examen du rapport du groupe de travail ad hoc sur l'organisation et les structures de l'UICN, le Conseil exécutif a décidé que le programme 1976-1978 devrait être plus particulièrement orienté vers deux centres d'intérêt : les zones protégées et les espèces menacées - c'est-à-dire sur la conservation des écosystèmes - et sur les activités secondaires, dans la mesure où elles concernent ce domaine particulier. Le Conseil exécutif a souligné qu'il ne voulait pas par là redéfinir les objectifs de l'UICN ou de revenir à une vision étroite de la conservation, mais qu'il désirait faire le meilleur usage des ressources limitées dues aux difficultés financières actuelles.

LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME 1976-1978

Pour les trois années 1976-1978, on se propose de faire porter le programme de l'Union sur la conservation des écosystèmes (essentiellement sur les zones protégées et les espèces menacées), ceci incluant les activités secondaires liées à l'objectif principal. Les autres activités ne seront entreprises que si elles contribuent à cet objectif.

Evaluation régionale

L'on poursuivra l'identification des échantillons représentatifs d'écosystèmes d'une région, afin d'établir des systèmes globaux de parcs nationaux et de réserves. L'état de conservation et le management des zones protégées existantes seront évalués, afin d'établir l'ordre de priorité pour agir et de déterminer les mesures appropriées qui permettront d'améliorer la situation.

Ce travail a déjà été entrepris en Afrique de l'Est (enquêtes du Dr Hugh F. Lamprey; réunion régionale tenue à Serengeti, Tanzanie, en octobre 1974, afin de formuler un plan d'action) et en Amérique centrale (études du Dr Leslie R. Holdridge et de ses collaborateurs, Centre des sciences tropicales, Costa Rica, en décembre 1974). Les études et les évaluations actuellement en cours, en Europe occidentale et septentrionale (équipe travaillant sous la direction du Dr Duncan Poore), en Afrique occidentale et centrale (par le Dr Pierre Pfeffer et le Major Ian Grimwood) et dans le Pacifique Sud (travail mené par le Dr Arthur Dahl) se termineront en 1976; des propositions d'actions seront alors formulées.

D'autres études de même nature seront menées à bien en 1976-1978. Elles débiteront en 1976 en Asie du Sud-Est et se poursuivront dans diverses régions d'Amérique latine, dans le sous-continent indien, dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient. Une ou deux études pourront être entreprises en même temps; chacune prendra environ un an pour être réalisée.

Simultanément, l'étude des habitats marins critiques (conduite par le Dr G. Carleton Ray) sera poursuivie et l'accent sera mis sur une étude plus détaillée des zones prioritaires déterminées au cours de la phase I. On continuera de mettre l'accent sur la création de parcs et de réserves marins.

Stratégies nationales de la conservation

Les mesures de conservation doivent obligatoirement être organisées au niveau des pays. L'évaluation régionale sera complétée par des études plus détaillées, effectuées dans des pays sélectionnés en fonction des besoins et des priorités établis. Il est évidemment essentiel d'obtenir la pleine participation des autorités des pays concernés.

Des études de ce type, conduisant à la formulation de stratégies nationales de la conservation, ont été entreprises l'an dernier ou sont actuellement en cours, dans le Samoa-occidental, en Tunisie et à Maurice. Des requêtes ont été présentées, auxquelles il sera donné suite en fonction des possibilités. Ainsi, il est prévu que 5 à 10 études de pays pourront

être entreprises au cours des trois années à venir.

L'étude de l'habitat de l'addax et de l'oryx, au Sahara et dans la zone sahélienne, est étroitement complémentaire de ces études conduites sur une large échelle et qui concernent des zones protégées de tous genres. Comme suite à cette étude, une action de conservation sera proposée, comprenant la mise en place de réserves naturelles (les activités sur le terrain sont essentiellement effectuées par M. John Newby). On prévoit d'étendre ce travail à d'autres pays nord-africains.

Projets spéciaux

Parallèlement, et en étroite collaboration avec le WWF, on continuera de réaliser des projets spéciaux en faveur de la conservation, tant en établissant et en améliorant des zones protégées qu'en assurant la protection d'espèces menacées. Ces projets seront examinés d'une part en fonction des priorités établies par les études générales d'évaluations déjà décrites et d'autre part en fonction de l'estimation des besoins et des situations d'urgence. Le volume des travaux dépendra toutefois des fonds qui pourront être recueillis par le WWF.

Des plans ont été établis pour le lancement de collectes de fonds en faveur de buts précis. Actuellement, le WWF a lancé une campagne de collecte de fonds dans le but de soutenir des projets de conservation dans les forêts tropicales humides. Dans toute la mesure du possible, l'UICN élaborera des projets relatifs à ce secteur, afin de contribuer à la stratégie mondiale de la conservation par des éléments souples et de haute valeur; il est souvent très important de financer des petits projets, car ils peuvent jouer le rôle de catalyseurs pour des programmes nationaux de plus grande envergure.

Centres d'intérêt

Parmi ces diverses catégories de travaux, on accordera une attention particulière aux biomes très menacés. Les objectifs principaux (sur la base du biome), sont les forêts tropicales humides, les habitats marins, les îles et les zones humides et, en ce qui concerne les espèces, les grands félins, les cervidés menacés, les primates non humains, les mammifères marins.

Ces questions conserveront toute leur importance au cours des trois prochaines années, mais une attention accrue sera consacrée aux zones arides et semi-arides ainsi qu'aux habitats de montagne.

Stratégie globale

Ces éléments qui font partie d'une stratégie mondiale de la conservation seront examinés et approfondis. L'accent sera mis sur les mesures concrètes et sur l'assistance à leur apporter, en particulier dans les pays en voie de développement.

Parmi les moyens d'atteindre ces objectifs, il y a :

- (a) La planification, l'évaluation et l'étude au niveau des projets régionaux et nationaux réalisés par le personnel de l'Union et par des experts-conseils (un certain nombre de pays a accepté de mettre du personnel à disposition pour effectuer des missions sur le terrain, pendant des périodes de durée variable).
- (b) La mise à exécution de projets particuliers, dans le cadre des projets conjoints UICN/WWF, y compris l'évaluation et le management de projets.
- (c) L'élaboration de propositions d'assistance technique destinées aux institutions spécialisées de l'ONU et à l'aide bilatérale.
- (d) L'organisation de réunions et de conférences - ayant pour but principal l'examen des résultats des études énumérées précédemment, et dont l'objectif sera de proposer des mesures agréées par tous.

Des réunions sont prévues sur les thèmes suivants :

- (i) la conservation en haute montagne (Christchurch, Nouvelle-Zélande, février 1976);
- (ii) les parcs marins et les réserves de zones humides dans la région méditerranéenne (Hammamet, Tunisie, décembre 1975);
- (iii) les parcs nationaux et les zones protégées en Afrique centrale et occidentale (Abidjan, Côte d'Ivoire, mars 1976);
- (iv) la conservation de la nature dans le Pacifique Sud (Apia, Samoa-Occidentale, juin 1976);
- (v) la conservation en économie pastorale (Ulan Bator, Mongolie, septembre 1976).

D'autres réunions seront nécessaires au terme des études d'évaluation régionale dont il a été fait mention précédemment.

- (e) L'élaboration de directives écologiques pour le développement. Ces directives ont démontré qu'elles constituaient un instrument de grande valeur, en ce qu'elles éveillent l'attention des responsables des décisions sur les besoins de la conservation, et aident les planificateurs à prendre en considération la conservation. Les directives en cours de préparation sont approfondies. Elles concernent : la sélection et le management de parcs et de réserves marins; le développement des zones côtières; les prairies tropicales; la haute montagne. Des directives sur la conservation de la nature sont également en cours d'étude.
- (f) Les activités de surveillance continue, pour lesquelles le matériel de base est constitué par la collecte et la refonte des données pour le Red Data Book et de divers inventaires (ou répertoires) concernant la conservation, publiés par l'UICN. Ces dernières sont essentielles pour planifier et pour appuyer les activités en faveur de la conservation.

La révision des volumes du Red Data Book consacrés aux mammifères et aux reptiles et amphibiens (par M. René Honegger) est achevée, mais il est indispensable de les maintenir à jour. Le CIPO compte terminer la révision du volume consacré aux oiseaux (par M. Warren B. King) en 1976.

Un effort particulier est maintenant fait pour l'élaboration de l'inventaire des plantes menacées (sous la direction du professeur J. Heslop-Harrison) et pour l'établissement de recommandations concernant les problèmes de la conservation dans des zones très variées. Ce travail s'achèvera par la publication d'un certain nombre de brochures que l'on pourra obtenir dans le courant des trois prochaines années. La première d'entre elles sortira au début de 1976. Les enseignements seront utilisés pour favoriser la conduite d'activités en faveur de la conservation.

Il est prévu de poursuivre la publication annuelle de la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues. Ce travail est utile en ce qu'il souligne les priorités d'action. Au cours des trois prochaines années, on souhaite publier des fiches de renseignements destinées au Répertoire mondial des parcs nationaux et des zones protégées et couvrant au moins toutes les zones mentionnées dans la liste des Nations Unies. Le Tome I (environ 250 fiches) est actuellement sous presse.

La publication du Tome I du Répertoire des zones humides d'importance internationale est également prévu pour 1976 (experts-conseils M. Erik Carp (sites MAR) et M. Julian Rzoska (sites AQUA)). Durant les trois ans à venir, les zones étudiées seront plus nombreuses. Les premières fiches du Green Book - inventaire des paysages remarquables - seront également publiées.

- (g) La conclusion de conventions internationales, sur des problèmes touchant à la conservation, sera encouragée et on entreprendra des actions favorisant leur application effective. L'UICN assure le secrétariat pour les conventions sur les espèces menacées, les zones humides, et le patrimoine mondial.

On continue d'oeuvrer en vue de l'application des conventions déjà existantes, comme les conventions sur les espèces migratrices, les îles pour la science, la mer des Wadden, le Pacifique Sud et la mer Rouge. Une convention sur les parcs et les réserves marins en Méditerranée est également en préparation.

Activités annexes

En même temps, on poursuivra certaines activités annexes bien développées au sein de l'UICN, mais l'accent sera mis toutefois que sur les aspects de celles-ci qui favorisent la réalisation des objectifs mentionnés précédemment.

- (a) Education environnementale et prise de conscience du public.

L'accent sera mis sur la prise de conscience par le public des va-

leurs de la conservation, et sur les mesures à prendre en faveur des objectifs de la conservation des écosystèmes, notamment en encourageant l'utilisation des directives écologiques et de tous les facteurs qui s'y rapportent. On poursuivra l'activité actuelle en vue de la préparation d'articles concernant ces aspects des travaux de l'UICN - articles destinés tant aux organes de diffusion touchant le grand public qu'aux organes spécialisés. Un effort particulier sera fait, pour que des programmes de sensibilisation du public soient incorporés aux plans régionaux et nationaux. Partout où cela sera possible, des mesures seront prises pour que les organes d'information soient associés aux travaux des conférences prévues. La première occasion de ce genre se présentera lors de la réunion sur les parcs marins et les zones humides dans le bassin méditerranéen (Hammamet, Tunisie, décembre 1975), si les journalistes de la région concernée veulent bien prendre part aux séminaires rendant compte des réunions techniques,

L'UICN participera à l'organisation de la Conférence mondiale sur l'éducation de l'environnement (Tbilissi, URSS, septembre 1976) et elle maintiendra son activité au sein des Comités pour l'Europe du Nord-Ouest et pour l'Europe de l'Est, D'autres projets dans ce domaine ne seront réalisables que si du personnel est mis à disposition ou grâce à des fonds spéciaux.

(b) Politique, législation et administration de l'environnement

Les activités du Centre du droit de l'environnement dont le siège est à Bonn (en grande partie financées sur la base de projets), seront poursuivies. Avec l'aide de la République fédérale d'Allemagne, le nombre de pays couverts par le système d'information du droit de l'environnement (ELIS) augmentera. ELIS a d'ailleurs été reconnu en tant qu'élément du système international de référence du PNUE (SIR).

Simultanément, et tant que des fonds seront disponibles, on poursuivra les études comparatives du droit de l'environnement. Une assistance sera accordée aux pays qui souhaitent mettre au point une législation de la conservation.

(c) Publications

Le Bulletin mensuel de l'UICN (en anglais, en français et en espagnol) continuera de paraître, car il constitue le principal moyen de communication de l'UICN, à tous les niveaux de son organisation.

De même, on poursuivra la publication des comptes-rendus des conférences et des réunions, ainsi que celle d'articles et de monographies spécialisées concernant les activités diverses énumérées précédemment.

INCIDENCES SUR L'ORGANISATION

Pour être mené à bien, le programme proposé - aux centres d'intérêt soigneusement choisis, et orienté vers l'action - exigera la participation active de tous les groupes de l'Union. Il nécessitera la plus étroite collaboration entre les spécialistes, les experts-conseils, et le personnel de l'Union ainsi qu'avec les nombreuses personnes se consacrant activement à la conservation et qui sont liées à l'Union par le canal des organisations membres ou directement par leur participation à de nombreux comités, groupes de travail et groupes spéciaux coordonnés par le Conseil exécutif et par les Commissions.

Avec une participation accrue de l'Union au travail sur le terrain et aux activités concrètes en matière de conservation, un plus grand effort sera consenti pour les activités régionales. Pendant les trois prochaines années, on favorisera le développement des structures, afin que les membres et les collaborateurs de l'Union soient associés plus étroitement aux activités régionales. Cela signifie que le Conseil exécutif aura pour une de ses principales tâches, un travail de réorganisation.

Membres

Des progrès remarquables ont été enregistrés dans le recrutement de nouveaux membres, et ce dans toutes les catégories. L'effort sera maintenu. La base de l'Union, constituée par des Etats souverains, des agences gouvernementales et de nombreuses organisations non-gouvernementales concernées par la conservation, s'étend maintenant à 97 pays. Le programme de travail bénéficie ainsi d'un appui solide et des possibilités de contacts indispensables.

La publication du Bulletin dans sa version mensuelle sera maintenue. Il permet d'informer rapidement les membres des activités de l'Union et de leur communiquer son point de vue, tandis que le Rapport annuel passe en revue les grandes lignes du travail de l'Union. Un effort accru sera fait afin de mettre à la disposition des membres le matériel dont la diffusion dans leurs publications ou par des moyens d'information locaux, est souhaitable. Un double courant d'information est nécessaire; celui-ci ne saurait être obtenu sans prêter attention aux sources d'information et sans la participation active et individuelle des personnes intéressées.

Les organisations membres sont invitées à se joindre plus activement aux activités de l'Union et à faire mieux connaître leurs problèmes et leurs souhaits. Le Directeur général a décidé d'avoir davantage de contacts personnels avec les membres. Pour cela, il sera assisté par un des responsables du Secrétariat qui sera appelé à renforcer les liens avec les membres, avec l'aide de l'assistance spéciale chargée des questions concernant les membres.

Dans certains pays, des groupes nationaux ont d'ores et déjà été créés par des membres, afin de coordonner leurs points de vue en matière de conservation ainsi que leurs rapports avec l'UICN. Des actions de ce genre seront encouragées partout où cela sera possible. L'existence de tels

groupes favorisera la participation des membres aux activités régionales. Cela dit, il est à souligner que la formation de tels groupes n'est pas destinée à développer des liens directs entre les membres et l'Union, mais plutôt à faciliter la coopération et les échanges dans les domaines d'intérêt commun.

Conseil exécutif

Afin de mieux équilibrer la répartition géographique des membres du Conseil exécutif, le nombre de ceux-ci est en cours d'augmentation. Au cours des années passées, les membres de l'Union ont été consultés de plus en plus fréquemment - pour qu'ils proposent des candidatures au Conseil exécutif, des experts-conseils honoraires, ou sur les affaires de l'Union, y compris sur des sujets devant être portés à l'attention de l'Assemblée générale. On continuera dans cette voie avec une persévérance accrue au cours des trois années à venir.

Le Conseil exécutif continuera de se réunir une fois par an et le comité exécutif au moins une fois, selon les besoins, entre les réunions du Conseil.

Un comité de planification de la stratégie sera constitué. Il gardera une vue d'ensemble du programme de l'Union. Il s'occupera des futures stratégies de l'UICN et de l'élaboration des lignes de conduite. Il établira un ordre des priorités et fera des recommandations en ce sens au Conseil exécutif.

Un comité des finances a été mis sur pied pour examiner les questions financières et présenter un rapport au Conseil exécutif.

Commissions

A la suite d'une étude effectuée par un groupe spécial, sur la structure et le rôle des commissions, le Conseil exécutif a proposé plusieurs modifications allant, dans le sens de la réorientation du programme de l'Union, ainsi qu'il en a été question au début du présent rapport.

Un grand nombre de spécialistes et de conservationistes qui consacrent leur compétence et leur temps en faveur de l'oeuvre de l'Union, seront reconnus comme experts-conseils honoraires. Ils recevront une lettre leur reconnaissant ce titre pour une période de trois ans, renouvelable. Ils seront consultés de temps à autre, sur des questions touchant à leur spécialité ou entrant dans le cadre de leur expérience.

L'accent sera maintenu sur la constitution de groupes de travail, de comités et de groupes spéciaux se consacrant à des problèmes, des sujets ou des projets particuliers. Les membres de ces groupes seront désignés par les experts-conseils honoraires.

Ces groupes seront associés aux commissions, dont les membres continueront à fournir au Conseil exécutif et au Secrétariat, les appuis techniques relevant de leur compétence, à aider à formuler et à élaborer les projets faisant partie du programme de l'Union et à surveiller l'exécution des projets dont ils assurent la supervision.

Conformément à la concentration du programme de l'Union, une importance majeure sera accordée aux zones protégées et aux espèces menacées. Ceci concernera deux commissions - la Commission des parcs nationaux et des zones protégées et la Commission du service de sauvegarde. Les deux seront associées à des groupes de spécialistes et seront incorporées dans les structures régionales.

Quatre commissions de service restreintes seront toujours concernées par les activités de l'Union qualifiées de secondaires par rapport aux domaines principaux dont il est fait référence plus haut :

Le service de l'écologie;

Le service de la planification de l'environnement;

Le service de l'éducation de l'environnement et de la prise de conscience du public;

Le service de la politique, du droit et de l'administration de l'environnement.

Chaque fois que cela sera possible, on essaiera d'associer les réunions des commissions avec d'autres réunions analogues, même si une partie seulement des membres y assistent. Il est difficile d'obtenir les fonds nécessaires aux déplacements en vue des réunions. Cependant, si les fonds réunis le permettent, une réserve limitée sera constituée pour que chaque commission puisse aider à couvrir une partie des frais de voyage des membres qui auront pu obtenir des subventions partielles d'autres sources.

Une circulaire d'information destinée aux experts-conseils honoraires, en complément du Bulletin, remplacera les circulaires des Commissions en tant que moyen de maintenir tous les groupes informés des activités courantes.

Secrétariat

Le manque de fonds a entraîné une réduction des effectifs du Secrétariat. Au cours des trois dernières années, ces réductions ont été telles qu'il en est résulté de sérieuses difficultés dans la poursuite du programme déjà établi, et réalisé par un personnel surchargé de travail.

Dernièrement, le projet du PNUE visant à accroître la capacité d'intervention du Secrétariat dans le domaine de la conservation des écosystèmes, a donné un nouvel espoir et a apporté une aide longtemps attendue. Le projet, qui couvre la période du 1er mai 1975 au 31 décembre 1977, prévoit une contribution du fonds du PNUE de \$ 1.551.000. Ce montant permettra l'engagement de personnel supplémentaire et de s'assurer des services d'experts-conseils qui aideront l'UICN à mener à bien le programme de travail décrit dans le présent rapport.

La coopération étroite qui existe actuellement entre les Secrétariats du WWF et de l'UICN a permis une certaine rationalisation du travail. Les projets conjoints UICN/WWF et l'action concertée pour les interventions - publicité et éducation en particulier - ont permis un travail plus efficace.

Au cours des trois années écoulées, l'Union a eu la chance de bénéficier du concours de deux responsables (M. Robert I, Standish, chargé de l'information et qui a résidé à Morges pendant plusieurs années et M. Harry A. Goodwin, écologiste, qui a collaboré avec le Secrétariat pendant deux ans), détachés à Morges par le Gouvernement des Etats-Unis. Les deux sont maintenant rentrés aux Etats-Unis et leur départ est vivement ressenti. On espère que d'autres gouvernements envisageront sérieusement la possibilité de contribuer de la même manière au travail du Secrétariat.

Les réductions de personnel ont créé des difficultés à l'UICN pour suivre le plan d'organisation du Secrétariat, plan prévu à New Dehli et qui prévoyait un secrétaire exécutif pour chaque commission. Les nouvelles mesures prises, en ce qui concerne les commissions, ont entraîné une révision des méthodes de travail. Des dispositions ont maintenant été prises pour former des groupes afin de couvrir les diverses fonctions prévues et d'organiser le travail sur une plus grande échelle, en relation avec les régions desservies.

Le personnel en fonction au début de la nouvelle période de trois ans est énuméré à l'annexe I.

Nouveau siège de l'Union

Ainsi qu'il en a été fait mention dans le rapport d'activité de l'Union pour 1973-1975 (Document GA.75/1), les mesures ont maintenant été prises pour la construction du nouveau siège commun à l'UICN et au WWF.

La fondation, créée dans le seul but d'établir le nouveau siège, a acquis trois hectares de terrain à la sortie de Genève vers Lausanne (à proximité de l'aéroport), au bord du Léman, jouxtant le Jardin Botanique et près du Palais des Nations.

La fondation s'est fixée pour but de financer un bâtiment entièrement équipé. A l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer le coût du déménagement à Genève et de savoir quelle sera l'organisation du personnel commun à l'UICN et au WWF.

BUDGET POUR 1976-1978

Les événements des trois dernières années ont accentué les difficultés d'estimation des recettes et des dépenses, en raison des fluctuations imprévisibles intervenant dans le cours des changes et dans une période d'inflation rapide. De plus, tout budget dépend des possibilités de collectes de fonds, collectes actuellement difficiles à évaluer.

La situation se dégage clairement de l'analyse des recettes et des dépenses des six dernières années. Dans le tableau ci-dessous, les recettes et les dépenses, exprimées en francs suisses, sont reportées pour chaque année, ainsi que les montants indicatifs les ramenant à un niveau comparable, sur la base des valeurs de 1969, c'est-à-dire en tenant compte de l'indice officiel du coût de la vie en Suisse et de la dévaluation du dollar par rapport au franc suisse. Le tableau indique également les effectifs du personnel du Secrétariat.

Année	En F.S. '000.-		Valeurs de 1969 ⁽¹⁾		Personnel ⁽²⁾	
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Scientifique	Total
1969	1283	1182	1283	1182	7	19
1970	1653	1735	1603	1648	9	24
1971	2611	2602	2115	2108	14	35
1972	2525	2873	1969	2155	14	35
1973	2840	2625	1704	1575	10	30
1974	3428	3559	1474	1530	11	31
1975 ⁽³⁾	3627 ⁽⁴⁾	3513	1511	1458	11	31

- Remarques
- (1) Ces valeurs sont calculées en fonction des valeurs de 1969, compte tenu des modifications de l'indice officiel suisse du coût de la vie et de la dévaluation du dollar par rapport au franc suisse.
- (2) Les effectifs du personnel sont calculés sur la base du chiffre mois/hommes pour chaque année.
- (3) Estimations.
- (4) Projection tenant compte d'une recette de f 200.000 provenant de la Collection de monnaies pour la conservation.

On peut remarquer que d'importantes réductions des effectifs ont été opérées au cours des trois dernières années et que, sans l'inflation et la dévaluation du dollar, les dépenses et les revenus auraient peu varié depuis 1969, c'est-à-dire avant la réorganisation et l'augmentation des effectifs du personnel proposées à New Delhi. En effet, les dépenses totales sont étroitement dépendantes des dépenses du personnel, celles-ci représentant les 3/4 de celles-là.

En raison de ce qui précède, seules les grandes lignes du budget 1976-1978 sont présentées à l'Annexe 2.

Dépenses

On distingue deux grands chapitres de dépenses :

- (1) Les dépenses de base du siège de l'UICN, notamment celles concernant l'administration des projets auxquels le Secrétariat contribue dans une très large mesure, la représentation de l'UICN à des réunions importantes, les publications de base et autres éléments prévus par les Statuts,
- (2) Les dépenses afférentes aux projets, autres que les dépenses de base, notamment celles concernant les projets financés par des sources spéciales ou ceux exigeant le recrutement de personnel spécial chargé des études.

Les dépenses de base du siège de l'Union comprennent les salaires du personnel du Secrétariat, certains frais afférents pour mener à bien les opérations et les frais d'administration et d'entretien des locaux. L'expérience montre que les salaires représentent plus de 75% des dépenses. De ce fait, ce chapitre dépendra de façon assez stricte de l'importance du personnel employé. En se basant sur l'effectif du personnel prévu à l'Annexe I, les dépenses peuvent être estimées, mais des prévisions au-delà d'un an sont provisoires. Une augmentation annuelle de 10% a été introduite, afin d'absorber la hausse minimale inévitable des prix.

Les dépenses différentes aux projets sont plus difficiles à évaluer, étant donné que la mise en route des projets est conditionnée par les disponibilités financières. On n'a même pas tenté de fixer une somme globale, du fait que les fonds nécessaires dépendent de toute évidence des possibilités de "vendre" les projets en question à des personnes ou des organisations susceptibles d'apporter un appui financier,

Il convient de noter que l'on n'a pas essayé de couvrir un nombre important de projets conjoints UICN/WWF. Les frais afférents à ces projets n'apparaîtront pas dans les comptes de l'UICN. Les membres du personnel consacrent un temps considérable à ces projets, qui contribuent de façon importante aux activités générales de la conservation. Cette activité administrative permet d'accroître l'efficacité des projets et d'utiliser le personnel de façon très utile.

Revenus

Les recettes provenant des cotisations des membres et des souscriptions sont destinées à la couverture des frais généraux de l'Union. Le Conseil exécutif a émis des propositions tendant à accroître le montant de ces recettes de base et les chiffres présentés ont été établis en admettant l'adoption du nouveau barème de cotisation par l'Assemblée générale.

Au cours des trois dernières années, l'UICN a eu la chance de bénéficier des contributions substantielles du WWF au paiement des dépenses de base. Dans le budget, on a prévu que ce soutien serait maintenu à son niveau actuel.

Le projet du PNUE, tendant à accroître les capacités d'intervention de l'UICN en matière de conservation des écosystèmes, est pris en considération. Il permettra de couvrir certaines dépenses de base. À la suite de conversations qui ont eu lieu avec le Directeur général, la contribution du PNUE est fixée pour les trois ans à venir, alors que le projet en cours arrivera à son terme à la fin de 1977.

Les ventes de publications et les autres recettes diverses ont été maintenues à leur niveau actuel. De même, la subvention de l'UNESCO a été maintenue à \$ 17.750 par an.

La collecte de fonds, en collaboration avec le WWF, doit être menée avec vigueur, de façon à maintenir les montants encaissés. Les sources possibles de financement ont été contactées conjointement.

Fonds de capitaux : En 1972, on avait insisté sur le fait que le seul moyen satisfaisant de résoudre à long terme, les problèmes financiers de l'UICN, était de chercher à réunir des capitaux pouvant être investis et dont les intérêts permettraient de couvrir les dépenses courantes de l'Union.

Le WWF a accepté d'aider l'UICN à rassembler ce capital. Le but est d'atteindre un capital d'au moins 75 millions de francs suisses (ce qui correspond à \$ 30 millions).

Un tel montant, placé à 5% (un taux qui devrait protéger le capital de l'inflation), fournirait près de 4 millions de francs suisses. Il y a évidemment beaucoup à faire pour réunir un tel capital.

L'UICN est d'avis que les revenus de la Collection des monnaies pour la conservation pourraient fournir l'élément de base de ce capital. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir ce que cette source de financement pourrait produire. Cependant, une somme de F.S. 10 millions peut être envisagée.

Tant que d'autres sources de financement n'ont pas été trouvées pour couvrir les dépenses courantes, il sera nécessaire de recourir à une partie de ces revenus. Pour 1975, un montant de F.S. 1.200,000 y a ainsi été affecté.

SECRETARIAT DE L'UICN

Directeur général	M. Gerardo Budowski (Venezuela)
Directeur général délégué	M. Frank G. Nicholls (Australie)
Ecologistes principaux	M. Raymond F. Dasmann (E.-U.) M. Duncan Poore (R.-U.)
Ecologiste	M. Colin W. Holloway (R.-U.)
Chef de la direction du programme	M. Anthony J. Mence (R.-U.)
Responsables chargés du programme	
Afrique	M. Pierre Hunkeler (Suisse)
Asie	M. Wee-Lek Chew (Malaisie/Australie)
Amériques Latine et Centrale	M. Gonzalo De las Salas (Colombie)
Projets spéciaux	M. Jaques Berney (Suisse)
Rédacteur scientifique	Sir Hugh F.I. Elliott, Bart.(R.-U.)
Ecrivain scientifique	M. Robert Allen (R.-U.)
Juriste	Mme Françoise Burhenne-Guilmin (RFA)
Responsable chargé de l'éducation et des conférences	M. Alfred Hoffmann (Suisse)
Responsable de la gestion du secrétariat	M. Alan J. Pike (R.-U.)
Responsable chargée de l'administration	Mme Lenore Smith (E.-U.)
Responsable chargé des finances	poste vacant
Assistante aux finances	Mlle Anette Herforth (Danemark)
Bibliothécaire	M. Arnold Koenen (Pays-Bas)
Traductrice	Mlle Dounia Bendisari (France)
Assistant à l'administration	M. Herbert Girardet (Suisse)
Responsable chargée des publications	Mme Sue G. Samson (E.-U.)
Assistante spéciale (membres)	Mlle Estelle F. Buckley (R.-U.)
Secrétaires	Mlle Corinna Cobbold (R.-U.) Mlle Françoise Dagon (Suisse) Mlle Carole Dickson (R.-U.) Mlle Marlène Foley (R.-U.) Mlle Fiona Hanson R.-U.) Mlle Madeleine Heyman R.-U.) Mme Sue Rallo (R.-U.) Mlle Margaret Smith (R.-U.)
Réceptionniste	Mme Geneviève Python (Suisse)

GRANDES LIGNES DU BUDGET COUVRANT LES DEPENSES DE BASE POUR 1976-1978
(en francs suisses)

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
<u>Recettes</u>			
Cotisations des membres (y compris les ventes et les divers revenus)	620.000	770.000	830.000
Subvention du WWF	1.050,000	1.200.000	1.350.000
Subvention de l'UNESCO	45.000	45,000	45.000
Subventions diverses	100.000	100.000	100.000
Projet du PNUÉ sur la conservation des écosystèmes	1.145.000	1.370.000	1.510.000*
Collectes de fonds spéciales UICN/WWF (y compris la Col- lection de monnaies pour la conservation)	740.000	715.000	965.000
	<u>3.700.000</u>	<u>4.200.000</u>	<u>4,800.000</u>
	=====	=====	=====
<u>Dépenses</u>			
Personnel	2.900.000	3.300.000	3.800.000
Divers	800.000	900.000	1.000.000
	<u>3.700.000</u>	<u>4,200.000</u>	<u>4.800.000</u>
	=====	=====	=====

*Si le contrat actuel est renouvelé

PROPOSITIONS POUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS POUR LA CONSERVATION MONDIALE

1. Il est évident qu'à long terme, la stabilité financière de l'UICN dépendra de la constitution d'un capital de fondation dont le revenu pourrait être utilisé pour couvrir les dépenses courantes. Le WWF est déjà parvenu à cette forme de financement des activités de son siège international,
2. Pour couvrir ses dépenses de base, l'UICN a reçu, de fondations privées, plusieurs dons importants. Toutefois, il est difficile de prévoir le financement régulier d'un programme d'activité sur une telle base. De même, il est peu vraisemblable que les recettes provenant des cotisations des membres puissent être augmentées de façon à couvrir plus qu'une partie de ces dépenses de base.
3. La Collection de monnaies pour la conservation devrait fournir \$ 10 à 12 millions au cours de la période 1975-1978, De ce montant, \$ 5 millions environ sont destinés à l'UICN. Une partie substantielle de cette somme devrait être utilisée pour constituer l'élément de base du fonds pour la conservation mondiale, fonds dont le revenu devrait être destiné au financement des activités fondamentales de l'UICN.
4. Un tel fonds devrait atteindre le montant de \$ 30 millions. En investissant ce capital et en agissant de façon à ce qu'il conserve sa valeur intégrale, il pourrait produire un revenu de \$ 1.5 millions par an.
5. Pour la constitution de ce fonds, une source pourrait être trouvée en entreprenant une campagne auprès de l'industrie, selon des modalités semblables à celles utilisées pour le recrutement des 1001, c'est-à-dire en établissant un contact personnel avec des donateurs éventuels, choisis avec soin. L'objectif à atteindre pourrait être de \$ 10 millions, soit de 400 contributions de \$ 25.000 (somme qui pourrait être versée en plusieurs tranches annuelles, avec un ajustement approprié en rapport avec l'accroissement initial du revenu).
6. Les gouvernements constituent une autre source possible. Des contacts ont été pris récemment avec des pays dont les revenus se sont considérablement accrus grâce aux recettes pétrolières. Ces gouvernements devraient être approchés, dans le but précis de leur demander de contribuer financièrement aux activités de l'UICN, de même que d'autres qui ont manifesté un intérêt particulier à ces activités. L'objectif visé pourrait être de \$ 10 millions, soit de 20 contributions de \$ 500.000.
7. Les \$ 5 millions restant pourraient être considérés par le PNUE et le WWF, ce dernier pourrait examiner différents moyens de transformer sa contribution annuelle de plus de \$ 300.000 (équivalente au revenu d'un capital de \$ 6 millions placé selon les modalités évoquées au paragraphe 4 ci-dessus) en un don en capital réparti sur une certaine durée,

8. Résumé :

Collection des monnaies	\$ 5 millions
Contribution de l'industrie	\$ 10 millions
Contribution des gouvernements	\$ 10 millions
Dons obtenus par le WWF	\$ 5 millions
	<hr/>
	\$ 30 millions

9. Dans le cadre de la constitution de ce fonds, les principaux donateurs ou groupes de donateurs devraient nommer des administrateurs. Le Conseil exécutif de l'UICN deviendrait vraisemblablement responsable de la gestion du fonds.

COTISATIONS DES MEMBRES - AUGMENTATIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL EXECUTIF

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. La lie Assemblée générale (Banff, 1972) avait décidé d'augmenter les cotisations des membres. La résolution No 387 concernant cette décision figure dans l'annexe 1.
2. Il avait été précisé, dans le rapport d'explication soumis à l'Assemblée générale à cette occasion (Agenda Paper GA.72/6), que les cotisations pour les Etats membres avaient été ajustées auparavant en 1967 et qu'en comptant sur un taux d'inflation bas, de 4,5% par an, il faudrait augmenter le taux de 26% pour maintenir le statu quo en 1972. Ce rapport mentionnait également que pratiquement toutes les dépenses de l'UICN étaient faites en francs suisses, alors que la plupart des revenus étaient perçus en dollars. En 1967, le taux de change était de 4,33 FS pour \$ 1, alors qu'en 1972, il était de 3,85 FS pour \$ 1 - ce qui donne une baisse de valeur de 11% pour le dollar. La combinaison de ces deux facteurs a eu pour effet une diminution du pouvoir d'achat d'environ 40% à la fin de 1972.
3. On avait estimé que la diminution du pouvoir d'achat en 1975 serait de 55%, mais ce chiffre s'est trouvé depuis largement dépassé.
4. Jusqu'en mai 1975, le taux de change était tombé à 2,50 FS pour \$ 1, et le taux d'inflation pour les trois dernières années, d'après l'index officiel suisse, était d'environ 30%. Ces facteurs ont eu des nouvelles conséquences sérieuses pour le rapport revenus/dépenses de l'UICN : la diminution du pouvoir d'achat pour les trois années a été de 75%.
5. Face à une situation critique pour les finances de l'UICN, et due aux changements intervenus dans les taux de change et à l'inflation, le Conseil exécutif a jugé impératif de proposer aux membres de l'Union une augmentation des cotisations qui permettrait au moins de restaurer la parité de 1972. Il a également décidé qu'à l'avenir les cotisations seraient exprimées en francs suisses.
6. En conséquence, le Conseil exécutif recommande :
Projet de Que, prenant effet en 1976, les cotisations annuelles
 résolution : soient portées à :

A. Etats membres

<u>Groupe</u>	<u>Cotisations en francs suisses</u>
1	2.500
2	5.000
3	7.500
4	10.000

5	15.000
6	20.000
7	25.000
8	30.000
9	40.000
10	50.000

B. Toutes les autres catégories

Cotisations : 500 FS.

7. La résolution 387 de la 11e Assemblée générale (Banff, 1972), proposait que le total des cotisations des agences membres non gouvernementales d'un pays qui n'est pas membre de l'UICN, atteigne le tiers de la cotisation que payerait ce pays s'il était membre de l'Union. Cette proposition doit être soumise à l'approbation de la 12e Assemblée générale. Le Conseil exécutif recommande :

Projet de résolution : Que, prenant effet en 1976, le total des cotisations des agences non gouvernementales membres d'un pays qui n'est pas membre de l'UICN, atteigne le tiers de la cotisation que payerait ce pays s'il était membre de l'Union.
8. On a notifié ces propositions à tous les membres en mai 1975.
9. Il est à noter que les cotisations des Etats membres sont fonction du chiffre de population et du revenu national du pays, sur la base des cotisations versées à l'UNESCO, ces dernières étant établies d'après une formule dans laquelle entrent les deux facteurs mentionnés ci-dessus. Les tarifs de l'UICN sont établis d'après le pourcentage de la contribution apportée par un pays au budget de l'UNESCO, grâce à une échelle géométrique mobile, qui distingue dix groupes de pays.
10. Le nouveau barème des cotisations figure dans l'annexe 1. Les pays, classés en groupe pour les cotisations, figurent dans l'annexe 2.
11. Les cotisations selon l'ancien barème équivalaient à un revenu de 360.000 FS; selon le nouveau barème, elles équivaldraient à 735.000 FS (soit environ 20% des dépenses envisagées pour 1976). Il faut remarquer que quand les cotisations de 1972 ont été approuvées, elles étaient fondées sur la projection pour 1975 (avec un taux d'inflation estimé à 4,5% par an), alors que le nouveau barème repose sur les chiffres de 1975, et non sur une projection pour 1978.

11e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN
BANFF, CANADA, SEPTEMBRE 1972
RESOLUTION NO 387

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Attendu que les cotisations des membres non gouvernementaux n'ont pas été augmentées depuis la fondation de l'UICN en 1948;

Attendu que les cotisations des Etats membres ont été examinées pour la dernière fois à Lucerne en 1966, date à laquelle des ajustements avaient été apportés pour qu'environ 50% des dépenses de l'UICN soient couvertes par les cotisations des membres;

Attendu qu'en 1972, par suite de la dévaluation de la monnaie et de l'augmentation des prix, les cotisations des membres ne couvrent que 13% des dépenses régulières de base de l'Union;

ET attendu que les frais directs des services réguliers que l'UICN offre à chaque membre dépassent \$ 100 par an;

La 11e Assemblée générale

décide :

- (1) que les cotisations des organisations nationales membres soient portées à un minimum de \$ 100 par an, avec effet immédiat;
- (2) que les cotisations des organisations internationales membres soient fixées à un minimum de \$ 100 par an, sauf dans le cas où l'UICN a des accords réciproques de travail avec l'organisation concernée;
- (3) que chaque membre non gouvernemental soit tenu d'évaluer la mesure dans laquelle ses ressources lui permettraient de verser une cotisation plus élevée et de s'engager à payer une somme appropriée;
- (4) que la somme des cotisations que chaque organisation membre s'engage à payer soit publiée par l'UICN et que cette somme ne puisse être modifiée qu'à une Assemblée générale subséquente;
- (5) que les nouveaux candidats désirant adhérer à l'UICN soient tenus de procéder à cette même évaluation et de prendre un engagement similaire, avant que leur demande d'adhésion ne soit prise en considération;

Décide en outre :

que les cotisations des membres affiliés soient fixées à un minimum de \$ 50 par an et qu'elles soient sujettes à l'évaluation et à l'engagement décrits ci-dessus.

Décide en outre :

- (1) que le taux actuel des cotisations des Etats membres soit relevé selon le barème suivant :

<u>Groupe</u>	<u>Cotisation</u>
1	\$ 550
2	1.100
3	1.650
4	2.300
5	3.000
6	3.800
7	4.900
8	6.200
9	7.600
10	9.000

et que ces taux deviennent obligatoires en 1975;

- (2) qu'en attendant, tous les Etats membres soient instamment invités à adopter ces nouveaux taux dès que possible;

ET décide en outre :

- (1) que les cotisations des membres de toutes les agences gouvernementales membres soient fixées à un minimum de \$ 100 par an, avec effet immédiat;
- (2) que les cotisations des agences gouvernementales membres du gouvernement central de pays qui ne sont pas des Etats membres, soient augmentées de telle sorte que les cotisations versées par ces agences dans un pays totalisent un tiers de la cotisation d'Etat membre qui serait applicable à ce pays. Si l'Assemblée générale approuve cette décision, elle prendra effet immédiatement. En attendant, les agences gouvernementales membres concernées sont instamment priées d'adopter ces nouveaux taux dès que possible.

PROPOSITION D'UN NOUVEAU BAREME DE COTISATIONS POUR LES ETATS MEMBRES

Groupe 1 - 19 Etats membres

Cotisations : 2.500 FS par an.

Bangladesh	Madagascar
Cambodge	Népal
Côte d'Ivoire	Oman
Dahomey	Samoa-Occidental
Equateur	Sénégal
Ethiopie	Soudan
Islande	Tchad
Kenya	Zaire
Laos	Zambie
Luxembourg	

Groupe 2 - 1 Etat membre

Cotisations : 5.000 FS par an.

République du Sud-Vietnam

Groupe 3 - 2 Etats membres

Cotisations : 7.500 FS par an,

Malaisie	Maroc
----------	-------

Groupe 4 - 1 Etat membre

Cotisations : 10.000 FS par an.

Thaïlande

Groupe 5 - 3 Etats membres

Cotisations : 15.000 FS par an.

Grèce	Nouvelle-Zélande
Iran	

Groupe 6 - 4 Etats membres

Cotisations : 20.000 FS par an.

Danemark	Norvège
Finlande	Venezuela

Groupe 7 - 3 Etats membres

Cotisations : 25.000 FS par an.

Belgique	Suisse
Pays-Bas	

Annexe 2 à GA.75/4, suite

Groupe 8 - 2 Etats membres

Cotisations : 30.000 FS par an.

Australie

Inde

Groupe 9 - 2 Etats membres

Cotisations : 40.000 FS par an

Canada

Italie

Groupe 10 - 2 Etats membres*

Cotisations : 50.000 FS par an

République fédérale d'Allemagne

Royaume-Uni

*Les Etats-Unis et la France ne sont pas membres mais payent les cotisations d'Etats membres.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ECOLOGIE
POUR LA PERIODE DE 1973-1975

Rapport préparé par Mona Björklund

1. Principaux centres d'intérêt

Les travaux de la commission ont principalement porté sur les concepts de la conservation, la préparation de systèmes de base de classification des nouvelles zones protégées, et les questions propres à la sélection et à la sauvegarde de ces régions. Elle a attaché une importance particulière aux zones critiques, notamment aux habitats marins, aux zones humides et aux régions de haute montagne.

Les projets sur lesquels la commission s'est penchée plus particulièrement sont présentés ci-dessous.

2. Systèmes de classification

- (a) Les provinces biotiques. Le système de classification et de définition des provinces biotiques du monde mis au point par l'UICN, sert de base pour identifier les réserves de la biosphère pour le projet 8 du programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO. L'UICN, sous contrat, doit développer ce système.

Une première révision préparée par le Secrétariat en tenant compte des commentaires de la commission, constitue le Document occasionnel No 9 "Biotic Provinces of the World". Le Professeur Miklos D.F. Udvardy, de l'Université d'Etat de Californie, coopère actuellement avec des experts régionaux pour approfondir le système et dresser de nouvelles cartes.

- (b) Classification de la végétation. Une "classification de la végétation mondiale" concordant avec les provinces biotiques, a été préparée par le Secrétariat de l'UICN avec l'aide de la commission, et publiée comme Document occasionnel No 5.

Cette classification révisée est fondée sur la classification de l'UNESCO de la végétation mondiale, légèrement remaniée, condensée et adaptée pour correspondre aux critères de la classification utilisée par l'UICN dans le Répertoire mondial des parcs nationaux et autres aires protégées, dans le Répertoire des zones humides d'importance internationale, et autres répertoires de ce type.

- (c) Les zones marines et côtières. M. G. Carleton Ray, de l'Université Johns Hopkins (Baltimore, E.-U.) a préparé un projet de classification des zones marines et côtières. Ce document

a circulé parmi les spécialistes et a été révisé à la lumière des commentaires de la commission et des spécialistes des questions marines. Il a servi de document de base pour les réunions de Tokyo (mai 1975) et de Téhéran (mars 1975).

3. Conservation des écosystèmes menacés

- (a) Les habitats marins critiques. Une petite équipe travaille avec le Dr Ray à réunir des données sur les habitats marins critiques pour une conservation plus efficace des écosystèmes marins et côtiers uniques ou représentatifs, en particulier les zones d'importance vitale à la survie des espèces et des communautés biotiques. Elles ont été utilisées pour la mise au point de directives pour la protection des parcs et des réserves marins, pour leur management, et pour leur utilisation par le public. Un document portant sur les normes de qualité et la sélection des zones pour être mises en réserve, et les directives pour leur protection, leur utilisation, et leur management, a été préparé et commenté.

Ce matériel fut l'un des documents de base des réunions de Tokyo (mai 1975) et de Téhéran (mars 1975), sur les parcs marins.

- (b) Les zones humides. La commission a effectué une étude des zones humides d'importance internationale. Des documents ont été rédigés, concernant notamment la définition des zones humides, les critères de sélection, la classification des différents types de zones humides, et un modèle de feuillet de données; ils serviront de base au Répertoire des zones humides d'importance internationale qui fournira les renseignements nécessaires à la planification des mesures de conservation.
- (c) Les régions de haute montagne. Une conférence internationale doit avoir lieu du 4 au 13 février 1976 à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, sur le thème de la conservation des ressources naturelles en haute montagne.

La réunion se bornera à traiter des zones de haute montagne occupant une superficie substantielle au-dessus de la ligne d'arbres naturelle. Ces zones seront considérées comme formant un tout, et l'on s'attachera particulièrement à la conservation des communautés végétales et animales, au sol et à l'eau dans les parties supérieures du système montagneux - jusqu'aux forêts de montagne incluses. On prévoit de présenter une série coordonnée de rapports qui serviront de base de discussion lors de la préparation des directives écologiques pour la conservation des ressources naturelles du milieu de haute montagne.

4. Critères écologiques et génétiques pour la création de zones protégées

La commission a proposé un projet sur ce thème. Celui-ci a été discuté au cours de réunions d'experts convoquées par l'UNESCO pour examiner les activités du projet 8 du MAB (Morges, septembre 1973 et Paris, mai 1974). Les activités concernant le MAB se poursuivent.

5. Réserves de la biosphère

Une réunion d'experts convoquée par l'UNESCO n propos du projet 8 du MAB (Morges, septembre 1973), est à l'origine de la proposition de créer des réserves de la biosphère. L'UICN travaille avec l'UNESCO (sous contrat) à identifier les régions susceptibles d'être désignées pour former des réserves de la biosphère.

Cette activité est liée aux différentes études régionales des parcs nationaux existants ou potentiels, qui sont actuellement entreprises par l'UICN, et aux travaux mentionnés plus haut sur les habitats marins critiques.

6. Organisation et membres

(a) Membres

Le professeur Jean G. Baer, ancien directeur de l'Institut de zoologie de l'Université de Neuchâtel est décédé le 21 février 1975 à l'âge de 73 ans. Jusqu'à sa mort, il a participé aux activités de l'UICN, et en particulier à celles de la commission.

En 1974, M. John S. Gottschalk, E.-U., a démissionné de son poste de vice-président et membre de la conservation, pour des raisons de santé et de surmenage.

(b) Réunions

La 16e réunion de la commission a eu lieu à La Haye aux Pays-Bas le 14 septembre 1974, immédiatement après la réunion d'INTECOL.

(c) Circulaires

La commission a publié six circulaires d'information.

(d) Responsable exécutif de la commission

Melle Mona Björklund a été responsable exécutif de la commission pendant toute la période examinée.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION
POUR LA PERIODE DE 1973-1975

Rapport préparé par Alfred H. Hoffmann

1. Principaux centres d'intérêt

La commission s'est essentiellement préoccupée de :

- (1) Promouvoir l'éducation environnementale comme un élément important de l'instruction courante - notamment par la mise au point de programmes destinés à l'enseignement;
- (2) mettre au point et évaluer de nouvelles techniques d'éducation environnementale; et
- (3) sensibiliser le public aux questions de l'environnement et aux objectifs de la conservation.

Les projets dont la commission se préoccupe particulièrement sont résumés ci-dessous.

2. Promotion de l'éducation environnementale dans l'enseignement

Cette activité de la commission est une tâche de langue haleine. Elle a été portée au niveau international en grande partie grâce à la première Conférence européenne de travail sur l'éducation environnementale (Rüschlikon, Suisse, décembre 1971). Bien que l'éducation environnementale soit maintenant bien acceptée par les gouvernements et les éducateurs des pays développés, ce n'est pas le cas dans d'autres pays.

La commission a proposé que l'UICN patronne, comme prochaine mesure, une conférence mondiale sur l'éducation environnementale. Au cours de la réunion d'octobre 1974, le président de la commission, le Dr L.K. Shaposhnikov, a fait part à la commission de l'invitation de l'Union soviétique qui s'est déclarée prête à accueillir la conférence mondiale. L'UNESCO et le PNUE ont accepté la proposition et des conversations ont lieu actuellement pour mettre la dernière main à la préparation. La réunion devrait avoir lieu à Tbilissi en Georgie, en septembre 1976, avec la coopération de l'UNESCO, du PNUE, et de l'UICN.

La conférence se présente comme une réunion scientifique et technique pour discuter de l'éducation environnementale à un haut niveau de responsabilité. La réunion doit aboutir à des recommandations d'action au niveau gouvernemental, qui porteront sur la place de l'éducation environnementale dans l'enseignement et dans les activités extra-scolaires, sur la prise de conscience des problèmes par le public, et sur la formation dans ce domaine.

L'UNESCO a déjà commandé une série de rapports sur les tendances de l'éducation environnementale, et réalise une estimation des besoins et des ressources au moyen d'un questionnaire adressé à tous les pays. Les résultats de ces études seront examinés au cours d'une réunion d'experts qui aura lieu à Belgrade en Yougoslavie en septembre 1975. Les conclusions de la réunion de Belgrade seront examinées par six séminaires régionaux qui apporteront en outre une contribution locale à la conférence mondiale.

L'UICN a proposé à l'UNESCO que ses dispositifs actuels - notamment en Europe du Nord-Ouest, en Europe de l'Est, et ailleurs - servent de base pour l'organisation des séminaires régionaux, et que ces séminaires permettent de mettre en place des dispositifs supplémentaires qui pourront continuer de fonctionner par la suite. L'UICN espère pouvoir s'occuper de certains aspects de l'organisation des séminaires, par contrat avec l'UNESCO. Les séminaires auront lieu dans les régions suivantes : Asie du Sud-Est, Afrique, pays arabes, Europe de l'Est, Europe occidentale, E.-U. et Amérique Latine.

L'UICN a établi un lien avec le Programme d'enseignement scientifique pour l'Afrique (PESA), et l'on espère que le PESA pourra collaborer aux séminaires en Afrique. L'UICN a travaillé avec le Professeur Maldague (Canada) à mettre au point un mécanisme de promotion de l'éducation environnementale dans les pays francophones; il pourrait en résulter la création d'un centre en Afrique de l'Ouest - peut-être en Côte d'Ivoire,

3. Insertion de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement

1970 a été une année importante par la Réunion de travail internationale du Névéda sur la place de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires. Les propositions de la réunion ont été adoptées par plusieurs pays comme base de leurs programmes nationaux. Elle a été suivie par un séminaire, qui s'est tenu du 16 au 26 octobre 1974 à Cordoba en Argentine. Le séminaire était organisé par le Centre d'écologie et de conservation des ressources naturelles de la faculté des sciences exactes, physiques et naturelles, de l'Université nationale de Cordoba - avec l'aide de l'Ecole des sciences pédagogiques de la faculté de philosophie et des lettres de la même université, du secrétariat du ministère de l'Education de la province de Cordoba, et de la Direction provinciale des ressources naturelles renouvelables. Un plan a été préparé pour appliquer les concepts de base de la conservation et de l'éducation environnementale au programme du secondaire (moyen et spécial).

La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), souhaiterait collaborer avec l'UICN pour les programmes prévus à l'avenir dans ce domaine.

Les projets de formation des enseignants sont en cours de réalisation. Les stages suivants ont eu lieu pendant la période couverte par le présent rapport : Cours de formation pour les enseignants de l'Euro-

pe du Nord-Ouest, portant sur la méthodologie de l'éducation environnementale (juillet 1973, Maldegem, Belgique), Atelier international sur les programmes d'éducation environnementale sur les milieux de montagne (septembre 1973, Aoste, Italie), les activités dans le domaine de l'instruction extra-scolaire sur les problèmes de la conservation et de l'environnement naturel (septembre-octobre 1973, Belgrade, Yougoslavie), la deuxième réunion de travail internationale sur la formation des enseignants en matière d'éducation environnementale et de conservation (juillet-août 1975, Pays-de-Galles, R.-U.), et le Cours international de formation des enseignants en éducation expérimentale (août 1975, Uppsala, Suède).

4. Mise au point et évaluation de nouvelles techniques d'éducation environnementale

Depuis sa création, la commission s'est préoccupée de cette question. Les nouvelles activités ont été examinées par l'Atelier international sur les études environnementales dans l'enseignement supérieur et la formation des enseignants (septembre 1972, London, Canada), qui a été suivi d'un séminaire pilote sur la méthodologie de l'éducation environnementale en Afrique de l'Est.

Ce séminaire pilote, organisé par l'UICN et le CMOPE, financé par le PNUE et le WWF, a eu lieu à l'Institut polytechnique de Mombasa, au Kenya, du 27 août au 4 septembre 1974. Il y avait 30 participants, parmi lesquels de hauts fonctionnaires des ministères de l'Education, des professeurs, des éducateurs, et des dirigeants d'organisations nationales d'enseignants, qui venaient d'Ethiopie, du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie, et de Zambie.

Le thème portait sur l'évaluation d'une méthode globale d'éducation environnementale. Le séminaire a attiré l'attention de responsables de l'éducation sur les problèmes de l'environnement, a fait reconnaître la nécessité d'agir, et a pris les premières mesures de changement.

5. Prise de conscience par le public des problèmes de l'environnement et des objectifs de la conservation

L'UICN consacre de très nombreuses activités (réunions, conférences, publications, circulaires de presse, etc.) à cette question. Les ressources du Secrétariat ont été renforcées par un projet effectué en coopération avec le PNUE, ce qui permet un effort bien plus soutenu dans ce domaine. Le réseau de l'UICN est de plus en plus utilisé pour diffuser le matériel d'information et d'éducation du public, et pour inciter celui-ci à prendre part à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le matériel portant sur les questions de l'environnement, et en particulier celui qui encourage le management rationnel et la conservation des ressources naturelles du monde, est préparé et largement diffusé.

On a été particulièrement attentif aux thèmes suivants : la campagne en faveur des forêts tropicales humides, les directives écologiques,

la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, les réunions régionales sur les parcs nationaux et la conservation et la mise en valeur des zones "marginales". Un programme continu a été préparé et est mis en oeuvre, impliquant une série coordonnée d'articles sur la conservation mettant l'accent sur les priorités de l'UICN et du PNUE.

On s'est également consacré aux activités extra-scolaires pour l'éducation en matière de conservation, ainsi qu'aux autres moyens d'encourager la prise de conscience de ces questions. En coopération avec le WWF et la Fédération internationale de la jeunesse (FIJ), un dialogue s'est instauré avec divers groupements de jeunes. Une assistance a été offerte à des organisations telles que les Wildlife Clubs de Kenya, les Boy Scouts, et les Girl Guides, et autres organisations, pour élaborer des programmes de conservation.

6. Autres activités

La préparation du Methods Handbook on Environmental Education in Primary and Secondary Schools se poursuit en étroite collaboration avec la maison d'édition John Wiley & Son; le manuel devrait paraître dans le courant de l'année 1975.

Le dictionnaire multilingue des termes de la conservation est pratiquement terminé; il devrait paraître en 1976.

Une brochure de 16 pages en couleur destinée à éveiller chez les jeunes d'âge scolaire une conscience de la conservation, a pu être publiée en Inde grâce à la collaboration de M. Shankar Ranganthan, de Bombay. Elle comporte des illustrations et un texte simple en hindi, gujarati, marathi, et en anglais. Elle s'inspire de la publication préparée pour l'Afrique par la fondation African Wildlife Leadership. Il se pourrait que des publications similaires fassent l'objet d'un programme au Kenya, au Venezuela, et ailleurs.

7. Organisation

(a) Réunions

La commission s'est réunie à deux reprises pour discuter de sa politique et de son organisation : le 7 octobre 1973 à Belgrade en Yougoslavie, et le 15 octobre 1974, au siège de l'UICN à Morges.

Le comité de l'Europe du Nord-Ouest, chargé de la coordination pour les pays de cette région, a tenu deux réunions : l'une en Ecosse en 1974 (liée à une conférence régionale sur l'impact des zones industrielles sur leur environnement), et l'autre à Oslo, Norvège, en 1975.

Le comité de l'Europe de l'Est, chargé de la coordination pour les pays de l'Europe de l'Est, a tenu deux réunions - l'une à Belgrade en Yougoslavie en 1973, et l'autre à Bourgas et Varua,

en Bulgarie, en 1975. Les deux réunions étaient associées à des séminaires régionaux, le premier ayant pour thème la conservation de l'environnement naturel dans l'éducation extrascolaire, et le second, les problèmes fondamentaux des activités d'éducation pour la conservation, en relation avec le développement touristique.

(b) Circulaires

La commission a fait paraître six circulaires d'information.

(c) Responsable exécutif

Depuis la démission de M. Jan Cerovsky en décembre 1973, M. Alfred H. Hoffmann a assumé les responsabilités de responsable exécutif.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT
POUR LA PERIODE DE 1973-1975

Rapport préparé par Alfred H. Hoffmann

1. Principaux centres d'intérêt

Les aspects pratiques - résultant notamment des projets de développement, du tourisme accru, et de l'expansion de l'industrie - de l'impact de l'homme sur l'environnement, en particulier sur les écosystèmes fragiles - régions tropicales humides, arides et semi-arides, montagneuses, et côtières - ont été les principaux centres d'intérêt de la commission. Elle a étudié ces problèmes en fonction de la planification, en particulier celle des régions qui ne sont pas protégées comme parcs nationaux ou réserves analogues. Dans ce contexte, la commission a apporté son concours à la préparation de principes écologiques pour le développement économique, pour leurs aspects touchant à la planification.

Les principaux centres d'intérêt de la commission sont passés en revue ci-dessous.

2. Directives écologiques pour le développement

- (a) Régions tropicales humides. Des directives pour le développement économique fondé sur des principes écologiques portant spécifiquement sur les forêts tropicales humides d'Amérique Latine, ont été formulées au cours d'une réunion organisée par l'UICN, qui s'est tenue à l'Institut vénézuélien de recherche scientifique, à Caracas au Venezuela, du 20 au 22 février 1974. La réunion, patronnée par la FAO, le PNUD, le PNUE, la CEAL, et l'OEA, comptait quelque 60 participants, personnalités et scientifiques de la région pour la plupart.

Quatorze documents ont servi de base de discussion. Les différentes sessions ont porté sur l'évolution des directives écologiques mises au point en fonction des différentes phases des activités de développement : reconnaissance de la planification de l'utilisation des carres, formulation et évaluation de projets, reconversion et management des terres. Se fondant sur les résultats obtenus, le Secrétariat a travaillé avec quelques experts-conseils à rédiger la version finale des directives qui a été publiée en espagnol comme Document occasionnel No 11.

Une autre réunion pour la formulation de directives écologiques pour le développement en région de forêts tropicales, s'est tenue du 29 mai au 1er juin 1974 à l'Institut d'écologie de l'Université de Padjadjaran, à Bandoeng en Indonésie. Le gouvernement indonésien a collaboré avec l'UICN pour l'organisation et la convocation de la réunion qui était patronnée par le PNUE et

et co-patronnée par la FAO, le PNUD, l'UNESCO, et le WWF.

Une série de documents de travail avait été commandés, et la réunion s'est servie des résultats de la conférence de Caracas comme base pour sa propre adaptation et formulation de directives écologiques pour l'Asie du Sud-Est. Celles-ci sont publiées comme Document occasionnel No 10.

- (b) Régions arides et semi-arides. Une réunion a eu lieu à Persépolis, en Iran, du 24 au 30 mai 1975, pour examiner les principes écologiques en vue du développement des régions sèches, et pour mettre au point des directives fondées sur ces principes. La réunion a tenu compte des connaissances existantes sur l'écologie des régions arides et semi-arides, y compris de celles apportées récemment par d'autres réunions et conférences sur le même thème.

Convoquée par l'UICN et hôte du gouvernement impérial d'Iran, la réunion était patronnée par l'UICN, le PNUE, l'UNESCO, le département iranien de la conservation; elle bénéficiait en outre du soutien financier du PNUD, de l'Autorité suédoise de développement international, et du WWF. Des délégués de 11 pays de la région y participaient, ainsi que des représentants d'organisations internationales, et un certain nombre d'experts-conseils. Plus de 40 directives ont été formulées, et portent sur l'utilisation des terres, l'impact des changements sur les communautés humaines, les études des ressources, la conservation des ressources génétiques, le sol et l'eau, la surveillance continue du développement, la mise en réserve et la restauration des communautés biotiques. L'UICN prépare actuellement le compte-rendu de la réunion.

- (c) Les régions montagneuses. L'UICN et le Club alpin italien se sont joints à d'autres ONG pour organiser le symposium sur l'Avenir des Alpes qui s'est déroulé du 31 août au 7 septembre 1974 à Trente en Italie. 450 participants venaient d'Italie, de République fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, de France, et de Yougoslavie. Pour la première fois, des scientifiques, des planificateurs, des hommes politiques, des administrateurs, des juristes, et des responsables des prises de décisions, se trouvaient réunis pour examiner les problèmes de la région alpine.

Des rapports généraux scientifiques, résumant les rapports nationaux des six pays, et portant sur différents aspects de l'état de conservation de la nature et de l'environnement dans le milieu alpin, ainsi que la situation de la conservation sur le plan légal et administratif, ont été présentés au symposium. Des discussions, ont résulté de nombreuses directives spécifiques, réunies en trois chapitres principaux : planification; utilisation et management des ressources; protection de la nature et des ressources naturelles.

Les recommandations, qui se présentent sous forme d'un plan d'action en 84 points, reposent sur une large base, et ont une grande portée. Elles touchent tous les aspects des problèmes alpins qui ont résulté de la croissance de la population, de l'expansion économique, et de l'avance technologique. La dernière partie du plan porte sur sa mise en oeuvre.

Le plan d'action est paru en français, en allemand, et en italien, comme Document occasionnel No 13. Le compte-rendu du symposium est en cours de préparation.

- (d) Zones côtières. Une publication sur les directives concernant les zones côtières est actuellement préparée par le Dr William Odum, de l'Université de Virginie (Charlottesville, E.-U.), avec l'assistance du Dr G. Carleton Ray, de l'Université Johns Hopkins (Baltimore, E.-U.). Il devrait être bientôt prêt à recevoir les commentaires nécessaires.
- (e) Les îles. La publication Nouvelle Série No 30 de l'UICN, "Ecological Guidelines for Island Development", de John McEachern et Edward L. Towle, vient de paraître avec l'assistance financière de l'ASDI et du WWF.

3. Autres projets

- (a) Green Book. Le matériel pour la première partie de l'inventaire des paysages remarquables vient d'arriver du Danemark, d'Espagne, de Grèce, d'Irlande, de Norvège, des Pays-Bas, de République fédérale d'Allemagne, de Suède, de Suisse, et de Yougoslavie. Le comité international de sélection a tenu une réunion en mai 1974 au Manoir, à St-Prex. Les 50 premiers feuillets devraient être publiés prochainement.
- (b) Fascicule sur les études de paysages. Ce fascicule a été imprimé et largement diffusé.
- (c) Place de l'écologiste dans les équipes de planification du développement. Une étude sous forme de questionnaire a été réalisée sous la direction du Professeur Brian Hackett, de l'Université de Newcastle-upon-Tyne (R.-U.). Elle servira de base à la préparation d'un document sur ce thème, avec l'aide du Conseil pour la conservation de la nature (R.-U.).
- (d) Conciliation du tourisme et de la conservation. Les grandes lignes d'un projet de directives tendant à concilier le tourisme et la conservation ont été préparées et envoyées à un groupe de travail qui les a commentés avant qu'elles ne soient révisées et parachevées par la commission. Les directives indiquent comment on peut bénéficier des avantages du tourisme tout en respectant des principes écologiques judicieux, et comment les inconvénients du tourisme peuvent être minimisés. Les directives concernent essentiellement les répercussions du tourisme sur la conservation de l'environnement naturel et les espèces sauvages, et les moyens de les concilier.

(e) Encouragement à la conservation en Grèce. La commission a coordonné les projets de conservation en Grèce, par l'intermédiaire de son groupe de travail spécial sur la conservation en Grèce. L'une de ses réalisations est la création du parc national de Prespa; elle se consacre maintenant à la conservation du delta d'Evros-Meric. Deux membres du groupe de travail ont visité le delta d'Evros en juin 1975 afin de préparer un plan de management de cette zone et d'autres régions également importantes pour la conservation. Ils étaient accompagnés par un forestier et un hydrobiologiste qui ont effectué une étude d'une partie du delta d'Evros, le Drana.

(f) Coordination des activités concernant l'embellissement des paysages culturels.

Un séminaire international sur les problèmes de la conservation créatrice et du développement dynamique des paysages culturels, s'est déroulé du 4 au 8 juin 1973 à Constanta, en Roumanie. Ses 40 participants provenaient de huit pays. Seize communications ont été présentées sur les divers aspects de la conservation et de la planification. Il y avait en même temps une réunion du comité d'embellissement des paysages culturels.

4. Organisation

(a) Réunions

La commission a tenu une réunion le 8 mars 1975 pour discuter des projets courants et autres questions d'intérêt.

(b) Circulaires

La commission a préparé quatre circulaires d'information.

(c) Responsable exécutif

Pendant la période examinée, M. Alfred H. Hoffmann a assumé les fonctions de responsable exécutif.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA POLITIQUE,
DU DROIT, ET DE L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT
POUR LA PERIODE DE 1973-1975

Rapport préparé par Frank G. Nicholls et Françoise Burhenne-Guilmin

1. Principaux centres d'intérêt

La commission s'est principalement préoccupée d'élaborer des conventions internationales sur la conservation, de réunir, d'organiser, d'indexer, la documentation du droit de l'environnement, les études analytiques de politique environnementale. La plus grande partie du travail a été effectué à Bonn, au Centre du droit de l'environnement de l'UICN.

Les projets dont la commission s'est particulièrement souciée sont résumés ci-dessous.

2. Conventions internationales sur la conservation

- (a) Convention sur les zones humides. Les pays suivants ont accompli les formalités requises pour devenir Parties à la convention : Afrique du Sud, Australie, Finlande, Iran, Norvège, et Suède. La Convention entrera en vigueur après que sept pays soient devenus Parties.
- (b) Convention sur le patrimoine mondial. Quinze ratifications ont été déposées auprès de l'UNESCO. Il en faut vingt pour que la convention entre en vigueur.
- (c) Convention sur les espèces menacées. Cinquante-sept pays ont signé la convention et à l'heure actuelle, dix-sept pays sont devenus Parties.
- (d) Accord relatif aux ours blancs. Un accord sur la conservation des ours polaires a été passé entre cinq pays au cours d'une réunion intergouvernementale à Oslo en novembre 1973. Les cinq gouvernements (Canada, Danemark, E.-U., Norvège, URSS) ont signé l'accord. Deux pays ont ratifié la convention qui entrera en vigueur quand trois pays auront déposé leurs instruments de ratification.
- (e) Convention sur les espèces migratrices. Un projet de convention sur les espèces sauvages migratrices a été préparé sur la base d'une requête du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Ce projet servira de base pour préparer un document de travail pour la réunion qui sera convoquée par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour conclure cette convention.

- (f) Convention sur la mer des Wadden. A la suite de conversations officieuses, une convention sur la conservation de la région de la mer des Wadden a été envoyée aux gouvernements du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, et des Pays-Bas. Les Pays-Bas doivent accueillir une réunion internationale afin de conclure cette convention,
- (g) Convention sur le Pacifique Sud. Un projet de convention sur la conservation dans la région du Pacifique Sud a été adressée aux gouvernements de la région. Le gouvernement du Samoa-Occidental a décidé de convoquer une réunion en juin 1976 afin de conclure la convention.

3. Documentation du droit de l'environnement

L'ample collection de documents sur le droit de l'environnement continue de s'agrandir au Centre du droit de l'environnement de Bonn. Un effort particulier a été fait pour étendre et mettre à jour la documentation.

La collection constitue la base du Système d'information du droit de l'environnement (ELIS). Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a octroyé des fonds pour une période de trois ans (jusqu'à 200.000 DM par an), afin de créer une petite unité permanente qui assurera la permanence d'ELIS. Le PNUE a officiellement reconnu ELIS comme faisant partie intégrante des opérations du Système international de référence (SIR) et a invité les gouvernements à participer au développement d'ELIS en fournissant la documentation utile, et en détachant du personnel pour entreprendre l'analyse et la codification de leur législation en la matière. Un projet pilote pour la Communauté économique européenne a envisagé d'utiliser les services d'ELIS.

Une compilation sur feuillets volants des traités internationaux (ou des sections de traités touchant à la conservation) directement ou indirectement liés aux problèmes de l'environnement, a été publié en commun avec Fonds für Umweltstudien.

4. Etudes sur le droit de l'environnement

Un certain nombre d'études ont été entreprises pour analyser les nouvelles tendances qui se dessinent dans le droit de l'environnement, en se référant particulièrement aux questions qui pourraient être adaptées à d'autres systèmes juridiques ou aux questions qui relèvent du droit international.

Les études faites dans ce domaine ont comporté : une analyse des principes de base et des approches en vue d'une politique internationale de l'environnement, et une législation concernant les déclarations d'impact du développement sur l'environnement, fondées sur l'expérience américaine; un examen des remèdes privés aux atteintes internationales à l'environnement; une étude de la stricte surveillance de l'aménagement du territoire en République fédérale d'Allemagne, en établissant une comparaison avec les techniques du contrôle utilisées aux Etats-Unis, qui sont liées à diverses formes de conservation et de protec-

tion; l'examen des possibilités qui s'offrent aux personnes privées et aux groupes d'action pour l'environnement pour lancer et mener des campagnes juridiques pour protéger l'environnement; un examen des dispositions législatives à prendre pour protéger les réserves écologiques.

Outre ces études comparatives, on s'est attaché à fournir les éléments législatifs et analytiques à d'autres études de l'UICN, notamment l'étude des parcs nationaux et des réserves du Nord et de l'Ouest de l'Europe; le Symposium sur l'Avenir des Alpes; et l'étude de la protection de la faune dans les pays de la Communauté économique européenne.

5. Etudes des politiques de l'environnement

Dans ce domaine, les activités n'ont pas progressé comme prévu. Néanmoins, des études utiles, qui ont abouti à des publications, ont été faites sur les questions d'"addition" et de "compensation" qui se sont posées à la conférence de Stockholm. Ces questions ont trait aux moyens de récompenser les pays en voie de développement qui maintiennent la qualité de l'environnement. Un grand projet qui concerne l'intégration des concepts de l'environnement et du développement à la pratique administrative, a été préparé en collaboration avec le président de la commission et fournira la base des activités communes avec le SCOPE (CIUS). Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver une source de financement pour le projet en question.

6. Autres projets

Un certain nombre de projets de moindre importance, comme donner des avis sur la mise au point de législations de la conservation, tant pour une nouvelle législation que pour des projets de législation, ont été menés à bien.

7. Organisation

(a) Circulaires

Cinq circulaires d'information ont été publiées par la commission.

(b) Secrétariat

Le secrétariat de la commission a été assuré par M. Frank G. Nicholls et par Mme Françoise Burhenne-Guilmin, juriste.

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES PARCS NATIONAUX
POUR LA PERIODE DE 1973-1975

Rapport préparé par Raymond F. Dasmann

1. Principaux centres d'intérêt

La commission s'est essentiellement préoccupée de :

- (1) La création d'un système de parcs et de réserves assurant la protection de communautés biotiques représentatives dans le monde entier, ainsi que de la création de parcs et de réserves marins}
- (2) L'établissement de normes de protection et de management des parcs nationaux et des réserves;
- (3) L'assistance aux pays désireux d'identifier, planifier, protéger, et gérer des parcs nationaux et des réserves;
- (4) La préparation de listes et de répertoires des zones protégées.

Les projets d'intérêt particulier sont discutés ci-dessous.

2. Les systèmes régionaux de parcs nationaux et de réserves

Conformément à l'une des principales résolutions de la deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux (Parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton, E.-U., 1972) un grand effort a été fait en vue de l'examen systématique des écosystèmes caractéristiques, région par région, afin d'évaluer les régions protégées et de proposer la protection de nouvelles régions pour couvrir le plus largement possible les principaux écosystèmes représentatifs. Parallèlement, l'attention s'est portée sur la mise en place d'organes consultatifs régionaux permettant dans une certaine mesure la coopération en matière d'échange d'informations, de programmes de formation, et la collaboration pour le management pour les zones protégées frontalières. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le WWF, ont apporté leur concours à ce travail.

Des experts-conseils ont effectué une étude de l'isthme d'Amérique Centrale et de la région d'Afrique de l'Est. Des réunions fructueuses ont eu lieu à San José au Costa Rica (décembre 1974) et au parc national du Serengeti, en Tanzanie (octobre 1974), et ont abouti à des propositions d'action et des mesures d'application.

Des études semblables sont en cours dans d'autres régions :

- (a) Europe septentrionale et occidentale. Un rapport devrait être terminé dans le courant de l'année.

(b) Afrique occidentale et centrale. Le rapport d'étude devrait être terminé cette année; une réunion régionale se tiendra au début de 1976.

(c) Pacifique Sud. Une étude a commencé avec la collaboration de la Commission du Pacifique Sud. Les résultats obtenus seront discutés au cours d'un séminaire qui sera organisé au Samoa-Occidental en juin 1976. Avec le gouvernement néo-zélandais et plusieurs organisations internationales, l'UICN a patronné la première Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves, à Wellington, Nouvelle-Zélande, en février 1975,

D'autres activités sont prévues, parmi lesquelles des études sur l'Asie du Sud-Est qui ont reçu la priorité, et qui devraient commencer cette année.

3. Parcs et réserves marins

Des activités ont été entreprises, avec la Commission de l'écologie, pour un examen général des habitats marins critiques, par une équipe dirigée par le Dr G. Carleton Ray, de l'Université John Hopkins (Baltimore, E.-U.).

Des études plus détaillées ont été faites dans l'océan Indien septentrional et dans la Méditerranée. Une réunion régionale a eu lieu à Téhéran, en Iran, en mars 1975, à propos de la première étude, tandis que le rapport concernant l'étude de la Méditerranée sera examiné par une réunion régionale à Hammamet en Tunisie, en décembre 1975.

Une conférence internationale sur les parcs et réserves marins a eu lieu en collaboration avec des organisations locales et a été patronnée avec d'autres organisations internationales à Tokyo, au Japon, en mai 1975. Elle a attiré l'attention des gouvernements sur la nécessité urgente de créer un réseau mondial des parcs et réserves marins.

4. Réserves de la biosphère

L'une des principales activités communes à la Commission des parcs nationaux et à la Commission de l'écologie a été la mise au point du concept de réserve de la biosphère comme élément important du projet 8 du MAB de l'UNESCO. Cette question a été examinée par la Commission de l'écologie dans son rapport.

5. Inventaires et répertoires

La compilation des deux ouvrages suivants a largement progressé :

- (a) la Liste annuelle des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues, et
- (b) le Répertoire mondial des parcs nationaux et autres zones protégées.

Le groupe de sélection de la commission est responsable du choix des zones incluses dans la liste des Nations Unies qui est publiée annuellement depuis 1973. Le contenu de la liste a fait l'objet d'un examen critique au fur et à mesure que de nouvelles données étaient réunies pour le Répertoire mondial.

Une première série de feuillets de données pour le répertoire mondial sera prête au moment de l'Assemblée de Kinshasa. Celle-ci ne couvrira que le matériel qui en est au stade final de la supervision scientifique; une autre série, formant un deuxième volume, devrait être publiée au début de 1976. Beaucoup de travail devra encore être fait avant que l'objectif initial qui consiste à préparer des feuillets de données sur toutes les régions de la liste des Nations Unies, soit atteint; on espère que les membres de l'Union coopéreront à cette tâche en aidant la commission à rassembler les données nécessaires.

6. Autres publications

(a) Planification. Une étude de planification relative à l'utilisation des parcs a été achevée avec le concours de la commission. Un rapport : "La planification pour l'homme et la nature dans les parcs nationaux", effectué par Richard R. Forster, est paru comme No 26 des publications de l'UICN Nouvelle Série.

(b) Management. On a commencé la compilation d'un manuel sous forme de feuillets volants, sur la planification et le management des parcs nationaux. Des membres de la commission et d'autres personnes ont accepté d'en préparer une partie.

7. Autres projets

Les membres de la commission ont participé à la sélection UICN/WWF des propositions de projets portant sur les parcs nationaux et autres zones protégées. Des exemples de ces projets sont mentionnés dans le rapport d'activité de l'Union (voir document GA.75/1).

8. Organisation et membres

(a) Responsable exécutif

En août 1973, Mme Paule Gryn-Ambroes a démissionné de son poste de responsable exécutif de la commission. Depuis, M. Raymond F. Dasmann a assumé les fonctions de responsable exécutif, assisté d'octobre 1973 à octobre 1974 par M. Bruce E. Weber et Mme Katherine Weber.

(b) Membres

M. W.J. Eggeling a démissionné de la commission en 1973.

(c) Réunions

La commission s'est réunie à Tokyo au Japon, les 10 et 11 mai 1973.

(d) Circulaires

La commission a publié deux circulaires d'information.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE DE SAUVEGARDE
POUR LA PERIODE DE 1973-1975

Rapport préparé par A.J. Mence

1. Principaux centres d'intérêt

La commission a continué de se préoccuper de la survie des espèces et des sous-espèces dans leur milieu naturel, et de maintenir la diversité génétique. Son attention s'est concentrée sur les aspects suivants :

- (1) Elaboration de programmes de recherche, de conservation et de management, sur les espèces, en tenant compte des mesures de conservation prises au niveau de la région;
- (2) mise au point de dispositifs assurant la conservation des habitats;
- (3) préoccupation accrue concernant les risques que courent les espèces du fait de l'exploitation commerciale.

2. Programmes de conservation coordonnés au niveau régional

La commission a révisé sa politique d'action pour la conservation en vue de parvenir à une plus grande coordination de la planification, tout en maintenant une souplesse qui permet d'entreprendre des opérations d'urgence quand cela s'avère nécessaire. Trois principaux centres d'activités coordonnés ont résulté de cette révision.

Premièrement : Les programmes relatifs aux espèces d'importance internationale ont été renforcés, L'Accord sur les ours blancs intervenu entre le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Norvège, et l'URSS, et qui avait été proposé par le groupe de spécialistes des ours blancs, a été conclu en novembre 1973, à la suite de quoi le groupe a tenu une réunion afin de déterminer les priorités de recherche et coordonner les programmes de recherche. Une réunion aux buts identiques a été tenue par le groupe de spécialistes des baleines. Une importante réunion du groupe de spécialistes des loups avec des participants invités a eu lieu à Stockholm en 1973, sur l'état du loup en Europe; une déclaration de principes et des recommandations de conservation a été rédigée et publiée par la suite comme "Manifeste en faveur du loup". Un programme global pour la conservation des cervidés a commencé à être appliqué. Le groupe de spécialistes des crocodiles s'est réuni en 1973 à Ndumu en Afrique du Sud, pour formuler un programme de conservation de neuf espèces de crocodiles qui sont actuellement en voie d'extinction. Le groupe de spécialistes des primates a été reconstitué après une période d'inaction, et s'est donné une liste de priorités au cours de sa première réunion. Une étude de l'état des Siréniens a été effectuée, comportant des recommandations d'action pour une conservation régionale.

Deuxièmement : Des programmes coordonnés de conservation ont été élaborés au niveau régional par des experts-conseils des régions concernées. Ces programmes incluent la conservation des espèces menacées et ont déjà été mis en pratique en Amérique Centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, et en Europe.

Troisièmement : On a renforcé la coopération et la coordination avec les institutions spécialisées de l'ONU, en particulier en participant à des projets financés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le PNUE a confié à l'UICN, par contrat, la tâche de permettre l'entrée en vigueur la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction. Il a également financé l'étude de l'addax et de l'oryx en Haute-Volta, au Mali, au Niger, au Soudan, et au Tchad. Une étude de l'état de cinq espèces menacées du Nord-Ouest de la Somalie doit bientôt être faite avec la FAO (celle-ci met à disposition un écologiste tandis que l'UICN et le WWF fournissent l'équipement et les installations nécessaires).

3. Dispositifs pour la conservation des habitats

La création du comité des plantes menacées par la commission a revêtu une grande importance. Grâce à lui, on a pu pour la première fois réunir et coordonner des données et formuler un avis sur des plantes et des communautés végétales menacées. Le comité des plantes menacées est dirigé par le Professeur J. Heslop-Harrison, directeur du jardin botanique royal de Kew, en Grande-Bretagne, et dispose d'un coordinateur à plein temps, M. Grenville Lucas. Il a pour but d'obtenir des informations par l'intermédiaire d'une structure organisée de groupes régionaux et systématiques, et de les redistribuer sous forme d'avis, de publications - notamment le nouveau volume du Red Data Book consacré aux plantes.

Pour répondre à la nécessité d'assurer la survie des espèces afin de maintenir la diversité génétique, et les possibilités d'évolution naturelle, une étroite collaboration a été mise en oeuvre avec l'UNESCO pour le projet 8 de son programme sur l'homme et la biosphère (MAB), qui a pour objectif d'assurer une conservation appropriée des ressources génétiques du monde, notamment par des projets annexes portant sur la mise en réserve de biotopes représentatifs dans lesquels vivent des espèces animales et végétales menacées.

4. Risques courus par les espèces du fait de l'exploitation commerciale

L'entrée en vigueur, le 1er juillet 1975, de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, a été un événement de grande portée. La commission est à l'origine de la convention qui peut être considérée comme l'une de ses réalisations les plus notables. L'UICN participe actuellement à la préparation d'une convention sur les espèces migratrices.

On a examiné les espèces et les problèmes liés à l'exploitation commerciale des espèces sauvages. Des experts-conseils ont effectué des études spéciales dans le cadre des projets UICN/WWF, couvrant la coordination de la conservation des primates non-humains, l'état du léopard, du guépard, du jaguar, et de l'ocelot. Un groupe de travail a été formé pour examiner

l'exploitation des tortues marines, y compris l'élevage, et en retirer des principes et des recommandations pour leur utilisation. L'UICN a continué d'appuyer le moratoire sur la chasse à la baleine à des fins commerciales, tout en encourageant le rassemblement de données sur le management des populations, et en promouvant des mécanismes globaux internationaux de surveillance de la chasse à la baleine.

On a pu noter la prolifération de projets d'exploitation commerciale des espèces sauvages, en particulier des "fermes" pour les tortues et les crocodiles, qui prennent pour prétexte la conservation pour justifier leur prétention au soutien de l'UICN. Bien souvent celle-ci s'avère non-recevable, et l'avis des groupes de spécialistes concernés a été particulièrement précieux dans les cas soulevés.

La commission a créé un groupe d'analyse des archives commerciales de la faune et de la flore dans le commerce (AACFFC) qui recueille les données permettant de recommander les priorités d'action pour les espèces touchées par l'exploitation commerciale.

5. Autres questions techniques

Les Tomes I, II, et III, du Red Data Book ont été révisés. Le recueil et la mise en place des données pour le nouveau volume consacré aux plantes progressent au sein du comité des plantes menacées. Les révisions comprennent les modalités d'action mise au point par la commission.

Plusieurs projets relevant du programme de conservation conjoint de l'UICN et du WWF, contiennent des éléments apparentés au travail de la commission, en particulier en ce qui concerne des espèces données et des projets revêtant une grande importance comme le "Projet Tigre" en Inde.

Le système des groupes de spécialistes a été élargi pour fournir des avis sur des questions de conservation qui font l'objet d'une préoccupation grandissante; à cet égard, des dispositions ont été prises officiellement en ce qui concerne certaines organisations de spécialistes. Ainsi, le Conseil international pour la préservation des oiseaux est l'organisation reconnue par l'UICN pour toutes les questions portant sur les oiseaux, et ses groupes de travail sont reconnus comme groupes de spécialistes de la commission. De même, le Conseil international pour les chauves-souris menacées est reconnu comme organe conseillant la commission sur les questions de conservation des chauves-souris.

6. Organisation et membres

L'organisation de la commission a continué d'évoluer; une de ses tendances significatives a été la spécialisation plus poussée en groupes de spécialistes et la création d'un comité permanent (groupe d'alerte),, pour maintenir la continuité du fonctionnement de la commission.

(a) Groupe d'alerte

A la suite d'une recommandation de la commission, le groupe d'alerte a été créé en janvier 1973. Il est responsable devant la commission et sous sa direction, de la surveillance continue de l'état de la conservation dans le monde; de la recommandation des priorités des mesures de conservation des espèces menacées; de superviser les projets communs de l'UICN et du WWF, et de conseiller le président sur les candidatures à la commission et aux groupes de spécialistes.

(b) Groupes de spécialistes et activités spéciales

La commission travaille maintenant en association étroite avec :

- (i) Les groupes de spécialistes des espèces ou groupes d'espèces suivants :

Amphibiens et reptiles	Kouprey
Chauves-souris	Tortues marines
Ours (sauf les ours polaires)	Loutres
Oiseaux de proie	Faisans
Outardes	Ours polaires
Félins	Primates
Grues	Rhinocéros
Crocodiles	Phoques
Canards, oies, cygnes	Siréniens
Cervidés	Plantes menacées
Poissons d'eau douce-	Vigognes
Flamants	Baleines
Espèces de l'Himalaya	Chevaux sauvages

- (ii) Les groupes spécialistes des éléments de conservation dans l'art vétérinaire.

- (iii) Groupes de travail sur les questions suivantes :

Red Data Book	Jaguars et ocelots
Manuels d'études	Léopards et guépards
Commerce	Petits cétacés
Liens avec les zoos	

(c) Réunions

La commission elle-même s'est réunie cinq fois au cours de trois années écoulées, chaque réunion étant précédée d'une réunion du groupe d'alerte. Par ailleurs, les groupes suivants se sont réunis : groupe de travail sur les tortues marines, spécialistes des crocodiles, primates, baleines, ours blancs, Siréniens, espèces himalayennes. A l'instigation de la commission, des réunions ont eu lieu sur les thèmes spéciaux, auxquelles ont participé des membres de la commission ou des groupes de spécialistes : le phoque moine méditerranéen; l'île Ronde, Maurice.

(d) Circulaires

Trois circulaires d'information sont parues.

(e) Responsable exécutif

A la suite de la démission de Miss Moira A.G. Warland du poste de responsable exécutif de la commission à la fin de mars 1973, M. Joseph Lucas a assuré ces fonctions jusqu'au 30 juin 1973; il a été suivi, à partir du 1er août 1973 de M. A.J. Mence. M. Pierre Hunkeler est responsable exécutif assistant depuis le 1er mai 1974.

RATIFICATION DE L'ADMISSION DE NOUVELLES ORGANISATIONS MEMBRES

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. L'Article II, paragraphe 8 des Statuts régit l'admission de nouveaux membres (autres que les Etats) dans l'Union : "L'admission des agences gouvernementales, organisations nationales, organisations internationales et affiliées comme membres de l'Union requiert une majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres du Conseil exécutif ayant droit de vote, ainsi que la ratification par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par chaque catégorie de membres ayant droit de vote".
2. En examinant les demandes d'admission effectuées depuis la 11e Assemblée générale (Banff, 1972), le Conseil exécutif a pris en considération les commentaires envoyés par les membres de l'Union (tous les membres ont été avisés des demandes d'admission présentées, sauf celles des organisations marquées d'une astérisque, parvenues trop tard en août 1975, avant la 56e session du Conseil exécutif, tenue le 7 septembre 1975).
3. L'Annexe 1 mentionne les organisations admises en tant qu'agences membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale conformément aux dispositions des Statuts, Leur admission est maintenant soumise à l'Assemblée générale pour ratification :

Projet de résolution : Que les dispositions prises par le Conseil exécutif pour admettre dans l'Union en tant qu'agences membres les organisations figurant à l'Annexe 1 du document GA.75/11 (Rév.), soient ratifiées par la présente,

4. L'Annexe 2 mentionne les organisations admises en tant qu'organisations nationales membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale conformément aux dispositions des Statuts. Leur admission est maintenant soumise à l'Assemblée générale pour ratification :

Projet de résolution : Que les dispositions prises par le Conseil exécutif pour admettra dans l'Union en tant qu'organisations nationales membres les organisations figurent dans l'Annexe 2 du document GA.75/11 (Rév.), soient ratifiées par la présente

5. L'Annexe 3 mentionne les organisations admises en tant qu'organisations internationales membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale conformément aux dispositions des Statuts, Leur admission est maintenant soumise à l'Assemblée générale pour ratification :

Projet de résolution : Que les dispositions prises par le Conseil exécutif pour admettre dans l'Union en tant qu'organisations internationales membres les organisations figurant dans l'Annexe 3 du document GA.75/11 (Rév.), soient ratifiées par la présente

6. L'Annexe 4 mentionne les organisations admises en tant que membres affiliés par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale conformément aux dispositions des Statuts, Leur admission est maintenant soumise à l'Assemblée générale pour ratification :

Projet de résolution : Que les dispositions prises par le Conseil exécutif pour admettre dans l'Union en tant que membres affiliés les organisations figurant dans l'Annexe 4 du document GA.75/11 (Rév.), soient ratifiées par la présente.

Agences admises comme membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale

Australie	Department of Forestry, Queensland *National Parks and Wildlife Service, Queensland
Bolivie	*Centro de Desarrollo Forestal, Departamento de Vida Silvestre, Parques Nacionales, Caza y Pesca Dirección de la Forestación
Brésil	*Instituto Brasileiro de Desenvolvimento Florestal *Secretaria Especial do Meio Ambiente
Canada	Canadian Forestry Service, Department of Environment Department of Economic Development, Northwest Territories Environment Conservation Authority, Alberta
Costa Rica	*Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Tecnológicas
Espagne	Excmo. Cabildo Insular de Tenerife, Canary Isles
France	Parc Naturel Régional de Corse
Hongrie	National Office for Nature Conservation
Inde	Office of Environmental Planning and Coordination
Irlande	Forest and Wildlife Service
Israël	Environmental Protection Service
Japon	National Committee on Nature Conservation
Mexique	*Subsecretaría Forestal y de la Fauna, Secretaría de Agricultura y Ganadería
Nouvelle-Zélande	*New Zealand Forest Service
Pakistan	Sind Wildlife Management Board Wildlife Wing, North West Frontier Province
Panama	Dirección General de Recursos Naturales Renovables
Pérou	Dirección General de Extracción
Royaume-Uni	Agriculture and Fisheries Department, Hong Kong Peak Park Planning Board Royal Botanic Gardens
Souaziland	Natural Resources Board Swaziland National Trust Commission

Annexe 1 à GA.75/11 (Rév.), suite

Soudan	Ministry of Natural Resources and Rural Development
Suède	Secretariat for International Ecology
Uruguay	Instituto Nacional para la Preservacion del Medio Ambiente
Venezuela	Corporación de Turismo de Venezuela, C.A,

Organisations nationales admises comme membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale

Allemagne, République fédérale d'	*Deutscher Heimatbund
Australie	Cape York Conservation Council, Inc Colong Committee *Conservation Council of South Australia, Inc. Queensland Conservation Council, Inc.
Autriche	Welt Natur Fonds (World Wildlife Fund Austria)
Belgique	Inter-environnement/Bond Beter Leefmilieu Natuur 2000
Brésil	*Associação Gaúcha de Proteção ao Ambiente Natural Sociedade Brasileira de Paisagismo
Canada	Canadian National Sportsmen's Show Conseil Québécois de l'Environnement Faculty of Environmental Design, University of Calgary World Wildlife Fund (Canada)
Costa Rica	Asociación Costarricense para la Conservación de la Naturaleza Fundación de Parques Nacionales S.A.
Danemark	Verdensnaturfonden (World Wildlife Fund Denmark)
Espagne	Asociación Canaria para Defensa de la Naturaleza, Canary Isles Asociación de Naturalistas del Sureste Asociación Española para la Ordenación del Medio Ambiente *Instituto de la Caza Fotográfica y Ciencias de la Naturaleza
Etats-Unis	American Humane Association Natural Resources Defense Council, Inc. Philadelphia Zoological Society San Francisco Zoological Society Tall Timbers Research Station *The American Forestry Association Zoological Society of Buffalo

Finlande	*Natur- och miljövård r.f. World Wildlife Fund Finland
France	*Association des Amis du Parc Naturel de la Guadeloupe et de l'Environnement, Guadeloupe Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne, New Caledonia Ia Ora Te Natura, French Polynesia Ligue de Défense des Alpilles *Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans les Régions Intertropicales Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de la Nature, Reunion Island
Ghana	Ghana Wildlife Society
Grèce	Elliniki Etairia
Guatemala	Asociación Guatemalteca de Historia Natural
Inde	World Wildlife Fund - Indian National Appeal
Islande	*Icelandic Association of Nature Conservation Societies Mediterranean Association for Marine Biology and Oceanology
Italie	
Japon	Marine Parks Center of Japan World Wildlife Fond Japan
Jordanie	Royal Society for the Conservation of Nature
Kenya	World Wildlife Fund Kenya
Maroc	Association Nationale pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
Mexique	*Bioconservación, A.C.
Norvège	World Wildlife Fund i Marge
Nouvelle-Zélande	Tussock Grasslands and Mountain Lands Institute
Pays-Bas	Stichting Koninklijke Rotterdamse Diergarde
Pérou	Pro Defensa de la Naturaleza (World Wildlife Fund Peru)
Royaume-Uni	British Ecological Society Conservancy Association, Hong Kong *The Royal Society
Suède	Svenska Stiftelser. för World Wildlife Fund

Suisse	*Fondation Tour du Valat pour l'Etude et la Conservation de la Nature Stiftung World Wildlife Fund Schweiz
Venezuela	Fundación La Salle de Ciencias Naturales Instituto de Recursos Naturales Renovables Sociedad Conservacionista Audubon de Venezuela

Organisations internationales admises comme membres par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale

*Project Jonah (Etats-Unis)

Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (France)

International Waterfowl Research Bureau (Royaume-Uni)

*Organization for the Phyto-Taxonomic Investigation of the Mediterranean Area (Suisse)

Remarque : Le pays mis entre parenthèses indique où se trouve le siège de l'organisation internationale membre.

Membres affiliés admis par le Conseil exécutif depuis la 11e Assemblée générale

Australie	New South Wales Environment Centre Tasmanian Environment Centre
Etats-Unis	Waimea Arboretum
Malawi	Department of Geography and Earth Sciences, University of Malawi
Mexique	*Universidad Autónoma de Nuevo León
Ouganda	Uganda Institute of Ecology
Suisse	Bibliothèque des Conservatoire et Jardin Botaniques, Geneva
Venezuela	Sociedad Venezolana de Ciencias Naturales

EXCLUSION DES MEMBRES

Rapport préparé par Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. Aux termes de l'Article îï, paragraphe 13 des Statuts, "Si la cotisation de ce membre est arriérée de deux ans, la question est soumise à l'Assemblée générale qui peut décider d'exclure de l'Union le membre en cause",
2. Les cotisations des membres suivants sont arriérées de deux ans ou plus :

Deux ans d'arriérés (1973-1974)

Argentine	Comité Argentino de Conservación
Etats-Unis	Environmental Studies Board
France	Touring Club de France
Guatemala	Asociación "Amigos del Bosque"
Italie	Federazlone Nazionale Pro Natura

Trois ans d'arriérés (1972-1974)

Nigéria	Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources
Portugal	Direção-Geral dos Serviços Florestais e. Aquícolas

Cinq ans d'arriérés (1970-1974)

Liban	Société des Amis des Arbres du Liban
-------	--------------------------------------

Six ans d'arriérés (1969-1974)

Indonésie	Nature Conservation and Wildlife Management
-----------	---

3. Plusieurs notes ont été envoyées à ces membres pour attirer leur attention sur l'état de paiement de leurs cotisations. Dernièrement, une lettre leur a été adressée pour souligner que la question devait maintenant être portée à la connaissance de l'Assemblée générale qui pourrait décider de procéder à leur exclusion. Parallèlement, des contacts étaient pris avec des personnes susceptibles de les encourager à prendre des mesures. On a de bonnes raisons de croire que plusieurs membres concernés paieront leurs cotisations.
4. Après avoir examiné la question, le Conseil Exécutif a le sentiment, se fondant sur les derniers renseignements reçus, qu'il devrait être possible d'amender la situation actuelle, et d'obtenir le paiement des cotisations des membres concernés, Il propose par conséquent les deux projets de résolutions suivants :

Projet de
résolution : Que les privilèges des membres ayant un arriéré de trois ans ou plus dans le paiement de leurs cotisations soient suspendus jusqu'au paiement des cotisations,

Projet de
résolution : Que les organisations membres figurant dans le document GA.75/12 (Rév.), soient exclues selon les dispositions de l'Article II, paragraphe 13 des Statuts, pour avoir omis de régler leurs cotisations, si lesdites cotisations restent impayées au 30 juin 1976. A cette condition, le Conseil exécutif peut, s'il considère que les circonstances le permettent, permettre à ces organisations de conserver leur qualité de membre après le 30 juin 1976, sous réserve que la question soit portée à l'attention de la 13e Assemblée générale.

COMPOSITION DE L'UICN DEPUIS LA 11e ASSEMBLEE GENERALE

Rapport de Gerardo Budowski et Frank G. Nicholls

1. Le bref rapport qui suit indique les changements intervenus dans la composition de l'UICN depuis la 11e Assemblée générale (Banff, 1972), avec une comparaison des chiffres pour les trois années passées.

Etats membres

2. Il y a actuellement 41 Etats membres. Depuis l'Assemblée de Banff, douze Etats ont adhéré aux Statuts de l'UICN :

Australie	Népal
Bangladesh	Norvège
Iran	Nouvelle-Zélande
Islande	Oman
Lybie	Samoa-Occidental
Mongolie	Venezuela

Agences membres

3. A la 11e Assemblée générale, 88 agences étaient membres de l'UICN. Depuis lors, le Conseil exécutif a admis 32 agences en qualité d'agences membres (sous réserve de la ratification de l'Assemblée générale; voir document GA.75/11, annexe 1), Au nombre des 116 agences actuellement membres, 81 représentent 43 Etats qui ne sont pas membres de l'Union, et 35 appartiennent à 13 Etats membres.

Organisations nationales membres

4. A Banff, le nombre des membres de cette catégorie était de 194. Depuis, 61 organisations nationales ont été admises par le Conseil exécutif (sous réserve de ratification par l'Assemblée générale; voir document GA,75/11 (Rév.), annexe 2).

Organisations internationales membres

5. A Banff, le nombre des membres de cette catégorie était de 18. Le Conseil exécutif a admis depuis 4 nouvelles organisations internationales (sous réserve de ratification par l'Assemblée générale; voir document GA.75/11 (Rév.) annexe 3).

Membres affiliés

6. Cette catégorie de membres avait été introduite par l'Assemblée générale de Banff. Depuis lors, le Conseil exécutif a admis 8 membres dans cette catégorie (sous réserve de ratification par l'Assemblée générale; voir document GA.75/11 (Rév.), annexe 4), En outre, 5 orga-

nisations ont été admises dans cette catégorie par le Conseil exécutif, sous réserve de ratification. 12 membres votants ont demandé leur transfert dans la catégorie des membres affiliés ces trois dernières années; 8 d'entre eux resteront dans cette catégorie, et les 4 autres seront reclassés comme membres votants à partir du 1er janvier 1976.

Pays où l'UICN est représentée

7. L'UICN compte maintenant des membres dans 99 pays, alors qu'elle n'était présente que dans 85 pays lors de l'Assemblée à Banff.

Amis de l'UICN

8. L'UICN compte maintenant 500 amis et 22 associés permanents. Il y a en outre 100 membres à vie de l'UICN,

Membres ayant quitté l'Union

9. Les organisations suivantes se sont retirées de l'Union :

Allemagne, République fédérale d'	*Arbeitsgemeinschaft Deutscher Beauftragter für Naturschutz und Landschaftspflege e.V.
Autriche	Bas Referat für Naturschutz und Tierschutz beim Amt der Salzburger Landesregierung
Belgique	Jardin botanique national de Belgique
Canada	*Department of Biology, Memorial University of Newfoundland
Etats-Unis	California Academy of Sciences Garden Club of America Institute of Natural Resources, University of Georgia La Verna Foundation, Iowa State University Natural Resources Council of America *Soil Conservation Society of America Southern Illinois University at Carbondale
France	Société Botanique de France
Kenya	Kenya National Parks
Pays-Bas	Stichting het Nationale Park de Hoge Veluwe
Pologne	*Instytut Botaniki Pan *Instytut Zoologiczny Pan *Polskie Towarzystwo Botaniczne *Polskie Towarzystwo Lesne
Soudan	**Rural Water and Development Corporation
Zambie	**Copperbelt Museum Association

Remarques : *A partir du 1er janvier 1976

**Ces membres ont été exclus par la 11e Assemblée générale. De nouveaux contacts ont été pris concernant le paiement des cotisations, mais ces organisations ont confirmé leur retrait.

Evolution des membres

	<u>VOTANTS</u>				<u>NON-VOTANTS</u>
	<u>Gouvernementaux</u>		<u>Non gouvernementaux</u>		<u>Affiliés</u>
	<u>Etats</u>	<u>Agences</u>	<u>Nationaux</u>	<u>Internationaux</u>	
<u>1972</u>					
31 Décembre	29	88	194	18	0
<u>1973</u>					
30 Juin	32	95	198	18	0
31 Décembre	35	103	204	19	3
<u>1974</u>					
30 Juin	37	104	202	19	12
31 Décembre	38	108	210	18	22
<u>1975</u>					
30 Juin	39	110	222	18	24

Répartition géographique des membres (au 30 juin 1975)

	<u>Etats</u>	<u>Agences</u>	Non gov. <u>Nationaux</u>	<u>Affiliés</u>	<u>Nombre de pays</u>	
					<u>à l'UICN</u>	<u>par région</u>
Afrique	11	20	13	3	25	38
Amérique Latine	2	13	17	4	15	23
Amérique du Nord	1	12	68	4	3	3
Asie et Océanie	13	24	31	6	26	43
Europe	12	41	93	5	28	37
	—	—	—	—	—	—
	39	110	222	22	97	144
	==	===	===	==	==	===
Internationaux	--	---	18	2	--	---

CANDIDATURES AUX ELECTIONS

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

Dispositions des Statuts

1. Aux termes de l'Article V, paragraphe 1, le Conseil exécutif se compose de dix-huit à vingt-cinq membres ayant droit de vote (y compris le président et les vice-présidents) élus par l'Assemblée générale.
2. Le paragraphe 2 du même Article stipule que les membres sont proposés par le Conseil exécutif sortant, et :
 - (a) que parmi eux, trois membres au moins, chacun d'un pays différent, devront être originaires respectivement d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe;
 - (b) qu'il n'y aura pas plus de deux membres d'un même pays;
 - (c) qu'un membre au moins appartient au pays où se trouve le siège de l'Union (la Suisse).
3. Le paragraphe 3 du même Article stipule que les membres du Conseil exécutif sont élus pour six ans; afin d'assurer un remplacement des membres, le mandat de la moitié environ d'entre eux expirera à la fin de chaque Assemblée générale. A l'exception du président, les membres sortant ne sont pas immédiatement rééligibles, sous réserve de la possibilité pour le Conseil exécutif, s'il juge que les circonstances l'exigent, de recommander à l'unanimité la réélection pour une nouvelle période de trois ans d'un membre sortant dont le mandat de six arrive à terme, afin que celui-ci puisse faire office de vice-président pendant ces trois ans.

Candidatures à l'élection des membres votants du Conseil exécutif

4. Le Conseil exécutif élu à Banff comprenait 21 membres votants, dont deux ont démissionné. Neuf des membres (dont le président) restent membres pour les trois prochaines années, comme suit :
 - A.G. Bannikov (URSS)
 - Eskandar Firouz (Iran)
 - A. Inozemtsev (URSS)
 - M. Kassas (Egypte)
 - D.J. Kuenen (Pays-Bas)
 - E. Mondolfi (Venezuela)
 - Otto Soemarwoto (Indonesie)
 - G. Stutzin (Chili)
 - David P.S. Wasawo (Kenya)

5. Le Conseil exécutif a décidé que le nombre des membres votants pour les trois années à venir, serait de 23 - ce qui nécessite l'élection de 14 nouveaux membres. Il a également proposé que la répartition géographique serait celle figurant dans l'annexe 1.
6. A la suite des propositions discutées à Banff en 1972, le Conseil exécutif a décidé d'inviter les membres de l'Union à proposer le nom de personnes susceptibles d'être choisies par le Conseil exécutif en vue de leur élection à la fonction de membre du Conseil exécutif. Ayant examiné les propositions reçues, le Conseil exécutif a sélectionné les candidatures figurant dans le présent rapport. (Un certain nombre de personnes se sont retirées; toutes les personnes mentionnées ci-dessous ont accepté d'être candidats à l'élection).
7. Le Conseil exécutif a unanimement recommandé que, aux termes de l'Article V, paragraphe 3 des Statuts, l'on invoque l'exception prévue à la règle des six ans, pour que M. Lee M, Talbot (E.-U.) dont la candidature a été recommandée à l'unanimité, soit élu membre votant du Conseil exécutif, et fasse office de vice-président pour les trois années à venir,
8. Le Conseil exécutif a proposé la candidature du professeur D.J. Kuenen pour un second mandat de trois ans comme président de l'Union.
9. Il a également proposé la candidature des personnes suivantes comme vice-présidents :
 - 4- Professeur A.G. Bannikov (URSS)
 - + M. David P.S. Wasawo (Kenya)
 - ø M. Lee M. Talbot (E.-U.)
 - + M. Eskandar Firouz (Iran)
 - M. D.F. McMichael (Australie)

+ Déjà membres du Conseil exécutif
é Proposé pour une réélection (Voir ci-dessus, point 6).
10. Il a retenu M. Pierre Goedlin (Suisse) comme candidat à l'élection des membres votants du Conseil exécutif. Les Statuts requièrent qu'au moins un membre votant soit ressortissant du pays où l'Union a son siège, c'est-à-dire de la Suisse,
11. Onze membres votants du Conseil exécutif restent à élire. Le Conseil exécutif a retenu les candidatures suivantes, laissant l'Assemblée générale choisir entre les différents candidats. Les candidats sont classés par ordre de préférence du Conseil exécutif.

Afrique - 2 membres à élire

- (1) Muema Ngoy Toka (Zaïre)
- (2) E.O.A. Asibey (Ghana)
- (3) K. Attobra (Côte d'Ivoire)

Asie - 2 membres à élire

- (1) Yoichi Fukushima (Japon)
- (2) Ashok Khosla (Inde)
- (3) Lee Peng Choong (Malaisie)
- (4) A.D. Moddie (Inde)

Europe - 2 membres à élire

- (1) P. Aguesse (France)
- (2) Andrezej Nowakowski (Pologne)
- (3) R.E. Boote (R.-U.)

Amérique Latine - 2 membres à élire

Wilfredo H. Barrett (Argentine)
José Candido de Melo Carvalho (Brésil)

Amérique du Nord - 3 membres à élire dont 1 du Canada et 1 du Mexique

- Martin H. Edwards (Canada)
- André Rozental (Mexique)
- (1) William G. Conway (E.-U.)
- (2) Homer G. Angelo (R.-U.)

12. Les candidats sont présentés brièvement à l'annexe 2.

Candidatures à la fonction de président et vice-président des Commissions

13. Le Conseil exécutif présente les candidatures suivantes aux fonctions de président ou de vice-président des commissions.

Commission de l'écologie

Président : J.D. Ovington (Australie)
Vice-président : Arturo Gomez-Pompa (Mexique)

Commission de l'éducation

Président : L.K. Chapochnikov (URSS)
Vice-présidents : Lars-Erik Esping (Suède)
M. Makagiansar (Indonésie)

Commission de la planification de l'environnement

Président : D. Ogrin (Yougoslavie)
Vice-présidents : R.J. Benthem (Pays-Bas)
V.C. Robertson (R.-U.)

Commission des politiques environnementales, du droit et de l'administration

Président : Lynton K. Caidweil (E.-U.)

Vice-présidents : B.N. Bogdanov (URSS)

W.E. Burhenne (RFA)

Commission des parcs nationaux et des aires protégées

Vice-présidents : Marc J. Dourojeanni (Pérou)

P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande)

Commission du service de sauvegarde

Président : Sir Peter Scott (R.-U.)

Vice-présidents : John Perry (E.-U.)

M.K. Ranjitsinh (Inde)

Candidature à la nomination du vérificateur des comptes

14. Le Conseil exécutif propose de renouveler, pour une période de trois ans, la nomination de la Fiduciaire Fernand et Philippe Guex (Lausanne, Suisse) comme vérificateur des comptes.

Mode d'élection

15. Le Conseil exécutif a décidé que l'élection se ferait par scrutin avec des bulletins de vote oui/non/abstention, pour les candidats présentés sans choix, et par un vote par ordre de préférence lorsqu'il y a le choix entre plusieurs candidats.
16. Les modalités générales d'élection sont fixées par le règlement intérieur de l'Assemblée générale. Toutefois, il sera nécessaire d'approuver le détail des modalités; un projet de résolution a été préparé à cet effet.
17. Le mode de vote préférentiel qui est proposé est largement utilisé et accorde toute la considération voulue à l'ordre de préférence de chaque votant. Il faut remarquer que dans ce système, le candidat qui obtient le total le plus bas est celui qui a obtenu le plus grand nombre de préférences. Il semble qu'il n'y ait pas d'autres moyens de concilier le système de vote à deux catégories (gouvernementale et non gouvernementale) en vigueur d'après les Statuts, que celui qui est proposé et qui accorde la même valeur aux votes des 2 catégories de membres.

18. Le projet de résolution suivant est soumis à l'Assemblée générale pour considération :

Projet de résolution

Qu'à la 12e Assemblée générale, l'élection des membres du Conseil exécutif et des responsables de l'Union se font par voie de scrutin comme suit :

- (a) un seul bulletin de vote (oui, non, ou abstention) pour les candidats présentés sans choix, et par un vote par ordre de préférence lorsqu'il y a le choix entre plusieurs candidats;
- (b) chaque bulletin de vote porte sur une question et les membres ayant droit à deux ou trois votes recevront respectivement deux ou trois bulletins. Si, aux termes du paragraphe 8 de l'Article IV, certaines organisations nationales membres ont droit à une fraction de vote, les bulletins de vote qui leur seront délivrés seront marqués selon la valeur fractionnelle s'y rattachant;
- (c) les bulletins de vote de couleur blanche seront utilisés par les membres gouvernementaux et seront marqués en conséquence, tandis que les bulletins de vote jaunes seront utilisés par les membres non gouvernementaux, et seront marqués en conséquence;
- (d) les candidats à élire sans qu'il y ait un choix à effectuer seront élus à la majorité simple, en ne comptant que les bulletins affirmatifs et les bulletins négatifs;
- (e) lorsque les candidats sont présentés en un groupe à choix multiple, le vote préférentiel sera compté comme suit :
 - (i) le votant indique son ordre de préférence en apposant les chiffres 1, 2, 3, et 4 près du nom des candidats de son choix, par ordre de préférence;
 - (ii) les chiffres obtenus par chaque candidat sont additionnés;
 - (iii) le compte se fera séparément pour les membres gouvernementaux et les membres non gouvernementaux, et les totaux ainsi obtenus seront évalués de sorte que chaque catégorie de membres aura la même valeur;
 - (iv) le candidat ayant obtenu le total le plus bas sera élu au premier poste vacant,, le candidat arrivant en 2e position sera élu pour remplir le 2e poste vacant (s'il y a lieu).

19. Le Conseil exécutif fait les suggestions suivantes pour répondre aux événements qui se sont produits depuis l'impression des bulletins de vote :

- (a) que M. Theodor R. Swem (E.-U.) soit nommé président en exercice de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées pour une période intérimaire;
- (b) que le Conseil exécutif soit autorisé à nommer le président de la commission;
- (c) que M, Ferez M. Olindo (Kenya) soit élu vice-président supplémentaire de la commission.

Répartition géographique des membres votants du Conseil exécutif

	<u>Afrique</u>	<u>Asie</u>	<u>Europe</u>	<u>Amérique Latine</u>	<u>Amérique du Nord</u>
Membres votants, sortants, 1975	1	1	5	1	2
<hr/>					
Membres votants encore en poste	2	2	3	2	0
Vice-présidents et membre suisse		1	1		1
Autres membres	2	2	2	2	3
<hr/>					
<u>Totaux</u>	4	5	6	4	4
<hr/>					

Présentation des candidats à l'élection au Conseil exécutif

ANGELO, Professeur Homer G.

Professeur de droit, Ecole de droit, Université de Californie, Davis, E.-U., et professeur à l'Institut d'études européennes, Université libre de Bruxelles, Belgique.

Droit international; ancien membre de la Commission du droit (UICN).

AGUESSE, Professeur P.

Directeur du laboratoire d'écologie de l'Université d'Orléans, France. Ecologiste spécialisé en hydrologie de l'Europe de l'Ouest.

Membre de la Commission de l'écologie (UICN).

ASIBEY, M. E.O.A.

Responsable principal du gibier et des espèces sauvages, département du gibier et des espèces sauvages, Ghana.

Conservation et utilisation des espèces sauvages.

Membre de la Commission internationale des parcs nationaux (UICN); membre correspondant de la Commission du service de sauvegarde (UICN).

ATTOBRA, M.K.

Secrétaire d'Etat aux parcs nationaux, Abidjan, Côte d'Ivoire. Sylviculture; forêts tropicales humides.

BARRETT, M. Wilfredo H.

Directeur du département de botanique et coordinateur du programme de sylviculture, Institut national de technologie d'agronomie, Argentine. Sylviculture; aspects génétiques des pins et autres essences.

BOOTE, M. R.E.

Directeur du Conseil de la conservation de la nature, Londres, R.U. Conservation de l'environnement, aménagement du territoire, réserves naturelles.

Ancien membre de la Commission du droit (UICN) et du comité de l'Europe du Nord-Ouest de la Commission de l'éducation (UICN).

CONWAY, M. William G.

Directeur général de la Société zoologique de New York (qui inclut le parc zoologique, l'aquarium, le centre pour la biologie et la conservation sur le terrain, les laboratoires des sciences marines d'Osborn). Conservation des espèces sauvages, programmes d'éducation dans les zoos, propagation des animaux sauvages et de l'ornithologie.

Ancien membre de la Commission du service de sauvegarde.

EDWARDS, M. Martin H.

Professeur de physique, Collège militaire royal, Kingston, Canada. Physique, histoire naturelle, conservation de l'environnement et de la nature.

FUKUSHIMA, M. Yoichi

Président du comité national pour la conservation de la nature, Conseil des sciences du Japon, Tokyo, Japon.

Météorologie pour l'agriculture; conservation de la nature.

Secrétaire général du comité organisateur du Congrès international des scientifiques de l'environnement humain, Conseil des sciences du Japon.

GOEDLIN, M. Pierre

Curateur du museum de zoologie, Lausanne, Suisse.

Zoologie, écologie appliquée,

Expert-conseil, Commission fédérale suisse pour la protection de la nature et des paysages.

KHOSLA, M. Ashok

Spécialiste responsable, Office de la planification et de la coordination environnementale, département de la science et de la technologie, New Delhi, Inde.

Politique de l'environnement, planification du développement, management de l'environnement, éducation environnementale, conservation de la nature.

LEE, M. Lee Peng Choong

Directeur de la section de la planification régionale et des ressources naturelles, Kuala-Lumpur, Malaisie.

Ecologie forestière; planification de l'environnement, classification des terres selon leur capacité.

McMICHAEL, M. D.F.

Secrétaire au département de l'environnement, Canberra, Australie.

Biologie marine; conservation de l'environnement.

Membre de la Commission internationale des parcs nationaux (UICN).

de MELO CARVALHO, M. José Candido

Directeur du musée national, Rio de Janeiro, Brésil.

Zoologie, entomologie. Membre du Conseil fédéral de la culture, ministère de l'Education.

Ancien membre du Conseil exécutif de l'UICN.

MOODIE, M. A.D.

Président du club himalayien, New Delhi, Inde.

Administration; politique de l'environnement dans les pays en voie de développement; écologie de montagne.

MUEMA, M. Ngoy Toka

Conseiller agricole au bureau du président de la République, Zaïre.

Agronomie, science vétérinaire.

GA.75/14 (Rév.), suite

NOWAKOWSKI, Ing, Andrezej

Directeur général des forêts d'Etat, Varsovie, Pologne.
Sylviculture, techniques agronomiques, conservation de la nature.

ROZENTAL, Lic, Andrés

Premier Secrétaire de l'ambassade de Mexique, Londres, Angleterre.
Droit international, y compris droit de la mer; conventions et accords internationaux.

NOMINATION DES MEMBRES DES COMITES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Rapport préparé par Frark G. Nicholls et Gerardo Budowski

1. L'Assemblée générale est priée de former une série de comités. Le Conseil exécutif propose les candidatures suivantes pour constituer les différents comités.

Comité de vérification des pouvoirs

M. W.E. Burhenne (RFA), président
M. Kabala Matuka (Zaïre)
M. Joseph Lucas (Canada)
M. Thanom Premrasmi (Thaïlande)
Dr T. Szezesny (Pologne)

Comité des comptes

Dr Christian Jouanin (France), Brésident
M. John Bushara (Ouganda)
Professeur O. Reverdin (Suisse)
M. Lars-Erik Esping (Suède)

Comité du programme et du budget

M. Lee M. Talbot (E.-U.), Brésident
Professeur A.G. Barmikov (URSS)
M. J. Morton Boyd (R.-U.)
M. Baba Dioum (Sénégal)
M. J.P. Doets (Pays-Bas)
M. M.J. Dourojeanni (Pérou)
M. Luc Hoffmann (WWF); M. F. Vollmar, à tour de rôle
M. D. von Hegel (RSA)
M. Ashok Khosla (Inde)
M. D.C, Kingu (Kenya)
M. Grenville Lucas (Comité des plantes menacées)
M. Donald F. McMichael (Australie)
M. John I. Ntcol (Canada)
Sir Peter Scott (R.-U.)

Comité des résolutions

M. D.J. Ovington (Australie), Président
M. E.O.A. Asibey (Ghana)
M. J.B. Alvarez, Jr. (Philippines)
M. V. Galouchine (URSS)
M. Jimoh Omo-Fadaka (Nigéria)
M. Mohammad Ramzan (Fidji)
M. Arne Schi/tz (Danemark)
M. Anthony Wayne Smith (E.-U.)
M. G. Stutzin (Chili)
M. G. Tanganika (Zaïre)

RESOLUTIONS SUR LA CONSERVATION

Adoptées par l'Assemblée générale

1. Charte de la nature

COMPRENANT que les problèmes de la conservation de la nature et de ses ressources intéressent l'humanité tout entière;

CONSCIENTE de ce que les problèmes doivent être traités de manière holistique;

COMPRENANT EN OUTRE que pour traiter de ces problèmes, il faut tenir compte de la situation prévalant dans chaque pays concerné;

RAPPELANT la proposition émise par le président du Zaïre lors de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale de l'UICN, de préparer une charte de la nature qui poserait les principes de base et indiquerait le souci de conservation de la nature de par le monde, pour laquelle il a offert l'appui de son gouvernement;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, Zaïre, en septembre 1975 :

RECOMMANDE aux gouvernements et aux organisations internationales intéressés que la charte de la nature soit mise au point dans les plus brefs délais et soit l'oeuvre de la coopération entre les diverses institutions internationales et nationales concernées.

2. Parc marins

RECONNAISSANT que les écosystèmes marins ne peuvent être facilement protégés dans le cadre de parcs nationaux ou de réserves couvrant des zones limitées, mais qu'une telle protection nécessite que les mesures de conservation couvrent de vastes zones terrestres et marines;

PREOCCUPEE par le dommage irréparable causé aux habitats marins critiques, notamment à ceux qui sont très productifs comme les estuaires, les récifs coralliens, les lagunes, les mangroves, par la pollution, le dragage, le minage, l'assèchement, la décharge de déchets, les explosions nucléaires, le dynamitage, et autres méthodes dommageables de pêche et de ramassage;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements de prendre des mesures afin de limiter et, quand cela s'avère nécessaire, d'interdire les activités dommageables ou défavorables aux habitats marins dans toutes les régions, mais plus particulièrement dans celles où ces activités peuvent être dommageables aux parcs et aux réserves marines;

APPELLE les gouvernements des Etats côtiers à créer des parcs et des réserves marins d'une superficie suffisante pour que les zones vulnérables et de grande valeur des habitats marins soient protégées;

RECOMMANDE aux gouvernements des pays ayant des parcs ou réserves terrestres touchant à des zones côtières importantes pour la conservation de la nature, qu'ils étendent les limites de ces parcs de manière à y inclure l'élément marin.

3. Conservation des habitats marins côtiers critiques

RECONNAISSANT que certains habitats en zones côtières, comme les herbiers marins, les récifs coralliens et les mangroves, ont une grande importance pour la production des ressources alimentaires pour l'homme, et comme maillons de la chaîne alimentaire marine;

RECONNAISSANT EN OUTRE que ces habitats ont une grande importance sur le plan international car ils servent de lieux d'élevage pour les espèces qui migrent sur de vastes distances;

SOUCIEUSE du fait que ces habitats sont détruits ou surexploités à une cadence toujours plus rapide, tant dans les régions développées que dans celles qui le sont moins;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

RECOMMANDE que les gouvernements prennent des dispositions pour mettre en réserve des superficies aussi vastes que possible d'herbiers marins, de récifs coralliens et de mangroves, pour la protection de la vie qui s'y trouve;

DEMANDE INSTAMMENT aux Etats côtiers ayant de tels habitats relevant de leur juridiction d'élaborer une politique de maintien en bon état et de stabilité de ces habitats; et

DEMANDE EN OUTRE que les programmes de recherche et de surveillance continue dans ces régions soient renforcés et que des directives de management soient mises au point.

4. Conservation des mangroves, des marais salants et autres habitats semblables

REMARQUANT que des études scientifiques ont démontré l'importance des marais salants et autres habitats semblables pour la vie marine en général et pour le maintien de la stabilité et de la productivité des estuaires et des écosystèmes qui s'y trouvent ;

CONSIDERANT l'importance de ces habitats pour de nombreuses espèces animales, notamment la sauvagine, les échassiers et les poissons;

RECONNAISSANT que de nombreuses communautés humaines dépendent de ces zones et y tirent une partie substantielle de leur nourriture et autres avantages - économiques, récréatifs et autres - des estuaires et de leurs écosystèmes;

CONSCIENTE de la destruction massive des mangroves, des marais salants et autres habitats similaires partout dans le monde, et des répercussions de ces destructions sur le bien-être de l'humanité, et sur les chances de survie de diverses espèces animales et végétales;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

ATTIRE l'attention des gouvernements sur la nécessité de limiter les pratiques destructives;

DEMANDE INSTAMMENT aux scientifiques d'entreprendre aussi rapidement que possible des études globales de ces communautés dans toute leur étendue, afin d'évaluer les zones restantes et d'identifier les plus importantes d'entre elles;

EN APPELLE aux gouvernements pour qu'ils fournissent dès que possible tous les renseignements nécessaires pour que l'UICN termine le Répertoire mondial des zones humides d'importance internationale; et

DEMANDE aux gouvernements de prendre de toute urgence des mesures pour protéger et gérer des régions clés suffisamment étendues pour former des unités écologiques viables, contenant des mangroves, des marais salants et autres zones humides, ainsi que les eaux des estuaires voisins, comme réserves afin de préserver ces écosystèmes et les espèces qui s'y trouvent,

5. Protection des modes de vie traditionnels

RECONNAISSANT la valeur et l'importance des modes de vie traditionnels et des pratiques des peuples qui leur permettent de vivre en harmonie avec leur environnement;

RECONNAISSANT EN OUTRE la vulnérabilité des peuples indigènes, et la grande importance qu'ils attachent à la propriété de la terre;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

RECOMMANDE

- 1) Que les gouvernements préservent et encouragent les modes de vie traditionnels et les coutumes qui permettent aux communautés rurales et urbaines de vivre en harmonie avec leur environnement;
- 2) Que les systèmes éducatifs soient orientés vers une plus grande importance des principes écologiques et environnementaux, et des objectifs de conservation issus des cultures et des traditions locales, et que ces principes et objectifs soient largement diffusés;

- 3) Que les gouvernements étudient les moyens d'intégrer les terres des peuples indigènes dans les zones protégées, sans pour autant qu'ils perdent leurs droits de propriété, d'utilisation ou d'exploitation;
- 4) Que les gouvernements des pays où se trouvent encore des cultures indigènes isolées reconnaissent à ces peuples le droit de vivre sur les terres qu'ils occupent traditionnellement, et prennent des mesures afin de permettre à ces peuples de conserver leur mode de vie et en tenant compte de leur opinion;
- 5) Que dans la création de parcs nationaux ou de réserves les peuples indigènes ne soient pas déplacés normalement de leurs terres traditionnelles sans leur consentement et sans une consultation valable;
- 6) Que les valeurs naturelles actuelles soient respectées et intégrées à un stade précoce de la planification du développement urbain ou industriel, et que toute planification repose sur des principes écologiques.

6. Conservation des forêts tropicales humides

RAPPELANT la résolution 7 sur la conservation et le développement des forêts tropicales humides adoptée par la le Assemblée générale de l'UICN à Banff, au Canada, en 1972;

CONSCIENTE de la grande préoccupation manifestée à l'égard des conséquences mondiales régionales, et locales du dommage grave actuellement subi par ce qui reste des régions de forêts tropicales humides;

RECONNAISSANT que les forêts tropicales humides ont une grande importance tant pour la conservation de la nature que pour celle des ressources génétiques, et le développement économique; et que le maintien du potentiel de ressources de ces régions et un bon équilibre écologique sont essentiels pour la dynamique globale et pour l'avenir de ceux qui y vivent, forment une part importante de leur patrimoine et de celui de l'humanité tout entière;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le rythme de déboisement augmente régulièrement, que bien souvent on n'accorde pas une attention suffisante à l'utilisation correcte des terres; que les méthodes utilisées sont souvent dommageables et que le processus dans son ensemble se déroule rarement sous une supervision adéquate;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements des pays tropicaux d'accorder toute l'attention voulue aux directives écologiques de développement des zones de forêts tropicales; et de ne pas permettre le déboisement sans tenir compte de la valeur intrinsèque des forêts, de la capacité de tout site de maintenir son potentiel au cas où d'autres utilisations seraient proposées, et des effets sur les sociétés humaines, le sol, le climat, l'eau, les ressources animales et végétales, de sa modification ou sa disparition;

S'ADRESSE aux organisations d'aide internationales et nationales pour qu'elles fournissent des spécialistes et des fonds pour assister ces pays dans le développement judicieux et la conservation de ces zones forestières!

RECOMMANDE VIVEMENT qu'il soit fait l'obligation pour tous les gouvernements, agences gouvernementales, organisations d'aide, internationales et nationales, experts-conseils, compagnies, corporations, qui s'emploient au développement et à l'exploitation des zones de forêts tropicales humides, de préparer et publier une déclaration évaluant les conséquences de leurs activités pour l'environnement, et démontrant qu'elles sont conformes à un plan national de développement, écologiquement sain.

7. Restauration des environnements semi-arides et de la faune sauvage associée

CONSCIENTE de l'éveil général - bien que tardif - de la conscience internationale quant à la nécessité de porter assistance à la région du Sahel qui a terriblement souffert d'une sécheresse catastrophique;

RECONNAISSANT que d'autres tragédies du même ordre peuvent se produire dans d'autres régions semi-arides ou dans des environnements marginaux, dans les pays en voie de développement;

PREOCCUPEE de ce que l'assistance à long terme à ces régions est souvent planifiée et initiée sans tenir compte des réalités écologiques;

PREOCCUPEE EN OUTRE de ce qu'on assiste à une accélération de la destruction des espèces sauvages ayant en puissance une grande importance pour la pérennité du bien-être économique des peuples de la région et la stabilité écologique;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements et aux organisations internationales d'entreprendre les enquêtes qui garantiront que les programmes de développement seront planifiés et réalisés en accordant toute l'attention voulue aux facteurs écologiques qui détermineront leur succès à long terme et en tenant compte des connaissances traditionnelles des peuples qui ont longtemps habité ces régions; et

RECOMMANDE tout particulièrement que les projets de recherche et de démonstration soient initiés par les gouvernements et les organisations internationales pour déterminer le meilleur moyen de protéger et de gérer la faune sauvage, en particulier les grandes espèces adaptées aux habitats semi-arides en vue de favoriser la restauration de la productivité de ces environnements utilisés comme source de nourriture et autres produits présentant un intérêt économique pour les peuples des zones marginales.

8. Principes remplaçant le concept de rendement maximal constant, et qui devraient servir de base au management des ressources en espèces animales

RECONNAISSANT l'importance croissante que revêtent de nombreuses espèces animales sauvages comme source de protéines pour la population mondiale croissante;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les tentatives antérieures de management de ces ressources ont souvent abouti à leur épuisement plutôt qu'au maintien et à l'accroissement de leur rendement;

RAPPELANT que l'UICN a patronné avec la section américaine du Fonds mondial pour la nature et d'autres organisations, un programme de conférences sur les ressources en espèces animales sauvages qui s'est terminé cette année, et dont la principale conclusion a été que le rendement maximal constant et les autres concepts d'espèces particulières ne forment pas la base adéquate pour un concept correct de management des ressources en espèces animales sauvages, et que ce management devrait être fondé sur des relations conformes aux principes suivants :

- 1) les écosystèmes doivent être maintenus dans un état tel que les intérêts de la consommation et les autres valeurs pourront être réalisés sur une base continue, garantissant les options présentes et futures, et minimisant les risques de changements irréversibles ou de conséquences néfastes à long terme;
- 2) les décisions de management doivent inclure un facteur de sécurité qui tienne compte des limites de la connaissance et des imperfections du management;
- 3) des mesures envisagées pour conserver une ressource ne doivent pas être prises au détriment d'une autre ressource;
- 4) étude, surveillance continue, analyse et évaluation de la situation doivent précéder l'utilisation prévue, et accompagner l'utilisation effective d'une ressource,, et les résultats doivent pouvoir être connus rapidement pour faire l'objet d'un examen critique public;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

ATTIRE l'attention des gouvernements, de la Commission baleinière internationale et des organisations internationales s'occupant de management de la faune sauvage, notamment de la faune marine, sur les résultats de ce programme, notamment la déclaration de principes; et

RECOMMANDE que, dans toute la mesure du possible, ces nouveaux principes soient appliqués au management des ressources en espèces animales sauvages.

9. Les singes-lions du Brésil

RECONNAISSANT que les trois singes-lions du Brésil (*Leontopithecus rosalia*, *L. chrysomelas*, *L. chrysopygus*) comptent parmi les espèces les plus menacées qui soient;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les singes-lions sont devenus le symbole des menaces pesant sur la faune sauvage et des efforts entrepris pour préserver les espèces en Amérique latine;

CONSCIENTE que les conservationistes brésiliens ont consacré beaucoup d'efforts et de temps à mettre au point les moyens de préserver ces espèces;

INFORMEE de ce que le président du Brésil a publié un décret autorisant la création d'une réserve biologique à Poco das Antas comme refuge à *L. rosalia* et pour y conduire d'autres recherches biologiques;

PREOCCUPEE de ce que le refuge n'a pas encore été mis en place et qu'il fait l'objet de déboisement depuis la signature du décret présidentiel;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

EN APPELLE au président du Brésil pour qu'il assume au nom de son gouvernement l'ultime responsabilité pour la préservation des trois espèces rares brésiliennes de singes-lions; et

DEMANDE INSTAMMENT que toutes les mesures nécessaires à cet effet soient entreprises au plus tôt, notamment par un soutien efficace pour la création de la réserve de Poco das Antas.

10. Commerce international des espèces sauvages menacées

ACCUEILLANT avec satisfaction l'entrée en vigueur, le 1er juillet 1975, de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction; et

RECONNAISSANT que de nombreux pays ont ou sont sur le point de ratifier ou d'adhérer à la Convention;

CONSCIENTE que de nombreuses espèces de plantes et d'animaux rares et en danger sont encore l'objet d'un commerce international excessif qui contribue directement au déclin de leurs populations sauvages;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

DEMANDE INSTAMMENT à tous les gouvernements d'adhérer sans délai à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, et d'engager des ressources suffisantes pour assurer la mise en oeuvre de la Convention à l'intérieur de leur juridiction pour assurer que toutes les importations et exportations de spécimens d'espèces sauvages, vivants ou morts, ou produits qui en sont dérivés, soient faites en accord avec les exigences de la convention.

11. Jardins zoologiques et botaniques

RECONNAISSANT que les jardins zoologiques et botaniques peuvent avoir un rôle important à jouer dans la conservation des espèces sauvages;

REMARQUANT que certains zoos et jardins botaniques attachent encore une grande importance à l'acquisition de collections synoptiques massives, comportant notamment de nombreuses espèces rares ou menacées, qui ont peu de chances de se reproduire;

JUGEANT qu'une pression continue sur les produits rares risque d'encourager ce commerce illégal de certaines espèces;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa, au Zaïre, en septembre 1975 :

DEMANDE INSTAMMENT à toutes les organisations professionnelles de jardins zoologiques et botaniques de mettre au point des normes pour leurs membres, conformes aux dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction et aux autres réglementations internationales, nationales ou locales, régissant la collecte, le commerce ou la possession d'espèces sauvages animales ou végétales;

RECOMMANDE que les zoos et les jardins botaniques n'acquièrent des espèces rares ou menacées, que lorsqu'ils disposent de l'expertise et des possibilités de reproduction, ou dans le cas des plantes, de maintien dans les banques de graines ou autre méthode de stockages pour assurer la pérennité des espèces au cas où elles seraient vouées à l'extinction dans la nature;

SOULIGNE qu'une fois qu'elles ont pris la responsabilité de telles banques ou programmes de reproduction des espèces menacées, les institutions concernées doivent consacrer une partie de leurs ressources à la poursuite de ceux-ci jusqu'à ce que l'espèce considérée soit sauvée de l'extinction ou transférée dans le cadre d'un autre programme similaire;

ENCOURAGE ces institutions à multiplier leurs chances de succès en entretenant des liens étroits avec la commission du service de sauvegarde, en se concentrant sur les espèces indigènes, et en participant aux réseaux d'inventaires des espèces sur ordinateur, et autres moyens rapides d'échanges d'informations;

RECOMMANDE que des échanges appropriés et autres dispositions soient prises pour que les zoos et les jardins botaniques aient accès aux populations provenant des programmes de reproduction mentionnés ci-dessus afin de satisfaire à leurs besoins, en éliminant ainsi la demande en espèces sauvages; et

RECOMMANDE EN OUTRE que tous les jardins zoologiques et botaniques révisent leurs programmes d'éducation du grand public en mettant l'accent sur la conservation de la nature.

12. Energie et conservation

CONVAINCUE que la disponibilité, la mise en valeur, l'utilisation et la conservation de l'énergie sont des questions de la plus haute importance pour les conservationnistes, tant par les répercussions profondes qu'elles ont sur l'environnement naturel, que par leur rôle dans la détermination des modes de vie actuels et futurs;

REMARQUANT que la menace de pénurie de pétrole et de gaz naturel a donné une nouvelle impulsion au développement de l'énergie, et qu'une période de transition vers l'utilisation de nouvelles sources d'énergie est inévitable;

PREOCCUPEE de ce que cette période de transition s'oriente vers des formes de mise en valeur et d'utilisation de l'énergie qui risquent d'entraîner des répercussions graves pour l'environnement, et qui peuvent être lourdes de conséquences pour la conservation de la nature et le bien-être de l'humanité;

CONSCIENTE des risques particuliers que la poursuite du développement et de l'utilisation de certaines sources d'énergie fait courir à l'environnement et à la qualité de la vie;

CONSIDERANT la certitude que la production d'énergie par la fission nucléaire (notamment dans des réacteurs à surgénérateurs) fait peser de graves menaces sur l'environnement et l'humanité;

LA 12e ASSEMBLEE GENERALE DE L'UICN, réunie à Kinshasa,, au Zaïre, en septembre 1975 :

RECOMMANDE

- 1) Que les gouvernements, notamment ceux des nations industrialisées, envisagent tous les moyens de conserver toutes les ressources énergétiques traditionnelles, réduisent la demande en fourniture accrue d'énergie, et accordent une attention particulière à la diminution initiale des pertes liées à l'extraction et à l'utilisation des ressources énergétiques;
- 2) Que les gouvernements s'emploient à réduire tout nouveau développement de l'énergie par fission nucléaire; et que les ressources en main-d'oeuvre et en argent actuellement consacrées à la construction de réacteurs à surgénérateurs soient réorientées vers les mesures décrites dans les recommandations précédentes et suivantes;
- 3) Que les gouvernements accordent leur entier support à la recherche, au développement et au déploiement de technologies moins traditionnelles utilisant des sources d'énergie renouvelables ou inépuisables et dont la production et l'utilisation font courir le moins possible de risques à l'environnement, et ont au moindre impact sur lui - notamment des technologies décentralisées utilisant directement ou indirectement l'énergie solaire, éolienna, ou des marées;

- 4) Que les gouvernements encouragent les technologies, modes de vie et modèles économiques permettant une nette réduction de l'utilisation de l'énergie (encourageant notamment des modes d'installation humaine et des moyens de transport utilisant efficacement l'énergie, l'architecture à basse énergie, une utilisation décroissante de l'électricité pour le chauffage de bâtiments, et autres utilisations d'énergie de basse catégorie, et une importance accrue accordée à la production alimentaire utilisant le travail intensif et à haute efficacité énergétique), les institutions chargées de la conservation de la nature étant invitées à donner l'exemple en appliquant la présente recommandation;
- 5) Que les gouvernements envisagent, mettent au point et favorisent les systèmes agricoles efficaces qui ne nécessitent pas de grands apports d'énergie importée;
- 6) Que, étant donné que les combustibles fossiles doivent assurer la transition vers les sociétés fondées sur la conservation mentionnées ci-dessus, les gouvernements mettent rapidement en oeuvre des technologies de transition qui utilisent plus efficacement le charbon et les autres combustibles fossiles, tout en réduisant considérablement l'impact sur l'environnement; et
- 7) Que les gouvernements éveillent largement la compréhension du public, favorisent des discussions sur le large éventail de sources d'énergie disponibles, fassent prendre conscience au public des limites naturelles de l'utilisation humaine de l'énergie, et de la nécessité d'adopter des modes de vie compatibles avec ces principes.

RAPPORT DU COMITE DES COMPTES

Rapport préparé par C. Jouanin, Président du comité

1. Le Président du comité des comptes, M. C. Jouanin, confirme que le comité a examiné les comptes pour les années 1972, 1973, et 1974, conformément à l'Article iV,2(xiii) des statuts.
2. Il souligne que les comptes ont déjà été vérifiés par la Fiduciaire Fernand et Philippe Guex, rue de la Paix, Lausanne, Suisse. Le comité rapporte que le vérificateur des comptes a trouvé ceux-ci exacts (voir le certificat du vérificateur figurant à l'annexe 1 du document GA.75/2).
3. Le comité a également pour fonction de vérifier que la gestion financière est conforme au budget voté par la précédente Assemblée générale. Il est mal aisé de faire des comparaisons entre les chiffres du budget approuvé par la le Assemblée générale et les comptes présentés, du fait des fluctuations du taux de change entre le dollar US et le franc suisse. Le budget de la 11e Assemblée générale était exprimé en dollars US et avait été préparé avant l'inflation rapide qui a sévi depuis la fin de 1972. Compte tenu du fait que les dépenses sont réglées en francs suisses, et que les comptes de l'Union sont eux aussi exprimés dans cette devise, le Conseil exécutif a décidé de présenter les comptes en francs suisses, devise qui est restée plus stable que le dollar US pendant la période en question. Dans la mesure où l'on peut faire des comparaisons, c'est-à-dire en convertissant en francs suisses les chiffres indiqués en dollars US, et compte tenu des subventions imprévues et des dépenses correspondantes, notamment celles du PNUE en 1974, les comptes apparaissent conformes à la présentation du budget adopté par la dernière Assemblée générale.
4. En conclusion, le comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes vérifiés, et de donner décharge au Conseil exécutif.

PREMIER RAPPORT SUR LES POUVOIRS

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

1. Les pouvoirs soumis ont, aux termes du Règlement intérieur (paragraphe 4, point 2) été examinés par un membre du Comité exécutif (le professeur D.J. Kuenen), et le Directeur général délégué (M, Frank G. Nicholls).
2. Le droit de vote des membres gouvernementaux peut être exercé comme suit :

19 Etats membres (et 3 agences membres de 3 Etats membres), 57 voix

16 agences membres (de 9 Etats non membres), 9 voix

Total : 66

Si tout le monde vote, la majorité simple de la catégorie gouvernementale est de 34.

Plusieurs pouvoirs ont soulevé des problèmes et le président du Comité de vérification des pouvoirs a été prié de les porter à l'attention de l'Assemblée.

3. Les organisations non gouvernementales pouvant exercer le droit de vote se répartissent comme suit :

Organisations nationales membres	59
7 organisations internationales membres	<u>14</u>
	73

Si tout le monde vote, la majorité simple pour la catégorie non gouvernementale est de 37.

4. Il apparaît que le droit de vote des organisations nationales de plusieurs pays devra être fractionné conformément aux dispositions des Statuts; cette question sera approfondie dans le deuxième rapport sur les pouvoirs.

RAPPORT DU COMITE DU PROGRAMME ET DU BUDGET

Programme proposé pour 1976-1978

I. INTRODUCTION

1. Dans un monde où la situation évolue aussi rapidement, spécialement pour ce qui est des questions de l'environnement, l'UICN doit périodiquement réévaluer ses propres programmes et priorités en fonction des nécessités mondiales et de ses propres capacités; elle doit organiser ses forces de manière à apporter une contribution aussi efficace que possible à la résolution des problèmes mondiaux.
2. Après avoir passé en revue de façon détaillée les priorités, les ressources et l'organisation, le comité propose au Conseil exécutif que les efforts de l'Union soient concentrés au cours des trois prochaines années. Le présent document définit les objectifs immédiats, le rôle de l'UICN, les principales considérations qui président au choix des stratégies et des programmes, la détermination des priorités et le choix des moyens à employer,
3. Le programme d'action proposé pour les trois années à venir, de 1976 à 1978, figure aux sections VI et VII. Le programme et les activités destinées à le mettre en oeuvre sont expliqués par le schéma 1. Pour la première partie de la période envisagée, il résulte principalement des décisions et engagements actuels; il y a une plus grande souplesse dans l'autre partie, Par conséquent, il est très détaillé pour 1976 et l'est moins pour 1977 et 1978. Un schéma provisoire, des activités pour une période allant jusqu'à 1980 a été inclus pour montrer comment les propositions prévues pour les trois prochaines années s'intègrent dans une stratégie à long terme. Il est proposé que l'UICN prévoie un programme de trois ans avec une projection provisoire pour cinq ans.

II. OBJECTIFS

4. L'objectif général est la conservation de la nature à travers le monde en la considérant comme un élément important de l'utilisation et de la mise en valeur avisée des ressources naturelles. L'UICN promeut les activités réalisées en vue de cet objectif, et y participe.
5. Les éléments essentiels de ces activités (valables aussi bien pour ce qui est de la terre, que de l'eau douce et de la mer) sont :

- a) La protection des régions qui contiennent des communautés végétales ou animales représentatives ou exceptionnelles, ou des habitats d'espèces particulières; des régions présentant un intérêt particulier du point de vue géologique ou physiographique; et des échantillons de paysages naturels et culturels présentant un intérêt et une valeur particuliers. Les espèces végétales et animales menacées ainsi que leurs habitats recevront une attention toute particulière;
 - b) l'assurance que toutes les autres régions ne bénéficient pas d'une protection spéciale sont gérées de façon telle que de nombreuses espèces et variétés de plantes et d'animaux peuvent y persister en nombre adéquat;
 - c) la préparation de mesures particulières pour éviter l'extinction d'espèces animales et végétales menacées de façon critique;
 - d) la conduite de ces activités dans le cadre d'une utilisation avisée qui assurera le maintien du potentiel des ressources naturelles renouvelables pour le bénéfice présent et futur de l'humanité.
6. L'on s'attachera essentiellement à encourager les activités concrètes, et à accorder une aide en ce sens, notamment aux pays en voie de développement.

III. FACTEURS AFFECTANT LE ROLE DE L'UICN

7. Le rôle que l'UICN peut jouer le mieux dans le cadre de l'effort international est influencé par un certain nombre de considérations :
- a) L'UICN est dans une position qui lui permet de bénéficier de l'assistance d'un grand nombre d'organisations membres, de membres des commissions, d'experts-conseils honoraires et de personnes privées dans le monde entier;
 - b) l'Union exerce son expertise dans des domaines particuliers (de la conservation) qui ne sont pas couverts par aucune autre organisation internationale, gouvernementale ou non gouvernementale, sur le plan mondial;
 - c) l'Union est une petite organisation dont les ressources en argent et en personnel seront certainement toujours modestes par rapport à ce qui doit être fait et comparées à celles des organisations internationales;
 - d) de par son caractère, elle est vraiment internationale et devrait par conséquent échapper aux préjugés politiques qui peuvent freiner les activités d'organismes nationaux;
 - e) son statut non gouvernemental, de même que les liens étroits qu'elle maintient avec les gouvernements, devraient lui permettre d'opérer avec rapidité et souplesse;
 - f) elle a également établi des liens étroits avec les institutions spécialisées de l'ONU, et peut donc, à certains égards, agir comme telle.

8. Prenant ces facteurs en considération l'UICN doit donc :
 - a) Utiliser au maximum les activités volontaires, particulièrement celles des membres et des commissions;
 - b) concentrer son activité dans le domaine où elle est experte;
 - c) agir comme catalyseur, particulièrement aux stades initiaux du développement de programmes nationaux ou internationaux, ou lorsqu'une action rapide est nécessaire, par exemple lors de la préparation de conventions;
 - d) agir comme agent international des organismes nationaux de conservation en fournissant l'assistance technique lorsque celle-ci est souhaitable;
 - e) choisir le type d'opération qui entraîne la plus grande économie possible de frais.
9. En raison des facteurs énumérés ci-dessus, l'UICN doit arriver à un équilibre entre deux modes d'opération :
 - a) Travailler à une stratégie de conservation mondiale à long terme et ordonnée en différentes phases; et
 - b) réagir avec rapidité et souplesse aux occasions qui s'offrent et aux problèmes urgents.
10. L'association étroite avec le PNUE place l'UICN en bonne position pour effectuer la première tâche, et les relations particulières avec le WWF et les organisations membres doivent lui permettre d'assurer la deuxième. Ces deux éléments sont nécessaires à la réussite de l'UICN et ils sont complémentaires l'un de l'autre. Un mécanisme existe pour chacun (le Groupe de Conservation des Ecosystèmes* et la planification conjointe UICN/WWF) et ceci sera amélioré et renforcé durant le triennium.

IV. UNE STRATEGIE DE CONSERVATION

Principes directeurs

11. Concentration : L'expérience montre qu'un effort en matière de conservation a le plus de succès lorsqu'il est fait pour une région ou un sujet (Afrique de l'Est, Amérique Centrale, Opération Tigre en Inde, Programme pour les cerfs en danger), La stratégie sera donc fondée en premier lieu sur le principe de concentration.
12. Conservation au niveau national : Bien que certains problèmes (tels que la chasse à la baleine et le commerce des espèces en danger) ne

* Le groupe de conservation des écosystèmes (FAO-PNUE-UNESCO-UICN) dont la présidence est assurée par le PNUE et le secrétariat par l'UICN, comprend également la FAO et l'UNESCO, Ses réunions régulières assure la coordination entre ces quatre organisations dans le domaine de la conservation des écosystèmes.

puissent être abordés que par une action internationale, la conservation qui aura le plus de succès dépend d'un engagement réel dans le domaine de la conservation au niveau national ou par une coopération régionale entre les nations.

13. Liens avec les propositions de développement ; Les programmes de conservation seront traités comme partie intégrante des plans de développement social et économique dans les régions ou pays concernés, et l'on s'efforcera de fournir, sur demande, le facteur conservation entrant dans les programmes de développement rural et de développement écologique. Lors de la réalisation d'études, et de la planification et de la réalisation de projets, tout sera fait pour que les populations locales participent afin qu'il soit tenu compte de leurs nécessités, opinions, manières de voir, aspirations, et savoir. Quand cela est possible, on aidera les communautés dont les styles de vie sont en harmonie avec les objectifs de la conservation, à garder ceux-ci si elles le désirent.
14. Recul des facteurs limitants : Les problèmes auxquels la conservation est confrontée diffèrent fortement par leur caractère et leur degré dans les différentes parties du monde et les barrières au progrès varient également. Il peut y avoir l'absence de tout concept en matière de politique de conservation de la nature, l'absence de lois, ou de respect de la loi, ou d'une structure administrative convenable, de personnel formé, de résultats d'enquêtes et de recherches scientifiques, d'installations ou d'équipement de base, L'UICN tendra donc à se concentrer sur les facteurs qui entravent le progrès dans chaque pays et région parce que c'est la façon la plus efficace et la plus rapide d'obtenir des résultats. La rapidité de la croissance démographique et du rythme d'urbanisation étant l'un des principaux obstacles, on s'efforcera de présenter des projets de conservation offrant des possibilités de solutions aux problèmes dus à ces phénomènes.
15. Réaction aux occasions et aux urgences : La connaissance des écosystèmes est si imparfaite, et de nouvelles menaces à l'encontre des espèces et des habitats peuvent se développer de façon si inattendue que l'Union doit être capable de réagir rapidement. Elle doit aussi réagir aux occasions qui s'offrent pour faire avancer son programme de base. Toutes ces situations doivent être considérées de façon critique de peur qu'elles ne soustraient une part trop importante des ressources de l'Union aux dépendants des actions déjà planifiées.
16. Equilibre entre l'urgence et l'aspect pratique : Lorsqu'on établit une stratégie de conservation il y a souvent conflit entre le besoin d'une action urgente (par exemple le sauvetage d'une espèce menacée ou d'une zone unique) et la possibilité de succès. Il faut parvenir à un compromis. Dans les cas extrêmes, le choix est facile. Avec des ressources limitées, il est inutile de s'engager lorsqu'il n'y a pratiquement aucune chance de succès, et il n'y a aucune urgence s'il n'y a pas de menace. La stratégie actuelle vise à trouver un moyen terme entre ces deux extrêmes.

17. Choix des thèmes : Le choix correct des thèmes sur lesquels l'attention sera concentrée est d'une grande importance parce que la séquence planification, développement et actions ultérieures prend plusieurs années. Les propositions pour l'avenir immédiat dépendent dans une large mesure de décisions déjà prises par l'Assemblée générale et le Conseil exécutif, et d'engagements existants qui en découlent. Il y aura une plus grande souplesse à partir de 1977. Le choix des sujets parmi tous ceux qui peuvent être choisis a été dans une grande mesure dicté par : a) leur importance pour la conservation, et b) leur faisabilité et leur opportunité. Un élément à considérer à propos de ce dernier facteur est la relation avec les priorités du PNUE, car un programme de conservation a plus de chances de succès s'il est envisagé simultanément par plusieurs organismes.

V. DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA STRATEGIE

18. Le tableau 1 montre en termes très généraux dans quelles directions l'UICN a dirigé ses efforts récemment, et les dirige actuellement. Il inclut une projection des futures activités. Ce tableau ne montre que les activités du programme d'action; les activités de soutien n'y sont pas incluses.

VI. PROGRAMME D'ACTION

19. Les principaux éléments du programme d'action proposé pour la période de 1976 à 1978 sont les suivants (les activités afférentes et les questions d'organisation sont indiquées dans une autre section) :
- a) évaluations et programmes régionaux;
 - b) programmes nationaux;
 - c) principaux programmes de l'UICN et du WWF;
 - d) conservation des régions terrestres et d'eau douce;
 - e) conservation des mers;
 - f) conservation des plantes;
 - g) conservation de groupes d'animaux sélectionnés;
 - h) conventions internationales;
 - i) directives écologiques.
20. Evaluations et programmes régionaux : Chacun d'eux a pour but de promouvoir dans la région donnée, les activités permettant de réaliser les objectifs indiqués à la section II. La procédure normale sera la suivante : (a) l'évaluation des renseignements disponibles; (b) accord sur des plans d'action nationaux ou régionaux, en tenant des réunions ou en effectuant des missions dans les pays concernés; (c) l'aboutissement, qui impliquera normalement la formulation de propositions d'assistance technique (soit auprès des institutions spécialisées de l'ONU, soit sous forme d'aide bilatérale, ou à titre de projets UICN/WWF).
21. Le travail sera effectué par un expert-conseil agissant sous la direction du secrétariat de Morges, et en contact étroit avec les organisations et membres locaux. La période d'activité la plus intense pour chaque évaluation prendra environ deux ans. Les priorités ac-

TABLEAU 1: REPARTITION DU PROGRAMME D'ACTION

planification +++ effort principal - - - suites et développement de projets

	73	74	75	76	77	78	79	80
<u>Stratégies régionales</u>								
Amérique Centrale		+++++	- - -	- - -	- -			
Afrique de l'Est		+++++	- -	- - -	- - -			
Afrique de l'Ouest		+++++	+	- -	- - -	- - -		
Europe du Nord-Ouest		+++++	+++++	- - -	- - -			
Pacifique Sud			+++++	- -	+++++	- - -	- - -	
Asie du Sud-Est			+++++	+++++	+	- - -	- - -	
Amérique du Sud					+++++	+	- - -	-
Méditerranée						+++++	+++++	- - -
<u>Stratégies nationales</u>								
Tunisie		+++++	- - -	- - -	-			
Autres			+++++	+++++	+++++	+++++	+++++	+++++
<u>Programmes principaux UICN/WWF</u>								
Opération "Tigre"	+++++	+++++	+++++	- - -	- - -	- - -	-	
Forêt tropicale humide		+++++	+++++	+++++	+++++	- - -	- - -	
Autres				+++++	+++++	+++++	+++++	- - -
<u>Directives écologiques</u>								
Recueil de principes	+++++)		
Directives pour la forêt tropicale	+++++	+++++)		
Ressources naturelles (Asie du Sud-Ouest)		+++++	+++++)		
Prairies tropicales		+++++	+++++)		
Régions montagneuses			+++++	+++++)	- - -	- - -
Côtes			+++++	+++++)		
Iles	+++++	+++++)		
Parcs et réserves marins		+++++	+++++)		
Conservation de la nature			+++++	+++++)		

	73	74	75	76	77	78	79	80
<u>Conservation marine</u>								
Classification		++++	+++					
Directives		++++	+++					
Phase initiale des études		++++	++++	++++	-----	-----	-----	-----
Planification - action future (non encore déterminée)			-----	-----	++++	++++	-----	-----
<u>Conservation des plantes</u>								
Rassemblement des données	-----	++++	++++	++++	++++	++++	++++	++++
Programmes d'action				++++	++++	++++	++++	++++
<u>Conservation de groupes d'animaux particuliers</u>		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
<u>Conventions internationales</u>								
Zones humides	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Patrimoine mondial	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Espèces menacées	++++	-----	-----	+++	-----	-----	-----	-----
Autres		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
<u>Information sur la conser- vation mondiale (Data Book)</u>								
Mammifères/oiseaux/reptiles amphibiens/poissons	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Plantes vasculaires	-----	++++	++++	++++	++++	++++	-----	-----
Liste des Nations Unies	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Répertoire mondial		++++	++++	++++	++++	-----	-----	-----
Ecosystèmes menacés (y compris les zones humides et marines)	-----	++++	++++	++++	++++	++++	++++	++++
Paysages menacés	-----		++++	++++	?			
<u>Education et prise de conscience du public</u>								
Education	-----	-----	-----	+++	-----	-----	-----	-----
Prise de conscience du public		++++	++++	++++	++++	++++	++++	++++
<u>Politique, droit, administration</u>	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

uelles sont influencées par la campagne en faveur des forêts tropicales humides; les évaluations régionales et les programmes nationaux sont moyen important d'y participer.

Actuellement : Afrique de l'Est, Amérique Centrale, Afrique de l'Ouest, Pacifique Sud, Europe du Nord et de l'Ouest. Planification : Asie du Sud-Est. Projets : Amérique du Sud, Méditerranée,

22. Programmes nationaux : Ils ont pour objectif d'assister les pays dans la mise au point de politiques d'ensemble de la conservation de la nature, et de mettre en place le dispositif pour les appliquer et encourager les actions en ce sens, et de les intégrer aux plans de développement, notamment à ceux du développement rural.
23. La promotion des programmes nationaux est probablement le meilleur moyen d'assurer une conservation efficace. L'objectif est de créer des conditions d'action pour l'avenir en favorisant l'intérêt au niveau gouvernemental et parmi les organismes bénévoles, de déterminer les limites, et d'élaborer des programmes appropriés d'assistance technique. Ils peuvent alors faire l'objet d'un projet commun à l'UICN et au WWF, si cela apparaît souhaitable.
24. Avec les ressources dont elle dépend actuellement, l'UICN devrait pouvoir réaliser un ou deux programmes nationaux par an. Cependant, cela nécessite une préparation soignée et la portée de l'engagement dépendra de l'ampleur du problème dans le pays en question. Il est difficile de prévoir à l'avance quels seront les pays couverts en question. Il est difficile de prévoir à l'avance quels seront les pays couverts, car c'est à ceux-ci de s'adresser à l'UICN. Ils peuvent le faire sur encouragement du PNUE, à la suite d'évaluations régionales au cours de missions du personnel du secrétariat ou d'experts-conseils dans les pays concernés, par l'intermédiaire d'une organisation membre ou d'une commission, ou par les pays eux-mêmes sans qu'ils soient sollicités. Il peut y avoir une influence dans certains pays grâce aux fonds rendus disponibles par la collection de monnaies "Sauvez la Nature".

Actuellement : Tunisie, Soudan, Venezuela. Projets : Colombie Equateur, Malaisie, Indonésie, Mongolie,

25. Programmes principaux de l'UICN et du WWF : Ils font l'objet de campagnes spéciales et sont conçus expressément afin de concentrer les actions sur un thème particulier. Ces programmes nécessitent un appel au public afin que des fonds puissent être recueillis pour les financer; l'on juge qu'il vaut mieux ne pas lancer plus d'un programme tous les deux ans. Une planification très soignée est nécessaire pour la préparation des programmes, tant au stade de la collecte de fonds qu'à celui de l'action de conservation. Leur application se fait essentiellement sous forme de projets communs à l'UICN et au WWF. Les commissions ont un rôle prépondérant à jouer dans le lancement et la réalisation des projets, ainsi que dans l'examen des projets pour s'assurer de leur faisabilité et de leur valeur scientifique. Il est important d'établir des liens avec les programmes régionaux et autres.

Actuellement : Opération Tigre, forêts tropicales humides. Projets : Le WWF propose de lancer un nouveau programme en 1977. Le thème n'en est pas encore fixé, mais un certain nombre de propositions sont actuellement considérées.

26. Conservation des régions terrestres et d'eaux douces : Les régions terrestres et d'eaux douces nécessitant d'être conservées aux termes du paragraphe 5, seront largement couvertes par des programmes régionaux et nationaux et par les programmes principaux de l'UICN et du WWF. On accordera la priorité à la sauvegarde des écosystèmes et des habitats pendant la période considérée; la commission chargée des régions naturelles devra porter son attention non seulement sur les parcs nationaux et les réserves actuels ou prévus, mais aussi sur les autres terres et eaux qui peuvent avoir besoin d'être préservées, en utilisant d'autres modes de protection quand cela est souhaitable.
27. Conservation des mers : Il s'agit là encore d'un thème requérant une attention soutenue du fait de son importance capitale et de l'intérêt que le monde actuel manifeste pour les ressources marines. Un important travail préparatoire a été réalisé, et des directives sont actuellement formulées pour la création, la description, et le management des parcs et des réserves marins. Des études sont faites dans la Méditerranée et dans l'océan Indien septentrional pour aboutir à des recommandations en vue de la protection de ces régions. Une proposition d'étude (avec ALESCO) dans l'océan Indien septentrional et dans la mer Rouge en est déjà à un stade avancé. L'on se propose d'étudier tour à tour d'autres régions, mais ces projets n'en sont pas encore au stade final. Les activités en découlant doivent être menées à bien en même temps que d'autres études sont entreprises. Trois conférences ont eu lieu, notamment la Conférence internationale sur les parcs et réserves marins qui a donné un élan aux activités, et permis de définir les priorités. Une autre conférence du même type concernant la Méditerranée doit avoir lieu cette année.
28. Dans le même temps, il y a eu une activité soutenue pour la conservation des grands et des petits cétacés, des phoques, des tortues marines, et des ours blancs.
29. Il devrait y avoir dans l'immédiat une phase de planification détaillée entraînant l'application d'un programme d'action.
30. Conservation des plantes : L'on s'attache à réunir les données et à élaborer un programme pour la conservation des plantes menacées, dont un index est actuellement préparé par le comité des plantes menacées sur la base d'une organisation régionale de correspondants et de sous-comités. Des rapports spéciaux sont préparés pour les zones critiques (par exemple certains groupes d'îles où se trouvent concentrées des espèces endémiques menacées), ou pour les familles de plantes ayant des problèmes particuliers (par exemple, les cycas, les palmiers, les fougères arborescentes, et les orchidées). On fait une analyse des facteurs de déclin, et l'on propose des recommandations d'action. Durant la première phase (1974-1979), la première édition de l'index des plantes vasculaires du monde entier devrait paraître; celui-ci sera incomplet et provisoire, mais il sera amélioré et mis

à jour. Il existe une liste complète pour les Etats-Unis, tandis que celles d'URSS et d'Europe en sont déjà à un stade avancé,

31. Parallèlement à la préparation de l'index, des programmes d'action seront mis au point. Le travail se fait en étroite coordination avec le programme de la FAO sur la conservation des ressources génétiques; dans la mesure du possible, les programmes entreront dans le cadre des stratégies nationales et régionales dont il est question plus haut.
32. Conservation de groupes d'animaux sélectionnés : Les activités actuelles concernant les animaux en danger, menacés, ou vulnérables, se répartissent entre : a) établissement de la liste et la surveillance continue de l'état des espèces et des sous-espèces nécessitant qu'une action soit entreprise pour que leur survie soit assurée (Red Data Book); b) mesures susceptibles de permettre leur survie (voir modalités d'action de la CSS); et c) mesures à prendre pour enrayer la diminution du nombre de certaines espèces du fait de la surexploitation et d'autres activités humaines (chasse à la baleine, commerce des produits d'origine animale, etc.). Ces activités doivent être poursuivies. Il devra y avoir une étroite coordination entre elles et les programmes de conservation des habitats.
33. Conventions internationales : Les conventions internationales sur la conservation seront promues dans le cadre du domaine d'action défini à la section II, et des mesures devront être prises pour que leurs clauses soient appliquées. L'UICN assure les fonctions et responsabilités de secrétariat pour l'application des conventions sur les espèces menacées, sur les zones humides, et sur le patrimoine mondial. De nouvelles conventions seront préparées si besoin est, concernant d'autres thèmes ou d'autres régions. Le stade final et la promotion de plusieurs conventions a déjà commencé : sur les espèces migratrices, les zones humides et le patrimoine mondial. D'autres conventions seront préparées, si besoin est, sur des thèmes spécifiques et des régions données,
34. L'on s'attachera à terminer et à promouvoir les conventions déjà commencées, et portant sur : les espèces migratrices, les îles pour la science, la mer des Wadden, la région du Pacifique Sud, et la mer Rouge. Une convention sur les parcs et réserves marins dans la Méditerranée est en préparation.
35. Directives écologiques : Au cours des trois dernières années, l'UICN a formulé une série de directives portant sur la manière dont les objectifs de la conservation (notamment l'utilisation avisée des ressources naturelles), peuvent s'harmoniser avec le développement économique et social. Elles ont été préparées par des experts-conseils, ou sont le résultat de réunions régionales. Au cours des trois années à venir, le programme comportera la publication des seules directives déjà formulées, et la préparation de directives pour les régions montagneuses ainsi que pour la conservation de la nature elle-même. Une version spéciale des directives pour les forêts tropicales sera publiée à l'attention des responsables des prises de décisions. Les efforts seront maintenant orientés vers l'évaluation du succès de cette méthode, et pour s'assurer que les directives

sont utilisées. Ceci peut entraîner de nouvelles initiatives.

Déjà parues : régions de forêts tropicales (deux versions : Amérique Latine et Asie du Sud-Est), îles, parcs et réserves marins. Sous presse : ressources naturelles en Asie du Sud-Ouest. En préparation : zones côtières, forêts tropicales (version définitive), prairies tropicales. Projets : régions montagneuses, et directives pour la conservation de la nature.

VII. ACTIVITES DE SOUTIEN

36. Un certain nombre d'activités de soutien nécessaires au programme d'action continueront d'être développées.
37. Informations sur l'état de la conservation dans le monde : L'objectif est de maintenir un système continu d'informations sur la situation des espèces, des zones devant être protégées, et des zones déjà protégées. Ceci a pour but d'aider à la planification d'un programme d'action pour la conservation d'espèces et de zones, de faire en sorte que ces informations soient disponibles pour ceux qu'elles intéressent et puissent servir de matériel de base pour des publications et des activités publicitaires. La base de données sera développée de façon à ce qu'elles puissent contribuer pleinement aux éléments IRS et GEMS du programme "Earthwatch" du PNUE,
38. La révisions des volumes du Red Data Book (deuxième édition révisée) sur les mammifères et sur les reptiles et amphibiens, est achevée. Le CIPO espère terminer la révision du volume sur les oiseaux en 1976. Des mises à jour périodiques seront nécessaires. Un effort soutenu est en train d'être fait pour les plantes menacées (voir paragraphe 30 et 31). La liste des Nations Unies des Parcs nationaux et Réserves analogues sera publiée chaque année. On a l'espoir de publier pendant le triennium des feuillets d'information, couvrant au moins toutes les zones signalées dans la liste des Nations Unies, pour le répertoire mondial des parcs nationaux et zones protégées. Le premier volume du répertoire des zones humides d'importance internationale sera publié en 1976, Les premiers feuillets du livre vert - répertoire des paysages exceptionnels seront également publiés à titre d'essai. Des données sur les écosystèmes menacés dans le monde entier seront obtenues par des enquêtes régionales (voir paragraphes 20 et 21).
39. On examinera en 1976 quelles sont les façons les plus économiques de traiter les données nécessaires pour les actions de conservation.
40. Education environnementale et sensibilisation du public : L'effort principal visera à sensibiliser le public aux valeurs et actions de conservation pour soutenir les objectifs de conservation des écosystèmes y compris la promotion de l'utilisation de directives écologiques et autres thèmes semblables. On poursuivra le travail actuel de préparation d'articles sur ces différentes phases des activités de l'UICN - articles destinés aux mass media et aux media spécialisés. On donnera une importance particulière à l'intégration de programmes de sensibilisation du public dans les plans

régionaux et nationaux. Chaque fois que l'occasion se présentera, des mesures seront prises pour ajouter des éléments de communication aux conférences prévues.

41. L'UICN prendra part à l'organisation de la Conférence mondiale sur l'éducation dans le domaine de l'environnement (Tbilissi, URSS, septembre 1976) et le travail des comités de l'Europe du Nord-Ouest et de l'Europe de l'Est continuera. D'autres projets dans ce domaine ne seront possibles que si du personnel est mis à disposition en "prêt ou grâce à un financement particulier".
42. L'on s'efforcera de faire connaître le travail de l'UICN en fournissant des documents qui pourront être distribués sur le plan national ou international,
43. Politique, droit et administration de l'environnement : Les opérations très valables du Centre du droit de l'environnement situé à Bonn, sont principalement financées par des projets et seront poursuivies. Avec l'aide du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, le Système d'information du droit de l'environnement (ELIS) couvrira un nombre de plus en plus grand de pays. Le système ELIS a été reconnu comme un élément du système IRS (Système international de référence pour les sources d'informations sur l'environnement) du PNUE.
44. En même temps, des études comparatives du droit de l'environnement continueront en fonction de la disponibilité de fonds pour des projets. On assistera des pays dans le développement d'une législation environnementale.
45. Travail conceptuel : Il faudra disposer d'un peu de temps pour développer et tirer parti de nouvelles idées en matière de conservation (par exemple utilisation des mers, stratégie mondiale de conservation, classification biotique, conciliation économie-écologie, etc.). Il sera certainement nécessaire et important d'organiser des réunions de travail et de mettre sur pied des groupes de travail.

VIII. QUESTIONS D'ORGANISATION

46. Au cours des trois dernières années, une analyse détaillée a été faite de plusieurs aspects de l'organisation de l'UICN par un groupe de travail interne et par des experts-conseils de management. On a abouti à la proposition par le Conseil exécutif, de changements pour que l'Union assume ses fonctions plus efficacement.
47. Les changements devraient entrer en vigueur en 1976, et avoir pour but :
 - a) Une plus grande participation des membres au travail de l'UICN, en particulier pour les aspects nationaux et régionaux du programme;
 - b) la pleine participation des commissions à la réalisation du programme;

GA.75/19 (Rév.), suite

c) la meilleure utilisation possible des membres des commissions et des experts-conseils honoraires.

48. Tous ces éléments sont susceptibles d'être orientés vers une organisation régionale du travail.

49. Un tel groupe de travail devrait être formé d'ici la prochaine Assemblée générale pour examiner les questions de réorganisation, et proposer, en temps voulu, toutes modifications aux Statuts qui s'avèreront nécessaires.

IX. ORGANISATIONS MEMBRES

50. L'efficacité de l'Union dépend de ses organisations membres qui dans le monde entier, s'occupent de la recherche, de l'éducation, et de l'action en matière de conservation. Un objectif fondamental consiste à développer des relations plus profondes entre les organisations membres d'une part, et entre elles et l'Union d'autre part. Action à envisager pour cela :

a) Les organisations membres sont encouragées à former des comités nationaux;

b) quand les groupes nationaux ou les organisations membres estiment que ce serait profitable, ils sont encouragés à former des comités nationaux. Ceux-ci pourront s'associer avec d'autres organisations ayant les mêmes objectifs, ou se présenter comme elles;

c) les organisations membres disposant des ressources nécessaires pour participer aux activités des commissions, sont invitées à le faire;

d) les organisations membres ayant une compétence scientifique particulière ou d'autres qualifications adéquates, sont invitées à entreprendre des projets dans le cadre du programme d'action, au nom de l'Union;

e) les organisations membres pouvant assister d'autres organisations membres sont invitées à le faire.

51. Quand pour diverses raisons il est difficile aux conservationnistes de mettre sur pied une organisation nationale membre, l'Union doit rechercher les méthodes d'encouragement et d'assistance appropriées.

52. L'UICN continuera à s'employer à faire entrer dans les différentes catégories de membres de l'Union, toutes les organisations possibles aux termes des Statuts.

X. LES COMMISSIONS

53. Le Conseil exécutif recommande qu'il y ait deux commissions principales s'occupant respectivement des espèces et des zones et que les autres commissions s'intitulent "commissions de service". Nous recommandons de conserver le titre de commission pour tous les groupes.

Cependant, nous reconnaissons que la conservation des espèces et des régions étant l'objectif principal de l'UICN, il se peut que la commission du service de sauvegarde et la CIPN (commission des parcs nationaux et autres zones protégées*) soient plus larges que les autres commissions, et fonctionnent différemment. Nous admettons que les commissions puissent fonctionner de manières différentes, étant donné qu'elles diffèrent les unes des autres, par leurs objectifs et leur constitution.

54. Les commissions de l'Union doivent participer pleinement à l'application du programme d'action suggéré au paragraphe il,
55. Les commissions ont besoin de termes de références clairs et d'un règlement intérieur. Aux termes des Statuts, c'est là une fonction du Conseil exécutif. La CSS et CIPN ont suggéré les termes de référence qu'ils jugent appropriés; la CSS a préparé un projet de règlement intérieur figurant aux annexes A, B, et C du présent rapport. Le Conseil exécutif tiendra compte de ces projets.
56. Au cas où l'Union serait limitée dans ses ressources financières, les commissions sont encouragées à rechercher des ressources supplémentaires pour poursuivre leurs activités. Les commissions doivent établir entre elles une liaison efficace et se consulter sur les questions d'intérêt commun.
57. Les commissions jouent un rôle important dans le développement national et régional. Des réunions régionales, sur l'initiative des commissions, notamment les réunions régionales communes, peuvent dans certains cas s'avérer utiles pour la formation d'un comité national, ou de plus larges groupes régionaux de l'Union.

XI. REALISATION DU PROGRAMME ET EXAMEN DES PROJETS

58. L'UICN a les meilleures chances d'atteindre ses objectifs si elle travaille à la réalisation du programme réalisé en suivant les larges directives politiques tracées par l'Assemblée générale. Le programme doit être mis en oeuvre annuellement et consiste en des projets et autres types d'activités en vue de son application interne et externe. La mise en oeuvre du programme résulte du travail du secrétariat, des commissions, et d'autres agences coopérantes. Il doit y avoir une intense consultation entre ces différents groupes pour l'élaboration d'un projet annuel intégré pratique. Cette responsabilité incombe au secrétariat qui le soumet ensuite à l'approbation du Conseil exécutif.
59. Tandis que le secrétariat a, et continuera, de consacrer une grande partie de son temps à la réalisation, à l'examen, et à la supervision des projets, l'objectif doit être d'utiliser au maximum les groupes de spécialistes, et les experts-conseils honoraires.

* Ce titre pourra être révisé car il ne reflète pas très exactement la nouvelle orientation des activités de la commission,

60. Il faut éviter d'accepter les projets qui n'entrent pas dans le programme, à moins qu'ils ne revêtent une importance particulière pour les objectifs des commissions. Le secrétariat doit essentiellement se consacrer à trouver les moyens de réaliser le programme adopté, et de s'assurer que les projets et actions proposés comme moyens de réaliser le programme, dans la mesure du possible, soient transmis à la commission dont ils relèvent pour obtenir l'approbation finale.
61. L'annexe 4 contient quelques suggestions concernant le cadre de l'organisation du travail de l'UICN et ses structures. Nous recommandons que le Conseil exécutif l'examine avec les autres documents afférents, en tenant compte des opinions exprimées à l'Assemblée générale, en ayant pour but de prendre les meilleures dispositions possibles pour réaliser les objectifs de l'Union,

XII. LE BUDGET

62. Dans la première partie de ce document on a détaillé les objectifs de l'UICN ainsi que la démarche et la structure qui permettront à l'organisation d'atteindre pleinement ses objectifs. Comme indiqué dans la section III, le rôle de l'UICN apparaît de plus en plus comme un rôle de catalyseur. L'usage correct et efficace des fonds limités à notre disposition serait le mieux assuré par l'intermédiaire d'un petit secrétariat dont les membres posséderaient, un degré élevé de compétence et de mobilité. On pourrait ainsi, même avec un budget limité, assurer un équilibre suffisant pour permettre la participation des commissions, des experts-conseils, du secrétariat et d'autres dans une gamme beaucoup plus large de projets (la plupart étant financés par des sources extérieures). Cela signifie que la majeure partie des dépenses internes couvriront nécessairement les dépenses de base telles que salaires, voyages et administration.
63. Il est malheureusement difficile, dans les conditions actuelles, d'établir un budget précis sur une période de trois ans. L'inflation et les taux de change sont très variables et entraînent de grandes incertitudes dans l'estimation des dépenses futures. L'établissement du budget pour une organisation telle que l'UICN est de plus en plus complexe en ce qui concerne les revenus, du fait que quelques sources de financement (par exemple agences et organisations) changent d'une année à l'autre, et l'on ne peut guère compter sur aucun engagement ferme au-delà d'une année ou deux. Le nombre de membres de l'UICN dans les prochaines années est difficile à prévoir.
64. Toutefois, nous pensons qu'il faut essayer d'établir un budget point par point de façon à permettre à l'Assemblée générale de formuler les principales priorités, et au Conseil exécutif de veiller à la mise en oeuvre du programme en fonction de ces priorités. Nous proposons que le secrétariat prépare pour l'Assemblée générale un budget détaillé pour la première année, et un projet plus général pour donner une perspective de trois ans, comme indiqué à la section XI. Les budgets annuels seront examinés par la suite par le Conseil exécutif qui devra recevoir une délégation de pouvoir avec le mandat et l'autorité appropriés pour approuver ces budgets.

65. Les dépenses prévues seront détaillées de façon à montrer les priorités respectives et les efforts qui doivent être faits pour les divers éléments du programme. Comme les activités dans n'importe quel programme seront fréquemment amplifiées par l'utilisation de fonds supplémentaires provenant de projets, la répartition des fonds ne reflétera pas toujours le montant réel des ressources engagées. Toutefois, une telle démarche fondée sur les programmes, serait utile pour la planification et la mise en oeuvre des activités de l'Union. En même temps, un budget détaillé point par point devra également être fourni. Le tableau 2 donne un budget général fondé sur les informations dont disposait le comité du programme et du budget de cette Assemblée générale.
66. Après avoir considéré les diverses sources de revenus (principalement la collection de monnaies "Sauvez la Nature") nous pensons que la réalisation du programme indiqué ci-dessus nécessite un budget plus important que celui qui a été disponible jusqu'ici. Nous estimons que l'on ne pourra assurer l'avenir et accroître les programmes et le personnel, qu'en créant un fonds d'investissement et de souscriptions massives par des organismes tels que les gouvernements, fondations importantes, sociétés, etc.

Salaires

67. Il apparaît toutefois que pour diverses raisons, l'UICN n'est pas encore en mesure de recevoir un tel soutien de manière suffisante dans un avenir immédiat. L'une de ces raisons est le scepticisme quant à la façon dont les fonds de l'UICN sont dépensés. On a pu critiquer les salaires des membres du secrétariat qui ont été jugés trop élevés. Le comité du programme et du budget a examiné cette question en détail.
68. La 10e Assemblée générale (New Delhi, 1969) en acceptant le projet de programme et budget pour 1970-1972 (résolution No 358, page 21 du compte-rendu) décidait à l'unanimité :
- "3. Le Conseil exécutif doit prendre des mesures pour réorganiser le secrétariat dans les directions recommandées par le comité du programme et du budget, y compris le plus haut niveau des cadres.
4. Le Conseil exécutif doit préparer un projet de règlement du personnel le plus proche possible du projet de règlement de l'ONU et ce dernier règlement doit être appliqué aux engagements des cadres faits jusqu'au moment de la prochaine session de l'Assemblée générale à laquelle le projet de règlement sera soumis pour approbation".
69. Le règlement du personnel fut préparé comme prévu et approuvé par la le Assemblée générale (Banff, 1972).
70. Le comité a été informé que les salaires octroyés à l'UICN sont formés des éléments suivants :
- a) Salaire de base (l'échelle de l'UICN correspond à l'échelle des salaires bruts de l'ONU);

- b) allocations pour personnes à charge;
- c) allocations pour instruction;
- d) ajustement pour poste tel qu'il est établi par l'ONU à Genève.

Les montants indiqués en dollars US sont convertis en francs suisses selon le taux de change en vigueur à l'ONU; l'ajustement pour poste varie pour qu'une valeur monétaire constante soit maintenue. Des impôts sont payés sur tous les éléments (l'estimation de l'ONU tenant lieu de taxation ne s'applique pas aux allocations).

- 71. Le comité a été informé de plus que l'UICN, en appliquant l'échelle des salaires pour cadres, classe son personnel deux degrés plus bas que l'ONU ne le fait (ce qui entraîne un salaire brut d'environ 20% inférieur à celui de l'ONU).
- 72. Le comité a aussi été informé du fait que le personnel de l'UICN paie des impôts sur le revenu (10% à 21%) alors que le personnel de l'ONU a une estimation de 20% ou moins tenant lieu d'impôts déduite du salaire de base. Le personnel de l'UICN paie des impôts sur toutes les allocations, calculées selon le barème de l'ONU. Le résultat est que le salaire est d'environ 20% inférieur à celui d'un membre du personnel de l'ONU à Genève ayant droit à une classification et des allocations équivalentes.
- 73. Sur la base des informations données au comité, il apparaît que le salaire net (impôts déduits) d'un membre du personnel de l'UICN varie de 50% (pour le poste le plus élevé) à 60%, (pour un jeune scientifique) du coût d'emploiement total. Le coût total d'un employé de l'UICN est donc de 1,7 à 2,0 fois le salaire net (comme indiqué dans le budget).
- 74. En valeur absolue et peut-être à cause de l'extraordinaire surévaluation du franc suisse par rapport au dollar, ces salaires paraissent élevés. Toutefois, les données présentées au comité ont montré que la structure actuelle des salaires de l'UICN est en général semblable, et son application entraîne un salaire net inférieur à celui qui était prévu par la résolution de l'Assemblée générale citée plus haut.
- 75. Il y a là un dilemme. Une comparaison avec les salaires d'autres institutions scientifiques ou des fonctionnaires nationaux, semble indiquer que les salaires de l'UICN sont très élevés. Toutefois, outre le fait que le coût de la vie en Suisse est élevé, la nécessité d'attirer et de retenir des scientifiques compétents face à la concurrence des autres organismes internationales exige que les salaires soient compétitifs (ce qui avait été la raison initiale de la résolution de l'Assemblée générale).
- 76. Le comité estime qu'une étude de ce problème et de sujets apparentés devra être confiée à l'avenir à un comité des finances comme cela est proposé ci-dessous.

Recommandations (budget)

77. Le comité du programme et du budget a étudié le rapport sur les activités de l'Union, les comptes pour 1972, 1973 et 1974 et le projet de programme et de budget pour 1976-1978 préparés par le secrétariat (document GA.75/1 et annexes; document GA.75/2 et annexes; document GA.75/3 et annexes). Nous félicitons le Conseil exécutif et le secrétariat pour les progrès réalisés depuis la 11e Assemblée générale, notamment compte tenu des difficultés financières résultant de facteurs extérieurs à l'Union tels que l'inflation et la réévaluation des monnaies.
78. Néanmoins, nous sommes conscients du fait que l'incertitude quant à la situation financière de l'Union va probablement se prolonger au cours des trois prochaines années, et qu'une meilleure coordination et un meilleur contrôle des activités de l'Union doivent être établis pour obtenir les résultats les plus efficaces. Aux termes des Statuts, c'est une fonction que l'Assemblée générale délègue au Conseil exécutif et au comité exécutif.
79. Nous recommandons que le Conseil exécutif établisse des sous-comités restreints et efficaces formés de membres du Conseil et, si besoin est, de conseillers extérieurs qui seront cooptés. Ces sous-comités prêteront une attention particulière a) aux finances, b) à la planification de la stratégie (comme le groupe de travail sur l'organisation et la structure l'a recommandé) et, à d'autres sujets, si le Conseil le juge nécessaire, pour assurer une meilleure interprétation de la politique et une meilleure coordination du programme.
80. Prenant note du fait que certains membres du Conseil et des comités, particulièrement ceux de pays en voie de développement, peuvent avoir des difficultés pour participer à de telles réunions, nous recommandons que des fonds soient mis en réserve pour aider à obtenir une bonne représentation de toutes les régions.
81. Nous recommandons que tous les efforts soient faits pour augmenter les ressources financières de l'Union par des mesures telles que des campagnes de promotion plus vigoureuses pour la vente des publications, la recherche de contributions volontaires en plus des cotisations des membres, et d'autres activités appropriées de collectes de fonds, et en s'assurant que les frais administratifs seront, dans la mesure du possible, couverts par tout contrat conclu avec d'autres organisations.
82. Nous approuvons le concept d'un fond d'investissement et demandons instamment que tous les efforts soient faits pour qu'il soit établi dès que possible à un niveau adéquat pour augmenter la capacité de planification à long terme de l'Union,
83. Nous recommandons de réaliser dans les activités quotidiennes de l'Union les économies possibles mises à jour par les études actuellement conduites par des conseillers en gestion, et par les délibérations du comité des finances. Une attention particulière sera portée à la possibilité d'économies par une association de travail plus étroite avec le WWF.

84. Nous recommandons que des efforts énergiques soient faits pour persuader les gouvernements d'aider l'UICN en détachant auprès de l'Union, des personnes qualifiées pour des tâches bien définies.
85. Nous recommandons qu'une méthode soit mise au point pour établir le budget du programme de façon à assurer une utilisation plus efficace des ressources et fournir un moyen de surveiller de façon continue la mise en oeuvre de la politique et du programme de l'UICN.
86. Nous recommandons vivement que le programme d'action qui sera approuvé par le Conseil exécutif, tienne compte des priorités de l'Union et soit découpé selon les fonds disponibles.
87. Nous recommandons de porter une attention particulière à l'Article XII, 5, "l'Union est représentée envers les tiers par son président ou par deux membres du Conseil" et de ne conclure aucun arrangement financier important sans l'approbation du Conseil exécutif.
88. Les informations actuellement disponibles sont insuffisantes pour permettre la préparation d'un budget très détaillé. On a tenté dans la table 2 de donner les meilleures estimations possibles. Des pourcentages indicatifs sont donnés pour les divers postes. Ils sont fondés sur les tendances de ces trois dernières années. Il est probable que lorsque les rapports des conseillers et du comité des finances proposé dans ce document auront été reçus, le Conseil exécutif passera en revue et modifiera ces pourcentages indicatifs de façon à ce qu'ils reflètent mieux les priorités du programme établies par l'Assemblée générale.

TABLEAU 2

Budget général couvrant les dépenses essentielles pour 1976-1978
(tous les montants sont en francs suisses)

<u>Revenus</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u> ¹	<u>1978</u> ¹
Cotisations des membres (y compris les ventes et divers revenus)	620.000	770.000	830.000
Subvention WWF ²	1.050,000	(1.200.000)	(1.350.000)
Subvention de l'UNESCO	45.000	(45.000)	(45.000)
Dons divers ³	100.000	100.000	100.000
Projet PNUE sur la conservation des écosystèmes ⁴	1.145.000	1.370.000	
Collectes de fonds spéciales UICN/WWF (y compris l'argent de la collection de monnaie "Sauvez la Nature") ⁵	<u>900.000</u>	<u>(700.000)</u>	<u>(900.000)</u>
	3,860,000		
	=====		

Dépenses

Personnel (y compris assurance et caisse de pension)	2.900.000
Autres coûts	800.000
Déficit reporté	<u>800.000</u>
	4.500.000
	=====

Notes :

1. Les chiffres pour 1977 et 1978 sont des estimations très générales. Ils ne tiennent pas compte de l'inflation et des variations du taux de change. Ils ne sont pas non plus fondés sur des engagements fermes de la part des sources de financement.
 2. Le montant indiqué pour le WWF en 1976 est fondé sur une déclaration d'intention du Directeur général de cette organisation. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les montants pour 1977 et 1978 atteignent au moins le même niveau mais on espère qu'ils seront augmentés.
 3. Sur la base des expériences passées, on peut dire que ces estimations sont prudentes.
 4. La contribution du PNUE est un engagement ferme pour 1976 et 1977, Celle de 1978 ne peut pas à l'heure actuelle être estimée de façon sûre,
 5. Il y a quelques incertitudes quant à la collection de monnaie "Sauvez la Nature",
 6. Les montants indiqués entre parenthèse indiquent des fonds dont la disponibilité n'est pas du tout certaine.
89. Il y aura encore, à la fin de 1976, un déficit de 1.600.000 francs suisses. Si les efforts faits pour obtenir des fonds ont plus de succès qu'on ne l'a envisagé, les revenus supplémentaires obtenus devraient compenser ce déficit.
90. Sur la base des comptes des trois dernières années, la répartition des dépenses pour 1976 devrait être celle figurant au tableau 3 .

TABLEAU 3

Répartition probable des dépenses (d'après ce qui a été fait ces trois dernières années)

Personnel (y compris assurance et caisse de pension)	75 %
Cadres scientifiques supérieurs 28%)	
Autres cadres scientifiques 21%)	
Personnel auxilliaire 12%)	
Personnel subalterne et temporaire 14%)	
Logement	3,5%
Dépenses de bureau et d'administration	9 %
Voyages	3 %
Bibliothèques et textes juridiques	1 %
Publications	4,5%
Réunions	1 %
Fournitures et équipement	2,5%
Déficit possible à reporter	<u>0,5%</u>
Total :	100 % =====

Remarque : De plus, des projets seront financés et réalisés grâce à des subventions spéciales totalisant environ 10%. Ceux-ci ne concernent pas les dépenses de base, et les montants seront affectés sur décisions de l'UICN et du WWF après discussions relatives aux modalités de versements pour les projets.

TERMES DE REFERENCE : COMMISSION DU SERVICE DE SAUVEGARDE

GENERAL

1. La commission du service de sauvegarde a été créée par l'Union pour promouvoir la conservation des espèces menacées et des espèces en danger, tant animales que végétales. La commission doit également se préoccuper des tendances qui, si elles ne sont pas infléchies, mettront en danger certaines espèces.
2. La commission est régie par le règlement intérieur des commissions adopté par le Conseil exécutif.
3. La commission réunit les informations permettant d'évaluer la situation des espèces animales et végétales afin de déterminer celles qui sont menacées ou en danger, ou qui risquent de le devenir. Lorsque les informations concernant une espèce ou un groupe d'espèces sont insuffisantes, la commission préconise les moyens permettant de réunir des informations plus complètes et plus récentes.
4. La commission révisé continuellement ces informations pour déterminer les espèces qui méritent de toute urgence l'attention de l'Union... Elle identifie également les régions, les biotopes, les écosystèmes particuliers présentant un nombre important d'espèces menacées ou en danger.
5. La commission met également au point les stratégies, programmes et projets tendant à la conservation des espèces menacées ou en danger.
6. La conservation des espèces étant généralement inséparable de la conservation des habitats, la commission du service de sauvegarde établit et maintient des liens étroits avec la commission des parcs nationaux et des zones protégées.
7. Les mesures nécessaires pour assurer la protection des espèces incluant généralement les aspects législatifs, exécutifs, les accords internationaux, l'éducation du public, l'aménagement du territoire et la lutte contre la pollution, la commission du service de sauvegarde maintient les liens idoines avec les quatre commissions.
8. Le président de la commission du service de sauvegarde soumet au moins une fois par an un rapport complet au Conseil exécutif résulant des travaux de la commission et présentant les problèmes qui méritent de retenir l'attention du Conseil.

RED DATA BOOK

9. La commission détermine la politique générale régissant la compilation du Red Data Book sous réserve d'un examen de ses décisions par le Conseil exécutif. Cette politique comprend les questions de nouveaux volumes, les classifications et définitions à appliquer, la portée des informations à inclure, le format de chaque publication

et le processus général de collecte et d'analyse des données, sans toutefois se limiter à celles-ci.

10. La commission détermine également, sous réserve de confirmation par le Conseil exécutif, le mode de compilation de chaque volume ou autre publication ; avec l'aide de membres du Secrétariat, de personnes spécialement recrutées à cette fin, ou en coopérant avec une institution ou organisation scientifique.
11. La commission crée un groupe de révision rédactionnelle pour aider les compilateurs du Red Data Book à réunir et analyser les données ainsi qu'à diriger la publication définitive.
12. L'intégrité scientifique du Red Data Book doit être considérée comme particulièrement importante par la commission. La décision concernant l'inclusion d'espèces et l'évaluation des données doit être confiée à des experts qualifiés et exclusivement fondée sur des critères scientifiques.
13. La commission peut inclure des espèces par mesure de précaution lorsque des doutes subsistent du fait de l'insuffisance des preuves scientifiques disponibles.

PROGRAMMES ET PROJETS

14. La commission prépare une déclaration de programme, au moins une fois par an, fondée sur ses dernières évaluations de la situation de différentes espèces sauvages, animales et végétales. Cette déclaration doit identifier les espèces et les zones qui méritent le plus de retenir l'attention ainsi que les mesures nécessaires, sans entrer dans les détails. La commission prépare également un ensemble de projets recommandés, fondés sur ces mesures. Afin de recommander ces projets, la commission prend en considération la faisabilité et les coûts. On détermine la priorité de chaque projet en fonction de l'urgence, la faisabilité, le coût et la probabilité de succès.
15. La déclaration de la commission est transmise au Conseil exécutif, avec les commentaires du secrétariat, et des autres commissions et commissions de service. La déclaration amendée et approuvée par le Conseil, constitue dans ce domaine le programme de l'Union pour l'année à venir.
16. Les projets soumis à l'UICN pour considération par le Fond mondial pour la nature ou d'autres individus ou groupes étrangers sont renvoyés à la commission pour évaluation lorsqu'ils concernent des espèces menacées ou en danger ou lorsque de telles espèces seraient fortement affectées par des projets de ce genre.
17. La commission évalue ces projets en fonction du programme approuvé. Les projets qui sont compatibles avec le programme, obtiennent, lorsqu'ils le justifient, la priorité. Il est possible que des situations d'urgence se présentent, ou des occasions inespérées. Ainsi, un projet incompatible avec le programme peut cependant justifier d'obtenir la priorité. Dans des cas semblables, la commission pré-

sente une justification spéciale ainsi que sa propre évaluation.

18. L'approbation définitive d'un projet peut nécessiter des recherches ou l'évaluation de questions qui dépassent la compétence de la commission. Il incombe au secrétariat d'effectuer les recherches nécessaires dans ces domaines et de réunir les commentaires des autres commissions et commissions de service. Si un projet recommandé par la commission est définitivement rejeté ou n'obtient pas la priorité, la commission en est informée par une déclaration motivant cette décision.
19. Un projet rejeté par la commission ou auquel celle-ci n'accorde pas la priorité n'est normalement pas considéré plus avant par l'UICN. Dans des cas exceptionnels, lorsqu'un examen plus approfondi semble justifié, le secrétariat soumet à nouveau le projet à la commission avec ses explications.

PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNS

20. Les organisations membres de l'UICN constituent une ressource importante et inestimable. Un grand nombre de ces organisations sont elles-mêmes responsables de la conduite, de la promotion ou du financement de projets entrant dans le cadre général des préoccupations de la commission. La commission doit encourager des activités de cette nature et les liens de coopération doivent être maintenus.
21. Le programme de la commission et les projets recommandés, lorsqu'ils sont approuvés, sont portés à l'attention des organisations membres accompagnés d'une demande, pour celles qui le peuvent, leur recommandant de considérer la possibilité d'accepter la responsabilité de projets individuels. Il est demandé aux organisations membres d'informer la commission de leurs activités connexées.
22. Lorsque cela est nécessaire, la commission transmet ses commentaires concernant ces activités aux groupes membres, tout en reconnaissant leur autonomie.

SERVICES CONSULTATIFS

23. L'une des fonctions les plus importantes de l'UICN consiste à répondre aux demandes d'avis provenant de nations, de ministères, d'autres agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Les membres de la commission du service de sauvegarde, ses groupes spécialisés et ses experts-conseils ainsi que les organisations qu'il représente sont une source importante à laquelle on a recours lorsqu'une consultation de ce genre a lieu.
24. Si l'avis demandé est de nature scientifique et entre dans le cadre des responsabilités de la commission, le secrétaire exécutif consulte le président. Ils recherchent ensemble la personne qualifiée. Généralement, une consultation scientifique de cette nature ne préjuge pas de décisions politiques. Le conseiller individuel, à moins qu'il soit

membre du secrétariat agit personnellement, et non au nom de l'UICN, et se borne à informer la commission de ses conclusions et de ses recommandations.

25. Une requête implique le plus souvent des considérations politiques. Dans ce cas, le conseiller choisi sera invité à se familiariser avec les politiques de l'UICN, et de consulter le président et le secrétaire exécutif avant de proposer des recommandations au nom de l'UICN.

GROUPES DE SPECIALISTES

26. Aux fins des présents termes de référence, "commission" signifie généralement la commission du service de sauvegarde et ses parties, y compris les groupes de spécialistes,
27. Des groupes de spécialistes sont créés par la commission pour considérer plus spécialement certaines espèces ou groupes d'espèces. Ils sont soumis à la direction du président de la commission et aux directives et décisions de la commission.
28. Les présidents des groupes de spécialistes et autres sous-groupes sont responsables devant le président de la commission. Leur correspondance avec l'UICN est normalement adressée au président, avec copie au secrétaire exécutif. Pour les questions administratives, les présidents des sous-groupes et le secrétaire exécutif peuvent correspondre directement, mais copie de leur correspondance doit être envoyée au président.
29. Les décisions des groupes de spécialistes portant sur les programmes et les politiques, constituent des recommandations à la commission. Les groupes de spécialistes ne font pas de déclarations publiques avant d'en avoir référé au président ou au secrétaire exécutif.
30. Les groupes de spécialistes peuvent convoquer des réunions aux dates et lieux de leur choix, sauf si celles-ci nécessitent des fonds de l'UICN. Les président et secrétaire exécutif en seront notifiés suffisamment à l'avance pour que le secrétaire exécutif ou un membre de la commission puisse y participer. Le compte-rendu de ces réunions sera envoyé sans délai au président, et une copie au secrétaire exécutif.
31. Le président de la commission a la responsabilité d'examiner le travail des groupes de spécialistes. Si un groupe, pour une raison quelconque semble inactif par rapport à ses termes de référence, le président proposera des solutions à la commission. La décision de la commission aura effet immédiat, sous réserve des questions qui, aux termes du règlement intérieur des commissions, exigent l'intervention du Conseil exécutif.

ROLE ET OBJECTIFS FUTURS :
COMMISSION DES PARCS NATIONAUX ET DES REGIONS PROTEGEES

Rôle de la commission

1. Le rôle de la commission est de conseiller l'UICN sur tous les aspects des questions importantes pour l'UICN, afin de mettre au point une vaste stratégie à long terme pour les conserver; elle doit aussi apporter son concours dans l'examen des priorités.
2. Par conséquent, son action doit s'orienter vers l'établissement et le management de régions terrestres et aquatiques présentant un intérêt particulier pour la conservation - que ces régions soient intactes ou influencées par les activités humaines - afin de sauvegarder les écosystèmes, biomes, habitats, plantes, animaux, et caractéristiques naturelles qu'elles contiennent. Il convient également de prêter attention à la conservation des paysages culturels, conformément aux valeurs des peuples qui s'y trouvent.

Objectifs de la commission

3. Reconnaître que les motifs de la conservation des régions peuvent être nombreux et peuvent nécessiter l'emploi de divers techniques juridiques, administratives et de management, du fait de la diversité des conditions écologiques, culturelles, et économiques prévalantes, pour développer une classification de ces régions et fournir des critères, normes, et définitions pour les catégories reconnues - parcs nationaux, réserves naturelles, sanctuaires, etc., et les examiner périodiquement si le besoin s'en fait sentir.
4. Etre consciente des effets des modifications qui surviennent dans la population, l'économie, et la technologie dans les régions présentant un intérêt particulier pour la conservation de la nature pour :
 - a) surveiller l'état de conservation des régions à travers le monde;
 - b) surveiller de manière globale leur étendue, situation, état, et surtout leur intérêt continu vis-à-vis de la conservation;
 - c) réunir et diffuser les données sur les types d'écosystèmes, de plantes, d'animaux, de paysages, et de traits naturels qu'ils contiennent;
 - d) identifier de nouvelles zones qui devraient être mises en réserve aux fins de la conservation, afin de s'assurer que, dans toute la mesure du possible, l'ensemble des régions-clés sera couvert.
5. Accepter que les agences et organisations nationales, régionales, et locales, recherchent l'assistance et la direction de l'UICN et fournissent un avis qualifié à la demande du directeur général ou du Conseil exécutif sur l'importance des régions que l'on envisage de mettre en réserve ou sur les régions déjà protégées mais qui sont menacées dans leur protection.

6. Remarquer que la situation géographique de nombreux types d'écosystèmes et d'espèces animales et végétales dépasse les frontières nationales, pour aviser le dit acteur général et le Conseil exécutif de l'opportunité de la coopération internationale, pour identifier, établir, et gérer les zones clés, et des programmes de coopération avec les agences et organisations internationales pour atteindre ces objectifs.
7. Etre consciente de la complexité des relations biologiques et de la nécessité de comprendre les implications des différentes stratégies de management afin de développer, en association avec d'autres groupes de l'UICN, une stratégie à long terme, des directives, et des priorités de recherche et de surveillance continue pour encourager ces activités et favoriser l'application des techniques de management les plus appropriées.
8. Reconnaître l'importance de la prise de conscience du public pour atteindre les objectifs de conservation de la nature, pour assister le directeur général dans la préparation des publications, et des moyens visuels et autres pour diffuser les informations concernant les parcs nationaux et les autres régions protégées.

COMMISSION DU SERVICE, DE SAUVEGARDE :
PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DES COMMISSIONS

Article I. Généralités

1. Les présents articles s'appliquent à toutes les commissions de l'Union. Ils s'appliquent également à leurs sous-groupes, et aux personnes nommées experts-conseils ou correspondants.
2. Tous ces organes et personnes effectueront leurs activités dans le cadre des politiques de l'Union définies par l'Assemblée générale et le Conseil exécutif, selon les termes de référence fournis par le Conseil exécutif.

Article II. Commissions

1. Les commissions sont des organes permanents dont les termes de référence couvrent les principaux aspects du programme de l'Union. Ils ont un statut consultatif auprès du Conseil exécutif, et peuvent également assumer la responsabilité de la réalisation du programme.
2. Avant chaque Assemblée générale, le Conseil exécutif examine les termes de référence et les activités de chaque commission. Le Conseil exécutif détermine si la création d'une nouvelle commission est nécessaire, ou si une commission doit être démembrée, regroupée, ou avoir de nouveaux termes de référence.

Article III. Membres des commissions

1. Une commission est composée de membres individuels ou de membres représentants, désignés par des organisations membres de l'UICN, Ils sont choisis en fonction de leurs compétences pour participer au travail de la commission. Nul membre ne sera nommé avant d'avoir manifesté son intention de servir à son poste et sa possibilité d'y consacrer suffisamment de temps.
2. Les présidents de commission s'efforcent de choisir comme membres, des personnes qui détiennent une connaissance générale et spécialisée des questions de la commission, et qui seront représentatives géographiquement. Le nombre des membres des commissions n'est pas limité, mais chaque président de commission s'efforcera d'arrêter la composition de la commission à un nombre efficace.
3. Le président de la commission nomme les nouveaux membres et désigne les organisations membres de l'UICN. Le président consulte sa commission dans ce choix. On fera connaître au Conseil exécutif les noms des personnes ou organisations choisies. Si aucun membre du Conseil n'a d'objections à faire pendant une période de 30 jours, les nominations sont considérées comme approuvées. Si une objection est faite, la nomination sera examinée par le Conseil exécutif au cours de sa prochaine réunion.

4. Les membres des commissions sont nommés pour une période allant d'une Assemblée générale à l'autre, à l'exception des nouveaux membres qui peuvent être nommés aux termes de l'Article III, 3, à n'importe quel moment, et les membres déjà nommés auparavant continuent à leur poste jusqu'à ce que le Conseil exécutif ait approuvé les nouvelles nominations.
5. Les membres peuvent être nommés à nouveau à expiration de leur mandat.
6. Un membre d'une commission peut être nommé à une autre commission avec le concours des présidents des deux commissions en question.

Article IV. Secrétaires exécutifs des commissions

1. Les présidents et vice-présidents des commissions sont élus par l'Assemblée générale, conformément à l'Article VI, 1 des Statuts.
2. Lors de la nomination des présidents et vice-présidents des commissions, le Conseil exécutif recherchera l'opinion des membres des commissions.
3. S'il se produit une vacance aux postes de président ou vice-président, ou si l'un d'eux, pour une raison quelconque, n'est pas en mesure de remplir ses fonctions, le Conseil exécutif nomme un président ou vice-président temporaire jusqu'à la prochaine Assemblée générale.
4. Un président de commission peut désigner l'un des vices-présidents comme président délégué. Il peut déléguer une partie de ses fonctions aux vices-présidents ou aux autres membres.
5. Le président d'une commission peut nommer un président régional de la commission. Celui-ci aura pour fonction de promouvoir, assister, et coordonner les travaux de la commission dans sa région. Le terme de "région" est défini dans chaque cas de manière à convenir au mieux aux objectifs de la commission, et ne correspond pas nécessairement aux régions décrites dans les Statuts aux fins du Conseil exécutif.

La nomination d'un président régional est sujette à confirmation par le Conseil exécutif de la manière indiquée à l'Article III, 3.

6. Une commission peut élire un comité exécutif ou groupe d'alerte, formé du président, des vices-présidents, et autres membres qu'elle choisit; le comité exécutif ou groupe d'alerte est responsable du travail de la commission entre les réunions régulières de celle-ci.

Article V. Secrétaire exécutif

1. Chaque commission dispose d'un secrétaire exécutif en poste au siège de l'UICN. Le président de la commission participe au choix du secrétaire exécutif.
2. La première et primordiale responsabilité du secrétaire exécutif est

le fonctionnement de la commission et l'application des décisions de celle-ci. Il accomplit sa tâche en consultation étroite avec le président de la commission.

Article VI. Secrétaire

1. Le président, avec participation de la commission, peut nommer un secrétaire pour l'assister dans ses fonctions. Le secrétaire peut avoir un salaire ou non. Si une compensation est accordée, elle doit être arrangée par le président. Le secrétaire peut être un membre de la commission.

Article VII. Sous-groupes de la commission

1. Une commission peut organiser les groupes de spécialistes, comités, ou groupes de travail qu'elles jugent nécessaires. Si un sous-groupe doit avoir un statut permanent plutôt que temporaire, le Conseil exécutif en est avisé.
2. Si la personne choisie comme président de sous-groupe n'est pas un membre de la commission, elle est considérée membre ex-officio.
3. Les membres des sous-groupes n'ont pas besoin d'être membres de la commission. S'ils ne le sont pas, ils seront nommés experts-conseils honoraires, sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif.
4. Chaque sous-groupe fournit à la commission des termes de référence écrits. Chaque sous-groupe mène à bien ses activités dans le cadre de ses termes de références et de l'Article 1, 2, ci-dessus.

Article VIII. Experts-conseils et correspondants

1. Chaque commission peut nommer des experts-conseils honoraires appartenant aux sous-groupes de la commission à qui la commission confiera une tâche ou une responsabilité particulières.
2. Chaque commission peut nommer des correspondants. Il s'agit de personnes qui ne participent pas régulièrement ou fréquemment au travail de la commission, mais auxquelles il fait appel de temps à autre en raison de leurs connaissances particulières d'un sujet. Une telle nomination expire à l'Assemblée générale suivante.

Article IX. Membre honoraires

1. Chaque commission peut nommer jusqu'à six membres honoraires; leur nomination est confirmée par le Conseil exécutif.

Article X. Retrait de secrétaires exécutifs, membres, etc.

1. Les secrétaires exécutifs, membres de commission, présidents ou membres des sous-groupes, ou experts-conseils honoraires, n'auront pas de conflits d'intérêts risquant d'interférer avec leurs tâches, ou

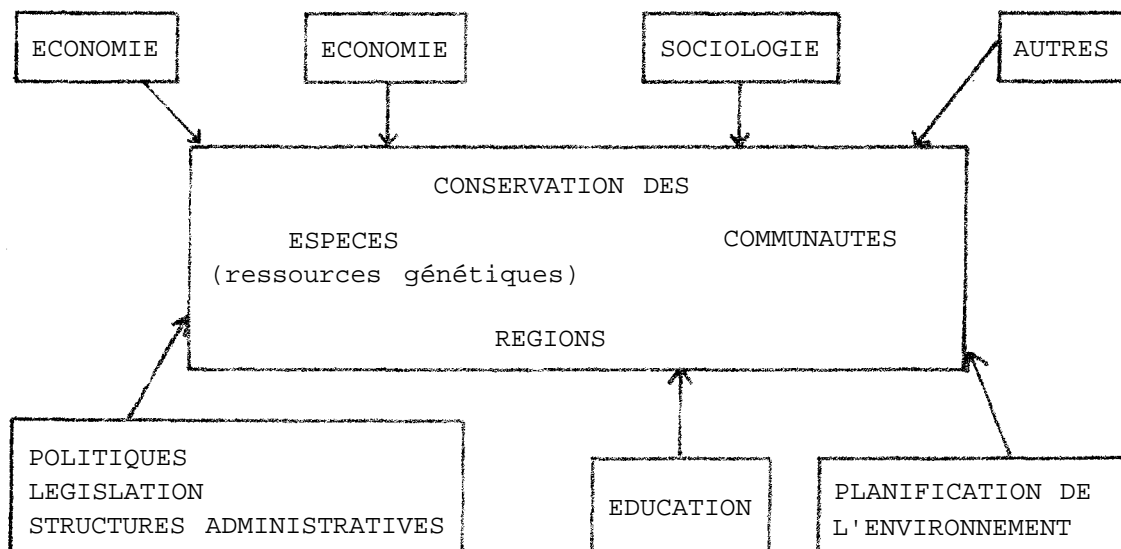
d'être source de gêne pour l'Union. Si un tel conflit d'intérêt devait surgir sans que la personne en question n'offre sa démission, la commission peut recommander au Conseil exécutif que le nom de la personne soit retiré de la liste des membres de la commission.

2. Si un secrétaire exécutif, membre, président de sous-groupes, ou membre de sous-groupe manquaient, pour plus de six mois, de consacrer un temps suffisant au travail de la commission, celle-ci peut recommander au Conseil exécutif de retirer de la liste des membres de la commission, le nom de la personne en question.

CADRE POSSIBLE POUR L'ORGANISATION ET LE TRAVAIL DE L'UICN

ANALYSE DES FONCTIONS

1. Les buts d'ensemble de l'UICN sont indiqués dans la section IV du programme et du budget; les principes directifs pouvant guider le choix d'une stratégie de la conservation, figurent à la section IV.
2. Toutefois, les fonctions de l'UICN ne doivent pas se limiter aux principaux centres d'intérêt; on procédera le plus efficacement en s'attaquant aux facteurs qui entravent l'action dans toute situation donnée. Cela implique la participation très importante de toutes les commissions.
3. L'analyse des fonctions, disciplines, et activités qui contribuent au travail de l'Union sont représentées schématiquement ci-dessous. Le schéma illustre un certain nombre de points :
 - a) il précise le rôle clé que l'UICN joue dans la conservation des espèces, des ressources génétiques, des communautés animales et végétales, et des régions (tous étant des aspects différents d'une même tâche).
 - b) il précise en outre quels sont les agents généraux qui effectuent cette tâche principale au titre de la planification et du management de l'environnement, de la législation, des politiques environnementales, et des structures administratives : il reconnaît que ces divers aspects ne peuvent être réalisés efficacement sans l'éducation et la compréhension environnementales.
 - c) toutes ces opérations reposent sur une base intellectuelle, et essentiellement sur la base de l'écologie; l'apport de l'écologie continuera d'être important, mais sa contribution la plus directe ira aux parties de l'Union indiquées ci-dessus. Pour une conservation efficace, il faut à présent une contribution accrue des autres disciplines (économie, sociologie, anthropologie, etc.) et professions (droit, administration, planifications etc.)



PRINCIPALES TACHES DE L'UICN

4. L'UICN réalisera ses objectifs de la façon la plus efficace aux grâces moyens suivants :
 - a) en mettant en présence ceux qui ont des besoins et ceux qui peuvent y répondre (mécanisme d'échange). Ce qui est nécessaire peut être fourni par des volontaires, par l'intermédiaire des institutions spécialisées de l'ONU, ou par des projets de l'UICN et du WWF;
 - b) en mobilisant les connaissances et l'enthousiasme au niveau local;
 - c) en réunissant et en diffusant les données; et
 - d) en élaborant une base intellectuelle et théorique pour la conservation, sous forme de principes, normes, et critères.
5. Tous ces aspects sont nécessaires à divers degrés pour réaliser les différentes parties du programme d'action indiqué à la section VI du programme et du budget.

ORGANISATION A L'ECHELON NATIONAL ET REGIONAL

6. Pour réaliser le programme d'action, l'organisation nationale et régionale pourrait être la suivante :
 - a) Il devrait y avoir un réseau de liens à l'échelon national, ou si besoin est, régional. Il comprendrait les membres de l'UICN et les personnes se trouvant sur place et connaissant tous les aspects de la situation locale : plantes et animaux, écosystèmes, situation économique et sociale, etc., en fait, tout le domaine couvert par les commissions de l'UICN. Ils pourraient former des comités nationaux ou régionaux de l'UICN ou des regroupements plus ou moins officiels ayant un membre assurant la liaison et transmettant les informations aux présidents des commissions et au secrétariat, et diffuser les informations reçues par ces contacts locaux.
 - b) Les membres de ces groupes devraient être consultés à propos de toute action envisagée par l'UICN dans la région; ils aideraient à trouver les informations nécessaires à l'action, encourageraient les gouvernements à agir, et le cas échéant, pourraient servir d'agent d'exécution de projets de l'UICN et du WWF.
 - c) Les informations transmises par ces comités ou représentants locaux assisteraient les commissions et le secrétariat dans la planification des futures stratégies et programmes d'action.
 - d) Quand toutes les informations locales ont été réunies, elles sont transmises aux présidents des commissions, qui indiquent quels sont les membres des commissions, les groupes de spécialistes, et autres experts qui doivent être consultés.
 - e) Il devrait y avoir à Morges, des bureaux régionaux (tout d'abord d'Asie, d'Afrique, et d'Amérique Latine, chaque poste devant être occupé par une personne de la région). Ces personnes établiraient un contact avec les secrétaires exécutifs pour les questions concernant la région, et ils doivent autant que possible se familia-

riser avec la situation générale de la conservation dans la région pour laquelle ils sont responsables.

- f) Un étroit contact doit être maintenu tant localement, qu'avec Morges et les institutions spécialisées de l'ONU et autres organisations opérant dans le domaine du développement et des questions environnementales.

STRUCTURES DE L'UICN

7. La structure actuelle de l'UICN comprend le Conseil exécutif (et un comité exécutif), le secrétariat, et des commissions. Tous sont responsables vis-à-vis de l'Assemblée générale qui représente tous les membres et qui se réunit tous les trois ans.
8. Le recrutement des membres du Conseil exécutif et des commissions se fait essentiellement sur une base volontaire; c'est là un aspect très important de l'UICN. Il faut cependant admettre que si c'est là une grande force, un engagement de cet ordre à mi-temps est une contrainte pour le choix des structures organisationnelles.
9. Le Conseil exécutif. C'est un comité permanent de l'Assemblée générale entre ses réunions. Il se réunit une fois par an; le comité exécutif (auquel le Conseil exécutif délègue ses pouvoirs aux termes des Statuts V, 10), se réunit une fois entre les réunions du Conseil. L'on considère que le Conseil devrait se réunir plus fréquemment.
10. Le Conseil a pour principales fonctions :
- a) Superviser les finances.
 - b) Appliquer les politiques dans la pratique.
 - c) En tenant compte de (a) et (b), déterminer l'ordre de priorités, et approuver le programme d'action.
 - d) Membres.
 - e) Relations avec d'autres organismes.
 - f) Questions importantes de relations publiques.
 - g) Faire un rapport de certaines questions (selon les Statuts) devant l'Assemblée générale.
11. Le secrétariat. C'est le seul élément de l'UICN qui fonctionne à plein temps; il est au coeur des activités. C'est l'élément exécutif effectif. Le Conseil doit s'assurer, dans le cadre du programme d'action et des contraintes financières, que le secrétariat puisse agir aussi librement que possible.
12. Ses principales fonctions sont les suivantes (sans ordre de priorité) :
- a) le maintien de relations étroites avec les membres des commissions, et les experts-conseils honoraires;
 - b) la supervision, la vérification, la coordination, et dans certains cas, l'exécution directe des projets;
 - c) la planification et le développement de nouveaux projets;

- d) la mise au point de nouvelles idées de politiques;
 - e) la coordination des activités avec d'autres organisations (comme le PNUE et l'UNESCO);
 - f) la collecte de fonds;
13. Les commissions. Les clauses des Statuts traitant des commissions ne spécifient pas ni leur nombre, ni leur composition. L'Article VI prévoit :
- "1. Les Présidents et Vice-Présidents des commissions sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans. Ils sont immédiatement rééligibles.
 - 2. L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives des commissions sont fixés par le Conseil exécutif".
14. Bien qu'étant officiellement des organes consultatifs auprès du Conseil exécutif, les commissions ont en fait joué différents rôles dans le travail de l'UICN, notamment : en conseillant le Conseil sur les politiques et les priorités dans leur domaine de compétence; en conseillant le secrétariat directement dans le cadre des politiques tracées par le Conseil; en écoutant et en observant pour l'Union; en conseillant lors de l'examen et la formulation des projets; en conseillant sur la composition des groupes de travail et en leur fournissant des membres; et en étant un rameau de l'exécutif par délégation.
15. Le groupe de travail sur l'organisation et la structure a souligné que les commissions ont des rôles très différents. Il faut cependant parvenir à une harmonisation de ces rôles. Le nombre de leurs membres, leurs besoins, et leur organisation doivent être orientés vers leurs tâches particulières, et réexaminés périodiquement (selon proposition du groupe de travail) afin qu'elles conservent leur souplesse et s'adaptent aux changements de la situation.
16. Tout plan d'organisation de l'UICN doit obéir à certaines conditions. Il doit tirer le meilleur parti possible des connaissances à libre disposition, de l'expérience et de la bonne volonté qui existent dans le monde, tout en permettant à ces volontaires d'obtenir le plus de satisfaction possible, et de participer activement aux activités. Cela doit être fait de sorte que le secrétariat puisse utiliser les ressources limitées en hommes et en argent dont il dispose.

RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Préparé par W.E. Burhenne, Président du comité

1. Le Comité de vérification des pouvoirs a examiné les pièces qui lui ont été soumises et recommande que Contact Commissie voor Natuur- en Landschapsbescherming soit transféré de la catégorie d'agence à celle d'organisation nationale membre.
2. Le Comité a constaté que l'un des Etats membres, la Mongolie, n'a pas soumis les pouvoirs adéquats, sans aucun doute du fait du court laps de temps qui s'est écoulé entre son adhésion en tant qu'Etat membre et le début de l'Assemblée. Le gouvernement de la République populaire de Mongolie ayant informé le Directeur général qu'il envoyait une délégation pour le représenter à l'Assemblée générale, et les deux fonctionnaires gouvernementaux présents étant connus des membres du secrétariat de l'UICN, le Comité de vérification des pouvoirs souhaite soumettre la question à l'Assemblée pour qu'elle en décide, et recommande que MM. U. Bujndalgek. et Gombojav Naldzurmaa soient acceptés comme délégués de la Mongolie à cette Assemblée.
3. Deux Etats membres représentés à l'Assemblée, la Côte d'Ivoire et le Tchad, ont des cotisations qui sont restées impayées. Le comité a examiné la question et est d'avis que le paiement des cotisations en question a été autorisé, mais que le montant n'est pas parvenu à l'UICN pour un simple motif administratif. Les délégués de ces membres ont donné l'assurance que la question sera réglée sans plus de délai. D'après les Statuts, le droit de vote des deux membres doit être suspendu. Toutefois, dans ce cas particulier, la question est portée à l'attention de l'Assemblée générale pour qu'elle en décide.

DEUXIEME RAPPORT SUR L'ETAT DES POUVOIRS

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

1. De nouveaux pouvoirs ayant été vérifiés par un membre du Comité exécutif (le professeur Kuenen) et le Directeur général délégué (Monsieur Frank G, Nicholls), le présent rapport soumet une Information révisée concernant l'exercice du droit de vote,

2. Droits de vote des membres gouvernementaux pouvant être exercés :

Etats membres 23 (et 6 agences de 5 Etats membres) : 69 voix

Agences membres 25 (de 17 Etats non membres) : 17 voix

Total : 86 votes

3. Droits de vote des organisations non gouvernementales pouvant être exercés (les votes des membres de certains pays sont indiqués par un nombre fractionnaire) :

Organisations nationales membres

	<u>membres</u>	<u>voix fractionnaires</u>	<u>total</u>
République fédérale d'Allemagne	11	0.8	8.8
Royaume-Uni	12	0.7	8.4
Etats-Unis	22	0.4	8.8
Autres pays	39	---	39.0
Organisations internationales membres	9	---	<u>18.0</u>
		Total	83.0

4. Un vote fractionnaire a été attribué aux organisations nationales, aux termes des Statuts (Article IV, paragraphe 8) qui précisent que les organisations nationales membres présentes, pour un pays donné, ne doivent pas disposer de plus de 10% des suffrages pouvant être déposés par la catégorie des membres non gouvernementaux à l'Assemblée générale.

5. En agissant de la sorte, on a considéré que les nombres fractionnaires avaient été choisis dans l'esprit du paragraphe des Statuts mentionné ci-dessus, puisqu'en attribuant les nombres fractionnaires 0,6 et 0,3 aux votes respectifs du Royaume-Uni et des Etats-Unis, on réduit le total de leurs votes à 7 dans chaque cas, ce qui apparaît comme insuffisant, Le Conseil exécutif approuve l'interprétation des Statuts exprimée ici; les délégués des trois pays concernés ont accepté cette règle pour autant qu'elle ne constitue pas un précédent pour d'autres situations.

PREMIER RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS

Préparé par J.D, Ovington, Président du Comité

1. Le comité avait décidé que les membres de l'UICN et les divers organes de l'Union seraient invités à proposer des projets de résolutions sur la conservation, ou des thèmes à partir desquels de telles résolutions pourraient être élaborées, les projets devant être examinés par le comité des résolutions de la 12e Assemblée générale.
2. Le comité des résolutions a examiné les projets de résolutions reçus et ceux qui lui ont été soumis par les participants à l'Assemblée générale.
3. Le comité a retourné plusieurs résolutions à leurs auteurs afin qu'ils les clarifient. Conformément aux anciennes directives, le comité n'a pas accepté les projets de résolutions qui touchent directement à l'UICN; il demande que ces questions soient portées à l'attention du comité du programme et du budget, car c'est lui qui est chargé de toutes questions relatives au travail de l'Union pour les trois années à venir.
4. Les projets de résolutions autres que ceux mentionnés ci-dessus au paragraphe 3, et incorporant les modifications apportées par le comité des résolutions, ont circulé parmi les délégués, qui ont été invités à soumettre toutes propositions d'amendements - qu'elles émanent d'eux-mêmes, des auteurs des résolutions, ou des commissions - au comité des résolutions d'ici le 15 septembre 1975.
5. Le comité a invité tous les délégués à discuter des amendements au cours d'une séance ouverte à tous le 16 septembre 1975.
6. Les projets de résolutions sur la conservation amendés par le comité lors de sa séance ouverte sont présentés ici. Onze d'entre eux ont été approuvés à l'unanimité par le comité; un membre s'est abstenu sur la dernière résolution. Le comité recommande que l'Assemblée générale les adopte sans modification majeure. Le comité a déjà proposé que toute modification importante soit transmise à nouveau au comité des résolutions.
7. Le comité recommande que lors des futures réunions le pays hôte fournisse une boîte spécialement destinée aux résolutions, qui sera placée bien en évidence.

RAPPORT SUR LE RESULTAT DES ELECTIONS DES RESPONSABLES DE L'UICN

Rapport préparé par Frank G. Nicholls

1. Le vote s'est effectué en utilisant les bulletins de vote figurant à l'annexe 1 et conformément à la procédure indiquée dans la résolution No 414.
2. Les résultats du vote sont indiqués ci-dessous :

Président : D.J. Kuenen (Pays-Bas) élu.

Vice-président : Lee M. Talbot (E.-U.), élu pour un nouveau mandat de trois ans au poste de vice-Président.

Autres Vice-Présidents :

A.G. Bannikov (URSS) élu.
D.P.S. Wasawo (Kenya) élu.
Eskandar Firouz (Iran) élu.
D.F. McMichael (Australie) élu.

Autres membres votants du Conseil exécutif :

Suisse : Pierre Goeldiin élu.

Afrique : Muema Ngoy Toka (Zaïre) élu.
E.O.A. Asibey (Ghana) élu.
K. Attobra (Côte d'Ivoire) élu.

Asie : Yoichi Fukushima (Japon) élu.
Ashok Khosla (Inde) élu.
Lee Peng Choong (Malaisie) pas élu,
A.D. Moddie (Inde) pas élu.

Europe : P. Aguesse (France) élu.
Andrezej Nowakowski (Pologne) pas élu.
R.E. Boote (R.-U.) élu.

Amérique Latine: Wilfredo H. Barrett (Argentine) pas élu.
José Candido de Melo Carvalho (Brésil) pas élu.

Amérique du Nord : Martin H. Edwards (Canada) élu.
Andrés Rozental (Mexique) élu.
William G. Conway (E.-U.) élu.
Homer G. Angelo (E.-U.) pas élu.

Présidents et Vice-Présidents des commissions

Commission des parcs nationaux et des aires protégées

Vice-Présidents : M.J. Dourojeanni (Pérou) élu.
P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande) élu.

Commission du service de sauvegarde

Président : Sir Peter Scott (R.-U.) élu.
Vice-Présidents : John Perry (E.-U.) élu.
M.K. Ranjintsinh (Inde) élu.

Commission de l'écologie

Président : J.D. Ovington (Australie) élu.
Vice-Président : Arturo Gomez-Pompa (Mexique) élu.

Commission de la planification de l'environnement

Président : D. Ogrin (Yougoslavie) élu.
Vice-Présidents : R.J. Benthem (Pays-Bas) élu.
V.C. Robertson (R.-U.) élu.

Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement

Président ; Lynton K. Caldwell (E.-U.) élu.
Vice-Présidents : B.N. Bogdanov (URSS) élu.
W.E. Burhenne (RFA) élu,

Commission de l'éducation

Président : L.K. Chapochnikov (URSS) élu.
Vice-Présidents : Lars-Erik Esping (Suède) élu.
M. Makagiansar (Indonésie) élu.

Vérificateur des comptes

Bureau Fiduciaire Fernand et Philippe Guex (Lausanne, Suisse),
nommé à nouveau.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

12^e Assemblée générale, Zaïre, 1975

ELECTION DU CONSEIL EXECUTIF ET DES RESPONSABLES DE L'UICN

BULLETIN DE VOTE

(A utiliser par les membres gouvernementaux*)

Veillez remplir toutes les sections du bulletin de vote.

1. Président de l'Union

Proposition que : D.J. Kuenen (Pays-Bas) soit élu Président de l'Union

Oui Non Abstention

2. Vice-Présidents

A. Proposition que : Lee M. Talbot (E.-U.) dont le mandat de six ans touche à son terme, soit réélu pour une nouvelle période de trois ans comme Vice-Président de l'Union,

Oui Non Abstention

B. Proposition que : les personnes suivantes soient élues Vice-Présidents de l'Union ;

A.G. Bannikov (URSS)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
D.P.S. Wasawo (Kenya)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Eskandar Firouz (Iran)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
D.F. McMichael (Australie)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>

3. Autres membres votants du Conseil exécutif

(Les noms suivent l'ordre de préférence du Conseil exécutif)

A. Suisse

Proposition que Pierre Goeldlin (Suisse) soit élu membre votant du Conseil exécutif.

Oui Non Abstention

*Les bulletins blancs sont utilisés par les membres gouvernementaux; les bulletins jaunes sont utilisés par les membres non gouvernementaux.

B. Afrique - 2 membres à élire

Veillez indiquer votre préférence en apposant les chiffres 1, 2, et 3 dans les cases voisines des candidats choisis.

Muema Ngoy Toka (Zaïre)

E.O.A. Asibey (Ghana)

K. Attobra (Côte d'Ivoire)

C. Asie - 2 membres à élire

Veillez indiquer votre préférence en apposant les chiffres 1, 2, 3 et 4 dans les cases voisines des candidats choisis.

Yoichi Fukushima (Japon)

Ashok Khosla (Inde)

Lee Peng Choong (Malaisie)

A.D. Moddie (Inde)

D. Europe - 2 membres à élire

Veillez indiquer votre préférence en apposant les chiffres 1, 2, et 3 dans les cases voisines des candidats choisis.

P. Aguesse (France)

Andrezej Nowakowski (Pologne)

R.E. Boote (R.-U.)

E. Amérique Latine - 2 membres à élire

Wilfredo H. Barrett
(Argentine) Oui Non Abstention

José Candido de Melo
Carvalho (Brésil) Oui Non Abstention

F. Amérique du Nord - 3 membres à élire (1 de chaque pays)

Martin H. Edwards
(Canada) Oui Non Abstention

André Rozental
(Mexique) Oui Non Abstention

Veillez indiquer votre préférence en apposant les chiffres 1, 2 dans les cases voisines des candidats choisis.

William G. Conway (E.-U.)

Homer G. Angelo (E.-U.)

4. Présidents et Vice-Présidents des commissions

Proposition que les personnes suivantes soient élues Présidents ou Vice-Présidents des commissions :

A. Commission des parcs nationaux et des zones protégées

Vice-Présidents :

M.J. Dourojeanni (Pérou)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>

B. Commission du service de sauvegarde

Président : Sir Peter Scott (R.-U.)

Oui Non Abstention

Vice-Présidents :

John Perry (E.-U.)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
M.K. Ranjitsinh (Inde)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>

C. Commission de l'écologie

Président ; J.D. Ovington (Australie)

Oui Non Abstention

Vice-Président :

Arturo Gomez-Pompa (Mexique)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
---------------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------	------------	--------------------------

D. Commission de la planification de l'environnement

Président : D. Ogrin (Yougoslavie)

Oui Non Abstention

Vice-Présidents :

R.J. Benthem (Pays-Bas)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
V.C. Robertson (R.-U.)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>

E. Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'en-
l'environnement

Président : Lynton K. Caldwell (E.-U.)

Oui Non Abstention

Vice-Présidents :

B.N. Bogdanov (URSS)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>
W.E. Burhenne (RFA)	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>

F. Commission de l'éducation

Président : L.K. Chapochnikov (URSS)

Oui Non Abstention

Vice-Présidents :

Lars-Erik Esping (Suède) Oui Non Abstention

M. Makagiarsar (Indonésie) Oui Non Abstention

5. Nomination du vérificateur des comptes

Proposition que : Bureau Fiduciaire Fernand et Philippe Guex
(Lausanne, Suisse) soit réélu vérificateur des comptes

Oui Non Abstention

SECOND RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS

Rapport préparé par J.D. Ovington, Président du comité

1. Le Comité des résolutions a tenu une séance ouverte à tous les participants pour discuter des projets de résolutions sur la conservation qui restaient en suspens.
2. Le comité a proposé que le projet de résolution sur la conservation du bassin de l'Akagera soit retiré. Le Président du comité a résolu d'attirer vivement l'attention du Conseil exécutif sur le problème qui est à l'origine du projet, et sur les principes généraux s'y rattachant, en demandant que les mesures appropriées soient prises.
3. Le comité propose en outre que le projet de résolution relatif aux zoos et aux jardins botaniques soit divisé en deux parties, la première se limitant à l'essence du projet original et la seconde orientée pour soutenir la convention sur les espèces menacées. Les textes amendés de ces résolutions sont soumis à l'Assemblée générale pour examen.

III. DOCUMENTS DE LA CONFERENCE

ORDRE DU JOUR REVISE DES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

45^e Session

Documents

Mardi 9 septembre 1975, 9h30 - 12h30

1. Le Président de l'UICN déclare la 12^e Assemblée générale en session
2. Le Commissaire d'Etat à l'Environnement, à la Conservation de la Nature et au Tourisme du Zaïre, présente le Président-Fondateur du Mouvement populaire de la révolution de la République du Zaïre.
3. Discours d'ouverture par le Président-Fondateur du Mouvement populaire de la révolution du Zaïre.
4. Acte d'ouverture de l'Assemblée générale par le président-Fondateur du Mouvement populaire de la révolution de la République du Zaïre.
5. Allocution du Président de l'UICN.
6. Election du Comité de vérification des pouvoirs GA.75/15
7. Voeux des organisations internationales.
8. Lecture de la liste des nouveaux Etats membres.
9. Adoption de l'ordre du jour.

46^e SessionMardi 9 septembre 1975, 14h30 - 17h30

1. Lecture du rapport sur le travail effectué par l'Union depuis la 11^e Assemblée générale. GA.75/1
2. Discussion : Les récents événements dans la conservation mondiale et l'évolution du rôle de l'UICN.
3. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs.
4. Membres
 - (a) Ratification des nouveaux membres GA.75/11
 - (b) Retrait de membres GA.75/13
 - (c) Exclusion de membres GA.75/12
5. Présentation
 - (a) des comptes pour la période 1972-1974; GA.75/2
 - (b) du projet de programme et de budget pour 1976-1978; GA.75/3
 - (c) de la proposition d'augmentation des cotisations des membres. GA.75/4
6. Nomination des Comités GA.75/15
 - (a) des comptes;
 - (b) du programme et du budget;
 - (c) des résolutions.

47^e Session

Mercredi 17 septembre 1975, 14h30 - 17h30

1. Second rapport du Comité de vérification des pouvoirs.
2. Exclusion des membres. GA.75/12
3. Rapport du Comité des comptes.
4. Remise de la Médaille John C. Phillips pour 1973-1975.
5. Discussion sur le travail de l'Union depuis la 11^e Assemblée générale.
6. Rapport du Comité du programme et du budget.
7. Rapports des commissions :
 - (a) Ecologie GA.75/5
 - (b) Education GA.75/6
 - (c) Plannification de l'environnement GA.75/7
 - (d) Des politiques, du droit et de l'administration GA.75/8
 - (e) C. internationale des parcs nationaux GA.75/9
 - (f) C. du service de sauvegarde GA.75/10

48^e Session

Jeudi 18 septembre 1975, 9h30 - 12h30

1. Rapport du Comité des résolutions. GA.75/16
2. Cotisations des membres. GA.75/4
3. Rapport du Comité du programme et du budget.

49^e Session

Jeudi 18 septembre 1975, 14h30 - 17h30

1. Rapport du Comité du programme et du budget - poursuite de la discussion.
2. Elections
 - (a) Président;
 - (b) Membres du Conseil exécutif
 - (c) Vice-Présidents
 - (d) Présidents et Vice-Présidents des commissions
 - (e) Vérificateur des comptes.
3. Nomination du Directeur général.
4. Rapport du Comité des résolutions - poursuite de la discussion.
5. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
6. Clôture de l'Assemblée générale par le Président.

ALLOCUTION DE BIENVENUE

par la Citoyenne Lessedjina Kiaba Lema,
Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme*

C'est un insigne honneur et un grand plaisir pour moi que celui d'introduire auprès de cette auguste Assemblée celui qui s'est incontestablement manifesté, depuis le 24 novembre 1965, comme l'ardent défenseur de la Nature naturelle au Zaïre, le Président-Fondateur du Mouvement populaire de la révolution (M.P.R.) et Président de la République du Zaïre, le Citoyen Mobutu Sese Seko.

La présence parmi nous du Président de la République est à la fois un témoignage et un encouragement. Un témoignage en ce sens que cette présence constitue la preuve concrète de l'engagement de notre vénéré président à servir la cause universelle de la conservation de la nature, et un encouragement afin que nous puissions continuer dans la voie tracée.

Conserver l'environnement naturel africain n'est pas une option comme une autre, mais constitue plutôt une obligation d'ordre éthique qui engage la responsabilité des plus hautes autorités, non seulement vis-à-vis des générations présentes, mais également futures, car de ce maintien dépend directement la survie de nos peuples.

Au cours de la réunion régionale de l'UNESCO sur le Programme sur l'homme et la biosphère qui vient de s'achever, de nombreux exposés, portant sur la situation dans les pays africains, ont montré combien se répète de manière fort analogue l'enchaînement des causes et des effets qui aboutissent à la dégradation de la fragile couverture forestière, seule véritable garantie du maintien des équilibres écologiques.

Il a été également répété à plusieurs reprises qu'aucune véritable solution ne peut être envisagée sans que ne se développe une prise de conscience chez ceux qui prennent les décisions, c'est-à-dire en dernière instance les hommes politiques, les preneurs de décision au plus haut niveau.

La République du Zaïre peut se réjouir pour sa part de ce que les problèmes de conservation du patrimoine naturel constituent non seulement une préoccupation du président-fondateur mais que la défense d'une vie authentique dans son ensemble constitue chez lui une véritable vocation.

Grâce à cet encouragement de notre Président-fondateur, je suis sûre que nous pourrons mettre à la disposition de notre peuple suffisamment d'informations pour lui permettre une prise de conscience plus profonde de l'action de l'homme sur la nature, et par ce biais faciliter la compréhension des décisions à prendre en vue de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement zaïrois.

*Discours prononcé en français.

Les difficultés ne manquent certes pas, comme par exemple les profondes blessures infligées à la nature à proximité de certaines de nos plus grandes agglomérations, là où précisément nos populations urbanisées devraient être en mesure de trouver, près de leurs lieux de résidence et de travail, des endroits de détente indispensables au réhaussement de la qualité de leur environnement et par là de la qualité de leur existence.

Mais grâce à l'intérêt personnel que notre guide porte à ce problème et grâce à la démarche dont je viens de parler, je ne doute pas que nous puissions aboutir à des résultats satisfaisants.

Citoyen Président-Fondateur, votre présence à l'ouverture de la douzième Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), est un témoignage vibrant de la plus haute importance que vous attachez à la conservation de la nature dans notre pays; aussi, c'est avec un respectueux plaisir que j'ai l'honneur de vous inviter à prendre la parole.

DISCOURS D'OUVERTURE

par le lieutenant-général Mobutu Sese Seko, Président-fondateur du Mouvement populaire de la révolution, résident de la République du Zaïre*

La République du Zaïre est heureuse d'abriter les assises de la douzième Assemblée générale, et la treizième réunion technique, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Au nom du peuple zaïrois, regroupé au sein du Mouvement populaire de la révolution, je souhaite à tous les distingués délégués, la bienvenue dans cette terre hospitalière du Zaïre.

L'Union que vous formez, est une Union sacrée, car sa mission est noble : celle de protéger le plus grand bien et la plus grande richesse de l'homme : la "NATURE".

Le thème que vous avez choisi : "La Conservation de la nature et les responsables de prise des décisions", montre combien vous êtes conscients du problème, et que vous cherchez des solutions valables. Car, en effet, la Conservation de la Nature, est avant tout, un problème politique.

Ce ne sont pas les savants, les techniciens, les organismes bénévoles, ou toute personne de bonne volonté, qui résoudront ce problème fondamental, mais les responsables politiques, qui ont tous les pouvoirs pour prendre des décisions radicales.

Il est donc nécessaire et urgent, de poser ce problème au niveau le plus élevé. J'entends les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Et, s'il y a un sommet des dirigeants du monde qui se justifie, c'est bien celui, traitant de la protection de la Nature.

Autrefois, l'homme avait peur de la Nature. C'est ainsi qu'il défiait le soleil, la foudre, le fleuve, les arbres géants, les animaux puissants. Mais, au fur et à mesure que la science a fait des pas de géant, en comprenant mieux les phénomènes et en maîtrisant les éléments physiques, l'homme a voulu prendre sa revanche; il veut maintenant, vaincre, dominer et dompter la Nature.

C'est ainsi que celui qui devait faire régner l'harmonie dans la Nature, en est devenu le fléau.

Il ne devrait pas y avoir de conflits ou d'affrontements entre l'homme et la Nature, mais plutôt, une communion totale.

*Discours prononcé en français.

Aujourd'hui, des termes nouveaux commencent à devenir familiers : l'environnement, la conservation de la nature, l'écologie, l'écosystème.

Mais, si beaucoup de gens ont ces mots sur la bouche, combien en comprennent-ils le sens et combien, surtout, sont-ils conscients de leur importance ?

Dans le même temps, une littérature abondante foisonne partout. Certains auteurs prédisent la fin du monde, toute proche, et disent qu'il est trop tard d'agir; tandis que d'autres prétendent, que tout finira par s'arranger; car, le monde retrouvera, automatiquement, un nouvel équilibre.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés, sont les plus importants et les plus cruciaux, qui se soient posés à l'Humanité. Car, il ne s'agit plus seulement du bien-être de l'homme mais de sa survie. Il faut donc, qu'à travers les colloques et les conférences, on parvienne à convaincre les dirigeants, pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

Mais que constatons-nous souvent : un dialogue de sourds.

Les pays industrialisés reprochent à ceux qui ne le sont pas encore, de ne pas maîtriser la démographie, et affirment que le danger se trouve là, notamment dans la pénurie alimentaire.

Mais, en même temps, ils oublient que leur population qui, pourtant, ne représente que le tiers de l'Humanité, consomme quatre-vingt pour cent des ressources de notre planète. Leurs avions et leurs voitures, consomment deux fois plus d'oxygène, que toute la population mondiale. Et les mers aujourd'hui polluées, le sont par eux.

Notre préoccupation n'est pas d'établir seulement les responsabilités, mais de trouver ensemble les bonnes solutions.

La situation avec laquelle nous sommes confrontés, est de deux ordres : il s'agit, d'abord, de protéger la Nature, qui est encore intacte, et de purifier ensuite, celle qui a été souillée. En d'autres mots, il s'agit de garder et de maintenir, les équilibres existants, et de rétablir ceux qui ont été perturbés.

Nous qui avons été colonisés, on nous avait inculqué que la civilisation de nos anciens maîtres, était la meilleure. Et, malheureusement, beaucoup de pays en voie d'industrialisation la prennent comme modèle. Alors que dans les pays industrialisés, l'homme s'est comporté, non comme un allié de la Nature, mais comme son adversaire. Il a, de ce fait, confondu le développement avec la prolifération, et se pose aujourd'hui, en conquérant ou en colonisateur de sa propre Patrie.

Même une science noble comme l'économie, a été détournée de son objet premier, qui est d'économiser. Les économistes ne parlent que de surproduction, consommation; ce qui est, en fait, le gaspillage, et non l'économie, dans le sens économique du terme.

La société industrielle débouche, sans doute, sur le profit matériel, mais débouche également, sur une faillite de l'Humanité. Car, elle appauvrit sa richesse irremplaçable : la Nature.

Aujourd'hui, vous entendez sur toutes les bouches, le mot "Crise" : crise de croissance, crise alimentaire, crise de l'énergie, crise monétaire, crise des matières premières, crise des institutions, et j'en passe. Mais, la réalité est qu'il y a une crise de civilisation.

C'est pourquoi, au Zaïre, nous rejetons les idéologies d'emprunt, qu'elles soient de gauche ou de droite. Car toutes ont pour fondement le matérialisme pur.

A la place, nous avons choisi une philosophie d'action humaine : l'Authenticité.

Etre authentique, c'est être soi-même, c'est-à-dire naturel, ou mieux, être près de la Nature. On ne peut rester soi-même qu'au contact de la Nature.

L'homme des montagnes, des plaines, des forêts, de la côte, est influencé par le milieu dans lequel il vit. L'Esquimau du Groenland diffère du Bantou de la forêt équatoriale.

Pour nous, il n'existe pas de culture sans la Nature; et quelqu'un qui dénature la Nature, s'acculture.

C'est la Nature qui donne l'inspiration aux poètes, aux peintres, aux écrivains. Si elle n'est plus naturelle, l'inspiration disparaît - le musicien l'exalte par la chanson; le peintre l'a comme modèle, qui pose pour lui, gratuitement; l'écrivain au contact de la Nature, reçoit le choc qui l'émeut et l'inspire.

L'Authenticité, c'est la philosophie qui lie l'homme à la Nature, qui le réconcilie avec son passé, qui fait respecter ses origines, et qui perpétue la gloire de ses ancêtres.

D'ici peu, la richesse ne sera pas comptabilisée dans quelques usines qui crachent des fumées noirâtres, mais dans un environnement sans tâche.

Entendons-nous bien, nous ne sommes pas contre l'industrie, mais contre la façon d'industrialiser. On peut faire des industries utiles, propres, et à bon marché. C'est ce que nous sommes en train de faire au Zaïre.

Dans les économies à profit, on préfère empoisonner l'homme, et construire un hôpital à côté, pour le soigner; on préfère construire une usine polluante, et à côté, une autre dépolluante.

Au Zaïre, nous parlons peu et agissons beaucoup. Dans le domaine de la Conservation de la Nature, nous avons posé des actes concrets : nous avons

créé des instituts adéquats, chargés de défendre la Nature contre tous les déprédateurs; nous avons instauré dans notre Université nationale, un diplôme de spécialisation en environnement et conservation des ressources naturelles.

En dix ans de temps, nous avons créé plus de parcs et de réserves naturelles que nos colonisateurs n'en avaient créés en quatre-vingts ans d'occupation. Et, notre objectif est d'arriver à une protection intégrale, de quinze pour cent du territoire national; ce qui est considérable, en tenant compte des dimensions du Zaïre; car, cela représente plus de superficie que les deux Allemagnes réunies.

Une des retombées immédiates d'une bonne conservation de la Nature, c'est la promotion du tourisme. En effet, les ressortissants des pays industrialisés quittent aujourd'hui en masse leurs pays, pour visiter nos parcs qui sont de véritables musées de la Nature.

Au Zaïre, nous appliquons, cependant, une politique prudente en matière de tourisme. Ceux qui ont dévasté leur Environnement naturel chez eux, sont capables de faire la même chose chez nous. Et, les quelques devises que nous pouvons en retirer, à court terme, peuvent nous coûter plus cher, à long terme.

C'est pourquoi, le visiteur de nos parcs est astreint à une réglementation stricte, celle de ne pas sortir des pistes imposées, et d'être toujours accompagné par un guide zaïrois.

C'est aussi pourquoi, nous avons rassemblé dans un seul département, la Conservation de la Nature, l'Environnement et le Tourisme, pour que le développement du tourisme se fasse dans un strict respect de la protection de la Nature.

Le Zaïre est conscient également de sa responsabilité, dans le cadre de l'environnement mondial, à cause de sa masse forestière en milieu tropical.

Ce n'est pas par hasard, en effet, que les plus puissants fleuves du monde, en débit, soient l'Amazone au Brésil, et le Zaïre au Zaïre. C'est la forêt de l'Amazonie, et celle de la cuvette centrale zaïroise, qui sont productrices, et régulatrices, de cette quantité impressionnante d'eau, et qui sont parmi les dernières réserves mondiales de la fabrication d'oxygène.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, notre objectif est de créer des centres urbains, à dimension humaine. L'accent sera mis sur l'aménagement rural, de façon à inverser le mouvement, c'est-à-dire, au lieu d'avoir un exode vers le centre urbain, l'avoir dans l'autre sens.

Chaque fois que nous devons aménager une surface en béton, nous aménageons en même temps deux fois plus de surface en verdure.

La création des villes ne doit donc pas nous effrayer, si elle nous permet d'embellir et d'augmenter le patrimoine végétal.

Au Zaïre, nous sommes en train d'établir trois systèmes du milieu environnant : 1) la Nature naturelle, celle que nous laissons intacte; 2) la Nature adaptée, avec l'aménagement rural qui s'intègre dans le milieu naturel; 3) la Nature retravaillée et embellie dans les centres urbains.

En d'autres mots, nous voulons planter deux, trois, quatre fois plus d'arbres que de pierres.

Un auteur cite la réflexion d'un enfant, qui arrive dans un cimetière, et qui dit à ses parents, je cite : "Je ne comprends pas pourquoi quand on plante des hommes, il ne pousse que des pierres !". Eh bien au Zaïre, nous voulons même que, quand on plante des hommes, il pousse des arbres, c'est-à-dire que les cimetières soient aussi aménagés en jardin. L'aménagement urbain ne peut plus être une affaire des seuls urbanistes, mais également des paysagistes.

L'homme n'est pas heureux s'il est enfermé dans du béton. Mais il a la joie de vivre, quand il est au soleil, dans la neige, dans le bois, sur l'eau, c'est-à-dire en contact intime avec la Nature.

Toujours dans le cadre de notre Authenticité, nous sommes respectueux de la Nature, parce que c'est le legs de nos ancêtres. C'est ce qui justifie que nous voulons la garder jalousement.

Grâce à la Zaïrianisation, nous sommes devenus propriétaires de notre terre. Car, pour nous, la terre de chaque peuple est un bien sacré.

La terre, pour nous, n'appartient pas à des individus, mais à la Nation. C'est pourquoi, chez nous, le sol et le sous-sol sont du domaine public de l'Etat, c'est-à-dire qu'ils sont sa propriété exclusive, imprescriptible et inaliénable.

Nous sommes conscients, en ce qui nous concerne, que nous ne pouvons pas faire de nos forêts, n'importe quoi que nous voulons. Car, elles ont une influence qui dépasse les limites du territoire national.

Les mers, les océans, la haute atmosphère, sont des biens de la communauté humaine, qu'on ne peut pas considérer comme n'appartenant à personne, et dans lesquels chacun peut faire ce que bon lui semble.

Vous devez également vous pencher sur ce problème. On ne peut plus user et, surtout abuser librement, de l'espace international.

Les gens de bonne volonté, les amoureux de la Nature, vous regardent et attendent de cette Assemblée des résultats positifs. Vous ne pouvez pas décevoir leurs espoirs.

C'est pourquoi, si j'avais un conseil à vous donner, je vous suggérerais la création d'une véritable "Charte de la Nature" qui doit, une fois pour toutes, secouer ceux qui ne comprennent pas encore que plus on attend, plus les solutions seront difficiles, longues et coûteuses.

Le Zaïre, en ce qui le concerne, est prêt à vous aider à réussir dans votre noble mission. S'il nous était demandé d'être pèlerin de la protection de l'environnement, nous le ferions volontiers.

Sachez en tout cas, que vous vous trouvez dans un pays, qui a l'ambition de maintenir chez lui, la propreté, la quiétude, et la verdure.

C'est pourquoi, la priorité des priorités au Zaïre, est l'agriculture, non seulement parce qu'elle nous permet de nourrir notre peuple, mais aussi parce que les ressources agricoles sont éternellement renouvelables.

C'est aussi pourquoi, notre drapeau est de couleur verte, ce qui rappelle que notre richesse n'est pas comme d'aucuns le croient, le métal rouge, c'est-à-dire le cuivre, mais bien le tapis de verdure qui couvre la superficie de notre pays.

La jungle du libéralisme sauvage est révolue. Tous les Citoyens de ce monde ont le devoir de défendre leur patrimoine; l'espace dans lequel ils vivent, contre les sauvages des temps modernes, les assassins de la Nature, qui n'hésitent pas à massacrer celle-ci, en vue de gonfler leur portefeuille.

Notre terre est précieuse, parce qu'elle n'est pas infinie, mais limitée. Nous devons l'aimer, la soigner et la protéger, pour notre bien propre, celui de nos enfants, et de nos petits-enfants.

DISCOURS D'OUVERTURE

par le Professeur D.J. Kuenen, Président de l'UICN

Dans un monde où tant d'êtres humains subissent chaque jour l'assaut de la famine, de la misère et de la violence, beaucoup d'entre nous sont enclin à chercher en premier lieu les solutions à court terme à cette détresse. Une population mondiale qui s'accroît démesurément n'a pas seulement besoin de nourriture et de matières premières, mais aussi de connaissances techniques et de valeurs culturelles, de repos et de joie de vivre. Le nombre de ceux qui reçoivent ce qui leur est dû est restreint; les biens disponibles sont mal répartis; même avec une répartition égale, on constaterait qu'il n'y a pas assez de certaines ressources pour satisfaire les besoins de première nécessité.

Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. Je ne veux pas dire que nous ayons vécu autrefois dans le meilleur des mondes possibles. Au contraire, des progrès ont été enregistrés : de nombreux défauts, dus à une mauvaise gestion, ont été éliminés et l'oppression d'un groupe par un autre a tendance à disparaître. Mais le rythme avec lequel nous sommes confrontés aux nouveaux problèmes et l'internationalisation des événements actuels nous empêchent de faire face convenablement à cette évolution.

En même temps, les techniques de communication se sont améliorées de sorte que nous sommes beaucoup mieux au courant de ce qui se passe en dehors de notre horizon. Le temps où l'on pouvait s'occuper seulement de ses propres problèmes sans se préoccuper de ceux d'autrui, est tout à fait résolu. Le fait de savoir ce qui se passe dans le monde, alourdit notre responsabilité pour ce monde.

La vitesse à laquelle se produisent les événements réduit la marge de temps à notre disposition pour résoudre nos problèmes; en outre, la complexité du monde s'accroît de plus en plus ce qui ne facilite pas nos efforts pour trouver une solution aux problèmes.

Des solutions à court terme pour des régions isolées ne sont plus efficaces. Il faut développer une optique à long terme, à une échelle mondiale : c'est seulement dans ce cadre que l'on peut s'attaquer aux problèmes locaux.

Les publications de Forrester et Meadows, de Mesarovic et Pestel et de beaucoup d'autres ont démontré la complexité du système. Ils ont démontré aussi que, si nous continuons ainsi, une catastrophe mondiale est inéluctable. L'étude et l'analyse de ces avertissements nous conduisent à adapter notre train de vie; sans cela, la catastrophe ne pourra être évitée.

Les publications que je viens de nommer forment une première tentative pour quantifier un problème dont la gravité ne peut plus échapper à personne. Puisque tous les problèmes, y compris les moindres, sont étroitement liés entre eux, il est clair que seule une tentative d'envergure peut nous permettre d'affronter les difficultés. La poussée démographique, la pol-

lution, la dégradation de l'environnement, l'expansion de l'agriculture et de l'industrie, le commerce, l'exploitation minière et forestière, quel que soit l'exemple choisi, il n'y a pas de solutions isolées. Tout changement dans le cours d'un seul facteur se répercute sur tous les autres.

Il est regrettable que les réactions à ces publications déconcertantes ne s'accordent le plus souvent pas sur la gravité de l'affaire. Peu nombreux sont ceux qui en ont pris bonne note, et une prise de conscience trop superficielle des conclusions de ces spécialistes a entraîné de fausses réactions. C'est de façon bornée que d'autres en ont critiqué les détails mais cette critique ne s'attaquait pas à l'essentiel des conclusions générales. Je ne mentionnerai pas ceux qui en vivent à "bagatelliser" l'affaire : cela constitue une profonde méconnaissance de la gravité de la situation.

Peut-être paraîtra-t-il étrange de m'entendre dire que ceux qui connaissent bien la nature - soit en biologistes professionnels, soit en amateurs - n'ont aucune peine à comprendre de quoi il s'agit, ils peuvent juger la méthode intégrale à sa juste valeur.

Il apparaît que le biologiste qui naguère jouait un rôle fort modeste sur la scène du monde, peut fournir une contribution de valeur à cette méthode intégrale. La connaissance biologique du fonctionnement des systèmes naturels, des biocénoses de la flore et de la faune en relation avec le sol, démontre des processus comparables à ceux qui s'appliquent à l'homme.

Le biologiste perçoit les éléments d'une biosphère comme une grande diversité d'organismes, de courants d'énergie, de cycles d'éléments chimiques qui montrent une différenciation, une concurrence, une exploitation de possibilités de vie dans un système complexe, en évolution depuis des centaines de millions d'années. Le système est tel que le biologiste ne se fait pas d'illusion sur sa capacité d'en comprendre la complexité. Cependant, il y a d'innombrables processus de détail qu'il pourrait examiner et qui l'informeront sur le fonctionnement de l'ensemble.

L'homme est un phénomène relativement récent; son histoire ne dépasse pas un ou deux millions d'années et sa structure sociale s'est développée depuis quelques milliers d'années au sein de la communauté humaine. Cette structure s'est éloignée de plus en plus de sa relation avec la nature qui l'entourne.

Il va sans dire que quelques-uns ont été suffisamment perspicaces pour nous mettre en garde. Cependant, ce n'est que depuis peu de temps que l'on prête attention dans une certaine mesure à la nécessité d'adapter la structure de la société humaine aux exigences d'un fonctionnement permanent de la biosphère.

Une étude superficielle de cette biosphère nous apprend que chaque espèce d'animaux contribue aux changements, du fait que l'animal en question y trouve sa nourriture, y dépose ses excréments, s'y déplace, y fait son gîte et y meurt. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'homme aussi influence son milieu, mais la manière dont il le fait, est source de préoccupations; d'autant plus qu'il continue d'exercer une influence irréversible et désas-

treuse dont les conséquences sont flagrantes de tout le monde. Lorsqu'un certain nombre de civilisations - aujourd'hui disparues - se trouvaient dans une phase d'écoulement, la dégradation de l'environnement a joué un rôle que les historiens, jusque dans un passé fort récent, ont méconnu.

Celui qui étudie la nature vivante croit disposer de la connaissance nécessaire pour résoudre quelques aspects des problèmes de notre monde. Cependant, il y a une grande difficulté : il se trouve souvent dans l'incapacité de pouvoir expliquer aux autres l'importance des dangers tels que lui les voit. Il est extrêmement difficile de formuler les idées, fondées sur une étude de la nature dans toute sa complexité, de sorte qu'elles puissent être traduites en termes accessibles aux responsables de prises de décisions. Ces idées devraient se concrétiser en directives de façon que cette connaissance soit mise au service de la société humaine. Il s'agit d'un processus de communication complexe entre structures de pensées et opinions différentes, sur lequel on n'a pas encore acquis assez d'expérience.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que la réunion technique de l'UICN doit présenter maintenant le sujet "La conservation pour les responsables des prises de décisions". Nous essayons de formuler ici les principes biologiques de nos activités afin que les dirigeants comprennent de quoi il retourne. Nous avons la tâche de leur présenter notre savoir comme un soutien dans leurs procédures de décisions. Nous n'ignorons pas qu'une assemblée telle que la nôtre ne constitue qu'un élément dans un processus multiforme et de longue durée. La situation et la mentalité de certains groupements ne peuvent être transformées que petit à petit. Depuis longtemps déjà, on a fait des discours, organisé des congrès et des cours, publié des articles et des livres afin de poursuivre le même but. Quand il s'agit de transformer une idée en un acte, on ne peut progresser que lorsque ceux qui apportent les idées ont appris à utiliser la formulation précise au profit de ceux pour qui la matière est nouvelle, mais qui sont responsables pour les actions.

Les personnes qui s'occupent de l'exécution des décisions doivent - quant à elles - prendre la peine de s'interroger sur les idées qui leur sont présentées et sur leurs motifs. C'est un effort permanent qui prend beaucoup de temps et cette Assemblée en constitue un élément.

Dans la préparation à cette Assemblée, nous sommes partis d'un certain nombre de sujets qui forment la pierre angulaire de la problématique, tant sur le plan biologique que sur le plan administratif. Nous nous sommes efforcés de faire un choix d'envergure mondiale; aussi les participants viennent-ils de toutes les parties du monde.

Il va sans dire que cette Assemblée revêt une grande signification par la présence de tant d'experts qui prendront part à nos travaux. Ce n'est que par la suite que l'influence de cette Assemblée sur la politique future à l'égard de la conservation de la nature se manifesterà.

Nous sommes heureux que cette Assemblée puisse se réunir sur la terre africaine où l'on trouve un champ d'activités propice à la solution des problèmes

que je viens d'évoquer, et d'autant plus heureux que cette conférence ait lieu dans la République du Zaïre où le Président a fait si clairement de la conservation de la nature l'un des piliers de sa politique et où sa conception d'authenticité ne se base pas seulement sur la culture du peuple mais aussi sur la nature avec laquelle cette culture est si étroitement liée.

Ayant dit clairement que nous partageons avec les responsables des prises de décisions la responsabilité envers l'avenir, et ayant transféré une partie du fardeau sur leurs épaules, nous ne devons pas oublier d'améliorer dans toute la mesure du possible, la partie de la structure voulue qui nous revient.

Cela signifie que nous devons continuellement remettre en question notre organisation et son fonctionnement afin d'obtenir les meilleurs résultats avec les ressources dont nous disposons.

Notre tâche consiste à réunir des informations, les assembler, en général par écrit, pour les présenter ensuite à d'autres personnes qui s'en serviront.

L'information se présente sous deux formes : l'écrite et l'orale. Nous trouvons la plupart de ce qui est écrit dans les livres et les revues, et nous passons une partie de notre temps à réunir systématiquement cette sorte d'informations.

De plus - et c'est assez important - il y a la communication de personne à personne, par lettre. C'est un mode de communication plus direct, mais qui nécessite un grand effort individuel. L'un des traits propres à l'UICN est le grand nombre de personnes qui, dans le monde entier, peuvent fournir des renseignements sur les problèmes qui surgissent et que l'UICN doit résoudre.

Enfin, il y a l'expression orale. Le téléphone est une aide, mais les réunions fréquentes sont indispensables, surtout quand l'interprétation des faits nécessite d'être reconsidérée à la lumière d'informations nouvelles, ou lorsque la situation ne devient claire qu'après avoir réalisé une synthèse des faits.

Une réunion bien préparée peut aboutir à des résultats qui ne pourraient pas être obtenus aussi efficacement par la correspondance.

Le fait que certaines réunions aient pu être inefficaces, et qu'on ait pu les considérer, dans une certaine mesure comme une perte de temps, à semer le doute quant à la valeur de ces réunions. On a parfois ridiculisé le déplacement pour des réunions en le qualifiant de "tourisme scientifique". C'est peut-être parfois le cas, mais ce n'est certainement pas la règle générale. J'espère qu'en dépit des excursions qui auront lieu au cours de cette réunion - que nous considérons d'ailleurs comme essentielles pour la compréhension des problèmes de la conservation, nos séances officielles ainsi que les petits groupes de discussion qui auront lieu donneront de la valeur à cette réunion et démentira l'idée que nous ne nous sommes réunis ici que pour nous amuser.

Que ce soit oralement ou par écrit, une certaine somme de savoir se trouve à un moment donné réunie en un même endroit. Il se produit alors le phénomène d'intégration. C'est un processus long et laborieux, mais qui est absolument nécessaire.

Dans ce contexte, je voudrais dire quelques mots sur le rôle du spécialiste dans le mécanisme de prise de décision.

Un spécialiste est expert dans un certain domaine, mais n'est pas forcément celui qui devrait prendre les décisions - qui ont généralement des répercussions en dehors de son domaine spécialisé.

En fait, nous savons que ce qui ne va pas en ce monde est en partie dû à ce que les spécialistes ont été autorisés à prendre les décisions. Cela entraîne en général des mesures boiteuses, comme la construction d'un barrage sans examen préalable des répercussions écologiques, ou l'offre de techniques à des communautés qui n'ont ni l'expérience ni les fonds nécessaires à leur entretien, ou encore l'introduction d'espèces animales ou végétales dans des écosystèmes qui n'ont pas les mécanismes de régulation qui permettraient de supporter cette introduction.

On retrouve la même chose dans la conservation de la nature. Il se peut qu'un scientifique expert en une espèce donnée ne connaisse pas les facteurs déterminant la continuité de l'existence de son habitat, ou risque de négliger les structures sociales locales quand elles ne retiennent pas ses suggestions de conservation. Des mesures prises pour sauvegarder une espèce peuvent paraître essentielles à leur auteur, mais replacées dans le contexte global du management des ressources, elles peuvent ne pas figurer en tête de la liste des priorités. L'Union a là un problème fondamental. Nous dépendons du savoir d'experts auxquels nous demandons leur opinion sur certaines questions. Mais nous devons toujours intégrer leur avis dans un contexte plus général, si bien qu'on ne peut pas toujours le suivre. Cela suscite bien souvent une déception pour l'expert qui, dès lors, ne croit plus aux bonnes intentions de l'Union. Pourtant, nous ne faisons pas fi de l'opinion donnée, mais nous travaillons à un niveau d'intégration supérieur, où des facteurs dépassant le domaine de l'expert peuvent avoir une influence décisive sur la décision prise.

Dans l'organisation de l'Union, le problème de réunion des informations doit être au coeur de nos préoccupations.

Pour examiner notre organisation et mettre son fonctionnement à l'épreuve, nous pouvons la comparer à d'autres - qu'elles soient commerciales, politiques ou scientifiques - ou encore en utilisant une méthode qui s'applique aux êtres humains : l'introspection.

Je suis très heureux de dire que grâce à l'aide du WWF, la firme McKinsey et Compagnie examine actuellement notre organisation. Il n'est pas surprenant qu'ils aient pu indiquer un certain nombre de points susceptibles d'être améliorés, et nous devons voir dans quelle mesure ces améliorations peuvent être menées à bien dans les limites de nos ressources.

Si nous nous tournons vers d'autres organisations internationales ayant en gros le même domaine d'activités, nous constatons qu'il est difficile de faire des comparaisons. Il y a les organisations de la famille de l'ONU : l'UNESCO, la FAO, le PNUE, et les autres. Notre composition est par essence si différente, que de ce point de vue les comparaisons sont en fait sans valeur. De même, le vaste appareil qu'elles ont à leur disposition et leur organisation pratiquement centralisée en dépit de leurs nombreux bureaux régionaux, rendent impossible toute comparaison avec une organisation comme l'UICN qui compte pour de nombreuses questions essentiellement sur l'aide volontaire d'un grand nombre de spécialistes disséminés partout dans le monde.

Les unions scientifiques internationales du CIUS ont pour première tâche de coopérer sur le plan international dans le cadre d'un groupe scientifique formé d'associations et de personnes. Leur activité se limite essentiellement au domaine scientifique, et elles se préoccupent beaucoup moins des politiques à suivre. C'est là que réside notre tâche spécifique.

Les matériaux que l'UICN réunit doivent provenir de la recherche scientifique et doivent pouvoir passer l'épreuve de la validité scientifique. Mais la promotion de la conservation de la nature, bien qu'elle se fonde sur ces faits, n'est pas en elle-même une opération scientifique. C'est là qu'intervient la politique de l'UICN et c'est de loin le domaine où interviennent les critiques adressées à l'UICN, et où les particularités de notre organisation doivent être examinées.

La fonction spécifique de l'Union indique clairement que l'examen du rôle de l'Union par l'Union elle-même est évidemment la voie la plus directe vers l'amélioration. Pourtant, cela peut ne pas s'avérer aussi fructueux qu'on aurait pu le souhaiter.

C'est un fait reconnu que les organisations ont tendance à se stabiliser. Les gens qui y travaillent disent facilement : Nous avons toujours fait ainsi, et ça a très bien marché; pourquoi faire autrement ? Ils oublient que la situation change, que les relations avec les autres organisations évoluent, et que l'organisation elle-même doit changer. La professionnalisation de la conservation de la nature et la complexité croissante des problèmes impliquent une préparation toujours plus poussée de toutes les activités entreprises ou de toutes les suggestions avancées. Au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'organisations prennent conscience de la valeur de la nature et de ses beautés, le fardeau qui pèse sur les épaules des responsables exécutifs à Morges s'alourdit, alors que plus en plus de projets s'accumulent devant eux. Il faudra attendre longtemps avant qu'une partie du travail puisse être transférée à d'autres organisations sans perdre le bénéfice de la qualité spécifique actuellement inhérente au travail de l'UICN. Celui-ci dépend de conservateurs dévoués ayant la formation nécessaire, qui s'efforcent de préserver la biosphère de nouvelles destructions irréversibles. Bon nombre d'entre eux participent d'une manière ou d'une autre aux activités de l'Union.

Quelques-uns sont réunis à Morges. Avec un petit groupe d'administrateurs qui travaillent durement, ils s'efforcent de réaliser une somme de travail dont

peu de gens ont réellement conscience, et qu'encore moins seraient prêts à se charger.

Mais face à ceux qui ne voient pas la nécessité d'évoluer, il y a ceux qui, voyant l'organisation sous un angle différent, se demandent pourquoi l'adaptation est si longue à se faire. Peut-être n'ont-ils pas conscience des fonctions détaillées de l'organisation, ou ne peuvent-ils pas juger pleinement de toutes les conséquences de leurs suggestions, ou n'ont-ils pas conscience des risques que feraient courir des changements radicaux. La réorganisation est un processus délicat. Si l'on n'use pas de la prudence nécessaire, elle risque de ressembler à une révolution. Cela peut compromettre la bonne marche du système et faire donc plus de mal qu'on pourrait le croire à première vue. Il ne faut pas seulement considérer les buts, les structures, les fonctions, mais aussi les hommes. C'est commettre une grave erreur que d'ignorer les hommes, aussi grave que de considérer les hommes comme plus importants que les buts de l'organisation.

L'Union doit satisfaire les conservateurs et les révolutionnaires. Il nous faut envisager soigneusement de parvenir à un équilibre entre ces différentes opinions pour donner le meilleur support à notre but, la conservation de la nature à l'échelle mondiale.

En dépit de ce cortège de difficultés, le Conseil exécutif a commencé par examiner les rouages de l'organisation elle-même. Nous avons au moins réussi à formuler certaines suggestions, et cette Assemblée montrera dans quelle mesure la rénovation peut être acceptée et quel type de soutien l'Assemblée apportera ou proposera.

L'UICN, en dépit du nombre croissant de ses membres et de l'aide généreuse du WWF, est encore loin d'avoir une base financière solide. Comme on ne peut espérer aucune amélioration substantielle de cette situation dans un avenir immédiat, nous devons adapter nos activités à nos ressources.

En conséquence, le Conseil exécutif propose de se concentrer sur certains domaines, et compte tenu de l'essence même de la conservation de la nature, ceux qui ont été suggérés sont les espèces et les régions. Ceci implique que les activités de la CSS et de la Commission des parcs nationaux seront le fer de lance de l'Union. Cela implique également que les commissions de la planification, des politiques, du droit et de l'administration, et de l'éducation devront adapter leurs activités à ces centres d'intérêt principaux. Cela signifie qu'elles continueront de travailler, mais en tant que soutien à l'effort principal, sans toutefois perdre leur identité de groupes spécialisés. La Commission de l'écologie devra, comme auparavant, avoir un rôle d'intégration et examiner toutes les activités de l'Union du point de vue du management avisé des ressources fondé sur des principes écologiques.

Durant cette assemblée, nous devons passer un certain temps à examiner ce que nous avons réalisé, les erreurs que nous avons commises et comment faire mieux à l'avenir. L'Assemblée est l'occasion de faire des critiques, qui, je l'espère, seront constructives. Il est facile de désigner les erreurs. La plupart des personnes participant aux activités de l'Union en sont elles-mêmes

conscientes. Mais il ne faut pas se contenter de souligner les erreurs. Il faut avancer des solutions qui soient des améliorations qui n'aient pas d'effets secondaires indésirables.

Même dans le petit monde que forme l'UICN, nous voyons déjà toutes les implications et les corrélations inattendues entre une activité et les autres. En ce sens, c'est un microcosme comme le sont bon nombre d'autres entreprises humaines.

En discutant de notre organisation, nous devons avoir à l'esprit que l'organisation est un moyen et non une fin. Ce qui nous préoccupe ici est la conservation de la nature à l'échelle mondiale. Quoi que nous fassions, gardons ce but à l'esprit afin d'entamer un débat fructueux pour le bien de notre Union qui peut jouer un rôle si important pour l'avenir du monde.

Nous sommes maintenant réunis pour commencer nos travaux. Je suis heureux de dire qu'à l'ouverture de cette Assemblée, il y a parmi nous les représentants de 54 pays, de 20 Etats membres, et de 42 organisations non gouvernementales; il y a aussi des représentants d'organisations internationales : la FAO, l'UNESCO, le CIPO, le WWF, l'OUA, et l'OMS.

La présence de plusieurs personnalités zaïroises donne un prestige accru à l'inauguration de notre Assemblée.

MESSAGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Transmis par M. H. Steinlin*

Le Directeur général de la FAO, M. Adake Boerma, m'a chargé de vous transmettre ses sincères salutations et ses meilleurs voeux pour la réussite de votre Assemblée générale. Nous nous félicitons des liens étroits qui ont rapproché nos deux organisations au cours des années passées, et nous ne doutons pas que cette fructueuse collaboration ira en se renforçant.

Il peut paraître difficile, au premier abord, de concilier les objectifs de nos deux organisations. L'UICN veut la conservation de la nature, le maintien des écosystèmes naturels sans qu'ils soient trop manipulés par l'homme, tandis que la FAO, en tant qu'institution spécialisée de la famille des Nations Unies, a pour tâche d'aider ses membres à augmenter et à améliorer leur production de vivres, de matières premières agricoles, du bois et de ses dérivés.

Cette tâche est grande et toujours plus difficile à accomplir. En dépit de vingt années d'efforts de la part des nations et des organisations internationales, la production de nourriture par habitant dans les pays en voie de développement n'a pas augmenté; elle a même sensiblement diminué. On ne peut améliorer la nutrition mondiale que lorsque l'augmentation de la production alimentaire des pays développés est supérieure à leur croissance démographique; cela se fait au prix d'une dépendance croissante des pays en voie de développement vis-à-vis des pays développés, pour leurs importations de nourriture.

Cet état de chose nécessite des efforts supplémentaires pour les années à venir. Alors que les besoins individuels augmentent du fait de l'amélioration du niveau de vie, et que la population est en constante expansion, l'approvisionnement du monde ne pourra être assuré qu'en augmentant la production par unité de surface et, dans la plupart des cas, en utilisant des superficies plus vastes pour produire de la nourriture et des matières premières végétales.

Or, ni l'augmentation de la production par unité de surface, ni l'expansion des surfaces cultivées et des pâturages, ne sont compatibles avec une notion statique de la conservation, ou avec des sentiments de nostalgie, aussi bien intentionnés soient-ils. Des deux solutions, la première implique dans la majorité des cas, l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides, la mécanisation, et la modification de l'aspect du paysage traditionnel; la seconde nécessite la transformation des forêts naturelles et autres systèmes peu influencés par l'homme, en champs, pâturages ou forêts artificielles.

*Discours prononcé en français.

Il y a là un dilemme qui n'est pas facile à résoudre. Il est fort compréhensible que dans des cas concrets les avis diffèrent quant à la solution à adopter. L'expérience prouve que des erreurs ont été commises, que des projets de développement conçus de bonne foi pour améliorer la situation, ont eu des répercussions négatives sur le plan écologique, ou étaient dès le départ voués à l'échec parce qu'on n'avait pas respecté les lois de la nature, ou parce qu'on ne connaissait pas les mécanismes écologiques.

Mais les agriculteurs, les forestiers, et les pêcheurs ont reconnu leurs erreurs, et en ont tiré les conséquences. Le concept d'utilisation avisée des ressources naturelles renouvelables qui sont à la base de toute production agricole, forestière, et de pêche, influence de plus en plus les propositions techniques et les décisions. L'axiome de rendement continu posé à la fin du XVIIIe siècle par la science forestière classique allemande, qui a régi pendant près de deux siècles la sylviculture d'Europe centrale, et qu'on a souvent accusé de ne pas être assez dynamique, s'avère de plus en plus valable dans d'autres domaines. Pris dans son acception la plus large qui n'envisage pas la production continue elle-même, mais plutôt le potentiel de production continue, ce principe peut former la plateforme commune à nos deux organisations, et garantir un développement harmonieux pour les générations futures. Dans ce sens, je me joins à notre directeur général pour adresser les meilleurs vœux de succès à votre Assemblée générale.

MESSAGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Transmis par M. Patrick de Rham*

C'est à la fois un grand honneur et un grand plaisir pour moi que de m'adresser à l'Assemblée générale de l'UICN et de transmettre de la part du Directeur général et du Secrétariat de l'UNESCO leurs meilleurs vœux pour la réussite de cette réunion.

En tant que membre du Bureau régional de l'UNESCO de Sciences et de Technologie pour l'Afrique de Nairobi, il m'est particulièrement agréable de le faire dans ce grand pays africain qu'est le Zaïre, dont la réputation en matière de conservation de la nature n'est plus à faire et qui, sous la conduite de son président, continue à inover hardiment dans ce domaine, comprenant que son patrimoine national le plus authentique peut être ainsi préservé pour le bien du Zaïre et du monde entier.

Il peut paraître superflu de s'étendre une fois de plus sur les liens si étroits qui dès les débuts ont uni l'UNESCO et l'UICN, mais, cette année, la disparition si regrettée de Sir Julian Huxley, ce grand admirateur de l'Afrique, me permet de rappeler en manière d'hommage à sa mémoire, que c'est alors qu'il était le premier Directeur de l'UNESCO et en grande partie à son initiative que le gouvernement français de l'UNESCO ont convoqué la réunion de 1948 à Fontainebleau dont devait naître l'UICN.

Après des débuts modestes, le mouvement pour la cause que l'UICN défend est devenu soudainement depuis quelques années l'affaire d'une grande partie de l'humanité aussi bien dans les pays dits développés que ceux en voie de développement. La Conférence de Stockholm sur l'environnement humain, la dernière Assemblée générale de l'UICN à Banff, la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement marquèrent la consécration des efforts entrepris jusqu'à ce jour, que l'UICN et l'UNESCO n'ont pas cessé de soutenir.

Aujourd'hui, nous abordons une nouvelle étape. En effet, s'il est remarquable qu'en dépit des difficultés économiques, des crises que rencontre une grande partie du monde et dont vient de parler le président de la République, on ne note pas le désintéressement annoncé par certains pour les problèmes de conservation, ce qui entre parenthèses montre combien s'en occuper est devenu une nécessité; il n'en demeure pas moins que notre tâche est devenue plus difficile. Nous nous devons maintenant de présenter des résultats concrets pour tout programme ou projet financés d'une manière ou d'une autre par la communauté internationale. Nous devons plus que jamais éviter le gaspillage et le double emploi, nous devons devenir plus pragmatiques et plus efficaces.

C'est je crois dans cet esprit de travail que la coopération entre l'UNESCO et l'UICN, et aussi bien sûr avec les autres organisations concernées est en train de se renforcer.

*Discours prononcé en français.

A titre d'exemple, je signalerais la toute récente réunion que l'UNESCO avec le concours du commissariat vient de tenir ici même la semaine passée dans le cadre du Programme de l'homme et de la biosphère. Les résultats de cette réunion à laquelle ont participé 17 pays et qui était chargée de définir des programmes de recherches et de formation afin d'obtenir une meilleure utilisation et conservation des ressources naturelles des pays de la zone tropicale humide d'Afrique occidentale et centrale, ont été repris par une séance de la réunion technique de l'UICN pour hâter l'exécution d'une partie au moins des projets proposés, notamment la création d'un réseau de réserves de la biosphère.

C'est en effet dans le domaine de la science et en particulier depuis quelques années dans le cadre du programme MAB que l'UNESCO et l'UICN ont traditionnellement collaboré et vont, je l'espère, intensifier encore leur action commune.

Je rappelle en passant que le MAB, soit le Programme de l'homme et de la biosphère de l'UNESCO, est un programme interdisciplinaire de recherches qui préconise une approche écologique à l'étude des interrelations entre l'homme et son environnement. Le MAB a été divisé en un certain nombre de projets ou plutôt thèmes d'études; le projet No 8 "Conservation des aires naturelles et du matériel génétique qu'elles contiennent" est l'objet d'une coopération continue avec l'UICN.

Mais en plus des activités scientifiques, il ne faudrait cependant pas oublier les autres secteurs - tel celui de l'éducation.

Vous savez que nous venons de commencer un grand programme PNUE-UNESCO de l'éducation pour l'environnement dans lequel la contribution de l'UICN, vu sa grande expérience dans la matière, sera essentielle.

Enfin dans le domaine de la culture, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, est maintenant déposée au siège de l'UNESCO et n'attend plus pour entrer en vigueur que la ratification d'un certain nombre de pays. A cause de son histoire, certains craignaient, et peut-être craignent encore un peu, que cette convention fasse la part trop belle aux oeuvres de l'homme par rapport à celles de la nature. Je crois sincèrement qu'il n'est rien et que c'est essentiellement, les monuments, les espaces, naturels et culturels qu'elle protégera, qui détermineront son caractère et que nous pouvons avec l'aide de l'UICN veiller à ce qu'un bon équilibre soit maintenu.

Ces activités prises dans les principaux domaines de l'UNESCO, soit l'éducation, la science et la culture montrent bien que nous prévoyons la poursuite d'une fructueuse collaboration avec l'UICN, et que tout particulièrement à travers le programme MAB comme je viens de le dire, nous pensons continuer plus que jamais à travailler ensemble de manière régulière sur des projets concrets.

D'une manière générale, nous espérons que l'UICN, qui comme on l'a souvent dit, est la conscience du monde en ce qui concerne la conservation de notre environnement, continuera à faire connaître son opinion sur tous les grands problèmes qui directement ou indirectement affectent la cause qu'elle a pour mission de défendre et qu'elle veillera jalousement à conserver sa complète liberté d'expression.

Sur le plan opérationnel, l'UICN se doit de continuer à concentrer ses efforts sur les problèmes de conservation des milieux naturels où son travail scientifique, ses expertises techniques, ses campagnes et interventions lui ont acquis le respect et la sympathie du monde entier. Nous continuons en effet à attendre beaucoup de sa contribution dans ce domaine puisque sur le plan international nul n'a son expérience qui provient pour une grande part de l'excellent réseau de contacts et de collaborateurs volontaires - en particulier scientifiques - qu'elle a su établir à travers le monde. Si l'UICN ne peut prétendre prendre les décisions à la place des gouvernements son rôle de moteur et de catalyseur demeure essentiel.

En souhaitant que la coopération de nos deux organisations s'intensifie encore dans cet esprit de travail en commun que j'évoquais précédemment, je me permets de réitérer tous mes meilleurs voeux pour le succès complet de cette Assemblée générale.

MESSAGE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Transmis par M. Kai Curry-Lindahl*

C'est avec grand plaisir que le Programme des Nations Unies pour l'environnement a accepté l'invitation de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources à participer aux travaux de cette Assemblée générale et Réunion technique à Kinshasa et à prendre la parole à cette session d'ouverture. Je voudrais saisir l'occasion de vous transmettre au nom du Directeur exécutif du PNUE, les meilleurs voeux pour le succès de vos travaux.

C'est en effet la première fois que le PNUE participe à une Assemblée générale de l'UICN, car le PNUE n'existait pas encore lors de la précédente Assemblée générale de l'UICN à Banff, Canada, en septembre 1972. Quelques mois plus tard, plus précisément en décembre de la même année, l'Assemblée générale des Nations Unies à New York créa le PNUE et adopta toutes les recommandations faites par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm en juillet 1972.

Le fait que le PNUE assiste pour la première fois à une Assemblée générale de l'UICN ne veut pas dire que nous soyons étrangers à ce qu'est l'UICN. Au contraire les liens entre l'UICN et le PNUE sont intimes et, je suis heureux de le dire, ces contacts ont une grande valeur pour nous. Bien avant la Conférence de Stockholm, l'UICN avait donné un grand appui intellectuel au Secrétariat responsable d'organiser cette conférence. De plus, pendant la conférence même la participation de l'UICN a contribué fortement à son succès. Après Stockholm et la création du PNUE les relations UICN/PNUE se sont développées. Très récemment, cette collaboration entre l'UICN et le PNUE s'est manifestée dans un projet qui a le caractère d'une véritable symbiose, donnant des avantages considérables aux deux organisations.

Ce projet a donné naissance à un organe de collaboration entre l'UICN, UNESCO, FAO et le PNUE que nous appelons le groupe pour la conservation des écosystèmes.

Parce que c'est la première fois que le PNUE se trouve parmi vous en participant à une Assemblée générale de l'UICN avec sa large représentation des organisations non gouvernementales je voudrais exprimer au nom du PNUE la gratitude et l'appréciation que nous avons de ce que vous avez fait pour la conservation de la nature et de ses ressources dans le monde entier. Vous êtes les pionniers. Plusieurs d'entre vous présents, ici, aujourd'hui, ont contribué depuis des décennies à la cause de la conservation de la nature. Vous avez préparé le chemin, ce qui facilite notre tâche. J'aimerais, au nom du PNUE, vous rendre hommage et vous remercier.

C'est aussi un grand plaisir de constater que cette Assemblée générale a lieu au Zaïre sur l'invitation du gouvernement, car historiquement, ce grand pays d'Afrique est à l'avant-garde de la conservation de la nature. Le Zaïre fut le premier pays d'Afrique à établir un parc national. C'était en 1925; d'au-

*Discours prononcé en français

tres parcs nationaux furent créés en 1938 et 1939, bien avant que la plupart des parcs nationaux africains aient été établis après la deuxième guerre mondiale.

De plus, les parcs nationaux zaïrois sont des véritables "personnalités". A mon avis, le parc national des Virunga au Kivu dépasse par son extraordinaire diversité écologique tous les autres parcs nationaux du monde que je connaisse dans les différents continents. Ceci n'est pas une expression de courtoisie; j'ai eu, en effet, le privilège de travailler sur le terrain au parc national des Virunga durant de longues périodes et de visiter tous les coins de ce parc national au moins 20 fois entre 1951 et 1973.

La valeur exceptionnelle du parc national des Virunga est aussi due au fait qu'il représente un écosystème qui est presque autonome ayant des biomes intacts. C'est grâce au gouvernement du Zaïre que cette région inestimable a pu être gardée territorialement intacte à travers une période très difficile de l'histoire du pays. C'est un exemple dont nous sommes très reconnaissants.

Personnellement, je suis particulièrement heureux que cette Assemblée générale de l'UICN ait lieu au Zaïre l'année de célébration du cinquantenaire du parc national des Virunga, car plusieurs fois dans mes rapports des années 1963-1968 au président de la République et au gouvernement, j'ai attiré leur attention sur le fait que le cinquantenaire du parc national des Virunga en 1975 coïnciderait avec une des assemblées générales triennales de l'UICN et qu'ils auraient avantage à inviter l'UICN de tenir son Assemblée générale au Zaïre à cette occasion spéciale.

Cette proposition a donc été acceptée, et cette combinaison des événements dans le domaine de la conservation de la nature, attirera certainement l'attention de tous ceux qui sont venus ici de tous les continents, sur les valeurs exceptionnelles que représente le parc national des Virunga.

Avec ces mots de remerciements au Zaïre et à l'UICN, je voudrais vous souhaiter beaucoup de succès dans vos délibérations au cours des semaines à venir.

MESSAGE DU CONSEIL INTERNATIONAL POUR LA PRESERVATION DES OISEAUX

Transmis par M. Kai Curry-Lindahl

Bien que délégué du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'Assemblée générale de l'UICN, je représente également le Conseil international pour la préservation des oiseaux. Le président du CIPO, le professeur S. Dillon Ripley, secrétaire de la Smithsonian Institution à Washington, m'a prié de transmettre le message du CIPO, et d'étendre les remerciements à l'UICN pour avoir été invité.

Fondé en 1922, le CIPO (Conseil international pour la préservation des oiseaux), est la plus ancienne organisation internationale de conservation. Sa structure comporte 63 sections nationales, dont le Zaïre.

Depuis que l'UICN existe, elle a entretenu des liens étroits avec le CIPO. Les oiseaux vivent dans pratiquement tous les types d'habitats, et vous n'êtes pas sans savoir que la plupart de ceux-ci sont soumis à de profondes altérations dues à l'homme. Le meilleur moyen de préserver une espèce de l'extinction est de protéger son habitat. C'est là la base principale de l'étroite coopération qui existe entre l'UICN et le CIPO. Le CIPO suit avec satisfaction l'évolution et les réalisations de l'UICN depuis plus de 27 ans. Il ne fait aucun doute que c'est en grande partie grâce aux efforts de toutes ces années de l'UICN que la conservation des ressources renouvelables a évolué de la protection d'espèces isolées à la conservation des écosystèmes, et que cette dimension a finalement été reconnue.

Nous sommes certains que l'Assemblée générale et la Réunion technique seront de nouveaux succès pour l'UICN, et nous vous souhaitons le plein succès pour vos travaux.

MESSAGE DU FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Transmis par M. Luc Hoffmann

C'est pour moi un grand plaisir que de m'adresser à cette Assemblée générale de l'UICN au nom du Fonds mondial pour la nature. L'UICN est le bras scientifique et technique du mouvement mondial pour la conservation de la nature, tandis que le Fonds mondial pour la nature s'attache à réunir des fonds et lancer des campagnes. Cependant, nos deux organisations sont si étroitement liées qu'il est presque impossible de penser à l'une sans penser à l'autre. Ceci est particulièrement vrai aujourd'hui, après le chemin parcouru depuis la dernière Assemblée générale de l'UICN à Banff, car nous avons travaillé ensemble avec ardeur à la mise au point d'un système de projets communs, autrefois embryonnaire, pour en faire le coeur et le cerveau de notre effort mondial en faveur de la conservation de la nature et de ses ressources. Ce système se présente sous forme d'un plan de cinq ans qui délimite les thèmes autour desquels les projets seront construits, afin d'établir un ordre de priorités rationnel, des dépenses équilibrées, et une progression menée sur un large front. Si l'effort principal porte sur la conservation des espèces sauvages et des communautés biotiques, l'attention porte également sur les interactions de l'homme et de son environnement, notamment pour l'éducation et l'information.

Ces différents aspects sont tous étroitement liés car pour que les mesures de conservation aboutissent, il ne faut pas couper celle-ci de l'homme. La pratique de la conservation est un aspect indispensable et vital de notre existence, permettant aux générations actuelles et futures de disposer des outils essentiels à la pérennité de l'humanité dans toute sa richesse.

A quoi sommes-nous donc parvenus ? L'UICN et le Fonds mondial pour la nature ont sans aucun doute joué un rôle capital dans l'éveil de la conscience mondiale de la nécessité de conserver la nature et ses ressources pour que l'humanité survive et jouisse d'une meilleure qualité de la vie à l'avenir.

Ceci a pu être fait grâce à des réalisations tangibles. Depuis sa création en 1961, le Fonds mondial pour la nature, se fondant sur l'avis scientifique de l'UICN, a versé plus de 18 millions de dollars pour près de 1400 projets dans quelque 80 pays, assistant les espèces en danger, sauvant des régions naturelles, menant des actions de conservation de bien d'autres manières encore.

Ces projets, par leur valeur intrinsèque, ont fréquemment éveillé l'intérêt du grand public et des personnalités officielles, ce qui a renforcé notre effort général de promotion de la conservation. Prenez l'exemple, parmi tant d'autres, du tigre. C'est au cours de l'Assemblée générale de l'UICN de New Delhi, en 1969, que l'on a appris que ce magnifique animal se dirigeait rapidement vers l'extinction. En étroite consultation avec l'UICN, le

Fonds mondial pour la nature a lancé une campagne de collecte de fonds, l'Opération Tigre, qui a si bien parlé à l'imagination du public, que près de un million et demi de dollars ont été recueillis. Les gouvernements de l'Inde, du Népal et du Bangladesh ont relevé le défi et lancé des programmes de conservation, si bien qu'il y a maintenant 12 réserves dans le sous-continent indien où des mesures sont prises activement, tandis que d'autres sont susceptibles d'être créées prochainement dans d'autres pays d'Asie. Il ne fait aucun doute que l'Opération Tigre a donné de l'élan à la conservation de la nature en Inde et au Népal, et à juste raison puisque le tigre est un symbole éclatant de ce qu'est la conservation de la nature. Le tigre, tout comme l'homme, ne sera sauvé que si l'on conserve la trame complexe de la vie animale et végétale et l'habitat naturel qui est leur support.

L'UICN se trouve actuellement dans une situation difficile. Alors qu'il y a toujours plus de tâches urgentes, les coûts augmentent et les fonds deviennent plus difficiles à réunir. En dépit d'une augmentation substantielle de la contribution qui lui a été accordée ces dernières années par le Fonds mondial pour la nature, et sa coopération étroite avec le PNUE, l'UICN a dû réduire ses effectifs. Comment sera-t-il possible de continuer à planifier, concevoir et mettre en pratique les idées nouvelles ? Comment l'UICN restera-t-elle à même d'honorer complètement ses engagements ? Et en obéissant aux exigences de sa constitution ? Votre Assemblée examinera ces problèmes soigneusement.

Quant au Fonds mondial pour la nature, il coopérera avec l'UICN pour trouver des solutions constructives, quelles que soient les difficultés qu'elles impliquent. Mais en ces temps de difficultés économiques, il est impossible de prendre des engagements formels, et de prévoir si le Fonds mondial pour la nature pourra continuer d'apporter un soutien aussi grand qu'au cours de ces dernières années.

Nous comptons aussi sur l'aide des dirigeants éclairés des nations. Pendant 14 années d'action commune, l'UICN et le Fonds mondial pour la nature ont eu le privilège de coopérer avec bon nombre d'entre eux. Bien souvent, les dirigeants des pays en voie de développement ont vu plus lucidement que les autres que la conservation de la nature et de ses ressources est un élément nécessaire du progrès économique.

Rares sont les hommes d'Etats qui ont exprimé le sentiment que nous devrions porter à la nature, mieux que son Excellence le général Mobutu Sese Seko, président du grand pays qui accueille aujourd'hui l'Assemblée générale, lorsqu'il dit dans un discours prononcé il y a quelques années :

"Nous ne sommes pas complexés de ne pas montrer à nos visiteurs de vieilles cathédrales ou monuments anciens. Nos monuments, nos cathédrales, c'est le patrimoine que nous ont légué nos ancêtres, c'est-à-dire essentiellement, la Nature. Ce sont nos rivières, notre fleuve, nos forêts, nos insectes, nos

animaux, nos lacs, nos volcans, nos montagnes et nos plaines. En un mot, tout ce qui fait partie intégrale et réelle de notre originalité et de notre personnalité".

Je terminerai sur ces paroles remarquables, et en souhaitant à la présente Assemblée générale de l'UICN le plein succès dans sa noble tâche.

MESSAGE DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Transmis par M. K.M. Katondo

Je souhaite vous remercier vivement, Monsieur le président, pour avoir invité l'OUA à la présente réunion. Votre invitation nous est parvenue à un moment où, comment dirai-je ?, nous avons du pain sur la planche, et, s'il n'avait pas existé de bonnes relations entre nos deux organisations, nous aurions probablement répondu que nous étions désolés mais que nous ne pouvions pas assister à la réunion. Mais nous ne pouvions pas faire cela, et en dépit d'autres engagements antérieurs, nous avons fait un effort particulier pour être là, et je suis heureux que nous soyons venus.

Etant ici, Monsieur le président, peut-être devrais-je me saisir de cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre organisation pour avoir rédigé la convention de l'OUA sur la conservation de la nature et de ses ressources. Ce document, comme certains d'entre vous le savent peut-être déjà, a été ratifié en octobre 1969 et est maintenant entré en vigueur dans bon nombre de pays africains. Ce qui importe le plus dans ce document, Monsieur le président, c'est l'esprit dans lequel il a été rédigé. Ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion de le lire ont dû se rendre compte de son excellence.

Monsieur le président, l'OUA compte en tout 46 membres, et bientôt 47. Si l'on considère la participation des membres de l'OUA à la présente Assemblée, on peut peut-être dire que la tâche qui attend l'UICN en Afrique est encore grande, et que votre organisation devrait peut-être multiplier ses activités en Afrique, éveiller l'intérêt de ces pays afin qu'il y ait plus de membres de l'OUA représentés à votre prochaine Assemblée générale.

Pour ces raisons et bien d'autres encore que nous n'avons pas le temps d'évoquer ici, je souhaite vous assurer, au nom du Secrétaire général de l'OUA que notre organisation continuera de soutenir les efforts que vous entreprenez pour la conservation de la nature et de ses ressources partout dans le monde, et plus particulièrement ici, en Afrique.

MESSAGE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Transmis par M. Richard Drzewiecki*

Au nom de l'Organisation mondiale de la santé, j'ai l'honneur d'assurer tous les participants à la 12^e Assemblée générale de l'UICN, que l'OMS s'efforce en permanence de protéger l'environnement contre les pollutions de toutes espèces, d'assurer la salubrité du milieu naturel, et d'enrayer les épidémies dans le monde entier.

Depuis près de 20 ans, l'OMS mène à bien des activités d'assainissement, d'éducation sanitaire, de protection du milieu, et bien d'autres encore, qui ont été bénéfiques, notamment à de nombreux pays en voie de développement.

Soyez assurés que nous poursuivrons notre action en ce sens, et que nous vous souhaitons plein succès pour vos propres travaux.

*Discours prononcé en français

AUTRES MESSAGES A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Message de Sir John G. Ward, Président de la Société internationale pour la protection des animaux. Transmis par lettre.

C'est un plaisir pour moi que de transmettre le message de la Société internationale pour la protection des animaux % la 12^e Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, réunie à Kinshasa, Zaïre, du 7 au 19 septembre 1975.

Compte tenu du fait que l'exploitation des ressources naturelles mondiales de ce siècle a atteint un niveau sans précédent, il est indispensable que l'exploitation soit ramenée à des proportions raisonnables aussi rapidement que possible.

L'homme et l'animal sont interdépendants. Tous deux dépendent entièrement de l'environnement dans lequel ils coexistent. Un environnement surexploité ou pollué ne pourra guère assurer l'existence de l'homme ou de l'animal à long terme.

Une lourde responsabilité incombe au mouvement de la conservation qui doit faire prendre conscience aux hommes des dangers que les conservationnistes perçoivent. Depuis sa création, l'UICN a été à l'avant-garde des organisations qui s'efforcent d'atteindre cet idéal.

Avec les directeurs et les sociétés membres de la SIPA, je suis sûr que les délibérations de la 12^e Assemblée générale aboutiront au plein succès.

2. Message de M. G.V.T. Matthews, Directeur du Bureau international de recherches sur la sauvagine. Transmis par télégramme.

Le Bureau international de recherches sur la sauvagine adresse à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, son salut chaleureux à l'occasion de sa 12^e Assemblée générale et se réjouit de continuer à coopérer avec elle, notamment pour ce qui est de la convention de Ramsar qui entrera en vigueur le 21 décembre 1975.

RECENTS DEVELOPPEMENTS DANS LA CONSERVATION
MONDIALE ET EVOLUTION DU ROLE DE L'UICN

Remarques d'introduction de Gerardo Budowski

Ily a quelques années, la conservation était plus un sujet de conversation qu'une base d'action ou, comme nous l'avons si souvent souligné, une alternative valable au développement. L'UICN - petite organisation aux fonds limités - doit nécessairement évoluer et s'adapter aux conditions nouvelles. La conservation reçoit actuellement de l'ONU un apport plus important que jamais, tandis que de nombreux pays, surtout du tiers inonde, entreprennent une action en faveur de la conservation, jusque là inexistante ou insignifiante.

L'UICN, dont la force réside dans l'aide volontaire de centaines de scientifiques, recherche continuellement comment agir en tant que stimulateur et promoteur du progrès tout en améliorant les services rendus à plus de 400 organisations membres, aux commissions, ainsi qu'au Fonds mondial pour la nature. Bien sûr, nous organisons des réunions, apportons notre soutien aux mesures de conservation, tandis que le nombre de nos publications augmente, mais ce n'est pas suffisant. Nous devons également effacer l'impression selon laquelle l'UICN est une organisation centrée sur l'Europe. Nous avons besoin d'idées et de méthodes nouvelles. Ainsi, nous réfléchissons déjà au thème de la prochaine Assemblée générale et Réunion technique. Lors de la réunion du Conseil exécutif de mai dernier, le thème de l'interdépendance et en particulier de la conservation en tant que facteur de paix a été débattu et pourrait bien être accepté comme prochain thème. La régionalisation occupe une partie de notre esprit ainsi que la délégation pour l'action, mais il nous faut encore des indices plus nets sur la manière d'y parvenir.

C'est là quelques-unes de nos idées. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt vos critiques et suggestions pour une amélioration dans les années à venir.

MEDAILLE JOHN C. PHILLIPS

Remarques du professeur D.J. Kuenen

John Charles Phillips a été un des pionniers du mouvement en faveur de la conservation aux Etats-Unis et dans le monde. Il est né à Boston en 1876 et est mort en 1938. Il a fait des études de médecine et de zoologie et a apporté des contributions considérables à la science, notamment dans le domaine de la taxonomie et de la génétique. C'était un chasseur réputé qui avait une grande connaissance des oiseaux et ses nombreux voyages l'ont conduit plusieurs fois en Afrique.

M. Phillips a constamment travaillé à rendre le public conscient des menaces d'année en année croissantes qui pèsent sur la faune. Il s'intéressait profondément à la coopération internationale dans le domaine de la conservation de la nature et a joué un rôle actif dans les réunions de la Convention africaine de la faune à Londres en 1933 et plus tard dans la Convention sur l'Hémisphère ouest et le Traité sur les oiseaux migrateurs auquel participaient le Canada, le Mexique et les Etats-Unis.

M. Phillips a été le premier président du Comité américain pour la protection internationale de la vie sauvage.

Ses amis ont institué une Médaille commémorative pour services éminents rendus à la conservation internationale et ont confié au Conseil exécutif de l'UICN le soin de décerner cette médaille. La première médaille a été remise lors de l'Assemblée générale de l'UICN à Nairobi en 1963 à M. E.M. Nicholson de Grande-Bretagne; la deuxième à Lucerne en 1966 à M. Enrique Beltran du Mexique; la troisième à New Delhi en 1969 à M. Salim Ali de l'Inde; et la quatrième à Banff en 1972 à Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

DECLARATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

par Gerardo Budowski

A la lumière des événements qui se sont produits au cours de ces trois derniers jours, et de leur analyse, je suis maintenant convaincu qu'au cas où je serais réélu au poste de Directeur général de l'UICN pour une nouvelle période de trois ans, je devrais faire face à des difficultés telles que ma tâche, qui consiste à mener à bien le programme de l'UICN, deviendrait extrêmement aléatoire. Il me faudrait aussi faire face aux réalités financières les plus dures.

En conséquence, j'ai décidé de ne pas représenter ma candidature à ce poste. Je suis parvenu à la conclusion qu'il y va de l'intérêt de l'Union, et que ma décision est un moyen de maintenir une unité qui est le fondement de la réussite de l'UICN. J'espère vivement que tous ceux qui m'ont soutenu, soutiendront également toute nouvelle structure qui sera mise en place, et je serai le premier à consacrer toute mon énergie à la réalisation de ce but.

Quoi que je fasse à l'avenir, je m'emploierai à servir au mieux les intérêts, et en particulier les idéaux de l'UICN, auxquels je resterai fidèle.

REMISE DES MEDAILLES

Remarques de M. Fritz Vollmar
Co-Directeur du Fonds mondial pour la nature

En tant que représentant du Fonds mondial pour la nature, organisation soeur de l'UICN, permettez-moi de faire quelques remarques sur les relations que nous entretenons avec notre hôte, le Zaïre avant d'offrir un modeste témoignage de notre appréciation aux responsables principalement chargés de la conservation dans ce pays.

Lorsque le WWF a commencé ses activités - il y a de cela tout juste 14 ans, l'un des premiers projets qu'il a financés - c'était même le premier projet sur le terrain - avait pour but le maintien, puis le développement et le management des parcs nationaux du Zaïre.

Depuis lors, la conservation a parcouru un long chemin au Zaïre qui prend maintenant la place qui lui est due à l'avant-garde des nations d'Afrique et d'ailleurs. Nous savons bien que s'il en est ainsi, c'est avant tout grâce à la direction éclairée et prévoyante du président de la République du Zaïre. Sa philosophie, sa conception de la nature qui fait de celle-ci une partie intégrante du patrimoine naturel de son pays et du monde entier - comme il l'a réaffirmé dans son discours d'ouverture - est comme un phare dans l'océan de la destruction et de la surexploitation des ressources naturelles qui se poursuivent dans le monde actuel; cette philosophie, comme l'a dit le président Mobutu Sese Seko, n'est pas seulement le fondement du bien-être, mais celui de la survie même de l'homme sur la Terre.

Nous savons tous cependant que la conservation ne dépend pas seulement des responsables des prises de décisions; c'est pourquoi il nous a paru approprié de rendre hommage aujourd'hui à ceux dont la tâche quotidienne consiste à mettre en pratique dans ce pays une philosophie éclairée de la conservation. Au nom du Fonds mondial pour la nature (WWF), j'ai le grand plaisir d'offrir, en témoignage de notre reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus à la conservation de la nature dans ce pays, un petit cadeau, en souvenir de cette Assemblée générale de l'UICN, aux trois citoyens du Zaïre suivants :

Citoyen Muema Ngoy Toka, Conseiller au bureau du président de la République pour la conservation de la nature et de l'environnement (ainsi que pour l'agriculture et l'élevage).

Citoyen Gahuranyi Tanganika, Délégué général de l'Institut zaïrois pour la conservation de la nature et vice-président du Comité national UICN.

Citoyen Kabala Matuka, Conseiller au département de l'Environnement, Conservation de la Nature et du Tourisme.

Je prie ces Messieurs de bien vouloir venir recevoir leur cadeau. Il s'agit d'une pièce issue d'une série de 48 médailles en métal précieux représentant des espèces animales rares ou en voie de disparition. Comme il se doit, nous avons choisi pour cette occasion la pièce représentant le gorille de montagne, pour lequel le gouvernement du Zaïre assume l'ultime responsabilité.

REMERCIEMENTS
du Président de l'UICN

Au nom de toutes les personnes présentes, j'aimerais remercier chacun de ceux qui ont travaillé avec tant d'ardeur à l'organisation et à la conduite de cette réunion. Je souhaite rendre hommage au ministre de l'Environnement, de la Conservation de la nature et du Tourisme, la Citoyenne Lessedjina Kiaba Lema, présidente du Comité national formé par le gouvernement zaïrois pour prendre au niveau local toutes les dispositions nécessaires à l'Assemblée de l'UICN à N'Sele, au Citoyen Gahuranyi Tanganika, vice-président du Comité national et au Citoyen Kabala Matuka, coordinateur du Comité, ainsi qu'au Citoyen Muema Ngoy Toka, du bureau du président. Nous les remercions ainsi que tous ceux qui ont participé à la préparation de cette série de réunions.

Le gouvernement zaïrois a également prévu plusieurs divertissements à notre intention et a inclus de nombreux délégués dans sa célébration du 50^e anniversaire du magnifique parc national des Virunga

Les interprètes et traducteurs, ainsi que les ingénieurs du son, ont également travaillé longtemps et durement, et nous leur en sommes reconnaissants.

Je souhaite remercier les présidents des commissions et leurs collaborateurs pour le travail remarquable en vue de la réunion qui a permis une réelle participation des membres au travail de l'Union, Les commissions ont tenu plusieurs réunions et méritent elles aussi nos remerciements et nos félicitations.

Je tiens à remercier plus particulièrement les auteurs des communications à la Réunion technique les présidents et vice-présidents de séances ainsi que tous ceux qui ont participé aux débats.

J'ai laissé pour la fin notre propre Secrétariat, M. Gerardo Budowski et son délégué M. Frank G. Nicholls, et les membres du Secrétariat qui ont travaillé longtemps et avec acharnement à préparer cette importante réunion, et la documentation qu'elle a nécessité. J'aimerais les remercier et citer plus particulièrement les noms de Mme Lenore Smith, Mlle Estelle Buckley, Mlle Dounia Bendisari, Mme Sue Samson et Mlle Fiona Hanson, pour le travail incessant qu'elles ont fourni pour assurer la bonne organisation de l'Assemblée.

IV, PARTICIPANTS

PARTICIPATION A LA DOUZIEME ASSEMBLEE GENERALE

1. Les chiffres indiquant le nombre des participants à la 12^e Assemblée générale sont les suivants :

Participants d'en dehors du Zaïre	233
Participants du Zaïre :	<u>71</u>
	304
	===
Nombre de pays représentés :	67

2. Les délégations votantes des membres de l'UICN se répartissaient comme suit (les totaux des membres figurent à côté comme base de comparaison) :

	<u>Totaux de l'UICN</u>	<u>Délégations votantes présentes</u>
Etats	40	23
Agences membres	110	31
Organisations nationales	226	84
Organisations internationales	20	9
Affiliés	<u>25</u>	<u>-</u>
	421	147
	===	===
Nombre de pays représentés	97	46

3. La liste des participants est faite d'après le pays dans lequel ils résident, à l'exception des missions diplomatiques et des délégués des organisations internationales. Les premiers figurent sous le nom des pays qu'ils représentent et les seconds aux organisations internationales qui suivent la liste des pays.
4. A la fin de la section figure une liste distincte des membres du Conseil exécutif de l'UICN, les présidents et vice-présidents des commissions, les membres du secrétariat de l'UICN qui étaient présents, et les membres du Comité national zaïrois pour l'Assemblée générale.

5. Les diverses catégories de membres sont indiquées par les lettres suivantes :

- A - Délégué d'un Etat.
- B - Délégué d'une agence.
- C - Délégué d'une organisation nationale.
- D - Délégué d'une organisation internationale.
- E - Représentant d'un membre affilié.
- O - Observateur*
- I - Invité

*Le Règlement intérieur de l'Assemblée générale prévoit la présence de diverses catégories de personnes à titre d'observateurs, notamment celle de représentants d'Etats et organisations non-membres invités par le Conseil exécutif, de représentants d'organismes avec lesquels l'UICN a des relations de travail officielles, des membres du Conseil exécutif, des commissions, des groupes de travail et groupes spéciaux et des représentants des associés et amis de l'UICN.

AFRIQUE DU SUD, République d'

COOPER, Keith Henry
Conservation Wildlife Society of
South Africa
P.O. Box 487
Pinetown, Natal

C Wild Life Protection and
Conservation Society of
South Africa

DE GOEDE, Justus
Private Bag
X141 Pretoria

O

KNOBEL, Rocco
National Parks Board of Trustees
P.O. Box 787
Pretoria

B National Parks Board of South
Africa

NTLOKO, Montgomery M.
Office of Nature Conservation
1652 Ncambedlama
Umtata, Transkei

C Wild Life Protection and
Conservation Society of South
Africa

DU PLESSIS, S.S.
Transvaal Nature Conservation
Division
Private Bag X209
Pretoria

B Transvaal Nature Conservation
Division

TROLLIP, A.E.G.
P.O. Box 787
Pretoria

B National Parks Board of South
Africa

VINCENT, John
Natal Parks, Game and Fish
Preservation Board
P.O. Box 662
Pietermaritzburg 3200

O

ALLEMAGNE, République fédérale d'

BRUHN, Hans-Henning
Embassy of the Federal Republic
of Germany
P.B. 8400
Kinshasa, Zaire

A Gouvernement de la République
fédérale d'Allemagne

BURHENNE, Wolfgang E.
Adenaueraliee 214
53 Bonn

C Deutscher Jagdschutz-Verband
C Schutzgemeinschaft Deutsches
Wild e.V.
C WWF - Deutschland
D Commission Internationale pour
la Protection des Régions Alpines
D International Council of Environ-
mental Law

ENGELHARDT, Wolfgang Deutscher Naturschutzring e.V. Menzinger Strasse 71 8 München 19	A Government of Federal Republic of Germany
VON HEGEL, Dietrich Ministry of Food, Agriculture and Forestry 53 Bonn	A Government of Federal Republic of Germany
KOEPP, Hans Department of Forestry University of Göttingen 34 Göttingen	C Schutzgemeinschaft Deutscher Wald e.V. C Verein Naturschutzpark e.V.
LEYHAUSEN, Paul Max-Planck-Institut für Verhaltensphysiologie Boettingerweg 37 56 Wuppertal 1	C Deutsche Gesellschaft für Säugetierkunde e.V. E Conservation Society (UK)
OLSCHOWY, Gerhard Bundesanstalt für Vegetation- skunde, Naturschutz und Landschaftspflege Heerstrasse 110 53 Bonn-Bad Godesberg 1	B Bundesanstalt für Vegetation- skunde, Naturschutz und Landschaftspflege C Arbeitsgemeinschaft Deutscher Beauftragter für Naturschutz und Landschaftspflege C Deutscher Heimatbund C Vereinigung Deutscher Gewässer- schutz e.V.
ARGENTINE	
LUTI, Ricardo Universidad Nacional de Cordoba Ave. V. Sarsfield 299 Cordoba	O
AUSTRALIE	
McMICHAEL, Donald F. Department of Environment P.O. Box 1937 Canberra, A.C.T. 2603	A Gouvernement Australien
OVINGTON, John Derrick Department of Environment P.O. Box 1937 Canberra, A.C.T. 2603	A Gouvernement australien
PRICE, Clive Williams National Parks and Wildlife Service Brisbane, Queensland 4069	A Gouvernement australien B National Parks and Wildlife Service, Queensland

BELGIQUE

HARROY, Jean-Paul
Université de Bruxelles
44, avenue Jeanne
1050 Bruxelles
Mme Harroy

C Inter-environnement/Bond
Beter Leefmilieu
C Université Libre de Bruxelles

RUWET, Jean-Claude
Institut Zoologique
Université de Liège
4020 Liège

C Inter-environnement/Bond
Beter Leefmilieu
C Université de Liège
C Université Libre de Bruxelles

BOLIVIE

BEJARNO, Gaston
Department of Wild Life, National
Parks and Fishing
P.O. Box 936
La Paz

B Centro de Desarrollo Forestal

BOTSWANA

NGWAMOTSOKO, Kukame T.
Department of Wildlife and
National Parks
P.O. Box 131
Gaborone

O

BRESIL

BRECKENFELD, Silvio B.
Shi-Sul-QL2-1-Casa 15
Brasilia, D.F.
Mme Breckenfeld

O

CARNEIRO, Augusto Cesar
Rua Manaué 76
Porto Alegre, R.S.

C Associação Gaucha de Proteção
ao Ambiente Natural

CAVALCANTI, David F.
Secretaria Especial do Meio
Ambiente
Brasilia, D.F.

B Secretaria Especial do Meio
Ambiente

PADUA, Maria Tereza Jorge
Instituto Brasileiro de
Desenvolvimento Florestal
Brasilia, D.F.

B Instituto Brasileiro de
Desenvolvimento Florestal
C Associação Gaucha de Proteção
ao Ambiente Natural

BURUNDI

MUSERU, Bonaventure
Université du Burundi
B.P. 1550
Bujumbura

O

CAMEROUN

ALLO, Andrew A. O
 L'Ecole pour la Formation des
 Spécialistes de la Faune
 B.P. 271
 Garoua

MAHAMAT, Abakoura O
 Département des Eaux et Forêts
 et Chasses
 B.P. 50
 Garoua

MEKE, Lambert-Henri O
 Délégation Générale au Tourisme
 Yaounde

COTE D'IVOIRE

AKRE, Yapo Isaac A Gouvernement de la Côte d'Ivoire
 Parc National de la Marahoue
 B.P. 623
 Bouaflé

DJEDJE, Bagnu A Gouvernement de la Côte d'Ivoire
 Direction des Eaux et Forêts
 B.P. 20896
 Abidjan

KOUASSI, Kouadio Gilles A Gouvernement de la Côte d'Ivoire
 Parc National de Taï
 B.P. 24, Soubré

CANADA

BATA, Mrs. Thomas C Fonds mondial pour la nature
 44 Park Lane Circle (Canada)
 Don Mills

EIDSVIK, H.K. A Gouvernement canadien
 Parks Canada
 Department of Indian Affairs and
 Northern Development
 Ottawa K1H 0H4
 Mme Eidsvik

HARPER, William Douglas A Gouvernement canadien
 Atlantic Region, Parks Canada
 Department of Indian Affairs and
 Northern Development
 5161 George Street
 Halifax, Nova Scotia

LUCAS, Joseph Metro Toronto Zoo P.O. Box 250 West Hill, Ontario M1E 4R5	C Metropolitan Toronto Zoological Society C Portland Zoological Gardens
MALDAGUE, Michel Université Laval Québec, G1W 3J7	C Conseil québécois de l'Environnement C Les Cercles des Jeunes Naturalistes
NICOL, John I. Parks Canada Department of Indian Affairs and Northern Development 400 Laurier Avenue West Ottawa K1H 0H4	A Gouvernement canadien
CHILI	
STUTZIN, Godofredo Casilla 3675 Santiago	C Comite Nacional pro Defensa de la Fauna y Flora
CONGO	
BAILEY, Kenneth V. W.H.O. Regional Office Brazzaville	O
MAHOUA, Albert Direction des Eaux et Forêts B.P. 98 Brazzaville	O
N'SOSSO, Dominique Direction des Eaux et Forêts B.P. 98 Brazzaville	O
COREE, République de	
KIM, Hon Kyu National Parks Association of Korea 2-97 Changjon-Dong, Mapo-ku Seoul	C Korean National Parks Association
CUBA	
MUNIZ, Onaney Instituto de Botanica Academia de Ciencias La Habana 6	O

DANEMARK

HORSTEN, William Friluftstraadet Stockholmsgade 27 Copenhagen Mme Horsten	C Friluftstraadet
KRYGER, His Excellency P.H. Ambassador of Denmark Kinshasa, Zaire	A Gouvernement danois
LAURITZEN, Frede Friluftstraadet 5 Strandboulevard Copenhagen Mme Lauritzen	C Friluftstraadet
MIKKELSEN, Vald M. 23 Willemoesgard 2100 Copenhagen Mrs. Mikkelsen	C Danmarks Naturfredningsforening
SCHI/TZ, Arne Verdensnaturfonden Kavalergarden 1 Copenhagen Mme Schi/tz	B Naturfredningsraadet C Verdensnaturfonden D International Union of Directors of Zoological Gardens

ESPAGNE

AULLO, Manuel Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza Carretera de la Coruna Km. 7 Madrid 35 Mme Aullo	O
BLAS-ARITIO, Luis Instituto de la Gaza Potografica y Ciencias de la Naturaleza Eduardo Data 2 dupl. Madrid 10	C Instituto de la Caza Fotografica y Ciencias de la Naturaleza
LILLO, Antonio Lopez Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza Carretera de la Coruna Km. 7 Madrid 35	B Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza
ROCH-CARULLA, Juan Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza Carretera de la Coruna Km. 7 Madrid 35 Mme Roch-Carulla	B Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

ANGELO, Homer G. School of Law University of California Davis, California 95616	C Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies
BARNES, Chaplin B. National Audubon Society 950 Third Avenue New York, New York 10021	C Foresta Institute for Ocean and Mountain Studies C Friends of the Earth C National Audubon Society
BOHLEN, Curtis Department of the Interior Washington, D.C. 20240	B United States Department of the Interior
BROWN, Mrs. W.L. Lyons Harrods Creek, Kentucky 40027	C National Parks and Conservation Association
CAHN, Robert Suite 300 1717 Massachusetts Ave., N.W. Washington, D.C. 20036	C Conservation Foundation
CAMPBELL, George R. Fund for Animals, Inc. Box 241 Sanibel Island, Florida 33957 Mme Campbell	O
GARRISON, Lemuel A. Recreation and Parks Department Texas A&M University College Station, Texas Mme Garrison	O
HILMON, J.B. Southeastern Forest Experiment Station U.S. Forest Service P.O. Box 2570 Asheville, North Carolina	B Forest Service, United States Department of Agriculture
KING, F. Wayne New York Zoological Society Bronx, New York 10460 Mme King	C Atlanta Zoological Park C Caribbean Conservation Corporation C New York Zoological Society American Association of Zoological D Parks and Aquariums
KLEIN, John Kieran 8119 - 80th Street, North Stillwater, Minnesota 55082	O
LINN, Robert M. National Park Service P.O. Box 82 Houghton, Michigan 49931	O

LOVEJOY, Thomas E. World Wildlife Fund 1319 - 18th Street, N.W. Washington, D.C. 20036	C Nature Conservancy
LOVELESS, Charles M. Fish and Wildlife Service Department of the Interior Federal Center Denver, Colorado 80225	D International Association of Game, Fish and Conservation Commissioners
McCORMICK, Mary Geraldine Department of Pathobiology The Johns Hopkins University Baltimore, Maryland 21205	O
MILLER, Kenton R. School of Natural Resources University of Michigan Ann Arbor, Michigan	O
MILNE, Robert C. Division of International Park Affairs National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	O
MURRAY, Josephine L. 22 Lowell Street Cambridge, Massachusetts	C L.S.B, Leakey Foundation, Inc.
PACKARD, Fred M. Division of International Park Affairs National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	C Defenders of Wildlife
PERRY, John National Zoological Park Washington, D.C. 20009 Mme Perry	B National Zoological Park C American Forestry Association C Arizona-Sonora Desert Museum C Denver Zoological Foundation, Inc. C Zoological Society of San Diego
PFTOSKEY, Merrill L. Wildlife Management Office U.S. Forest Service Department of Agriculture Washington, D.C.	B Forest Service, United States Department of Agriculture
RAMBACH, Patricia The Sierra Club 777 United Nations Plaza New York, New York	C Sierra Club

RAY, G. Carleton Department of Pathobiology The Johns Hopkins University Baltimore, Maryland 21205	O
RUHLE, George C. Division of International Park Affairs National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	O
SKOOG, Ronald O. Fish and Wildlife Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	O
SMITH, Anthony Wayne National Parks and Conservation Association 1701 Eighteenth Street, N.W. Washington, D.C. 20009	C National Parks and Conservation Association
SMITH, Zane G., Jr. U.S. Forest Service Department of Agriculture Washington, D.C.	B Forest Service, United States Department of Agriculture
SWEM, Theodor R. National Park Service Department of the Interior Washington, D.C. 20240	B United States Department of the Interior
TALBOT, Lee M. Council on Environmental Quality 722 Jackson Place Washington, D.C. 20006	C American Society of Mammalogists C Boone and Crockett Club C National Wildlife Federation C Wildlife Society D Project Jonah
WILSON, Adele N. 2400 Virginia Avenue, N.W. Washington, D.C. 20037	E American Geographical Society Library
FIJI	
DEAN, S.U. Ministry of Urban Development, Housing and Social Welfare Suva	O
RAMZAN, Hon. Mohammed Minister of the Crown Government of Fiji Suva	C National Trust for Fiji

FINLANDE

HAMALAINEN, Tuula
Ministry of the Interior
Paaskylanrinne 8
SF 00500 Helsinki 50

A Government of Finland
C Finnish Association for Nature
Protection

MIKOLA, Peitsa U.
Department of Silviculture
University of Helsinki
Helsinki

A Government of Finland

SEISKARI, Pertti
University of Helsinki
Helsinki

A Government of Finland

FRANCE

JOUANIN, Christian
Laboratoire d'Ornithologie du
Museum
55, rue de Buffon
Paris

C Fédération Française des
Sociétés de Protection de la Nature
C Muséum National d'Histoire Naturelle,
Service de Conservation de la Nature
C Société Nationale de Protection de la
Nature et d'Acclimatation de France

POMMERET, Y.
Direction de la Protection de
la Nature
Ministère de la Qualité de la Vie
92521 Neuilly-sur-Seine

O

GABON

NZAMBA-NZAMBA, Albert
Ministère de la Recherche
Scientifique
Chargé de l'Environnement et de
la Nature
B.P, 2217
Libreville

O

GHANA

ASIBEY, Emmanuel O.A.
Department of Game and Wildlife
P.O. Box M239
Accra

B Department of Game and Wildlife

JEFFREY, Mrs. Sonia
P.O. Box 1928
Accra

O

MERZ, Anna
P.O. Box 1981
Kumasi

B Department of Game and Wildlife
C Ghana Wildlife Society

MERZ, Karl P.O. Box 1981 Kumasi	B Department of Game and Wildlife C Ghana Wildlife Society
NTIAMOA-BAIDU, Yaa Department of Game and Wildlife P.O. Box M239 Accra	B Department of Game and Wildlife
GUATEMALA	
IBARRA, Jorge A. Museo Nacional de Historia Natural Apartado Postal 987 Guatemala	O
HAUTE VOLTA	
BARRY, Jean Direction des Services Forestiers, de l'Environnement et de la Protection de la Nature B.P. 7044 Ouagadougou	O
HONGRIE	
JURANYI, Ildiko National Office for Nature Conservation Koltö u. 21 Budapest XII	B National Office for Nature Conservation
RAKONCZAY, Zoltan National Office for Nature Conservation Kolt8 u. 21 Budapest XII	B National Office for Nature Conservation
INDE	
KHOSLA, Ashok Office of Environmental Planning and Coordination Department of Sciences & Technology New Delhi	A Gouvernement indien
MAHESHWARI, J.K. Botanical Survey of India P.O. Botanic Garden Howrah 711103	A Gouvernement indien

<p>SETH, S.K. Department of Forests Ministry of Agriculture and Irrigation New Delhi</p>	<p>A Gouvernement indien</p>
<p>INDONESIE</p>	
<p>HARDJOSENTONO, Prijono Department of Nature Conservation and Wildlife Management Jalan Ir. H. Juanda 9 Bogor</p>	<p>O</p>
<p>ITALIE</p>	
<p>GIACOMINI, Valerio Istituto Botanico Università di Roma Roma</p>	<p>A Gouvernement italien</p>
<p>PAVAN, Mario Istituto di Entomologie Agraria Università di Pavia Pavia</p>	<p>O</p>
<p>JAPON</p>	
<p>KOGA, Tadamichi World Wildlife Fund of Japan Yayoi, 2-5-10 Bunkyo Ku Tokyo</p>	<p>C Fonds mondial pour la nature, section japonaise</p>
<p>KOTABE, On National Parks Association of Japan 15 Akefune-Shiba-Nishikubo-Minato Tokyo</p>	<p>C National Parks Association of Japan</p>
<p>SENGE, Tetsumaro National Parks Association of Japan 15 Akefune-Shiba-Nishikubo-Minato Tokyo</p>	<p>C National Parks Association of Japan</p>
<p>KENYA</p>	
<p>GRIMWOOD, Ian R. P.O. Box 45079 Nairobi</p>	<p>O</p>
<p>MULWA, Kasanga Board of Trustees Kenya National Parks P.O. Box 44464 Nairobi</p>	<p>O</p>

KUNGU, Damian Cosmas Ministry of Tourism and Wildlife P.O. Box 30027 Nairobi	A	Gouvernement du Kenya
MALUKI, E.I. Embassy of Kenya B.P. 7667 Kinshasa, Zaire	O	
MUMIUKHA, Pius Walvbengo Game Department P.O. Box 30559 Nairobi	O	
MUTINDA, John Kimanzi Game Department P.O. Box 30027 Nairobi	A	Gouvernement du Kenya
OWUOR, John Dalmas Forest Department P.O. Box 30513 Nairobi	A	Gouvernement du Kenya
POOLE, Robert K. African Wildlife Leadership Foundation P.O. Box 48177 Nairobi	C	African Wildlife Leadership Foundation
LESOTHO		
COOKINGHAM, Peter O. Sehlabathebe National Park Box 686 Maseru	O	
LIBERIA		
DORLIAE, John M. Bureau of Forestry Ministry of Agriculture Monrovia	O	
LUXEMBOURG		
PASQUINI, Claude 206 rue de Belval Esch-sur-Alzette	O	
MALAISIE		
FURTADO, Jose Department of Zoology University of Malaya Kuala Kumpur	I	

MEXIQUE

BORJA LUYANDO, Gustavo
Subsecretaria Forestal y de
de la Fauna
Aquiles Serdan No. 28-8° Piso
Mexico 1, D.F.

B Subsecretaria Forestal y de
la Fauna

GONZALEZ, Juan Manuel
Subsecretaria Forestal y de
la Fauna
Aquiles Serdan No. 28-8° Piso
Mexico 1, D.V.

B Subsecretaria Forestal y de
la Fauna

SIERRA P., Antonio
Subsecretaria Forestal y de
la Fauna
Aquiles Serdan Ko. 28-8° Piso
Mexico 1, D.F.

B Subsecretaria Forestal y de
la Fauna

MONGOLIE

BUJNDALGER, U.
P.O. Box 255
Ulan Bator

A Gouvernement de Mongolie

NALDZURMAA, Gombojav
Ministry of Forestry
P.O. Box 620
Ulan Bator

A Gouvernement de Mongolie

NEPAL

MISHRA, Hemanta
National Parks and Wildlife
Conservation Office
P.O. Box 107
Kathmandu

A Gouvernement du Népal

NIGERIA

AKAH, Emmanuel Nwabueze
Akah and Associates
P.O. Box 189
Enugu

O

NORVEGE

ABRAHAMSEN, Jan
Nature Conservation Division
Royal Ministry of Environment
Oslo 1

A Gouvernement de Norvège

NOUVELLE-ZELANDE

COAD, Noel Stewart
National Parks Authority of New
Zealand
Department of Lands and Survey
Private Bag
Wellington

A Gouvernement néo-zélandais
B Nature Conservation Council

OMAN

DALY, R.H.
Ministry of Diwan Affairs
Muscat

A Gouvernement d'Oman

HAMOUD, Al- Harithi
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Oil and Minerals
Muscat

A Gouvernement d'Oman

OUGANDA

BUSHARA, John
Game Department
P.O. Box 4
Entebbe

B Uganda Game Department

OCHOLLA, James Freddie
P.O. Box 7062
Kampala

O

OMAR, Ali
Uganda National Parks
P.O. Box 3530
Kampala

B Uganda National Parks

PAKISTAN

LEGHARI, Farooq Ahmad Khan
World Wildlife Fund Pakistan
75 FCC Gulberg
Lahore

C Pakistan Wildlife Appeal

PAYS-BAS

BENTHEM, Roelof J.
Department of Landscape Planning
Netherlands State Forest Service
Utrecht
Mme Benthem

O

DOETS, J.P.
Ministry of Cultural Affairs,
Recreation and Social Welfare
Ryswyk

A Gouvernement néerlandais

VAN DER GOES, M. 49 Konijnenlaan Wassenaar Mme, van der Goes	C Contact Commissie voor Natuur- en Landschapsbescherming
GOUDSWAARD, Johannes Netherlands State Committee on Environmental Education Jan Van Loonslaan 20-A 3001 Rotterdam	C Koninklijke Vereniging voor Natuur- en Stedschoon C Koninklijke Nederlandse Natuurhistorische Vereniging
KUENEN, D.J. Rijksinstituut voor Natuurbeheer Kemperbergerweg 11 Arnhem Mme Kuenen	Chairman of the Assembly C Fondation Tour du Valat pour l'Etude et la Conservation de la Nature
MEIJER, Maria B.L. Weteringschans 112 1002 Amsterdam	O
MORZER BRUYNS, M.F. Department of Nature Conservation Agricultural University Wageningen	A Gouvernement néerlandais C Stichting tot Internationale Natuurbescherming
PEROU	
DOUROJEANNI, Marc J. Direccion General Forestal y de Fauna Ministerio de Agricultura Natalio Sanchez 220 Lima	B Direccion General de Forestal y Caza, Ministerio de Agricultura C Pro Defensa de la Naturaleza C Instituto de la Caza Fotografica y Ciencias de la Naturaleza
PHILIPPINES	
ALVAREZ, J.B., Jr. Department of Natural Resources Diliman, Quezon City	B Parks and Wildlife Division, Bureau of Forest Development
TRONO, Gavino C., Jr. Department of Natural Resources Diliman Quezon City	O
POLOGNE	
BRAUN, Juliusz Swietokrzyska Stacja Naukowa Zakladu Ochrony Przyrody Polskiej Akademii Nauk Pl. Obrońców Stalingradu 6 25-365 Kielce	O

SZCZESNY, Tadeusz Ministère des Forêts et de l'Industrie du Bois Rue Wawelska 52/54 Warszawa	B Panstwowa Rada Ochrony Przyrody B Polska Akademia Nauk C Liga Ochrony Przyrody
REPUBLIQUE CENTRE-AFRICAINE	
LATAKPI, Auguste-Marie Ministère du Tourisme, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches B.P. 830 Bangui	O
LEVY, Richard Ministère du Tourisme, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches B.P. 830 Bangui	O
ROUMANIE	
PUSCARIU, Valeriu Académie de la RS de Roumanie Bucarest	B Commission pour la Protection de la Nature
ROYAUME-UNI	
BOYD, John Morton Nature Conservancy Council 12 Hope Terrace Edinburgh EH9 2AS, Scotland	A Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland B Peak Park Planning Board C British Ecological Society C Field Studies Council C The Royal Society
BURTON, John Andrew 5 Macfarlane Road London W.12	C Pheasant Trust Fauna Preservation Society D
FFNTON, E.J. The Wildfowl Trust Slimbridge, Glos. GL2 7BT	World Wildlife Fund - British C National Appeal
FITTER, Maisie Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park London NW1 4RY	D Fauna Preservation Society
FITTER, Richard S.R. Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park London NW1 4RY	C British Ornithologists' Union C Council for Nature C Royal Society for the Protection of Birds D Fauna Preservation Society

LUCAS, Grenville Llewellyn The Herbarium Royal Botanic Gardens Kew, Richmond, Surrey	B Royal Botanic Gardens, Kew C British Museum (Natural History) C Society for the Promotion of Nature Reserves C Zoological Society of London
OMO-FADAKA, Jimoh 5 Pynnersmead Herne Hill London SE24 9LU	I
SCOTT, Sir Peter The Wildfowl Trust Slimbridge, Glos. GL2 7BT Lady Philippa Scott	C Wildfowl Trust C World Wildlife Fund - British National Appeal D International Waterfowl Research Bureau
RWANDA	
RENZAHO, Juvénal Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux Kigali	O
MONFORT, Alain Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux B.P. 905 Kigali	O
MONFORT-BRAHAM, Nicole Fondation de l'Université de Liège pour des Recherches Scientifiques en Afrique Centrale B.P. 19 Kigali	O
SENEGAL	
DIOUM, Baba Société Nationale des Forages B.P. 2703 Dakar Mme Dioum	O
DUPUY, André Service des Parcs Nationaux B.P. 5135 Dakar Mme Dupuy	O
MHLANGA, Liberty African Institute for F.conomic Development and Planning B.P. 3186 Dakar	O

SENE, El-Hadji Direction des Eaux, Forêts et Chasses B.P. 1831 Dakar	A Government of Senegal
SOMALIE	
KILLEH, Mahamed Eggeh Ministry of Livestock, Forestry and Range Mogadishu	O
SOUDAN	
HASABALLA, Elrayah Omer Wildlife Administration P.O. Box 336 Khartoum	A Government of Sudan
OBEID, Mohamed Hanafi Forest Department P.O. Box 658 Khartoum	O
SUEDE	
ESPING, Lars-Erik The Swedish National Board for Environment Protection Solna 1	B Statens Naturvardsverk
SEGNESSTAM, Mats The Swedish Society for the Conservation of Nature Kungsholms Strand 125 11234 Stockholm	C Norges Naturvernforbund C Svenska Naturskyddsforsreningen C Royal Swedish Academy of Sciences
WAHLBERG, Sven World Wildlife Fund Suède S-14041 Sorunda Mme Wahlberg	C Svenska Stiftelsen för World Wildlife Fund
SUISSE	
LANG, Ernst Basel Zoo 200 Basel	D Union internationale des directeurs de jardins zoologiques
REVERDIN, Olivier Université de Genève 8, rue des Granges	A Gouvernement suisse C Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
ROCHAT, Gilbert Le Poyet 1170 Aubonne	A Gouvernement suisse C Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

TANZANIE

JINGU, Raphael
Game Division
Ministry of Natural Resources
and Tourism
P.O. Box 1994
Dar-es-Salaam

B Game Division, Ministry of
Naturel Resources and Tourism

TCHAD

MATTA, Ngarmadji
Parcs Nationaux et Réserves de Faune
B.P. 901
Ndjamena

A Gouvernement tchadien

TCHEQUOSLOVAQUIE

VULTERIN, Zdenek
Statni ustav pamatkové péce
a ochrany prirody
Valdstejnské nam. 1
Praha 1

B Slovensky ustav pamiatkovej
starostlivosti a ochrany
prirody
B Sprava Tatranského narodného
parku
B Statni ustav pamatkové péce
a ochrany prirody

THAILANDE

KARNASUT, Prida
Ministry of Agriculture
Bangkok
Mme Karnasut

A Gouvernement de Thaïlande

POONSWAD, Pilai
Department of Microbiology
Mahidol University
Rama VI
Bangkok

C Association for the Conservation
of Wildlife

PREMRASMI, Thanom
Royal Forest Department
Bangkok

A Gouvernement de Thaïlande

SUVANAKORN, P.
Royal Forest Department
Bangkok

A Gouvernement de Thaïlande

YANGPRAPAKORN, Uthai
Crocodile Farm
Smuthprakarn, Bangkok

O

TOGO

ATTIOGBE, Akamah K. O
 Direction des Forêts et Chasses
 B.P. 355
 Lomé

AMEGEE, Kokou O
 Ministère de la Santé Publique
 et des Affaires Sociales
 Lomé

YWASSA, Baguilma O
 Direction des Forêts et Chasses
 B.P. 355
 Lomé

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

BANNIKOV, A.G. B General Department on Nature
 Apartment 44 Conservation, Ministry of
 Ul. Mishina 12 Agriculture
 125083 Moscow

CHAPOCHNIKOV, L.K. B General Department on Nature
 Central Laboratory of Nature Conservation, Ministry of
 Conservation Agriculture
 Znamenskoye-Sadki
 P.O. Vilar
 142790 Moscow Region

DROZDOV, Nikolai N. O
 Geography Department
 Moscow State University
 W-234 Moscow

ETLART, Jaav. O
 Société de Conservation de la Sature
 46 Vanemuine Street
 202400 Tartu, Estonia

GALOUCHINE, Vladimir M. B General Department on Nature
 Département de zoologie Conservation, Ministry of
 Institut Pédagogique de Agriculture
 de l'Université d'Etat
 de Moscou
 Kibalchicha 6
 1-243 Moscow

INOZEMTSEV, A.A. O
 All-Russian Society for
 Conservation of Nature
 Xujbyshev Street, 3
 K-12 Moscow

ISAKOV, Yuriy A. Institute of Geography USSR Academy of Sciences Staromonetny 29 G-17 Moscow	0	
MARAKOV, Sergej V. Agricultural Institute 133 Prospekt Oktjaberskaja Kirov	0	
POLIAKOK, Anatoli P. Polar Agricultural Institute Horilsk	0	
ROUSTAMOV, Anver K. Turkmenian Agricultural Institute Pervomayskaya 62 Ashkhabad	0	
SMIRNOV, Eugueni N. Sikhoto-Alin State Reserve Primorsky Krai Terney	0	
TCHERKASOVA, Maria V. Central Laboratory of Nature Conservation Znamenskoye-Sadki P.O. Vilar 142790 Moscow Region	0	
VINOGRADOV, V.N. All-Russian Society for Conservation of Nature Kujbyshev Street 3 K-12 Moscow	C	All-Russian Society for Conservation of Nature
VTOROV, Peter P. Central Laboratory of Nature Conservation Znamenskoye-Sadki P.O. Vilar 142790 Moscow Region	0	
VENEZUELA		
GEIGEL Lope-Bello, Nelson Universidad Simon Bolivar Apartado Postal 5354 Caracas	A C	Gouvernement vénézuélien Instituto de Recursos Naturales Renovables
SMITH, Robert F. Escuela de Agronoraia Universidad Centro Occidental Barquisimeto	0	

ZAIRE

ABOU-ASSAF, Sonia Université Nationale du Zaïre B.P. 1825 Lubumbashi	0
ABRIQUE, L. Université Nationale du Zaïre B.P. 854 Kinshasa	0
AYOBANGIRA, Samura Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques B.P. 1513 Kisangani	0
BAITO, M. 106, Av. Buta Zone de Kinshasa Kinshasa	0
BANGONDA, Isiwawa Av. des Bourgniestre 192 Kinshasa-Gombe	0
BATOKA-FUNZI, Muanda Département des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Kinshasa	0
BF.BY, di Mantsoni Kinshasa Zoo B.P. 2122 Kinshasa I	0
BIANGANI, M. Université Nationale du Zaïre B.P. 145 Kinshasa	0
BIGOHE, M. Parc National de la Garamba B.P. 3 Faradje, Haut-Zaïre	0
BOLIYA, Le-lo-te Ndokwe Bureau Politique du M.P.R. B.P. 7715 Kinshasa I	0
BOURGEOIS, Monique Université Nationale du Zaïre B.P. 3106 Lubumbashi	0

BREYNE, Herman Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques 1, Av. Batetela Kinshasa	0	
CRABBR, Marcel Service Météorologique Kinshasa-Binza	0	
DIMOLEYELE, M. ISIRO-DUNGU-ANGO B.P. 4019 Kinshasa II	0	
EKAMBO, Duasenge Agence France Presse 142B Boulevard du 30 Juin Kinshasa	0	
EYENGA, Sana Revue Zaïre 12/C Av. Ruakadingi Kinshasa	0	
FRANSSEN, J. Université Nationale du Zaïre B.P. 758 Kinshasa XI	0	
VAN HOWE, Charles Université Nationale du Zaïre B.P. 115 Kinshasa	0	
KABALA, Matuka Département de l'Environnement B.P. 11239 Kinshasa	A	Gouvernement zaïrois
KABFYA, Mpoyi Université Nationale du Zaïre B.P. 801 Kinshasa	0	
KABEYA, Mukenyi Direction de l'Environnement B.P. 4019 Kinshasa II	0	
KALALA, Mbuyi Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature B.P. 4019 Kinshasa II	0	

KALANBA, Kankenza Université Nationale du Zaïre B'.P. 190 Kinshasa XI	O
KALENOLA, Tshimbonko Dikungi A 40, Av. Victoire Matonge-Kalamu Kinshasa	O
KALISA, Mbanda Université Nationale du Zaïre B.P. 145 Kinshasa XI	O
KANIKA, Mwana Ngombo Hebdo-Zaïre 12/C Av. Rwakadingi Kinshasa	O
KAWATA, Ashem Université Nationale du Zaïre B.P. 13399 Kinshasa	O
KIMPUNGI, M. Parc National de Kundelungu B.P. 1950 Lubumbashi	O
KINZENZI, Yimbu Hebdo-Zaïre 12/C AV. Rwakadingi Kinshasa	O
KITAMBALA, Kuiubitshi 520 Boulevard du 30 Juin Kinshasa	O
KUPUNA, Nzazi 2191 Tuana Zone Lemba, Kinshasa	O
KWETUENDA, Menga Kuluki. Office National de la Recherche et du Développement Av. ex comité urbain No. 33 B.P. 3474 Kinshasa	O
LESSEDJINA, Kiaba Lema Commissaire d'Etat à l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme B.P. 4019 Kinshasa Iî	A Gouvernement zaïrois

LISOWSKI, S. Université Nationale du Zaïre B.P. 1655 Kisangani	0
LUBISHI, Mpanya Kampangala Eaux et Forêts Département de l'Agriculture B.P. 8722 Kinshasa	0
MAKABUZA, Kabirizi Parcs Nationaux du Shaba B.P. 598 Likasi	0
MANKOTO, Ma Mbaelele Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature B.P. 4019 Kinshasa II	0
MARS, Avrand Ambassade de France B.P. 7861 Kinshasa	0
MASINI, M. Agence Zaïre Presse Kinshasa	0
MATUNGULU, Son Excellence N'Kuman Ambassadeur du Zaïre P.O. Box 48106 Nairobi, Kenya	0
MAYALA, Nsebeng-Kimanese B.P. 4303 Kinshasa-Ngaliema	0
MBUSU, Ngamani Division Ecologie de l'Environnement B.P. 7083 Kinshasa I	0
MOBE, M. Université Nationale du Zaïre B.P. 145 Kinshasa	0
MOKWA, Vankang Izmtsho Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature B.P. 4019 Kinshasa II	0

MONGEKE, Litike Office National de la Recherche et du Développement B.P. 3474 Kinshasa	0
MOSOLO, M. Recherche Scientifique Revue Horizon 80 10 A et B Av. Bakongo Kinshasa-Gombe	0
MOTA, Bakajika Eaux et Forêts 152 Place de l'Enseignement Kinshasa	0
MUAMBI, Shambuyi Université Nationale du Zaïre B.P. 30 Yangambi	0
MUEMA, Ngoy Toka Bureau du Président de la République B.P. 3092 Kinshasa	A Gouvernement zaïrois
MUMBU-MUKUNA, Nontu Revue Zaïre 12/C Av. Rwakadingi Kinshasa	0
MUMBI, Lelo Université Nationale du Zaïre B.P. 6062 Kinshasa VI	0
MWANA-NGANAO, M. 104 Av. Kabalo Zone de Kinshasa Kinshasa	0
NSIMBA, Meumu Ndongala Av. Kindu No. 47 Zone de Barumbu Kinshasa	0
NZAZI, Kanda Av. Tumba No. 1785 Zone de Lemba Kinshasa	0

NZUMBI, Ndoluvinalu Institut des jardins zoologique et botanique B.P. 3220 Kinshasa	0
NZUNDU, Masetnbo Institut Nationale d'Etudes et de Recherches Agronomiques B.P. 1513 Kisangani	0
PAULUS, J.J. Université Nationale du Zaïre B.P. 172 Kinshasa	0
PINI, Nsakala Service Météorologique Kinshasa-Binza	0
POUVELS, L. Université Nationale du Zaïre B.P. 854 Kinshasa	0
SENDWE, K. Ilunga Bureau du Président P.O. Box 3092 Kinshasa	0
TANGANIKA, Gahuranyi Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature B.P. 4019 Kinshasa	A Gouvernement zaïrois
TSHILUILA, Shaje Institut des Musées Nationaux B.P. 13933 Kinshasa	0
TSHIMANGA, Shambuyi Bureau Politique du M.P.R. B.P. 7715 Kinshasa	0
TSHIMPAKA, Kabwe Bureau Politique du M.P.R. B.P. 7715 Kinshasa	0
WILLAME, B. Université Nationale du Zaïre B.P. 115 Kinshasa	

YAKEMBE., Yoko 0
Département des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale
Kinshasa

ZAMBIE

ZYAMBO, Geoffrey C.N. 0
National Parks and Wildlife
Service
P.B. 1
Chilanga

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Organisation de l'unité africaine

KATONDO, K.M. 0
Inter-African Bureau for
Animal Resources, OAU
P.O. Box 30786
Nairobi, Kenya

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ADANDE, Alexandre S. 0
B.P. 7248
Kinshasa

CHILD, Gilbert S. 0
Forest Resources Division
Forestry Department, FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

B.P. 575 0
Ouagadougou, Upper Volta

GWYNNK, Michael D. 0
P.O. Box 30218
Nairobi, Kenya

MYERS, Norman 0
Box 1628
Accra, Ghana

PIERRET, Paul V. 0
B.P. 1942
Kisangani, Zaïre

PUTNEY, Allen D. 0
Apartado 4922 CCI
Quito, Ecuador

VON RICHTER, Wolfgang 0
P.O. Box 131
Gaborone, Botswana

ROBBEL, Hans W.O.
Forestry Department, FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

SAVIDGE, John M. 0
P.O. Box 30559
Nairobi, Kenya

SAYER, Jeffrey 0
B.P. 506
Cotonou, Dahomey

SPINAGE, Clive Alfred 0
B.P. 872
Bangui, Central African Republic

STEINLIN, H. 0
Forest Resources Division
Forestry Department, FAO
Via delle Terme di Caracalla
Rome, Italy

VANPRAET, Charles 0
B.P. 237
Garoua, Cameroun

Programme des Nations Unies pour l'environnement

CURRY-LINDAHL, Kai 0
United Nations Environment
Programme
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya
D Conseil international pour la pré-
servation des oiseaux
0 Programme des Nations Unies pour
l'Environnement

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

DE RHAM, Patrick 0
Regional Office of Science and
Technology, UNESCO
P.O. Box 30592
Nairobi, Kenya

World Health Organization

DRZEWIECKI, Richard 0
B.P. 1899
Kinshasa, Zaïre

World Wildlife Fund

HOFFMANN, L. Station Biologique de la Tour du Valat 13200 Le Sambuc France	C D	Fondation Tour du Valat pour l'Etude et la Conservation de la Nature International Waterfowl Research Bureau
JACKSON, Peter World Wildlife Fund 1110 Morges, Switzerland	O	
JUNGIUS, H. World Wildlife Fund 1110 Morges, Switzerland	O	
VOLLMAR, F. World Wildlife Fund 1110 Morges, Switzerland	O C	Fonds mondial pour la nature (Canada)

Interprètes

BROCH, Maria Louisa c/o Poelaert P.O. Box 90263 Mombasa, Kenya	LENORMAND, François 10 rue Damremont Paris 18, France
DUNFORD, Cleo P.O. Box 30123 Nairobi, Kenya	RODITI, Edouard 8 rue Gregoire de Tours Paris 6, France

Conseil exécutif de l'UICN

Président

KUENEN, D.J., Pays-Bas

Vice-Présidents

BANNIKOV, A.G., URSS
JOUANIN, Christian, France

Membres

DIOUM, Baba, Sénégal
INOZEMTSEV, A., URSS
MORZER BRUYNS, M.F., Pays-Bas
REVERDIN, Olivier, Suisse
STUTZIN, Godofredo, Chili
TALBOT, Lee M., E.-U.

Présidents et Vice-Présidents des Commissions de l'UICN

Commission de l'écologie

OVINGTON, J.D., Australie, Vice-Président

Commission du service de sauvegarde

SCOTT, Sir Peter, R.-U., Président

Commission de l'éducation

CHAPOCHNIKOV, L.K., URSS, Président

ESPING, Lars-Erik, Suède, Vice-Président

Commission internationale des parcs nationaux

NICOL, John I., Canada, Président

SWEM, Theodor R., F.-U., Vice-Président

Commission des politiques environnementales, du droit et de l'administration

BURHENNE, W.E., République fédérale d'Allemagne, Vice-Président

Commission de la planification de l'environnement

BENTHEM, R.J., Pays-Bas, Vice-Président

Secrétariat de l'UICN

ALLEN, Robert, écrivain scientifique

BENDISARI, Dounia, traductrice

BUCKLEY, Estelle F., assistante spéciale pour les membres

BUDOWSKI, Gerardo, Directeur général

DASMANN, Raymond F., écologiste principal

HANSON, Fions, secrétaire

HOFFMANN, Alfred, secrétaire exécutif, commission de la planification de l'environnement, et secrétaire exécutif en exercice, commission de l'éducation

HUNKELER, Pierre, assistant du secrétaire exécutif, commission du service de sauvegarde

MENCE, A.J., secrétaire exécutif, commission du service de sauvegarde

NICHOLLS, Frank G., Directeur général délégué

POORE, Duncan, écologiste principale

SAMSON, Sue, responsable des publications

SMITH, Lenore, secrétaire administrative

Comité national pour la conférence de l'UICN

Présidente : Citoyenne Lessedjina Kiaba Lema
Commissaire d'Etat à l'Environnement, Conservation
de la Nature et Tourisme
B.P. 12.348, Kinshasa/Gombe

Vice-Président : Ir. Gahuranyi Tanganika
Délégué général à l'Institut National pour la
Conservation de la Nature
B.P. 4019, Kinshasa II

Coordinateur : M. Kabala Matuka
Conseiller su Département de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme
B.P. 12.348, Kinshasa/Gombe

Secrétaire : Citoyen Mukenga Kamina
B.P. 5.399, Kinshasa 10

Membres : M. Muema Ngoy Toka
Conseiller au Bureau du Président

Citoyen Kyalwe
Commissaire urbain assistant de la Ville de
Kinshasa

Citoyen Biwela
Directeur financier à l'Institut National pour
la Conservation de la Nature

Citoyen Makaya
Banque du Zaïre à Kinshasa

Citoyen Mokwa
Directeur administratif à l'Institut National
pour la Conservation de la Nature

Ir. Kabondo
Directeur de l'Environnement
B.P. 12.348, Kinshasa/Gombe

Citoyen Simha
Directeur à l'Office National du Tourisme
B.P- 9502, Kinshasa/Gombe

Major Tshunza
Gendarmerie Nationale à Kinshasa

Citoyen Mavungu
Voix du Zaïre - Kinshasa/Gombe

Citoyen Lukia
AMIZA, Kinshasa

Citoyen Mburanumwe
Directeur technique à l'Institut National pour
la Conservation de la Nature

Monsieur Schoonbroodt
Chef des services généraux à l'Institut National
pour la Conservation de la Nature

Citoyen Kalala
Ingénieur météorologiste à l'Institut National
pour la Conservation de la Nature

Citoyen Sendwe
Chargé du programme Erts au Bureau du Président
à Kinshasa/Ngaliema

Secrétariat : Mukenga Kamina
Sala Ngonga
Muya Tshinyama
Kasongo Wawa
Baloji Mwana Mpiana
Munganga Lusambo
Mbuyi Muedalumu

V. TRIBUNES LIBRES ET GROUPES DE DISCUSSION
NON-OFFICIELS

TRIBUNES LIBRES ET GROUPES DE DISCUSSION NON OFFICIELS

Introduction

Suivant la voie tracée par la 11^e Assemblée générale (Banff, 1972), deux tribunes libres ont donné l'occasion de former des groupes de discussion non officiels qui discuteront de sujets d'intérêt courant.

Pour préparer ces réunions, les personnes intéressées étaient invitées à prendre part aux groupes de discussion non officiels sur des thèmes choisis après que les membres de l'Union aient été conviés à avancer leurs propositions.

Les sujets des tribunes libres et des groupes de discussion non officiels qui leur étaient associés sont indiqués ci-dessous.

Tribune libre A. Thème : Problèmes de la conservation d'intérêt courant
Mercredi 10 septembre 1975, 20h00 - 22h00.

Les participants à cette réunion se sont occupés des questions suivantes, qui ont été examinées par les groupes de discussion correspondants :

1. Les problèmes de conservation en Afrique tropicale. Ce groupe a examiné les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les pays d'Afrique tropicale.
2. Soutien aux programmes d'activités pour la conservation dans les pays ayant d'importants problèmes de conservation et des ressources financières inadéquates. Ce groupe a envisagé les priorités et les mécanismes d'aide provenant de diverses sources qui permettraient aux pays ayant de sérieux problèmes de conservation, de progresser vers leur solution.
3. La place des zoos et des jardins botaniques dans les programmes de conservation. Le groupe a échangé vues et expériences quant au rôle des zoos et des jardins botaniques dans les programmes de conservation.

Tribune libre B. Thème : Atteindre les objectifs de l'action en matière de conservation
Mercredi 17 septembre 1975, 20h00 - 22h00

4. Application des conventions internationales sur la conservation. Le groupe a envisagé les actions nécessaires pour appliquer plus efficacement les conventions sur la conservation.
5. Prise de conscience par le public des valeurs de la conservation. Le groupe envisagera ce thème aux niveaux international et local.

6. Groupes régionaux et nationaux de membres de l'UICN. Les mesures déjà prises pour créer de tels groupes ont été examinées, ainsi que l'intérêt et la possibilité de continuer dans cette voie.

De brèves notes sur ces thèmes abordés au cours des tribunes libres et des réunions figurent ci-dessous.

Les problèmes de la conservation en Afrique tropicale

Convocateurs : Jimoh Omo-Fadaka, Arne Schi/tz

L'épuisement des ressources renouvelables est considéré comme la question la plus grave et la plus immédiate. Les stratégies de conservation doivent être planifiées dans la vaste perspective des besoins de l'homme; il est nécessaire d'offrir un choix de solutions pratiques. L'augmentation de la population humaine est un sujet de préoccupation particulier; il est essentiel de traiter ce problème par le développement économique et social, notamment par la mise sur pied de la médecine préventive.

La réunion a été d'avis que l'UICN, bien qu'elle doive tenir compte du large éventail des questions économiques et sociales, doit avoir pour préoccupation centrale, son rôle de conservation des espèces et des habitats.

Pour les participants, l'UICN doit accorder une attention particulière aux applications de l'étude des zones protégées existantes ou potentielles de l'Afrique de l'Est réalisée par M. Hugh F. Lamprey, ainsi qu'aux recommandations de la réunion de Seronera (parc national du Serengeti, Tanzanie), en octobre 1974. L'objectif est de veiller à ce qu'au moins une région suffisamment vaste pour former une unité écologique viable soit protégée adéquatement dans chaque sous-région définie par une combinaison de critères zoogéographiques et de la végétation. La réunion a souligné qu'il est essentiel d'obtenir le soutien des populations locales pour que la protection soit réelle, et qu'à cette fin, les populations locales doivent retirer des avantages de la protection de ces régions. La conservation doit intervenir dans le développement rural au début de la planification.

Soutien aux programmes de conservation

Convocateur : Norman Myers

Trois principaux domaines ont été examinés en ce qui concerne le soutien à accorder pour les mesures de conservation dans les pays qui ont d'importants problèmes de conservation et des ressources financières inadéquates.

Une assistance technique étrangère est nécessaire. Cependant, les évaluations de l'impact des projets de développement sur l'environnement devraient être réalisées, en particulier dans le cas de projets à grande échelle financés par des organisations internationales. Du personnel détaché en mission pourrait travailler à la recherche, à l'organisation et à la planification.

Un effort particulier est nécessaire au niveau politique si l'on veut que les conservationnistes puissent mieux faire connaître leurs vues aux planificateurs et aux responsables des prises de décisions. Des réunions devraient être convoquées pour réunir tout un ensemble de responsables des prises de décisions d'un pays afin d'améliorer la coordination et la communication entre eux.

L'assistance financière est une préoccupation majeure. En recherchant des sources possibles d'aide financière, il faut se tourner également vers les nations en voie de développement riches, comme les pays de l'OPEP.

Il faut se pencher sur le lien qui existe entre la dégradation de l'environnement et les relations économiques, en particulier au niveau international, y compris sur le commerce inéquitable. Le document de Cocoyoc (réunion PNUE/UNCTAD, octobre 1974) fait ressortir ce lien et la question sera abordée au cours des discussions de l'ONU sur le nouvel ordre économique international.

En même temps, le concept d'"additionalité" qui est apparu à la Conférence de Stockholm (juin 1972), doit être approfondi. Il implique la notion de compensation des pays en voie de développement pour les pertes qu'ils subissent en abandonnant certaines mesures de développement économique pour conserver leur environnement naturel. La perte des "coûts d'opportunité" devrait être compensée par la communauté mondiale dans la mesure où il s'agit de sauvegarder des ressources appartenant au patrimoine commun.

La réunion a été d'avis qu'il faut se saisir sans délai de toutes les occasions de réunir les ressources internes à chaque fois que cela est possible. Les participants des pays en voie de développement notamment, ont souligné que l'assistance offerte par les pays développés, mais aussi par l'UICN, se fait souvent à un niveau trop académique. Un grand besoin de propositions d'action concrètes et des moyens de les réaliser se fait sentir.

Il a été suggéré que l'UICN apporte son concours en faisant connaître les sources d'aide disponibles, en préparant un répertoire de ces sources orientées vers la conservation, qu'elles soient nationales ou internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, et comprenant les spécialistes individuels disponibles.

La place des zoos et des jardins botaniques dans les programmes de conservation

Convocateur : F. Wayne King

La réunion s'est trouvée d'accord sur le rôle actif que les jardins zoologiques et botaniques doivent jouer dans les programmes de conservation, tant directement en conservant les espèces, qu'indirectement en éduquant le public. Les points suivants ont jailli de la discussion.

Banques génétiques - Les jardins botaniques et les zoos peuvent servir de banques génétiques là où les espèces menacées peuvent être propagées (ou dans le cas des plantes, conservées dans des banques de graines ou de tissus) pour être

sûr qu'au cas où elles disparaîtraient de la nature, elles ne soient pas complètement perdues. Il est sans aucun doute préférable de sauver les espèces dans leurs habitats naturels, mais si cela n'est pas possible, on peut tout au moins les préserver dans des zoos ou des jardins botaniques. Des exemples ont été cités, comme le cerf du Père David, le cheval de Przewalski, l'oie Néné, etc. L'on a souligné que ces institutions doivent s'efforcer d'obtenir leurs stocks de propagation (ou stocks de graines ou de racines) avant que l'espèce sauvage ne soit menacée de façon si critique que le prélèvement sur le stock restant lui ferait courir un risque encore plus grand.

L'acquisition légale et morale des spécimens - Tous les spécimens des zoos et des jardins botaniques, qu'ils appartiennent à des espèces menacées ou communes, doivent être obtenus par des voies légales. Ces institutions ne doivent ni contribuer, ni participer au commerce illégal des espèces menacées. Elles doivent se conformer aux lois internationales, nationales, et locales relatives à la collection, au commerce, et à la possession de plantes et d'animaux sauvages, et en particulier à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Les organisations professionnelles de zoos et de jardins botaniques devraient établir pour leurs membres une ligne de conduite promouvant l'éthique et la pratique de la conservation.

Collection synoptique et espèces rares - Alors qu'autrefois les zoos et les jardins botaniques tenaient essentiellement à présenter de vastes collections synoptiques d'espèces, dont de nombreuses formes rares, il faudrait maintenant qu'ils mettent l'accent sur la valeur éducative, de conservation ou éthique. Plutôt que de rechercher des espèces rares exotiques, il faut donner la priorité à l'acquisition des espèces indigènes.

En ce qui concerne les espèces menacées, ces institutions ne doivent rechercher que celles qu'elles peuvent propager ou garder (comme cela est indiqué au paragraphe précédant sur les banques génétiques), c'est-à-dire les espèces dont elles peuvent s'occuper parce qu'elles disposent pour cela de la capacité scientifique et des installations matérielles.

Réduction des pertes - Il faut s'efforcer d'améliorer les techniques d'élevage et d'horticulture afin de diminuer dans les collections, les pertes en spécimens vivants. Il faut consacrer plus de ressources à cela. L'un des moyens les plus efficaces pour les zoos et les jardins botaniques d'accroître leur expérience, est d'échanger des données avec des institutions similaires, comme cela est indiqué au paragraphe suivant.

Coopération dans les inventaires - Les zoos et les jardins botaniques devraient coopérer avec les systèmes d'inventaires sur ordinateurs actuellement mis au point (comme le système international d'inventaire des espèces (ISIS) de l'Association américaine des parcs zoologiques et des aquariums). Ces systèmes de retrait rapide et de vérification des références apportera une contribution importante à la conservation des espèces par la propagation grâce aux zoos et aux jardins botaniques, par l'intermédiaire d'un index continu des institutions qui disposent des espèces.

Bases de la recherche fondamentale - Plusieurs grands jardins zoologiques ou botaniques ont d'importants programmes de recherche portant sur des espèces appartenant à leurs collections et sur les espèces sauvages dans la nature. Dans la mesure où ces études fournissent des données sur l'écologie des espèces, elles contribuent aux banques de données qui sont à la base du management conservatif des populations sauvages et des écosystèmes.

Contribution aux projets de conservation - Plusieurs grands jardins botaniques ou zoologiques dirigent activement des programmes de conservation. On peut citer en particulier le programme mondial des plantes menacées dont la coordination est assurée par le Jardin botanique royal de Kew, en Angleterre. Ce programme est le Comité des plantes menacées de la Commission du service de sauvegarde. Il met au point un réseau mondial de jardins botaniques qui participent à la conservation des espèces sauvages. Parmi les zoos, la Société zoologique de Frankfurt et la Société zoologique de New York financent plusieurs projets de conservation dans le monde. Ils coordonnent leurs projets avec ceux de l'UICN et du WWF.

Education du public - Les zoos et les jardins botaniques sont d'importantes institutions d'éducation du public. En Amérique du Nord, le grand public s'y rend plus qu'aux matchs de football, basketball et baseball réunis. Ce sont presque les seuls endroits où les populations urbaines peuvent voir de près des espèces sauvages.

Compte tenu de l'importance que ces institutions peuvent avoir pour l'éducation du public, il faudrait qu'elles révisent leurs programmes éducatifs de manière à mettre l'accent sur la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats.

Application des conventions internationales de conservation

Convocateur : Kai Curry-Lindhal

La réunion a estimé que l'UICN doit prendre une part active à l'application et aux activités découlant des conventions internationales sur la conservation. A cette fin, l'UICN devrait indiquer régulièrement le nom des pays qui ont adhéré aux diverses conventions. Il faut demander instamment aux Etats membres d'adhérer à ces conventions, et de les appliquer, tandis que les membres non gouvernementaux doivent lancer des campagnes à cette fin dans leurs pays.

Parallèlement, l'UICN doit faire circuler des informations sur les mécanismes d'application des conventions qui se révèlent efficaces, et attirer l'attention sur les défauts qu'elle détecte dans cette application.

Il faut encourager une coopération réelle entre les nations pour lesquelles une convention présente un intérêt commun, comme par exemple, le passage en fraude d'espèces menacées par des frontières communes.

Prise de conscience par le public des valeurs de la conservation

Convocateur : John Morton Boyd

Ce thème a été examiné au niveau international et au niveau local.

La prise de conscience doit être liée à la compréhension des problèmes. Ainsi, le monde des affaires doit-il comprendre le coût réel et les répercussions environnementales de ses décisions de développement sur les hommes et la communauté. La prise de conscience et la compréhension nécessitent également un changement des valeurs et de l'éthique qui ont cours. Il faut pour cela faire appel à l'éducation, tant à l'école qu'en dehors, accorder une place plus grande à la recherche, éveiller le sens de la responsabilité personnelle, et exercer une influence sur les responsables des prises de décisions.

Les populations rurales, et en particulier les peuples tribaux, ont par nature un sens très poussé de la conservation. Ils se rendent compte qu'ils dépendent de leur environnement immédiat et d'une utilisation avisée de ses ressources pour sauvegarder la vie; ils adoptent une attitude de conservation pour protéger l'environnement, ses ressources et leur culture. Cela n'implique pas nécessairement qu'ils ne soient pas réceptifs aux méthodes modernes.

Les responsables du développement doivent apprécier en premier lieu les valeurs de conservation que possèdent les populations rurales, puis décider si une orientation de ces populations d'un mode de vie traditionnel vers un mode de vie moderne serait dommageable ou profitable. Mais surtout, les responsables du développement ne doivent pas imposer leurs idées aux populations rurales; ils ne peuvent que leur dire ce qu'ils estiment être mieux.

L'éducation environnementale et la prise de conscience du public doivent se faire sous la direction de professionnels (bien que cela ne constitue pas une obligation). Il faut prendre soin d'établir la liste des priorités et de préparer des stratégies pour différents objectifs.

Il convient de préparer des directives; des directives communes pour les programmes scolaires et des directives pour des objectifs particuliers (comment préparer des brochures pour certains groupes sociaux; comment préparer des expositions mobiles ou des films, etc.). Il est toujours essentiel de s'adapter dans toute la mesure du possible à la situation locale.

Les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer dans la mobilisation du public. Participer à la création d'organisations de conservation membres dans des pays où il n'y en a pas revêt donc une grande importance pour l'avenir de la conservation de la nature.

La conservation se situe à la frontière de la morale et de la science, de la technologie et de la religion. Chaque couche de la société a sa propre con-

science, son code des valeurs et ses réponses aux problèmes. Les techniques diffèrent pour chaque couche sociale comme elles diffèrent géographiquement. Les problèmes de la mission de conservation parmi les peuples, sont de nature hautement technique, psychologique et spirituelle. La prise de conscience grandissante des valeurs de la conservation est cause d'optimisme et non d'apathie; il faudra encore attendre longtemps pour que ces valeurs trouvent une place de choix dans l'esprit et dans le coeur de l'homme.

Groupes régionaux et nationaux de membres de l'UICN

Convocateur : Johannes Goudswaard

Différentes tâches nécessitent un effort organisé de la part des organismes de conservation de tous les pays, tant pour orchestrer l'opinion publique quand elle réclamera des actions gouvernementales que pour prendre des mesures de conservation spécifiques. Les membres de l'UICN ont déjà répondu à cette préoccupation. Toutefois, il faut un échange de vues et de méthodes plus systématique. Parallèlement, la formation de groupes nationaux et régionaux de membres permet de s'assurer que des actions concertées sont entreprises.

Il a été proposé de promouvoir à chaque fois que cela sera possible des groupes nationaux et régionaux de l'UICN. Les participants à la discussion ont été d'avis que les groupes régionaux pouvaient s'occuper des problèmes régionaux, ainsi que du financement des programmes nécessaires, allégeant ainsi la pression qui s'exerce sur l'UICN. Il faut pour cela rechercher la coopération des sections nationales du WWF concernées.

Il a été souligné que des groupes nationaux ont déjà été formés au Royaume-Uni, en Suède, en Nouvelle-Zélande, et aux Etats-Unis.